

Anne Kling

La France LICRAtisée

préface d'Alain Soral



Collection « politiquement incorrecte » dirigée par Philipp Randa



Anne Kling, fonctionnaire international, a été mise en examen en août 2000 à l'initiative du procureur de la République et sur dénonciation de la LICRA, pour incitation à la haine raciale. La raison ? Dans un tract intitulé « Nous avons droit à la sécurité », elle avait évoqué un lien possible entre immigration et délinquance des jeunes dans les termes suivants: « *Non seulement les violences urbaines progressent, mais elles changent de nature, devenant de plus en plus le fait de mineurs, ce qui est nouveau et inquiétant. Osons le dire: ces jeunes violents, dans une forte proportion, sont des Français issus de l'immigration maghrébine et africaine, culturellement mal assimilés et socialement mal intégrés. C'est une réalité, pas un fantasme* ».

Elle comparait devant le Tribunal correctionnel de Strasbourg en février 2001 et elle est relaxée par ce même Tribunal en mars 2001, exactement une semaine après les élections municipales et cantonales de Strasbourg où elle était candidate en 2e position sur une liste de rassemblement identitaire.

Elle préside l'association « Défendons Notre Identité » créée en 2002 en Alsace. Cette association est à l'origine du collectif « Non à la Turquie en Europe », qui a mené diverses actions, dont une vaste campagne de pétitions. C'est en raison de ces activités qu'Anne Kling a été révoquée par l'organisation internationale où elle exerçait ses fonctions, en octobre 2002. Par décision judiciaire, elle a été réintégrée en mai 2004.

La France LICRAtisée

préface d'Alain Soral

Si vous voulez être informé(e)
des parutions des éditions Déterna (Paris XIe),
merci d'écrire à :
Éditions Déterna
BP 58
77522 Coulommiers cedex
ou de nous contacter au (Tél./Fax) :
01 64 65 50 23
ou par message électronique:
diffusion@francephi.com
ou de consulter notre site internet :
www.francephi.com

I.S.B.N. 2 - 913044 - 63 - 8

Enquête au pays de la Ligue internationale contre le racisme et l’antisémitisme

- Quelle est son origine ?
- Quels sont ses objectifs, ses méthodes, ses alliés ?
- Quel est le secret de son influence ?

Sommaire

« À l'encontre de bien des prévisions, de toutes les espérances, le progrès des arts et des métiers, des Sciences et des techniques n'a pas apporté à l'humanité un progrès intellectuel et moral parallèle, mais lui vaut plutôt une régression sensible. Les Lumières, comme on disait au XVIII ***e*** ***siècle, sont aujourd'hui en raison inverse des conquêtes de l'électricité.***
Tout ce qui devait éclairer la conscience de l'homme est employé à mieux tromper, à répandre les préjugés... Et le nombre décroît chaque jour des individus capables dépenser par eux-mêmes… »

Boris Souvarine, 1937.

Bon de commande

❏ Je souhaite recevoir **La France LICRAtisée** d'**Anne Kling**

Veuillez trouver ci-joint mon règlement de 40 € (35 € + 5 € de frais de port)

Nom **:** . . . . Prénom **:** . . . .
Rue **:** . . . .
Code postal **:** . . . . Ville **:** . . . . Pays **:** . . . .
Tel : . . . . Adresse internet **:** . . . .

Veuillez trouver ci-joint mon règlement à l'ordre des Éditions Déterna par :

❏ Chèque bancaire ou postal

❏ Carte bancaire n° /__/__/__/__/ /__/__/__/__/ /__/__/__/__/ /__/__/__/__/

Expire fin /__/__/__/__/ 3 n° verso carte : ....… Signature : ....

à renvoyer à : **Éditions Déterna BP 58 - 77522 Coulommiers cedex**

Comptoir de vente : **Primatice - 10, rue Primatice 75013 Paris (Métro Place d'Italie)**

Tous nos livres sont disponibles sur www.librad.com

Préface

On me demande de préfacer un livre critique sur la LICRA (pour un livre apologétique, je me doute qu'on n'aurait pas fait appel à moi).

D'emblée je sais que je devrais dire non. Une préface pour un livre critique sur la LICRA c'est, outre un énième travail non payé, la certitude de m'attirer des ennuis. C'est qu'ils sont méchants, et organisés, les antiracistes professionnels, surtout envers les petits Français comme moi, qui ont le malheur d'être nés « de souche », peau claire et yeux bleus...

Malgré la qualité évidente du bouquin, son objectivité morale, je devrais donc répondre non. Les gens qui me veulent du bien m'y incitent d'ailleurs instamment. N'ai-je pas déjà un procès pour « incitation à la haine raciale » sur les bras ?

Étrange République française, en effet, où un écrivain républicain, parce qu'il critique les communautarismes et un certain républicanisme

à deux vitesses qui, par sa jurisprudence, n'est pas pour rien dans la destruction de notre universalisme citoyen, se voit pourchassé par la justice. Renvoyé au tribunal par le procureur de la République sur ordre d'une obscure association communautaire qui l'accuse d'avoir manqué de respect au fameux peuple élu ! De peuple de France, de citoyens, de République une et indivisible qui ne reconnaît dans la sphère publique ni communauté ni lobby, il n'en est même plus question. Je sais bien que le droit, c'est le droit du plus fort, mais ces derniers temps, sur certaines questions, on se passe ouvertement du droit.

Je devrais donc refuser d'écrire cette préface, par trouille, par soumission, parce que j'ai bien compris, moi aussi, comme tous ceux qui fréquentent les hautes sphères et les cimes, pour qui tapine la raie publique dans la réalité... Mais voilà, je suis d'un naturel taquin, c'est plus fort que moi, je n'aime pas trop faire là où on me dit de faire. Péter de travers sur certains sujets me procure cette sensation orgueilleuse de me différencier des chiens.

Je vais donc accepter de la rédiger, cette préface à emmerdes sur notre France licratisée... Pas parce que ça m'amuse, ni même parce que ça

m'intéresse particulièrement (ces derniers temps, je serais plutôt attiré par la plongée) mais, comme dirait maître Badinter, par principe.

Qu'écrire ?

Pour commencer par le commencement, LICRA ça veut dire : Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme. Et puisqu'on nous dit que l'antisémitisme c'est du racisme, LICRA veut donc dire : Ligue Internationale Contre le Racisme et... le Racisme! Ce qui est pour le moins redondant !

À moins que l'antisémitisme ne soit tout autre chose... Mais je sens que je ne devrais pas persévérer dans cette voie ! Après tout, la logique ces derniers temps... On a bien vu avec la tribu Ka, dissoute en 24 heures pour avoir voulu imiter certains qui, eux, ratonnent impunément depuis 25 ans sur le sol de France et qui s'en vantent, avec la bénédiction des autorités...

Je dois bien admettre que des esprits fins, une certaine droite dont je ne viens pas, me répétaient depuis 30 ans ce que je refusais de croire, parce que je trouvais ça trop dégueulasse et trop laid : à savoir que l'antiracisme institutionnel, c'était d'abord du racisme anti-français ! Comme si certains puissants voulaient faire payer ad

vitam aeternam à notre bon peuple – ou du moins ce qu'il en reste - sa trop grande obéissance au maréchal Pétain... En vertu de quoi les rappeurs peuvent insulter la France, là c'est de l'art, tandis que si le Français s'en plaint, là la LICRA se charge de lui rappeler le racisme, et la liberté, et le droit.

Quoique...Ça change un peu ces derniers temps.

J'ai fait un texte là-dessus, une commande pour une petite revue sans intérêt, un « spécial Léon Bloy », et comme la bande de petits mondains qui l'animait me l'a finalement censuré, moi qui suis du genre têtu et paresseux, je profite de l'occasion qui m'est offerte pour le recaser. Vous verrez à la lecture que ce n'est pas sans rapport avec le sujet...

« Ce que cache le foulard

(De la mauvaise foi, du conformisme et de l'étrange évolution de l'intellectuel français sur la question immigrée)

Sous l'Ancien Régime, la « mauvaise foi » désignait le non respect du dogme de l'Eglise, la mauvaise compréhension de l'ordre divin. De-

puis l'avènement de la Raison et de sa classe sociale, la bourgeoisie, la mauvaise foi signifie désormais le refus de suivre la Raison quand celle-ci vous met en porte à faux et vous montre du doigt.

Le contraire de la mauvaise foi étant la bonne foi, que ce soit celle des Évangiles ou de l'honnête homme, la bonne foi m'impose de constater une certaine déraison sur la question de l'anticommunautarisme actuellement en vogue.

Depuis les années 70 jusqu'au 21 avril 2002 (pour faire simple), le discours dominant, officiel, nous interdisait de nous plaindre des délinquants nord-africains sous prétexte qu'ils étaient jeunes (argument 68), qu'ils étaient différents (argument communautaro-différentialiste), qu'ils étaient pauvres(argument marxiste) et surtout que leur ressentiment légitime leur venait de l'odieuse colonisation française.

Si le bourgeois de l'ascendance a forcé l'admiration de l'Histoire pour son sens critique (Voltaire, Rousseau.. .), le bourgeois de la décadence peut se définir par son conformisme. Comme nous l'a amplement démontré Flaubert, il fait là où on lui dit de faire. Ainsi, en réponse à l'insupportable délinquance nord-africaine subie par le beauf depuis qu'il fut chassé des centres-villes, le bourgeois, pour-

tant responsable de son sort, le traitait invariablement de « facho » comme on le lui avait appris. «On » désignant plus précisément l'intellectuel souvent issu d'une communauté très en pointe dans le secteur des idées depuis son émancipation des ghettos au XIXe siècle, et plus encore sur le terrain du discours après la défaite nazie.

Or, chose étrange, depuis que le beur de banlieue n'aboie plus « sale français »: mais « sale feuj » pour cause de solidarité imaginaire (comme dirait Alain Finkielkraut) avec les Palestiniens de l'lntifada, ces mêmes intellectuels (...), eux qui nous avaient interdit de nous plaindre, eux qui exigeaient même que nous battions notre coulpe de vilains colons exploiteurs, nous intiment l'ordre, dans autant de médias à la botte, de châtier les vilains beurs, ni jeunes, ni différents, ni pauvres, ni victimes désormais,seleument machos et antisémites.

Message on ne peut plus clair… dans la République française, être anti-français ce n'est rien, mais être anti-israélien c'est impardonnable... surtout pour des intellectuels qui ne manquent pas une occasion d'afficher leur soutien à ce champion contemporain du racisme colonialiste et dont le chef vient d'être démocratiquement réélu haut la main, j'ai nommé l'État d'Israël du coolissime général Sharon !

Une bouc-émissairisation des maghrébins de France qui s'est encore accrue depuis la chute de Bagdad, qu'on peut aussi comprendre comme la victoire des intérêts américano-sionistes et la défaite des non-alignés, défenseurs des petits peuples et de la cause palestinienne (...)

Pour en revenir au conformisme bourgeois, prétexte à cette diatribe, n'y aura-t-il bientôt plus en France que Brigitte Bardot pour oser s'offusquer de ce que certains malins envoient des immigrés transformer les églises, symbole de notre histoire chrétienne, en lieux d'aisance ? Ces mêmes malins qui, n'en doutons pas, n'hésiteront pas demain à retourner l'opinion agacée contre les sans-papiers, si d'aventure l'idée leur vient d'aller chier dans des synagogues ! ».

C'était avant la mésaventure Dieudonné. Reconnaissez que le texte était prémonitoire, parce que le racisme ces derniers temps... un coup c'est blanc, un coup c'est noir ! Et les mêmes qui défendaient les immigrés du sud contre les méchants Européens au nom de la solidarité des minorités opprimées, nous proposent aujourd'hui, sans vergogne, l'union sacrée contre les « arabo-bamboulas violeurs et assassins », au nom de la solidarité des judéo-chrétiens ! Signé Finkielkraut et Bernard Kouchner,

même Le Pen n'aurait pas osé. Il doit en falloir du réseau, du pognon et de la soumission d'élite pour faire gober cette parfaite escroquerie au peuple de notre beau pays. Un pays où un avocat français, à double, voire triple passeport, se voit chargé par un ministre de l'intérieur de nous expliquer comment on doit s'y prendre avec nos immigrés, lui qui rentre à peine d'un stage de ratonnade en Palestine sous l'uniforme israélien ! Le métissage, il nous en gave, le petit-fils d'officier de la Wehrmacht, mais il n'en mange pas !

Eh oui, c'est comme ça : la définition du racisme ça change... en fonction des intérêts bien sentis de certains, toujours les mêmes, et qui non contents de faire profession d'antiracisme, prétendent au surplus exister par le droit divin et le droit du sang ! Difficile de faire pire dans la méprise du sens... et de la justice.

Vous ne me ferez pourtant pas dire que le racisme n'existe pas. Le racisme existe, c'est même la vilaine chose la mieux partagée du monde. Partout, toujours, il y a eu ceux de la tribu, du clan et à l'extérieur les sauvages, les barbares. En vertu de quoi les blancs se méfient des noirs, les noirs se méfient des blancs et la seule chose qui les différencie au fond, c'est l'exploitation. Car il

faut bien reconnaître que depuis des siècles, et quelle que soit leur animosité réciproque, ce sont plutôt les blancs qui bottent le cul des noirs et qui les exploitent, pas l'inverse.

Quant à en concevoir de la culpabilité, ça dépend des valeurs. Moi qui fus communiste, j'en ressens un peu, mais d'autres vous diront qu'après tout, il n'y a pas de honte à être le plus fort ? Quand une équipe nationale en écrase une autre au football, elle ne se met pas à chialer en demandant pardon. (On pourrait même se demander d'où nous vient cette tendance exponentielle à la jérémiade, mais c'est une autre question...)

Pour en revenir à la LICRA, en fonction des valeurs qu'elle affiche et qu'elle prétend défendre, là on se situerait plutôt dans l'exploitation... de la crédulité humaine ! C'est d'ailleurs la vertu de ce livre, et son sérieux, de l'expliquer très bien. Il existerait donc sur notre terre humaniste et chrétienne, deux saloperies : le racisme, qui est une idée assez laide, et l'antiracisme institutionnel. Contre la première, je ne crois pas qu'on puisse faire grand chose, sinon permettre aux peuples de vivre séparés, afin qu'ils s'apprécient de loin, par petites touches, d'exotisme à exotisme... Le métis-

sage forcé et l'antiracisme de, flic étant la matrice même de la haine. Contre la seconde, cette manip historique, cette histoire de réseau dont le martyre médiatique d'un Dieudonné nous a bien permis d'apprécier toute la duplicité, on peut aider les gens à être moins naïfs et moins cons. En aidant par exemple ce livre argumenté, lucide et précis à se faire connaître, ce que je fais par cette préface, dans la faible mesure de mes moyens.

J'espère qu'au jour de justice, là-haut, au ciel, ce petit acte de morale et de courage ne sera pas retenu contre moi, parce qu'ici-bas, dans notre belle République laïque et égalitaire, j'avoue ces derniers temps que j'ai cessé d'y croire.

Bonne lecture…

Alain Soral
www.alainsoral. com

Alain Soral est l'auteur d'un certain nombre d'essais, notamment *Sociologie du dragueur, Socrate à Saint- Tropez : Texticules, Abécédaire de la bêtise ambiante, Misères du désir, Chute ! : Éloge de la disgrâce, etc.*

Avant-propos

Le 26 octobre 1927, un procès retentissant trouve son épilogue à Paris. Accusé du meurtre du nationaliste ukrainien Simon Petlura, Samuel Schwartzbard est triomphalement acquitté. Il est vrai que le mobile officiel du crime - venger les victimes des pogroms en Ukraine imputés à Petlura - a suscité l'émotion des milieux juifs mondiaux et entraîné une forte mobilisation au bénéfice de l'accusé. En France, sa défense a été prise en main par le journaliste Bernard Lecache qui crée dans ce but la *Ligue internationale contre les pogroms*.

Le 17 octobre 1927, soit quelques jours à peine avant cet acquittement fortement média-tisé, le même Bernard Lecache présidait un meeting organisé pour fêter le 10e anniversaire de la révolution bolchevique, survenue en Russie en octobre 1917.

Quelques mois plus tard, en janvier 1928, il entrera au comité national de l'Association des amis de l'Union soviétique et débutera sa

collaboration à la revue *L'Appel des Soviets*. Toujours en 1928, Bernard Lecache transforme sa *Ligue contre les pogroms* en *Ligue internationale contre l'antisémitisme.*

La LICA, qui deviendra quelques années plus tard la LICRA, vient de naître. Son fondateur restera à sa tête jusqu'à son décès en 1968, soit durant quarante ans.

Ce bref rappel permet de comprendre ce qu'est et ce que deviendra la LICRA.

La *Ligue internationale contre l'antisémitisme* a été créée, dans un contexte très particulier et en une période très troublée, par des communistes de la première heure. Ce qui n'est certes pas un crime. Simplement une information. Mais une information qui projette un éclairage singulièrement révélateur sur l'action que la Ligue mènera avec constance à partir de ce moment-là

D'avoir été créée par des personnes, et en des circonstances fortement politisées, n'a nullement empêché la LICRA, dès le départ, de se déclarer apolitique, ou plus exactement, selon ses propres termes, « au-dessus des partis ». Elle s'est déclarée de même non confessionnelle. Cette apparente neutralité lui a permis d'étendre son réseau dans toutes les directions et d'afficher une vitrine

universaliste et morale derrière laquelle elle a pu exercer en réalité une influence politique importante et bien ciblée, quoique méconnue ou sous-estimée du public.

La LICRA a ainsi réussi au fil des années à s'imposer comme un partenaire obligé et incontournable de toute action politique dans un certain nombre de secteurs-clés de la vie de notre pays. Elle a notamment à son actif :

- la mise en place d'un arsenal législatif anti-raciste particulièrement dissuasif.
- un soutien permanent à l'immigration de peuplement arabo-musulmane.
- l'exclusion instrumentalisée de tous les partis défenseurs de l'identité, et notamment du Front national.

Il s'agit là de domaines éminemment politiques où ses continuels pressions, incitations et vetos ont fortement contribué à orienter des choix qui pèsent très lourdement sur la vie des Français. Ces derniers ont aujourd'hui de plus en plus nettement conscience d'être arrivés à une impasse, à un blocage qui ne permet même plus d'entrevoir des solutions à une situation générale très dégradée qui a échappé au, personnel politique, lequel se Contente en réalité de gérer au jour le jour. Une

partie non négligeable de la population se trouve privée de représentation nationale et de toute participation à la vie publique, ce qui est l'exact contraire de la démocratie. Il n'existe plus aucune liberté d'expression ou de possibilité de débat sur les sujets sensibles et engageant l'avenir, à savoir ceux évoqués plus haut. Pendant ce temps, s'installe dans le pays un communautarisme qui n'ose pas dire son nom, mais que chacun peut constater. Et qui est très lourd de menaces pour l'ave nir.

Certes, la LICRA n'est pas seule responsable de cette situation. D'autres associations l'ont accompagnée dans le combat dit antiraciste, qui est en réalité le combat anti-identitaire. Et en fin de compte, c'est bien le pouvoir politique qui a, bon gré mal gré, inscrit dans la réalité ses propositions et ses diktats. La LICRA a cependant joué un rôle d'impulsion majeur que l'on ne peut sous-estimer.

Comme on le verra, elle disposait, pour réussir à imposer ses vues, d'un atout décisif.

Dès 1932, la Ligue s'est dotée d'un journal intitulé *Le Droit de Vivre* qui n'a jamais cessé de paraître depuis lors, sauf durant les années 1940-1945, et qui est aujourd'hui encore son organe of-

ficiel. À travers ce support de combat s'expriment toutes les actions, réactions, thèmes et anathèmes d'une association puissante au point d'avoir imprimé une marque très forte sur notre pays.

Le présent ouvrage se propose de mettre en évidence cette influence à partir de faits précis, en retraçant tout l'historique d'un pouvoir qui plonge ses racines au confluent de deux événements majeurs du XXe siècle: la révolution bolchevique et la Seconde Guerre mondiale. Deux événements complexes et puissamment liés l'un à l'autre. Deux événements dont nous subissons encore fortement les retombées.

Ce détour par les origines de la LICRA est capital pour comprendre son action ultérieure. Tout comme sera déterminante à cet égard la création de l'État d'Israël en 1948.

L'action plus directement contemporaine de la LICRA a été examinée sur la base de tous les *Droit de Vivre* ayant paru depuis 1967. Pourquoi 1967 ? C'est qu'à bien des égards, cette date inaugure une nouvelle période de notre histoire.

Elle est celle de la guerre des Six Jours, qui voit l’Etat d'Israël triompher de ses voisins arabes. Cette victoire va entraîner de fortes évolutions au sein de la communauté juive mondiale. Et par

conséquent aussi chez nous, la France abritant la plus forte communauté juive d'Europe.

À cette date, notre pays est également à la veille de profondes mutations. Mai 68 n'est pas loin. La gauche ne réussira pas cette révolution-là, mais elle a déjà investi le pouvoir culturel, via les médias, et posé les jalons qui la conduiront à la victoire de 1981. Elle sera largement aidée et accompagnée dans cette longue marche par la LICRA.

Enfin, l'immigration - qui a réussi à transformer le visage de la France - va réellement démarrer et s'intensifier à partir de ces années.

Précisons qu'il sera question ici de la seule LICRA et en aucun cas de la communauté juive française, dont les membres représentent toutes les sensibilités, notamment politiques. Il serait donc parfaitement abusif, et faux, de confondre LICRA et communauté juive.

LICA ou LICRA ?

En 1928, s'est créée la LICA ou *Ligue internationale contre l'antisémitisme.*

En 1932, la Ligue change son intitulé pour devenir *Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme* sans modifier cependant son sigle : LICA, déjà bien connu.

Ce n'est qu'en 1979, que tout en conservant son précédent intitulé, elle modifiera cette fois son sigle et deviendra la LICRA.

C'est la raison pour laquelle, suivant les dates des événements mentionnés, on pourra lire LICA ou LICRA.

Le journal de la LICRA, Le Droit de Vivre, sera fréquemment désigné dans les pages qui suivent sous l'abréviation de *DDV*.

Au commencement
était la Révolution bolchevique

La LICRA est née en 1927 dans un contexte historique bien précis. Elle est issue en droite ligne du communisme théorisé par Karl Marx et appliqué à la Russie par les bolcheviques à partir d'octobre 1917.

Ce régime politique nouveau, né de la Révolution d'octobre, sera d'une rare perversité. À la fois antérieur et postérieur au nazisme qui va s'en inspirer à bien des égards, le régime communiste se soldera par un désastre total, à la fois humain et économique. Malgré ses crimes immenses et ses échecs avérés, il continue à peser aujourd'hui encore sur une bonne partie du monde, y com pris, idéologiquement, sur notre pays.

On attend toujours sa repentance.

Les liens de la LICRA avec le parti révolutionnaire sont très étroits dès le début de son histoire. Bernard Lecache, son fondateur et premier président de 1927 à 1968, ne cachait pas

son admiration pour la révolution bolchevique. Il sera l'un des premiers à adhérer au Parti communiste français qui se crée dès 1920. Et l'anarchiste Schwartzbard, dont le crime sera le prétexte à la création de la LICRA, était lui-même très lié aux vainqueurs de la révolution.
Par la suite, des brouilles liées essentiellement au conflit israélo-palestinien et au sort des juifs en Union soviétique, donc à des manifestations supposées d'antisémitisme ou d'antisionisme, vont survenir et assombrir les relations entre la LICRA et le parti communiste. Elles ne conduiront cependant jamais à l'ostracisme absolu qui frappe en revanche - et a priori - les défenseurs d'idéaux identitaires ou patriotiques, et notamment le Front national.

Jamais le régime communiste, totalitaire et sanglant, n'a été désavoué en tant que tel par la LICRA, pourtant championne des droits de l'homme.

Pour comprendre les raisons d'une telle retenue, il faut impérativement faire un bref détour du côté de la révolution bolchevique, de ses financiers, de ses instigateurs, de ses dirigeants.

*

* *

En ce tout début de XXe siècle, la Russie tsariste témoigne d'un certain dynamisme économique mais mène sur le plan des libertés publiques une politique résolument rétrograde qui fera son malheur. Faute d'avoir entrouvert à temps la porte à un début de démocratie, elle encouragera l'émergence des mouvements révolutionnaires et terroristes qui lui mèneront une guerre implacable et finiront par l'abattre. La première guerre mondiale se chargeant d'accélérer le naufrage.

Absolutiste, le régime tsariste est aussi, dans une large mesure, antisémite. Il nourrit, comme d'ailleurs une bonne partie de la population, méfiance et hostilité envers ce groupe particulier qui ne veut pas se fondre dans le moule national. Cela se traduit essentiellement par des mesures discriminatoires, voire des pogroms qui surviennent régulièrement, entraînant dès la fin du XIXe siècle une forte émigration vers les États-Unis, l’Europe occidentale ou la Palestine. Une émigration que viendra renforcer l'écrasement de la première révolution de 1905.

Malgré ces départs, les juifs restent nombreux dans l'empire tsariste : de l'ordre de 5 à 6 millions de personnes. Cependant, bien que ne

représentant qu'environ 4 % de la population russe totale, ils vont jouer un rôle moteur dans les mouvements terroristes et révolutionnaires qui se développent dès la fin du XIXe siècle pour déboucher finalement sur la prise de pouvoir des bolcheviques en 1917.

Le Bund, *Union générale des travailleurs juifs*, socialiste, marxiste, antisioniste, figurera, dès sa création en 1897, parmi les groupes les plus actifs. Son indépendance fera plus tard de l'ombre aux bolcheviques, qui finiront par le liquider au nom du centralisme révolutionnaire.

Il n'y a aucun mystère à cette intense activité révolutionnaire de la part des juifs : ces derniers exècrent un régime qui les persécute et aspirent, comme d'ailleurs beaucoup d'autres sujets de l'empire, à une révolution libératrice. Principalement installés dans les villes, ils sont généralement plus instruits que la moyenne de la population russe, encore semi-analphabète. Ce qui fait d'eux une sorte d'intelligentsia, maltraitée par le pouvoir. Rien d'étonnant, dans ces conditions, à ce que les ferments de la révolution, théorisés en Allemagne par deux autres juifs, Karl Marx et Friedrich Engels, trouvent parmi eux un terreau idéal.

La situation dans les campagnes est quelque peu différente. La population juive y vit depuis des siècles repliée sur elle-même, parlant principalement yiddish. Pour toucher cette population moins instruite, le *Manifeste du parti communiste* de Karl Marx sera très rapidement traduit en yiddish, qui deviendra également une langue d'agitation.

Cette forte présence juive dans les mouvements révolutionnaires russes et allemands était à l'époque un fait parfaitement établi et reconnu. Theodor Herzl lui-même en fournit une preuve Dans ses efforts pour promouvoir le sionisme et attirer les émigrés en Palestine, le père du mouvement sioniste rencontre en 1895 le ministre de l'Intérieur du tsar, Viacheslav von Plehve, responsable de nombreux pogroms. Il tente de le convaincre de faciliter la sortie massive des juifs de Russie vers la Palestine, arguant que ce départ serait de nature à affaiblir considérablement le mouvement révolutionnaire, cauchemar permanent de Plehve. Qui finira d'ailleurs sous les balles d'un terroriste en 1904.

En 1898, Theodor Herzl rencontre de la même manière et pour les mêmes raisons le Kaiser Guillaume II, lui laissant entendre qu'une

fois les juifs émigrés en Palestine, ses troubles intérieurs s'apaiseraient d'autant.

Car le mouvement sioniste - qui prône le retour du peuple juif vers la terre de ses origines - naît à peu près à la même époque. En 1895, Theodor Herzl publie L'état juif, et en 1897 se crée l'Organisation sioniste, dont le principal objectif est désormais d'inciter les juifs européens à émigrer vers la Palestine[(1)]. Elle n'y parviendra que très difficilement jusqu'à la seconde guerre mondiale.

Le nerf de la révolution

Pour faire la guerre, ou la révolution, surtout mondiale, il faut de l'argent. Et même beaucoup d'argent. Où donc une poignée de révolutionnaires, pour la plupart exilés, ont-ils trouvé les moyens financiers nécessaires pour abattre un régime, certes affaibli, mais malgré tout encore très puissant ?

Argent et soutien leur seront fournis en grande partie par des financiers juifs américains et européens, notamment allemands et suédois. Des sponsors qui n'avaient d'ailleurs pas attendu 1917 pour agir car ils aidaient déjà les mouvements révolutionnaires antérieurs.

Il faut se souvenir que la communauté juive américaine était passée de 15 000 membres en 1840 à 3 500 000 en 1920 ! Une formidable explosion due essentiellement à la très forte émigration en provenance d'Europe de l'est, principalement de Russie et d'Allemagne. Les liens qui unissaient les émigrés, Américains de fraîche date, à leurs frères demeurés sur le vieux continent restaient donc puissants. Même si certains d'entre eux avaient édifié depuis de véritables fortunes, ils n'oubliaient ni leurs origines ni leur détestation de régimes qui les avaient contraints à l’exil.

La raison essentielle du soutien d'un certain nombre de capitalistes juifs américains à la révolution bolchevique fut donc leur haine envers un régime tsariste antisémite et leur désir de le voir renversé à tout prix. Le changement de régime offrait un double avantage : outre la suppression de l'antisémitisme d'État, il permettait l'ouverture d’un immense marché. En prime, il était également de nature à déstabiliser l’Europe entière, qui se trouvait alors engagée dans une guerre terriblement meurtrière. Et ceci pour le plus grand profit de la puissance américaine émergente.

Car ces riches émigrés nourrissaient également des sentiments plutôt mitigés à l'égard de cette vieille Europe tissée de nationalismes et traversée elle aussi d'antisémitisme - n'oublions pas l'affaire Dreyfus alors toute récente. Dans leur esprit, n'avait-elle pas, finalement, fait son temps ? C'est que l'incendie libérateur allumé en Russie était bel et bien destiné à embraser toute l'Europe. L’idéal révolutionnaire de fraternité et de justice universelles - car en théorie, c'était cela, le communisme - pouvait donc, dans ce contexte, sembler digne d'être soutenu. Et financé.

Le moment était propice. À l'extérieur, la Russie était en guerre contre l'Allemagne, et sur le plan intérieur, le pouvoir affrontait des mouvements révolutionnaires de plus en plus actifs entraînant une répression de plus en plus féroce. Les *Protocoles des Sages de Sion*, fable inventée par des officines tsaristes et promise à un bel avenir, datent de cette époque.

Le principal bailleur de fonds américain sera Jacob Schiff, dirigeant de la puissante banque Kuhn, Loeb et Cie de New-York. Né à Francfort dans une famille de banquiers, il avait émigré en Amérique à l'âge de dix-huit ans et fait fortune principalement dans les chemins de fer. Il sera

l'un des membres les plus importants de la communauté juive américaine de 1880 jusqu'à sa mort en 1920. En 1903, lui et d'autres juifs influents avaient déjà incité le gouvernement américain à adresser des remontrances officielles à la Russie et à la Roumanie au sujet de la situation des juifs dans ces pays. Jacob Schiff était conscient de l'antisémitisme provoqué, même en Amérique, par de trop fortes concentrations de juifs dans de mêmes lieux et, s'agissant des nouveaux arrivants d'Europe de l'est, par des habitudes et une apparence trop différentes de celles des autres Américains. Pour y remédier, il avait mis sur pied en 1907 le *Galveston Immigration Plan* dans le but d'inciter les juifs à s'installer au Texas et dans le sud-ouest des États-Unis plutôt que de se diriger systématiquement vers le nord-est urbanisé - surtout à New-York - où ils étaient déjà très nombreux. Ce Plan échouera finalement, moins de 10 000 juifs européens ayant choisi cette voie d'émigration. Mais on peut penser que cet échec sera l'une des raisons qui le conduisirent à soutenir une révolution qui, dans son esprit, devait notablement améliorer le sort des juifs de Russie. et donc régler le problème de l’antisémitisme à la base.

II ne sera pas le seul. Bien d'autres financiers juifs vont transférer durant ces années des fonds importants de leurs firmes de Wall Street vers les caisses des mouvements révolutionnaires. Léon Trotski arrive en personne aux États-Unis en janvier 1917 et en repart au mois de mai à bord du bateau Kristianiafjord, muni d'un passeport américain et de compagnons juifs prêts au combat recrutés dans les villes américaines. Mais aussi et surtout, riche d'un pactole en or et en dollars.

Dès son arrivée en Europe, il retrouve en Suisse ses compagnons Lénine, Staline, Lazare Kaganovitch et Maxime Litvinov. De là, aidés par les Allemands, et notamment par le chef de la police secrète allemande Max Warburg[(2)], les révolutionnaires gagnent la Russie avec leur armement, à bord d'un train spécialement affrété.

Car la révolution d'octobre sera également aidée par l'Allemagne qui souhaitait à la fois l'arrêt de la guerre contre la Russie et l'ouverture d'un nouveau marché, elle aussi.

L'harmonie universelle qui devait naître de la révolution bolchevique se fera attendre. Par contre, un point du programme se réalisera tout de suite : à peine installé, le nouveau pouvoir attribue de nombreuses concessions et passe

d'importants marchés avec certaines firmes américaines. Et c'est le banquier suédois Olaf Aschberg, lui aussi généreux contributeur, qui dirige après la révolution la Ruskombank, première banque internationale soviétique.

Ce n'était donc pas un soutien totalement désintéressé, qui s'en étonnera?

Les vainqueurs de la révolution

La révolution d'octobre fut tout sauf une révolution populaire. Les révolutionnaires, et spécialement les bolcheviques, étaient très minoritaires dans le pays, et la plupart d'entre eux vivaient d'ailleurs en exil.

« Je crache sur la Russie », disait Lénine. C'était vrai pour les autres aussi. Les vainqueurs de la révolution ne se sentaient pas Russes, n'aimaient pas le peuple russe, et ils ne tardèrent pas à le lui prouver. C'étaient avant tout des intellectuels qui avaient une vision théorique et abstraite de la révolution. Et qui admiraient par-dessus tout la révolution française, référence absolue, qu'ils connaissaient bien pour avoir vécu à plusieurs reprises en exil à Paris.

Les analogies ne manquent d'ailleurs pas entre les deux révolutions : toutes deux menées par

une minorité au nom du peuple, elles se sont toutes deux accompagnées de terreur comme moyen de gouvernement - une terreur destinée dans les deux cas à « régénérer » l'humanité en éliminant les nuisibles -, elles se sont toutes deux réclamées des droits de l'homme pour mieux les violer systématiquement, elles ont toutes deux espéré propager l'incendie aux pays voisins, elles ont toutes deux massacré leurs rois pour, du passé, faire table rase et construire un ordre nouveau.

Et enfin, elles ont toutes deux été favorables aux juifs : la révolution française les a émancipés en 1791, la révolution bolchevique a interdit l'antisémitisme sous peine de mort dès 1918.

On peut même affirmer que la révolution bolchevique est l'enfant monstrueux et abouti de la révolution française. Et que c'est là la vraie raison pour laquelle le régime qu'elle a engendré continue à bénéficier, aujourd'hui encore, malgré ses crimes et ses faillites, d'une secrète tendresse d'une coupable indulgence de la part de ceux qui, en France, n'ont pas eu à le subir.

Dans l'esprit des vainqueurs de la révolution, la Russie n'était d'ailleurs que la première étape : Leur but, c'était la mondialisation de la révolu-

tion. Ce dont ils ne faisaient nul mystère. L'ambassadeur des États-Unis en Russie, David R. Francis, écrit à Washington en janvier 1918 : *« Les dirigeants bolcheviques ici, dont la plupart sont des juifs et dont 90 % sont des exilés de retour, font peu de cas de la Russie ou de tout autre pays, mais sont des internationalistes et ils essayent de déclencher une révolution sociale à l'échelle mondiale ».*

Des internationalistes. Il s'agit là d'un mot-clé pour comprendre la haine que manifesteront sans relâche par la suite tous les mouvements de gauche à l'encontre de tout ce qui ressemble de près ou de loin à un mouvement national ou patriotique, à un souhait d'enracinement ou d'identité. Ces aspirations, qui sont de l'ordre de la tradition, de l'émotion, du sentiment plutôt que de l'intellect ou de l'abstraction, ont toujours été immédiatement et abusivement assimilées au racisme, tout particulièrement par la LICRA.

Trotski lui-même exprimera très clairement cette aversion pour le fait national : *« J'ai déjà mentionné que l'instance nationale, si importante dans la vie de la Russie, n'avait jamais joué aucun rôle dans ma vie. Dans ma jeunesse, les élans*

nationaux et les préjugés irrationnels me semblaient déjà incompréhensibles et, en certaines occasions, ils me répugnaient. Mon éducation marxiste a conforté cet état d'esprit et l'a converti en internationalisme actif. Le fait d'avoir vécu dans plusieurs pays et d'en avoir connu la langue, la politique et la culture, m'ont aidé à absorber l'internationalisme dans ma chair et mon sang ».

Les mouvements révolutionnaires étant dans une large mesure dirigés par des juifs - qui avaient pour caractéristique d'être socialistes et athées - il n'y a rien d'étonnant à les retrouver en grand nombre parmi les dirigeants qui s'emparent du pouvoir en 1917. Parmi les plus influents d'entre eux, au sein de la toute pre mière équipe, on peut citer: Léon Trotski, qui invente le concept de « révolution permanente », organise et dirige l'Armée rouge, crée la police secrète appelée tchéka, Yakov Sverdlov, président du comité central exécutif, qui devient 1e premier président de la nouvelle URSS, Grigory Zinoviev, chef du Komintern (organe chargé d'exporter la révolution), Karl Radek, commissaire à la presse, Maxime Litvinov, commissaire aux affaires étrangères, Lev Kamenev, ou encore Lazare Kaganovitch, beau-frère de Staline.

Le *Times* du 29 mars 1919 souligne également la chose. « *Une des caractéristiques les plus intéressantes du mouvement bolchevique est le haut pourcentage d'éléments non russes de l'équipe dirigeante Sur environ trente commissaires ou dirigeants qui forment l'appareil central bolchevique, 75% pour le moins sont des juifs* ».

Parmi ces dirigeants, Lénine fait presque figure d'exception, lui qui n'était qu'à un quart juif. Son grand-père maternel était un commerçant juif d'Odessa, nommé Sender Blank qui s'était converti à la religion orthodoxe[(3)].

Cette importante présence juive à la tête du nouveau pouvoir sera confirmée indirectement par le *DDV* qui, en 1977, dans un article sur l'antisémitisme, « *socialisme des imbéciles* », écrira, à propos des luttes internes au parti après la prise du pouvoir par Staline. « *Toutefois, le Parti se garda de tout recours systématique à l'antisémitisme politique jusqu'aux grandes purges des années 1936-1938 qui liquidèrent la vielle garde au sein de laquelle les juifs jouaient un rôle particulièrement important* ».

Dans le même ordre d'idées, le *DDV* consacre. en 1990 un grand dossier à *l'Europe gangrénée par l'antisémitisme.* Nous sommes à l'époque de

la perestroïka de Gorbatchev, et les juifs sont enfin autorisés à quitter le pays.

Alexandre Adler, politologue spécialiste des pays de l'est, invité à délivrer son analyse, déclare ceci : *« Les juifs ne sont plus perçus comme la grande puissance culturelle et intellectuelle qu'ils étaient. Ils n'ont plus d'influence et ils s'en vont. Des Russes qui seraient tout à fait prêts à pogromer si les juifs étaient vraiment un obstacle à leurs désirs, n'ont aucune raison de le faire alors que tout le monde s'en va ».*

Une manière de confirmer que les juifs ont bel et bien été dans le passé une puissance culturelle et intellectuelle en Union soviétique.

Ce peuple qui empêche le monde de dormir

Un éclairage intéressant sur les rapports entre la révolution russe et les juifs est apporté en 1971 par l'académicien français Thierry Maulnier dans son essai, *L'honneur d'être juif*, qui fait l'objet d'un large commentaire dans les pages du *DDV*.

Partant de la constatation que de nombreux juifs ont dans tous les domaines contribué à l'essor de l'humanité, l'auteur en avance la raison suivante : *« La première qualité de ces hommes "d'ici et d'ailleurs" a été, du fait de leur cosmo-*

politisme, d'avoir dépassé les pensées strictement nationales pour s'établir "dans le monde de l'universalité ".

Dans les expressions majeures et décisives pour l'histoire de la pensée humaine en ce siècle, le génie juif nous apparaît comme contestataire, novateur et créateur, orienté vers les mutations audacieuses, proprement révolutionnaires ».

Thierry Maulnier poursuit : *« Il est remarquable que les juifs aient pu sortir de l'isolement défensif où ils étaient enfermés pour devenir au XIXe siècle des moteurs de l'éclatement des cadres établis... le paradoxe majeur du juif apparaît alors. Un peuple dont l'histoire est une splendide image de continuité et de fidélité, se trouve être un facteur de rupture très bien adapté à l'accélération des changements qui marque le monde contemporain ».*

Thierry Maulnier, ajoute le *DDV,* constate l'énigme posée à l'humanité par *« ce peuple qui empêche le monde de dormir ».*

Dans un domaine apparemment différent, celui de la révolution « intérieure », il est intéressant de noter que c'est également un juif, Sigmund Freud, qui sera à l'origine d'une nouvelle approche de la médecine qui débouchera sur la psychanalyse[(4)].

Ses travaux sont très exactement contemporains des bouleversements politiques qui se produisent à l'est.

En 1978, le *DDV* présente la réédition du Freud de Stephan Zweig, qui avait paru en 1931 et reçu à l'époque l'approbation du Maître, et qui met parfaitement en évidence les prolongements « révolutionnaires» de cette découverte, bien au-delà de la médecine:

« On voit le caractère révolutionnaire d'une telle approche. Le moi étant la composante du collectif, Freud n'allait-il pas "frapper de son marteau les fondements de la morale d'État et less complexes familiaux… (et) dissoudre par ses acides violemment caustiques l'idée de patrie et même l'esprit religieux ? "

C'est en effet [commente le DDV] *l'effraction que Freud allait rendre possible dans les idées reçues de son temps, qui regardaient "toute anomalie de l'âme uniquement comme une déviation des nerfs."».*

Le rêve vire tout de suite au cauchemar

Mais revenons à 1917. La révolution bolchevique illustre de manière éclatante le principe selon lequel une politique, pour réussir, doit faire rêver. Génialement menée au nom du « prolétariat », notion parfaitement abstraite et

donc inoffensive, elle a su, à un degré suprême, offrir aux masses un rêve désincarné - virtuel, dirions-nous aujourd'hui - de fraternité et de justice universelles. Derrière ce mirage se dissimulait en réalité une soif de pouvoir absolu, la même soif qui anime tous les dictateurs, passés, présents et à venir. Et au nom de ce rêve, elle réalisa un cauchemar.

Pour asseoir un pouvoir fragile, sans base populaire, la répression est féroce dès le départ et les accusations redoutables d'*ennemi du peuple ou de contre-révolutionnaire* servent à liquider systématiquement tous les opposants, ou supposés tels.

Dès la fin de 1917, Trotski, commissaire du peuple à la guerre, l'annonce très clairement : « *Dans un mois, la terreur va prendre des formes très violentes, à l'instar de ce qui s'est passé lors de la grande révolution française. Ce ne sera plus seulement la prison, mais la guillotine, cette remarquable invention de la grande révolution française, qui a pour avantage reconnu celui de raccourcir un homme d'une tête, qui sera prête pour nos ennemis* ».

Il ne se vantait pas. En tant que commissaire à la guerre, Trotski va ordonner des massacres et des déportations à grande échelle. La terreur

devient un mode de gouvernement et s'abat sur des populations entières. Une guerre sans merci est livrée à la paysannerie. Les cosaques sont exterminés ou déportés. Des centaines de milliers d'ouvriers, qui osaient réclamer, par la grève et les manifestations, les droits théoriquement prévus par la révolution, sont massacrés entre 1918 et 1922.

Pour éviter toute possibilité de retour en arrière, l'un des actes fondateurs de l'ordre nouveau sera le massacre du tsar et de toute sa famille, le 16 juillet 1918. Cette tuerie sera perpétrée par la tchéka, sur ordre de Lénine et de Yakov Sverdlov.

« Nous rejetons les vieux systèmes de moralité et d'“ humanité ” inventés par la bourgeoisie dans le but d'opprimer et d'exploiter les“ classes inférieures ”. Notre moralité n'a pas de précédent, notre humanité est absolue car elle repose sur un nouvel idéal : détruire toute forme d'oppression et de violence. Pour nous, tout est permis car nous sommes les premiers au monde à lever l'épée non pas pour opprimer et réduire en esclavage, mais pour libérer l'humanité de ses chaînes... Du sang ? Que le sang coule à flots ! Puisque seul le sang peut colorer à tout jamais le drapeau noir de la bourgeoisie pirate

en étendard rouge, drapeau de la Révolution. Puisque seule la mort finale du vieux monde peut nous libérer à tout jamais du retour des chacals ! »

Quelle haine et quelle soif de vengeance dans cet éditoral du premier numéro du journal de la tcheka, *Le Glaive rouge*, paru le 18 août 1919 ! Quel cynisme et quel mépris de toute notion d'humanité !

Et impossible de mettre ça sur le dos bien commode de Staline. Nous sommes en 1919 et cette volonté de faire disparaître toute trace de l'ordre ancien en massacrant des pans entiers de la société, c'est bien celle de la première équipe.

Qui l'avait d'ailleurs dûment annoncé : dans l'esprit des révolutionnaires, la prise de pouvoir devait obligatoirement s'accompagner de la guerre civile. Une guerre civile qui sera théorisée, planifiée et livrée sans faiblir.

Famine, fusillades, déportations, camps de concentration, tous les moyens seront bons pour s’installer durablement au pouvoir - en écrasant par la même occasion les autres fractions révolutionnaires rivales - notamment les syndicalistes et les anarchistes, et pour consolider une révolution qui prétendait transformer le monde au nom d’un idéal d’émancipation humaine et sociale !

Un crime sensationnel

à l'origine de laLICRA

L'onde de choc provoquée par la révolution bolchevique va très vite se répandre dans l'Europe entière. Elle trouvera notamment en France, pays pionnier en matière de révolution, un large écho.

Il faut se souvenir que Paris est, dans les années 1900-1930, une « petite Russie » que le journaliste-écrivain Joseph Kessel, lui-même d'origine russe, fréquentera assidûment et saura magnifiquement faire revivre dans ses romans.

La capitale française est alors le refuge de toute une pépinière d'émigrés et de révolutionnaires de tous poils et tendances, qui s'y agitent et s'y croisent. Trotski, Lénine, Zinoviev, y séjourneront avant 1917. Lokhrana, police secrète du tsar, puis la tchéka, police secrète des bolcheviques, plus tard la guépéou, y auront leurs agitateurs.

C'est donc tout naturellement à Paris que va se jouer le dernier acte d'une histoire très com-

plexe qui plonge ses racines bien loin à l'est. Et qui sera le prétexte à la création de la LICRA. À ce moment-là - 1926 - le pouvoir bolchevique règne d'une main de fer sur l'URSS depuis huit ans, et le parti communiste français existe depuis cinq ans. Il est totalement aligné sur Moscou, et son plus vif souhait est d'importer les bienfaits de la révolution russe en France.

Ce 25 mai 1926, en plein Paris, Samuel Schwartzbard vide son chargeur sur Simon Petlura et se constitue prisonnier. Il déclare aux policiers avoir agi pour venger ses frères juifs victimes des pogroms perpétrés en Ukraine par Petlura.

Bernard Lecache, journaliste au Quotidien, membre de la Ligue des Droits de l'Homme - association de gauche créée en 1898 à la suite de l'Affaire Dreyfus - mobilise aussitôt en sa faveur un certain nombre de personnalités et demande à l’avocat d’Henry Torrès d’asssurer sa défense.

Le choix d’Henry Torrès ne doit rien au hasard. Juif originaire d’Afrique du nord, « défenseur puissant des communistes français et des communistes d’importation » comme l’indique à l’époque *Le Figaro*, membre lui aussi de la Ligue des Droits de l’Homme il a déjà par le passé assuré la défense d’anarchistes célèbres. Il sera

assisté durant le procès par Boris Souvarine, proche de Bernard Lecache, et l'un des fondateurs du parti communiste français.

Le procès de Schwartzbard fait sensation et attire la foule, y compris de l'étranger. La population et la presse juives, surtout américaines, prennent fait et cause pour le meurtrier et rendent le monde entier responsable, par son silence, des pogroms.

Dès le départ, il est clair que ce sera le procès des pogroms et qu'on ne jugera pas le coupable du meurtre, mais sa victime.

Henry Torrès, ténor du barreau, va tirer des larmes au public et aux jurés. Il racontera plus tard dans ses *Mémoires : « Il ne me resta plus après, dans un court appel aux jurés, véritable acte de foi dans la justice du peuple français, qu'à résumer à larges traits ce que nous venions d'entendre, à rappeler qu'en Ukraine, dans les longues nuits d'hiver, lorsque les petits enfants ne dormaient pas, les mères en les berçant leur disaient : "Dépêche-toi de t'endormir; sans quoi Petlura va venir"et je conclus en quelques mots, après avoir évoqué la Révolution Française dont aucun homme vivant ne peut dire qu'il n'est plus ou moins le fils : "Qu'il sorte libre cet homme qui porte sur son front comme un sceau terrible toute*

la tragédie d'un peuple! Vous êtes aujourd'hui, messieurs, responsables du prestige de notre nation et des milliers de vies humaines qui dépendent du verdict de la France" ».

Ce morceau d'anthologie mérite d'être cité en entier.

Aux yeux du public, Samuel Schwartzbard n'avait fait que venger ses coreligionnaires, victimes innocentes d'épouvantables atrocités.

Il est donc triomphalement acquitté le 26 octobre 1927[(5)].

C'est une grande victoire pour la Ligue internationale contre les pogroms constituée pour l'occasion par Bernard Lecache afin d'assurer la défense de l'accusé et le battage médiatique adéquat. Ce sera d'ailleurs sa seule victoire, puisque la Ligue contre les pogroms se transformera dès l'année suivante en Ligue internationale contre l'antisémitisme, ou LICA.

Mais n'anticipons pas, et revenons sur les acteurs, étonnants, de ce drame.

Qui étaient Schwartzbard, Petlura, Makhno et les autres ?

Au procès, les projecteurs furent braqués sur un seul point de la scène, et un certain nombre

de faits pour le moins troublants furent soigneusement escamotés.

Samuel Schwartzbard fut présenté comme un tranquille horloger, poète à ses heures. Il était horloger, c'est vrai, mais on oublia de préciser qu'il était également membre du groupe anarchiste juif « L’autodidacte ».

Né en 1886 en Bessarabie, il avait connu la guerre civile russe de 1905, puis s'était réfugié à Paris. Il avait combattu durant la première guerre mondiale pour la France dans les rangs de la Légion étrangère et était retourné en Ukraine en 1917, l'année de la révolution, à bord d'un bateau où il avait distribué de la propagande bolchevique

Après trois années passées en Ukraine, il était rentré à Paris en 1920.

Qu'avait-il fait en Ukraine durant ces trois années ? Sûrement pas de la villégiature car peu d'endroits au monde étaient alors plus troublés que cette immense région - les quatre cinquièmes de la France - âprement disputée, Une région agricole riche : jadis appelée « le grenier de l'Europe », marquée depuis toujours par un fort esprit d'indépendance.

Durant ces trois années, de 1917 à 1920, la guerre civile faisait rage en Ukraine, où pas

moins de quatre armées s'affrontaient et dévastaient les campagnes : les « blancs », c'est-à-dire ce qu'il restait de l'armée tsariste, l'Armée rouge bolchevique qui essayait de s'emparer de cette région rebelle, les anarchistes, tantôt alliés, tantôt ennemis des rouges, et pour corser le tout, les nationalistes de Simon Petlura.

Ce dernier avait adhéré très jeune au parti révolutionnaire ukrainien qui militait pour l'indépendance vis-à-vis de la grande Russie.

En 1919, Simon Petlura devient le chef d'une très éphémère république indépendante d'Ukraine qui parvient à se créer à la faveur des troubles liés à la révolution. À ce titre, il est chef des armées et lutte évidemment contre les autres fractions.

Il sera finalement battu, comme les blancs et les anarchistes, par les bolcheviques, qui tenteront de l'assassiner. Il s'enfuit de son pays et trouve refuge à Paris en 1924.

Les anarchistes, quant à eux, étaient dispersés en un certain nombre de mouvements dont le plus important fut celui de Nestor Makhno, qui réussit à entraîner à sa suite d'importantes masses paysannes, ce qui n'était pas le cas des bolcheviques dont la population se méfiait. À juste titre d'ailleurs, comme elle ne tardera pas à

le vérifier. Les bolcheviques firent tout pour évincer les anarchistes, en qui ils voyaient une dangereuse concurrence, et y réussirent finalement, en les trahissant, en 1921.

Pendant ces trois années, de 1917 à 1920, le paisible horloger Samuel Schwartzbard combattit en Ukraine, c'est une certitude. Mais aux côtés de qui ? de l'Armée rouge ? des anarchistes ?

Ce qui est sûr, c'est qu'il continua à fréquenter Nestor Makhno quand, après la défaite des anarchistes, ils se réfugièrent, eux aussi, à Paris.

Simon Petlura et les pogroms en Ukraine

Les pogroms, mot qui signifie « destruction totale » en russe, étaient des actes de violence, voire des massacres perpétrés par le régime tsariste contre les juifs, particulièrement nombreux en Ukraine. Le tiers de la population juive mondiale est alors concentré dans cette région, qui faisait partie de la « zone de résidence » autrefois imposée aux juifs.

Mais nous sommes dans les années 1917-1920. La révolution d'octobre est passée par là, et, Il ne devrait donc plus y avoir de pogroms ? D’autant que dès juillet 1918, le gouvernement bolchevique a interdit toute manifestation d'an-

tisémitisme, désormais passible de la peine de mort. Une mesure qui sera d'ailleurs considérée par les juifs du monde entier comme une preuve de la libéralité du régime !

Il ne devrait effectivement plus y avoir de pogroms, et pourtant, ils continuent. C'est qu'en Ukraine, comme on l'a vu, la guerre civile fait rage, et dans l'esprit des habitants des campagnes, juifs et communistes forment bien vite un duo inséparable

Le nouveau pouvoir a en effet recruté l'essentiel de ses cadres et de sa bureaucratie, qui est d'emblée très importante, dans la population urbaine juive, traditionnellement plus instruite. Il va sans dire que l'aversion des Russes - surtout dans les campagnes - pour la bureaucratie bolchevique ne tarde pas à renforcer leur antisémitisme « traditionnel ».

Un antisémitisme aggravé encore par le rôle que joue la tchéka, police secrète de sinistre mémoire chargée d'éliminer les « contre-révolutionnaires », au sein de laquelle les juifs sont très nombreux à s'enrôler. Notamment en Ukraine, où ils constituent environ 80 % de ses effectifs.

Le rôle de la tchéka avait été défini sans périphrases par le Comité central: c'était un *« organe de combat qui opère sur le front intérieur*

de la guerre civile. Il ne juge pas l'ennemi, mais il l'extermine. Il ne pardonne pas celui qui est de l'autre côté de la barricade, il l'écrase ». Un programme radical qui sera suivi à la lettre.

Donc, l'Ukraine est a cette periode et pour son malheur, le théâtre de violents combats. Le désordre le plus complet y règne, et dans ce climat d'anarchie, toutes les bandes armées sans exception se livrent à des exactions et à des pogroms, en tâchant si possible d'en faire porter la responsabilité à d'autres.

« S'il se produit des cas de brigandage dans l'Armée rouge, il est indispensable de les imputer aux petluristes. L'Ukraine doit être soviétique et Petlura effacé de la mémoire pour toujours ».

Qui adresse cette recommandation en 1920 aux agitateurs envoyés en Ukraine ? Léon Trotski, commissaire du peuple à la guerre.

La part réelle de la responsabilité de Simon Petlura dans les pogroms perpétrés par son armée ne sera même pas établie durant le procès de Schwartzbard. Un certain nombre d'historiens sont d'avis qu'il a au contraire tenté de les limiter et de punir les coupables.

Une chose est sûre : les rapports entre juifs, bolcheviques et nationalistes ukrainiens étaient

très complexes en cette période troublée. Le *Droit de Vivre* sera amené à le reconnaître implicitement en 1975 à l'occasion suivante :

En novembre de cette année-là, la Bibliothèque Ukrainienne de Paris décide de prendre le nom de *Simon Petlura.* La LICA s'en émeut et envoie derechef une lettre de protestation aux responsables qui répondent que Simon Petlura avait été un grand patriote ukrainien et qu'il n'était pas antisémite. Le *DDV* commente l'affaire en ces termes : *« On peut estimer, à l'extrême limite, que Simon Petlura, socialiste-révolutionnaire, n'était pas antisémite. Mais l'armée ukrainienne qu'il commandait était composée d'une grande majorité d'individus dont le patriotisme et le nationalisme se confondaient avec la haine à l'encontre de tout ce qui n'était pas authentiquement ukrainien. La population juive était considérée par ceux-là comme un corps étranger. De plus l'armée de Petlura luttant contre l'Armée rouge du juif Léon Trotsky pour une Ukraine indépendante avait tendance à considérer tous les juifs comme les alliés objectif du bolchevisme dont plusieurs dirigeants étaient en effet de confession israélite ».*

Auteur de pogroms ou pas, il n'en demeure pas moins que Simon Petlura constituait un dan-

ger pour les bolcheviques car il était nationaliste. Il avait déjà échappé à une tentative d’assassinat en Ukraine, et à présent, Il entendait poursuivre son combat politique à Paris, où il avait créé un journal. Il représentait donc une menace à éliminer.

Ce crime « passionnel », pour ne pas dire « moral » , fut-il en réalité un crime politique et Samuel Schwartzbard un agent soviétique ? Un certain nombre d'indices donnent à le penser et c'est là une question toujours ouverte.

Il est en tout cas établi que Christian Rakovsky, qui était depuis 1925 ambassadeur des soviets en France, après avoir été chef de la tchéka en Ukraine en 1918 et gouverneur de l'Ukraine de 1919 à 1923, avait rencontré l'avocat de Schwartzbard, Henry Torrès, sur la Riviera française, quelques mois avant le début du procès.

La Ligue internationale contre les pogroms

Bernard Lecache avait donc pris en main la défense de Samuel Schwartzbard et créé à cet effet, pour lui donner tout l'impact médiatique possible, la Ligue internationale contre les pogroms. Journaliste de gauche, il avait logique-

ment mobilisé dans les milieux de gauche : outre l'avocat Henry Torres, les personnalités suivantes vont former le premier noyau de la nouvelle Ligue : Victor Basch, président de la Ligue des Droits de l'Homme, Gérard Rosenthal, avocat, futur collaborateur de Trotski, Georges Pioch, anarchiste puis socialiste, Caroline Rémy, dite Séverine, journaliste socialiste-anarchiste-communiste, Léon Jouhaux, secrétaire général de la CGT, Maxime Gorki, qui retourne en URSS en 1928 pour présider l'Union des écrivains soviétiques, l'écrivain Joseph Kessel.

Bernard Lecache va pousser très loin son soutien puisqu'il se rendra lui-même en Ukraine durant l'été 1926 dans le but très précis de rassembler, afin de les produire au procès l'année suivante, le maximum de témoignages à charge contre Petlura. Ardent supporter des bolcheviques, il est largement aidé par les autorités durant son voyage et bénéficie d'une grande couverture de presse dans les *Izvestia.*

À son retour, il publie un livre intitulé *Quand Israël meurt... Au pays des pogroms* qui constitue un véritable réquisitoire contre le nationaliste ukrainien et assène des chiffres que les recherches historiques ultérieures reverront largement à

la baisse. Durant ces années, les pogroms n'ont pas fait en réalité, comme il le dénonce, 300 000 victimes, mais entre 60 000 et 120 000, selon un rapport de la Croix-Rouge.

La LICRA reprendra d'ailleurs plus tard à son compte l'estimation la plus basse, dans les circonstances suivantes : en 1992, de très vives protestations sont adressées par diverses communautés juives au président de l'Ukraine, Léonid Kravtchouk, car la ville de Lvov a décidé de baptiser l'une de ses rues du nom de *Simon Petlura*. Le *DDV* relate l'affaire en précisant : *« Simon Petlura, ancien chef de l'armée ukrainienne, avait massacré 60 000 juifs en 1918 et 1919 lors de pogroms qui ont ensanglanté 87 villes ukrainiennes, dont la capitale, Kiev ».*

La LICRA décide de s'associer à la protestation adressée au président ukrainien, « elle qui a justement été initialement créée après ces pogroms et l'assassinat de Petlura par un jeune juif dont la famille avait été décimée[(6)] ».

Un *« jeune juif »* qui avait quand même quarante ans lors de l'assassinat.

Des extraits du livre de Bernard Lecache vont être publiés durant tout le mois de février 1927 - soit quelques mois avant le procès qui aura lieu

en octobre - dans son journal *Le Quotidien.* Ils contribueront largement à créer le climat voulu.

Ce que Bernard Lecache ne précise pas dans son livre, c'est qu'aux pogroms proprement dit - violences expressément dirigées contre les juifs - s'ajoutaient de toute manière les ravages « classiques » causés par les armées en Ukraine. Et tout particulièrement par l'Armée rouge, qui exercera une terreur particulière contre les masses paysannes suspectées de soutenir les anarchistes Plus de 200 000 paysans et ouvriers vont être exécutés à cette époque, et à peu près autant déportés vers la Sibérie ou emprisonnés.

Des morts dont il ne sera plus jamais question. Mais qui peuvent contribuer à expliquer un certain climat antisémite dans l'Ukraine d'alors

Un livre de Serge Melgounov intitulé *La terreur rouge en Russie*, *1918-1924* dénonçant les exactions de l'Armée rouge avait d'ailleurs paru à Londres en 1924. Il rapportait les témoignages recueillis par la commission d'enquête sur les crimes bolcheviques, créée en 1919 par le général blanc Denikine.

Et il décrivait les atrocités commises en masse en Ukraine par les tchékistes dès 1918, contre « les ennemis du peuple ».

Le livre de Bernard Lecache, très similaire dans sa conception, et paru deux années plus tard, en 1926, semble destiné à effacer cette fâcheuse impression en faisant porter tout le poids et la responsabilité des exactions sur les seuls nationalistes. Était-ce une façon de faire oublier d'autres crimes ?

Qui était Bernard lecache, fondateur de la LICRA ?

À ce point du récit, il devient impératif de s'intéresser de plus près à l'homme qui créa la LICRA et la présida jusqu'à sa mort en 1968, soit durant quelque quarante années !

La Ligue et le *DDV* sont étonnamment discrets sur ce personnage, dont n'apparaît qu'une légende officielle plutôt avare de détails : journaliste « de gauche », grand humaniste – naturellement, puisque de gauche -, homme fort modeste de surcroît, puisqu'il refusera toujours tout mandat politique, ce qui constitue une rareté à la LICRA.

Bernard Lecache, comme son nom ne l'indique pas est né en 1895 à Paris dans une famille juive d’origine ukrainienne. Ses parents, tous deux nés en Ukraine, avaient émigré en France en 1890.

Il sera journaliste dans divers organes de la presse de gauche et d'extrême gauche, notamment à *La Volonté* et au *Journal du Peuple*, « Ie premier journal bolcheviste français ». Il fondera même un hebdomadaire, *Le cri des peuples*, qui disparaîtra après quelques mois d'existence. Dans les années qui suivent la révolution, il fréquente les milieux socialistes et communistes franco-russes, et notamment Boris Souvarine, comme lui juif d'origine ukrainienne, comme lui né en 1895, comme lui journaliste. Boris Souvarine sera l'un des créateurs, en décembre 1920, du parti communiste français. Il assistera Henry Torrès au procès Schwartzbard.

Bernard Lecache fréquente également avec assiduité une célébrité de la presse de l'époque, bien oubliée aujourd'hui : Séverine, dont il écrit même la biographie en 1931 et dont il épouse la petite-fille, Denise Montrobert.

Séverine, de son vrai nom Caroline Rémy, est alors une journaliste féministe-anarchiste-communiste particulièrement tonitruante. Ancienne égérie de Jules Vallès, elle est toujours en quête d'une cause flamboyante à défendre et pourfend systématiquement l'ordre établi. Son slogan favori : *« Avec les pauvres toujours, malgré leurs er-*

reurs malgré leurs fautes, malgré leurs crimes ! » dépeint assez bien la révolutionnaire telle qu’elle n’a jamais cessé d’être.

Ce qui ne l'empêche pas de collaborer durant plusieurs années - et c'est là tout le sel de l'histoire - au journal antisémite *La Libre Parole* d'Édouard Drumont, par ailleurs auteur à succès de *La France juive*[(7)]. Ce qui, pour la future belle-grand-mère du fondateur de la LICRA, est assez original. Édouard Drumont, qui l'appréciait beaucoup, ira jusqu'à lui dédier, en des termes très affectueux, un de ses livres, consacré à l'affaire de Panama, *De l'or, de la boue, du sang.*

La révolution de 1917, qualifiée de « grande annonciation », est saluée avec enthousiasme par ces milieux d'intellectuels parisiens de gauche, et Bernard Lecache est l'un des premiers à adhérer, dès 1921, à la section française du parti communiste. Séverine aussi, d'ailleurs. Il collabore à partir de ce moment-là à *L'Humanité*, où il tient la rubrique antimilitariste.

Deux ans plus tard, le PC fait le ménage, à la demande de l'Internationale Communiste, le Komintern. Nombreux sont en effet les Francs-maçons, surtout au Grand Orient, à avoir rejoint le parti communiste. Or cette affiliation maçon-

nique est mal vue à Moscou. Les « intellos », ou présumés tels, sont donc sommés de choisir entre l'appartenance à la franc-maçonnerie, à la Ligue des Droits de l'Homme - assimilée à la maçonnerie en raison de ses liens avec elle - ou au Parti, et ce, avant le 1er janvier 1923 : *« La dissimulation par quiconque de son appartenance à la franc-maçonnerie sera considérée comme une pénétration dans le Parti d'un agent de l'ennemi et flétrira l'individu en cause d'une tache d'ignominie devant tout le prolétariat ».*

Bernard Lecache, qui est membre de la Ligue des Droits de l'Homme et proche de la franc-maçonnerie, dont il sera membre un peu plus tard, refuse de se soumettre à cet ukase, ainsi que d'autres. Il est exclu du Parti en 1923.

Cela ne l'empêche apparemment pas de rester un communiste convaincu, ni de garder des liens étroits avec ses anciens camarades, puisque le 17 octobre 1927, soit quelques jours avant l'acquitement de Samuel Schwartzbard, on le voit présider un meeting célébrant le 10e anniversaire de la révolution russe. À partir de janvier 1928, il adhère par ailleurs à l'Association des amis de l'Union soviétique, et collabore à la revue *l'Appel des soviets.*

Dépend-il d'eux financièrement ? Dans son livre *Les professionnels de l'antiracisme*, paru en 1987, Yann Moncomble reproduit une note n° 56249 adressée le 18 janvier 1936 par Joseph Paganon, du ministère de l'Intérieur, au président du Conseil, Pierre Laval[(8)], rédigée en ces termes :

« Bernard Lecache, le secrétaire de la LICA, est subventionné par les soviets depuis 1927. À cette époque, il était très lié avec l'ambassadeur Rakovsky, qui le fit nommer comme rédacteur au journal Le Soir fondé par M.L.O. Frossard[(9)]*, actuellement ministre du Travail. Après la disparition de ce journal, Lecache, de sa propre initiative, publia une feuille intitulée Le Cri des Peuples et fut aidé par l'ambassade soviétique, en la personne du conseiller Arens. (…) Actuellement, pour la publication de son nouveau journal Le Droit de Vivre, Bernard Lecache reçoit chaque mois 10 000 francs de l'ambassade soviétique ».*

Pendant la guerre, Bernard Lecache sera arrêté par la police de Vichy à la suite d'un article paru dans *Marianne* et intitulé *« Rien n'est fini »*.

Il est transféré en Algérie, au camp de Bossuet, où il se retrouve compagnon d'infortune de Roger Garaudy, futur célèbre révisionniste. Il est libéré en décembre 1942 par les troupes alliées

débarquées en Afrique du nord. Après la guerre il reprend ses activités de journaliste et restera à la tête de la LICA jusqu'à sa mort, en 1968, à l'âge de 73 ans.

La Ligue internationale contre l'antisémitisme (LICA)

Il est indéniable que le succès de la révolution d'octobre et sa conséquence, l'arrivée au pouvoir en Russie d'un régime perçu comme philosémite - du moins à ses débuts car il va évoluer par la suite vers l'antisémitisme d'État - ont servi de détonateur et d'encouragement à la création d'organisations telles que la LICA.

Tout comme l'exemple de la République de Weimar qui, de 1917 à 1933, va voir les juifs jouer un rôle important dans la vie politique et culturelle de l'Allemagne.

Jusque-là, en effet, les juifs de France ne se considéraient pas eux-mêmes comme paticulièrement combatifs ou militants. L'Affaire Dreyfus, qui constituera un révélateur à bien des égards, illustre parfaitement cette attitude effacée. Revenant une fois de plus, en mars 1987, sur « l'Affaire », le *DDV* parle du *« Silence des juifs » :*

« Au milieu de cet immense affrontement dont ils étaient l'objet, le rôle et la réaction des juifs de France furent dérisoires. On voit à quel point ils n'existaient pas en tant que communauté structurée, combien était active et efficace l'idéologie de l'assimilation (…) Enfin, l'Affaire eut un rôle déterminant sur les juifs eux-mêmes, Ce n'est pas Theodor Herzl seulement qui prit mieux conscience de la nécessité d'un État juif, quand il vit dégrader Dreyfus aux cris de “Mort aux juifs !”: Ce sont les juifs du monde entier, qui se sentirent confortés dans leur détermination de réaliser le vœu bimillénaire “l'an prochain à Jérusalem” ».

C'est donc dans ce contexte de prise de conscience nouvelle, à la fois de l'identité juive et de la possibilité de la défendre politiquement avec succès, qu'est créée dans un premier temps la Ligue internationale contre les pogroms. Son but atteint -la défense et l'acquittement de Samuel Swchartzbard - elle va se transformer dès l'année suivante, en 1928, en Ligue Internationale contre l’antisémitisme (LICA), dont le champ d'action est plus vaste . Il s’agit dorénavant de prendre la défense des juifs partout où ils se plaignent de persécutions.

Les statuts de la nouvelle Ligue insistent sur son caractère résolument apolitique et non con-

fessionnel. Elle se place d'emblée, non pas « en dehors », mais « au-dessus » de tous les partis politiques, un positionnement qu'elle n'abandonnera jamais et qui en dit long sur son propre sentiment de puissance.

Un apolitisme affiché qui paraît des plus relatifs, si l'on en juge à la qualité de ses membres fondateurs. Au comité d'honneur de la LICA nouvellement constituée, outre le premier noyau issu de la Ligue contre les pogroms, prennent place un certain nombre de responsables politiques, dont Édouard Herriot, leader des radicaux de gauche, et Léon Blum, chef des socialistes.

D'ailleurs, cet affichage apolitique ne trompe personne. Dans son ouvrage *Les juifs à Paris 1933 à 1939*, publié en 1974, David H. Weinberg indique clairement : *« Pourtant, la période tourmentée que constitue le début des années trente en France amena la création de plusieurs organisations politiques chez les juifs français. La plus importante fut la Ligue internationale contre l'antisémitisme, ou LICA ».*

Apolitique, la LICA se prétend également non confessionnelle, souhaitant réunir « des hommes de bonne volonté, venant de tous les horizons philosophique, politique et religieux qui veulent militer

pour l’égalité des races et des familles ethniques dans le respect total des différences ».

C'est la raison pour laquelle apparaîtront toujours en vitrine et bien en évidence, un certain nombre de personnalités non juives. A l'étage de la direction, en revanche, les véritables dirigeants de la LICRA seront, quant à eux, toujours juifs. C'est encore le cas aujourd'hui.

À l'instar des communistes, la LICA organise très vite des groupes d'autodéfense qui n'hésitent pas à faire le coup de poing contre les « fascistes ». Elle acquiert ainsi dès le départ une réputation d'agressivité qui ne la quittera plus, n'hésitant pas à recruter les durs chargés de son service d'ordre dans le Milieu et dans les salles de boxe.

1932 marque une nouvelle étape dans la montée en puissance de la LICA : elle décide, tout en conservant son sigle d’origine, LICA, déjà bien connu, d’étendre son champ d’action au racisme en général; Cette extension est la conséquence de sa pénétration dans les colonies françaises, notamment en Afrique du nord, où juifs et arabes se retrouvent solidaires du mêmes combat. Une solidarité pourtant sujette à des crises très violentes, comme en témoigne le

pogrom de Constantine, en Algérie, qui fait plusieurs dizaines de morts dans la communauté juive en 1934.

C'est également en 1932 que Bernard Lecache crée *Le Droit de Vivre*, qui se proclame premier journal antiraciste du monde.

Le soutien de la LICA au Front populaire

Les émeutes et la grève de février 1934 réconcilient socialistes de la SFIO et communistes. Une réconciliation exigée par Moscou dans son objectif de conquête du pouvoir en Europe occidentale. La LICA appelle, elle aussi, au rassemblement de toutes les forces de gauche « contre le fascisme ». Un comité de liaison se constitue, qui aboutira au Front populaire.

Cette alliance va porter ses fruits. En avril 1936, en dépit de son apolitisme officiel, la Ligue appelle à voter pour le Front populaire de Léon Blum. La gauche gagne les législatives, et parmi ses nouveaux élus figurent quatre membres du comité central de la LICA : Jean Pierre-Bloch, André Philip, Gaston Monnerville, Salomon Grunbach.

Deux d'entre eux imprimeront plus tard une très forte marque sur la Ligue :

Jean Pierre-Bloch, tout d'abord, le plus jeune député du Front Populaire. Après avoir milité aux jeunesses socialistes et à la Laurs - Ligue d'Action Universitaire Républicaine et Socialiste, qui regroupe les étudiants de gauche - il est entré comme journaliste au *Populaire* de Léon Blum. L'importance de Jean Pierre-Bloch sera déterminante par la suite puisqu'il succèdera à Bernard Lecache à la tête de la LICA à la mort de ce dernier, en 1968. Il y restera à son tour jusqu'en 1993.

Ce qui signifie que la LICRA, de 1927 à 1993, *soit durant 66 ans*, a connu en tout et pour tout deux présidents. Journalistes tous les deux. De gauche tous les deux.

Une remarquable et éclairante continuité.

Jean Pierre-Bloch écrira bien plus tard dans ses *Mémoires*, intitulées *Jusqu'au dernier jour : « Je crois que jusqu'à ma mort, le virus de la politique ne me quittera pas »*

On le croit sur parole.

Le second de ces jeunes espoirs de 1936 est Gaston Monnerville, radical de gauche, qui accompagnera la Ligue tout au long des décennies suivantes, Son soutien constant sera très important, puisqu’il occupera la haute fonction

de président du Sénat de 1948 à 1968, ce qui fera de lui le deuxième personnage de l'Etat. Il siègera ensuite au Conseil constitutionnel.

Tout au long de son histoire, bien qu'officiel-ement apolitique, la LICRA ne va en réalité jamais cesser d'être intimement liée au monde politique, et plus précisément à la gauche.

La présence au sein de la Ligue de membres issus de la droite constitue surtout un bon moyen d'occuper le maximum de terrain politique et d'escamoter une appartenance trop marquée au camp de la gauche, qui serait préjudiciable aux objectifs et aux intérêts de l'association. Elle permet également de donner une apparence de crédibilité à l'ouverture prônée dans les statuts.

Les années d'avant-guerre

Durant ces années d'avant-guerre, la LICA est donc déjà bien implantée et jouit de nombreux relais dans la presse et dans le monde politique grâce à ses élus et à ses appuis.

Cette visibilité lui permet de faire bruya-ment entendre sa voix et de déployer un acti-visme politique dont s'inquiète une bonne partie de la communauté juive française, nettement plus modérée.

C'est ainsi qu'en juillet 1937, l'imprimeur Georges Lang adresse au Consistoire une lettre[(10)] s'inquiétant du tort que la LICA causerait aux juifs par son agitation désordonnée et conclut : *« C'est bruyamment, par tous les moyens possibles, que le judaïsme devrait renier la LICA (…) Un Lecache justifierait, si c'était possible, un Darquier de Pellepoix, mais un Lecache est bien plus dangereux pour les juifs qu'un Darquier de Pellepoix ».*

Dès 1937, la LICA réclame le vote d'une loi contre le racisme. Du fait de sa forte implantation en Afrique du nord, elle milite pour l'adoption du projet Blum-Viollette dont Jean Pierre-Bloch est rapporteur à l'Assemblée nationale.

Dans un premier temps, en 1870, le décret Crémieux[(11)] avait accordé la citoyenneté française aux juifs d'Algérie. Les musulmans, quant à eux, pouvaient également demander cette citoyenneté, mais dans ce cas, ils devaient renoncer au statut coranique, jugé incompatible avec la Déclaration des droits de l'homme. Peu d'entre eux avaient alors effectué cette démarche.

Le projet Blum-Viollette vise, lui, à octroyer la citoyenneté française à une « élite » de 21 000 musulmans francisés d'Algérie, sans obligation

cette fois de renoncer à la loi coranique. Ce projet sera violemment combattu par les colons et finalement retiré.

Curieusement, durant ces années, la LICA contribue fortement à la diffusion du livre d'Adolf Hitler, *Mein Kampf* C'est Marcel Bleustein-Blanchet[(12)] qui le racontera bien plus tard dans son livre de souvenirs *Les mots de ma vie : « Dans les années 30, j'ai reçu la visite de plusieurs personnalités très connues, avocats, médecins, hommes d'affaires, parmi lesquels le président de la Ligue contre l'antisémitisme, la LICA, Pierre-Bloch*[(13)]*, et mon ami Lucien Rachet. Ils m'ont dit : "Hitler a publié en Allemagne un livre abominable, Mein Kampf, qui se veut la bible de la haine contre la France et contre les juifs. Il faut absolument le faire connaître, aux leaders d'opinion. Nous avons trouvé un éditeur qui accepte de l'imprimer, mais qui refuse de mettre son nom, par peur des représailles. Acceptez-vous de nous aider ?: J'ai dit oui. Le livre a paru.*

Nous l'avons envoyé notamment à tous les députés et sénateurs. C'était l'époque où il ne se passait guère de jour sans qu'on entende à la radio les hurlements du Führer annonçant le nouvel ordre nazi et la destruction du monde occidental. J'ai

fait un sondage auprès d'une bonne vingtaine de destinataires de notre envoi. aucun n'avait lu Mein Kampf. *Ils l'avaient reçu comme un calendrier et rangé dans un coin. Les hommes ont une étrange faculté d'aveuglement ».*

Le 7 novembre 1938, un juif allemand de 17 ans réfugié à Paris, Herschel Grynzpan, abat Ernst von Rath, secrétaire de l'ambassade d'Allemagne. Ce meurtre sera le prétexte aux violences de la Nuit de cristal en Allemagne, trois jours plus tard.

À la suite de cet événement, un nouveau flot de réfugiés arrive en France. *« Ouvrez les frontières ! »* titre le *DDV* en janvier 1939, en réclamant la création d'un ministère de l'immigration. Si la LICA n'obtient pas satisfaction sur ce point - du moins pas encore - elle réussit à faire sortir en avril 1939 le décret-loi Marchandeau, qui introduit pour la première fois dans le droit français la notion de « délit d'injures et de diffamation racistes ».

Bien plus tard, en octobre 1971, le *DDV* publiera sous le titre *« La LICA vue par les Nazis »*, un article présenté comme un hommage du vice à la vertu, mais qui illustre assez bien ses méthodes, déjà à cette époque-là.

Cet article commente plusieurs rapports sur la Ligue établis par les services de renseignements allemands pendant les années d'avant-guerre, et s'étend longuement sur un ouvrage intitulé *Un coup porté à la paix*, relatant justement l' affajre Grynzpan.

L'auteur de cet ouvrage, Wolfgang Diewerge présenté comme un proche collaborateur de Joseph Goebbels, émet à propos de la LICA le jugement suivant: *« La politique de la LICA représente une permanente et incroyable intervention dans la politique intérieure et extérieure .française: vive attaque contre les décrets .français .frappant les étrangers, contre les expulsions de juifs et les restrictions aux droits politiques des naturalisés, vives attaques contre les organisations nationalistes ».*

Le *DDV*, qui rapporte ce jugement, conclut son article en ces termes: *« Les nazis, comme on le voit, ont redouté la perspicacité et l'action de la LlCA bien avant la guerre »* !

Cet interventionnisme incessant se voit confirmé par ces quelques lignes extraites d'un dossier consacré par le *DDV* en août 1986 à la xénophobie et à l'antisémitisme dans les années 1930 : *«À partir de 1935, les rapports de police, mais aussi les nombreuses lettres que le président de la LICA*

adresse au préfet de police de la Seine (hommage involontaire : une note ultérieure de ces services se plaint des démarches incessantes de la LICA en faveur des étrangers), font état d'incidents graves provoqués par les: membres de mouvemens: d'extrême droite dans différents quartiers de la capitale ».

Le *DDV* omet de préciser à ce propos ce qu'il souligne avec fierté en bien d'autres circonstances, à savoir que la LICA, qui avait elle-même créé des groupes d'auto-défense, n'hésitait pas à donner largement et brutalement la réplique aux « fascistes », et que les violences étaient très largement partagées.

Que se passe-t-il en Union soviétique pendant ces années d'avant-guerre?

Dès sa création, la LICA a choisi son ennemi, qui se trouve être le même que celui des communistes : le fascisme, qui devient le mal absolu. Et qui va le rester, même quand le fascisme proprement dit ne sera plus qu'un lointain souvenir historique. Car le mot de fasciste sert en fait à désigner l'ennemi de la gauche, quel qu’il soit. Contre cet ennemi, tous les moyens - absolument tous les moyens - sont bons. On le constate aujourd'hui encore.

Si le totalitarisme hitlérien constitue en ces années une menace réelle, la LICA ne semble pas s'apercevoir qu'un peu plus à l'est, dans ce qui n'est plus la Russie mais désormais l'URSS, s'est installé depuis deux bonnes décennies un régime qui n'a rien à lui envier sous l'angle de la terreur et du mépris des droits de l'être humain.

Mais il est vrai que le nazisme s'attaque prioritairement aux juifs, et même le revendique, tandis que le communisme choisit, lui, d'autres victimes. Tuer au nom de la race est une abomination. Tuer au nom de la révolution mondiale est (presque) permis.

André Malraux, gaulliste de gauche, écrira à cet égard une phrase extraordinaire qui illustre parfaitement la coupable indulgence dont bénéficiera toujours un régime sanglant sous prétexte qu'il prétendait œuvrer pour le progrès social : *« Le communisme en URSS n'a pas supprimé la souffrance, mais il lui a donné un sens ».* Un sens qui a certainement échappé à ses dizaines de millions de victimes…

C'est l'époque aussi où le poète communiste Louis Aragon, tant admiré des intellectuels, chante le « romantisme » bolchevique, dont il n'aura pas, lui, à souffrir :

« Pour l'anéantissement de cette bourgeoisie,
L'éclat des fusillades ajoute au paysage
Une gaieté jusqu'alors inconnue :
Ce sont des ingénieurs et des médecins qu'on exécute »

Le régime soviétique ne sera donc finalement critiqué - mais jamais réellement condamné pour ses crimes, encore moins diabolisé comme le seront le nazisme et le régime de Vichy - que des années plus tard, dans un contexte politique particulier. Lorsque l'URSS manifestera son hostilité à l'égard de l'État d'Israël et s'opposera à l'émigration des juifs russes.

Pourtant, comme on l'a vu, dès les premières années du nouveau régime, terreur, purges, goulags, déportations, sont érigés en système de gouvernement. Les victimes se compteront - bien plus tard, et plutôt discrètement - par dizaines de millions.

À la mort de Lénine, en 1924, une lutte sans merci se livre au sommet de l'État pour le pouvoir. Staline en sort vainqueur et réussit à évincer Trotsky qui est banni d'URSS en 1929. L'un des principaux artisans de la terreur bolchevique se voit ravalé au rang de vulgaire contre-révolutionnaire.

Un certain nombre de dirigeants juifs de la première heure sont éliminés en même temps que Trotski, mais pas le beau-frère de Staline, Lazare Kaganovitch, qui cumule plusieurs fonctions faisant de lui le maître du pays en second. *The Jewish Post* de Londres ne s'y trompe pas, qui écrit en date du 27 juin 1933 : *« Pratiquement, Kaganovitch et Staline détiennent le pouvoir dans ce pays gigantesque qui couvre la sixième partie du globe et a une population de 160 millions d'habitants ».*

Mais si les têtes changent, la situation de la population russe ne s'améliore pas.

Le génocide ukrainien

L'Ukraine, décidément région martyre, va être le théâtre principal, durant ces années d'avant-guerre, d'un épouvantable crime contre l'humanité qui disparaîtra promptement dans un trou noir de l'histoire.

Malgré les guerres, elle reste une région agricole riche et sa population continue à manifester un vif esprit d'indépendance, que le pouvoir va s'employer à briser. En représailles contre la résistance des populations paysannes à la collectivisation forcée, le régime bolchevique organise

délibérément une abominable famine en 1932-1933. Cette famine provoquée touchera principalement l'Ukraine, mais sévira aussi dans le Caucase du nord et dans le Kazakhstan.

Pour accomplir ce forfait, qui sera toujours nié par le pouvoir, Staline envoie sur place les commissaires Viatcheslav Molotov et Lazare Kaganovitch ainsi que Genrikh Yagoda, chef de la tchéka. Leur mission est « d'accélérer les collectes » et d'empêcher à tout prix les paysans de fuir vers les villes. Plus de six millions de personnes, dont environ deux millions d'enfants, vont mourir de faim, ainsi que du typhus, durant cette famine sciemment organisée par le pouvoir bolchevique.

Le cannibalisme réapparaîtra. Des affiches représentant une femme et son enfant, sous le slogan *« Manger son enfant est un acte barbare »*, seront placardées.

Pendant ces deux années où il affame volontairement toute une population, le gouvernement des soviets exportera à l'étranger dix-huit millions de quintaux de blé. Cette tragédie est connue en Europe occidentale. Des journaux publient des témoignages de rescapés, et des voix s'élèvent pour dénoncer cette barbarie. Mais Édouard Herriot[(14)] souhaite mener, en sa qua-

lité de président du Conseil - jusqu'en décembre 1932 - une politique de rapprochement avec l'Union soviétique. Ces révélations sont gênantes. Il convient d'effacer cette mauvaise impression par un témoignage incontestable : le sien.

Devenu en février 1933 président de la commission des affaires étrangères à l'Assemblée nationale, il se rend donc en Ukraine en août 1933, accompagné de la journaliste Geneviève Tabouis. Et fait à son retour cette déclaration historique : *« J'ai traversé l'Ukraine. Eh bien! je vous affirme que je l'ai vue tel un jardin en plein rendement. On assure, me dites-vous, que cette contrée vit à cette heure une époque attristée ? Je ne peux parler de ce que je n'ai pas vu. Pourtant je me suis fait conduire dans des endroits éprouvés. Or je n'ai constaté que la prospérité... »*

Toute une mise en scène destinée à lui permettre de ne rien voir d'indésirable et donc de mentir avec un semblant de vérité, a en effet été déployée. Après tout, qu'est-ce que la vérité, surtout en matière politique? Ne disait-il pas lui-même : *« Une vérité est un mensonge qui a longtemps servi » ?*

Ce crime gigantesque commis par les bolcheviques est donc connu par la gauche française,

mais occulté. Seul l'antisémitisme de Hitler est, durant le même temps, dénoncé à longueur de colonnes dans le *DDV*. En 1932, alors que ce dernier n'est pas encore chancelier, le *DDV* proclame déjà : « *La clef de l'antisémitisme est en Allemagne et chaque voix gagnée par Hitler est une voix gagnée par l'internationale du pogrom* ».

Pour gigantesque qu'il soit, le génocide ukrainien n'est cependant pas, et de loin, le seul crime bolchevique. Juste avant la guerre, en 1937-1938, neuf millions de Russes au moins sont détenus dans les goulags ou les prisons.

L'antisémitisme d'État en URSS

Une loi punissant l'antisémitisme de mort est votée par le nouveau pouvoir soviétique dès juillet 1918. Mais si bon nombre de ses dirigeants sont juifs, ils sont aussi athées et considèrent que le problème juif sera finalement réglé par l'assimilation. Dans leur esprit, toutes les particularités - et notamment les religions – doivent être impitoyablement éliminées pour faire place à l'homme nouveau issu de la révolution. Au robot voué au seul service du pouvoir.

La religion juive ne sera donc nullement avantagée et se verra maltraitée comme les au-

tres. Dès 1922, les autorités ferment synagogues et écoles religieuses et interdisent toutes les activités communautaires non communistes.

L'arrivée au pouvoir de Staline va marquer une étape supplémentaire : le début de la montée en puissance d'un véritable antisémitisme d'État bien pire que celui du régime tsariste. Cet antisémitisme se manifestera avec éclat en 1936-1938 lors des *procès de Moscou*, qui s'accompagneront de véritables hécatombes éliminant un grand nombre de compagnons de la première heure, juifs pour la plupart. Les juifs seront chassés des services gouvernementaux. Des numerus clausus seront rétablis dans les écoles. En 1939, le pacte conclu entre Staline et Hitler conduira à la déportation, vers l'Oural et la Sibérie, sur ordre de Staline, 600 000 juifs polonais pris dans la zone soviétique. Peu en reviendront

La logique, l'honnêteté et le respect des droits de l'homme constamment invoqués voudrait donc qu'en ces années d'avant-guerre, Staline(15) soit pour le moins aussi infréquentable qu'Hitler. Et que les deux totalitarismes soient pareillement dénoncés. Or, il n'en est rien. On ne pipe mot à Paris, ou si peu. Il semblerait qu'on ne veuille surtout rien voir, ni rien savoir.

Il existe pourtant bien des moyens de connaître la situation réelle en Union soviétique, car les contacts et les voyages sont fréquents.

Boris Souvarine, communiste de la première heure, s'il en est, puisqu'il participe à la création du parti communiste français en 1920, est aussi un homme honnête, qui ne va pas tarder à comprendre la véritable nature, perverse et inhumaine, du régime. Il aura le grand courage de faire son mea culpa, mais il restera bien seul de son espèce.

De retour d'un de ses fréquents voyages à Moscou, il essaie dès 1933 d'ouvrir les yeux de ses contemporains. Il publie en 1935 une biographie de Staline, *Staline, aperçu historique du bolchevisme*, puis en 1936 *Bilan de la terreur en URSS (faits et chiffres)* où il remarque notamment : *« On n'aperçoit plus de limite à la sauvagerie déchaînée »*.

En 1938, il fait paraître dans la revue *La Vie intellectuelle* un texte qui définit la nature intrinsèque du communisme et qui na rien perdu de son acuité : *« L'URSS est le pays du mensonge, du mensonge absolu, du mensonge intégral Staline et ses sujets mentent toujours, a tout instant, en toute circonstances, et à force de mentir ne savent même*

plus s'ils mentent. Ils baignent dans une atmosphère saturée de mensonge. Et quand chacun ment, personne ne ment plus en mentant. Là où tout ment, rien ne ment (...) Unique réalité: la terreur qui décompose les esprits et empoisonne les consciences ».

Ce n'est là qu'un court extrait d'un texte saisissant qui développe ce thème du mensonge sous tous ses aspects et dépeint un univers totalement déshumanisé. Et nous ne sommes qu'en 1938.

Peine perdue. Socialistes et radicaux français ont trop besoin des communistes pour garder le pouvoir. Ils garderont donc le silence par la même occasion.

Gare aux intellectuels qui osent les fausses notes. Comme André Gide, par exemple, qui sera lui aussi communiste, mais pas pendant longtemps. Revenu d'URSS et de son aveuglement, il déclare en 1936 : *« Et je doute qu'en aucun autre pays, aujourd'hui, fût-ce dans l'Allemagne de Hitler, l'esprit soit moins libre, plus courbé, plus craintif, plus vassalisé ».*

Seul résultat ? ses anciens « amis » s'empressent de disqualifier son témoignage.

La LICA est bien ancrée à gauche malgré son apolitisme proclamé. Ses dirigeants, ses compa-

gnons de route, sont pour l'essentiel des gens de gauche, socialistes ou communistes. Même si des dissensions peuvent apparaître ponctuellement ici et là, ils restent tous fondamentalement du même camp.

Solidaires dans la désignation d'un seul et même ennemi et dans l'occultation délibérée du reste. La seule bête immonde sera donc à jamais la bête fasciste. Les crimes, horreurs et même persécutions antisémites commis par le monstre communiste, qui dureront pourtant bien plus longtemps et feront bien plus de victimes, ne compteront pas vraiment et n'entameront même pas la légitimité internationale du régime. Ne verra-t-on pas, suprême dérision, l'Union soviétique se faire procureur au Tribunal de Nuremberg ?

Ce négationnisme dure depuis des décennies. Il empoisonne aujourd'hui encore en France le non-débat politique.

Il est la démonstration éclatante du triomphe culturel de la gauche.

Les années de guerre et d'après-guerre

La guerre voit évidemment la dispersion des militants de la LICA. Fuites, arrestations, incarcérations, évasions, sont le lot qu’ils partagent

avec bien d'autres Français. De nombreux ligueurs rejoignent divers réseaux de résistance.

Moscou espère toujours ardemment voir éclater une guerre civile en France. D'où un climat d'attentats et d'activisme insurrectionnel entretenu dans le pays par le parti communiste, qui invente à cette occasion la légende du *parti des 75 000 fusillés.* Alors qu'il est avéré qu'il y a eu en tout et pour tout 29 000 Français fusillés pendant l'Occupation, couvrant de surcroît tout l'éventail des sensibilités politiques, de l'extrême droite à l'extrême gauche.

Notre pays a jeté un voile pudique sur l'été 1944. Pourtant, une épuration sauvage va se déchaîner, à côté de l'épuration légale, extrêmement active elle aussi. Une violence proprement révolutionnaire, menée principalement par les communistes, auxquels De Gaulle s'est allié C'est l'occasion en or de liquider les adversaires, de s'emparer des leviers du pouvoir. À partir de ce moment-là, l'emprise des communistes sur la vie du pays sera très lourde. En septembre 1944 le Comité national des écrivains (CNE), qu'ils contrôlent, interdit à 160 écrivains et journalistes d'exercer leur profession. Encore ceux-là peuvent-ils s'estimer heureux car de nombreux

autres journalistes et écrivains sont purement et simplement fusillés ou emprisonnés.

Le terrorisme intellectuel a visée idéologique plonge là ses racines.

Et encore, d’aucun trouveront que la « purification » n’a pas été suffisante. Lors d’une réunion de la LICA en janvier 1950, le député socialiste Daniel Mayer aura ces mots à propos de l'épuration : *« Il y eut beaucoup de crânes tondus, mais pas assez de têtes coupées ».* Daniel Mayer présidera la Ligue des Droits de l'Homme de 1958 à 1975. Il sera nommé à la tête du Conseil constitutionnel en 1983 par François Mitterrand, ce qui donnera à Jean Pierre-Bloch, président de la LICRA, l'occasion de déclarer : *« Tous ceux qui le connaissent, amis politiques ou adversaires, se réjouiront de la nomination d'un homme qui ne connaît pas le sectarisme ».*

Les excès de l'épuration vont conduire les plus sensés à appeler à la réconciliation des Français et même à demander, notamment en 1948, la libération de Philippe Pétain. Cette réconciliation sera refusée. La LICA, notamment, réagira très vigoureusement et s’opposera dès cet instant à toute tentative de réhabilitation des responsables, à quelque niveau que ce soit, du régime de Vichy.

Son veto formel ne fera que se durcir au cours des années, jusqu'à aboutir, à l'heure actuelle, à un tabou complet jeté sur cette période complexe de notre histoire.

La LICA inaugure également, en ces années d'après-guerre, son combat de tous les instants contre le révisionnisme. Le premier ouvrage à classer dans cette catégorie est en effet publié en 1950 par Paul Rassinier, ancien communiste et ancien déporté lui-même. Il s'agit du livre *Le mensonge d'Ulysse*.

La shoah
et le soutien inconditionnel à Israël

Deux événements majeurs se produisent durant la décennie 1940-1950. Tous deux seront déterminants pour l'action future de la LICRA.

Il s'agit tout d'abord de la tentative d'extermination des juifs par le régime hitlérien, événement qui sera par la suite appelé holocauste, puis shoah. Et de sa conséquence historique et politique directe, la création de l'État d'Israël.

Les effets de ces deux événements se font toujours sentir avec acuité.

L'ensemble du monde occidental est coupable

Il est clair que le monde occidental, tout entier engagé dans une guerre meurtrière, ne s'était pas particulièrement mobilisé pour secourir les juifs d'Europe persécutés par les nazis. Les archives s'ouvrant, il devient difficile de nier que les puissance alliées, Etats-Unis et Grande-Bretagne en tête, connaissaient à très haut niveau

l'existence des camps d'extermination et des massacres à l'est, mais que, pour des raisons diverses, elles s'étaient abstenues d'intervenir.

La Croix-Rouge internationale, de son côté, n'avait pas fait preuve de beaucoup de diligence ni de curiosité. Elle sera amenée des années plus tard à le reconnaître publiquement.

Certes, le président américain Théodore Roosevelt avait bien convoqué en juillet 1938 à Evian une conférence internationale sur les réfugiés, afin de leur trouver des pays d'accueil, en dehors du sien, naturellement. Mais la conférence s'était terminée sur un échec. Les trente-deux États participants, parfaitement au courant des persécutions nazies et les condamnant verbalement, dans de grands discours emplis de compassion, s'étaient pourtant bien gardés d'accueillir sur leur territoire les trop nombreux réfugiés qui auraient inévitablement afflué d'Allemagne et d'Autriche.

Le *New York Herald Tribune* pouvait donc titrer dès le 8 juillet : *« 650 000 exilés juifs refusés par tous à Évian »*, et la presse allemande ironisait : *« Juifs à céder à céder à bas prix. Qui en veut ? Personne »*.

En mars 1970, le *DDV* parle longuement d'un livre « cruel » qu'il qualifie cependant d'apport

fondamental à l'étude du nazisme, Il s'agit de *La diplomatie du IIIe Reich et les Juifs 1933-1939*, d'Eliahu Ben Elissard, que le journal commente en ces termes :

« On y voit en effet que les intentions du Führer étaient bien sûr de se débarrasser des juifs, mais plutôt en les expulsant qu'en les exterminant, d'où de multiples tentatives pour obliger les démocraties à accepter d'importants transferts de juifs d'Allemagne.

On pensa d'abord à la Palestine où de 1933 à 1939 émigrèrent 50 000 Israélites, mais cette solution fut considérablement limitée par la Grande-Bretagne à partir de 1937. Quant aux États-Unis, l'auteur démontre qu'ils auraient pu accueillir un million de juifs supplémentaires sans pour cela transgresser les lois sur l'immigration ».

Les années passant, la culpabilité débordera même le monde occidental pour s'étendre à l'humanité toute entière. En 1978, l'écrivain André Néher publie un essai intitulé *Le dur bonheur d'être juifs*, qui sera largement commenté par le *DDV*, essai dans lequel il exprime cette idée de culpabilité de toute l'humanité, qui sera reprise sous bien d'autres formes par la suite :

« Auschwitz, c'est l'échec de Dieu qui a voulu que l'homme fût libre. Mais l'homme a mésusé de

sa liberté. La conséquence, c'est qu'il y a eu rupture définitive entre les juifs et l'humanité. La majorité de l'humanité a trahi. "Imaginez une grève générale de tous les médecins, de toutes les infirmières, de tous les techniciens des appareils thérapeutiques : ce serait la mort instantanée de millions de malades. C'est ce qui est arrivé à Auschwitz": Une grève générale de toute la civilisation ».

Il est évident que dans ce contexte, l'Amérique, pas plus que les autres pays, n'échappera à la culpabilité. Bien au contraire. En mars 1987, *Le Droit de Vivre* s'interroge sur une pleine page : *« Pourquoi l'Amérique avait-elle abandonné les juifs d'Europe ? ».* Cette interrogation survient à l'occasion de la sortie du livre, qualifié d'explosif, de l'historien américain David S. Wyman *L'abandon des juifs - les Américains et la solution finale.* Un ouvrage d'autant plus intéressant qu'à cette date, de nouvelles archives viennent d être ouvertes.

Le *DDV* commente en ces termes les travaux de David Wyman : *« Par antisémitisme, les Américains ont longtemps refùsé de laisser entrer librement les juifs ; par esprit bureaucratique, ils ont sciemment saboté des plans de sauvetage sous prétexte qu'Hitler aurait pu les gêner en leur*

livrant non pas quelques-uns, mais tous les juifs. des grandes questions, sinon la principale, qui paraît en effet est celle-ci: "Si Hitler nous les donne, qu'en fait-on ? N'importe où, mais pas chez nous ": Ni les Américains, ni les Anglais ne veulent des juifs chez eux et la seule solution envisageable, la Palestine, est exclue ».

Il ressort également de ce livre, toujours selon l'analyse du *DDV*, que : *« Les organisations juives américaines essayaient d'agir, d'alerter l'opinion mais, divisées sur le problème du sionisme, gênées par leurs rivalités internes, elles n'ont guère été efficaces. Les juifs américains craignaient aussi d'envenimer le climat d'antisémitisme aigu régnant aux États- Unis dans les années trente (climat qu'on découvre avec stupeur dans ce livre) et ils ont capitulé ».*

Ainsi donc, il régnait un climat d'antisémitisme aigu aux États-Unis dans les années trente ? Pour quelle raison ? On apprend par ailleurs avec étonnement que : *« Quant aux médias, en particulier la presse, ils donnaient le minimum de place, sinon aucune, à ces informations, y compris dans les grands journaux appartenant à des juifs(le New York Times, par exemple) ».*

En 1993, le *DDV* commente divers livres récents parus sur la shoah, notamment *Hitler et*

les juifs - Genèse d'un génocide de Philippe Burrin, et là encore, revient sur cette éternelle culpabilité :

« Une lacune considérable subsiste dans l'étude de Burrin : la passivité des démocraties occidentales, du pape et d'autres soi-disant "forces morales" et "spirituelles" devant les atrocités antisémites. C'est cette passivité, cette connivence, cette complicité qui ont encouragé Hitler après 1933, et permis la promulgation des lois anti-juives, l'ouverture des camps de concentration, les exécutions en masse Sonderkommandos opérant sur les arrières et avec la collaboration de la Wehrmacht.

On se souviendra que les démocraties étaient au courant de ce qui se commettait à Auschwitz, mais ont refusé d'intervenir, même quand elles en ont été mises en demeure par les institutions juives.

C'est cette complicité qui a sans doute constitué la cause primordiale du passage à l'acte d'Hitler ».

L'État d'Israël apparaît comme une compensation

La guerre finie, les problèmes des juifs n'étaient pas terminés pour autant. Les survivants des camps, un demi-million de personnes environ, se voyaient rejetés, parqués dans des

camps de personnes déplacées et ballottés de pays en pays. Les États-Unis, favorables a l’installation des juifs en Palestine, avaient refusé d’augmenter leurs propres quotas d’immigration pour les réfugiés européens. À titre d’exemple, seuls 4 767 survivants avaient été admis sur leur territoire durant les huit premiers mois de 1946.

Les Anglais, quant à eux, redoutant les réactions arabes, limitaient toujours strictement l'immigration en direction du foyer juif de Palestine, alors sous leur contrôle.

C'est dans ce contexte que se place l'odyssée de l'Exodus, bateau transportant 4 500 juifs vers la Palestine, qui furent finalement honteusement refoulés et débarqués de force après de nombreuses péripéties à Hambourg, en 1947, par les paras anglais.

Bref, deux ans après la fin de la guerre, aucune solution n'avait encore été trouvée au problème des réfugiés juifs qui souhaitaient massivement quitter l’Europe et recommencer leur vie en Palestine.

Jusque-là, le sionisme - ou retour des juifs sur la terre d’Israël – ne faisait pas vraiment recette. Après la dispersion, aux temps bibliques, n’étaient restées en Palestine que de petites communautés juives qui

avaient survécu. Les premières vagues d'immigrants étaient arrivées de Russie vers la fin du XIXe siècle, à la suite des pogroms, puis en 1905, à la suite de l'échec de la première révolution russe. Eux avaient été, véritablement, les premiers pionniers. Mais leur nombre était encore bien insuffisant aux yeux des sionistes, dont certains allaient jusqu'à espérer le retour de tous les juifs du monde sur la terre-mère. Il est vrai que les conditions de vie dans le foyer juif de Palestine installé en 1917 par les Britanniques étaient très difficiles. Ce qui conduisait les candidats à l'émigration à choisir prioritairement les États-Unis et l'Europe occidentale.

Mais à l'issue de la seconde guerre mondiale, la situation est totalement différente. Cette fois, un grand nombre de survivants veulent à tout prix fuir l'Europe des mauvais souvenirs et rejoindre la Palestine coûte que coûte.

La solution que les occidentaux vont trouver pour sortir de l'impasse et offrir une compensation à cette population sans abri sera le partage de la Palestine, événement historique majeur Une solution en forme de poudrière, toujours menaçante soixante ans plus tard.

Le partage sera voté de justesse - avec pressions et menaces - en novembre 1947 par 1'ONU

nouvellement créée. L’État d’Israël proprement dit voit le jour l’année suivante, en mai 1948. Ce vote mémorable imposera aux arabes palestiniens, qui représentaient alors 92% de la population totale de la Palestine, de partager leur territoire avec les juifs venus d'Europe.

Ceux-ci revenaient sur une terre qu'ils avaient quittée depuis les temps bibliques et qu'ils considéraient comme leur appartenant de plein droit.

Les palestiniens s'estimaient lésés et punis pour un crime commis par les nations occidentales.

Le dernier soldat anglais parti, un conflit qu'il était facile de prévoir éclata immédiatement et n’a jamais cessé depuis lors.

La shoah, pièce maîtresse du soutien à Israël

Aussi étonnant que cela puisse paraître aujourd'hui, la tentative d'extermination des juifs par le IIIe Reich est, immédiatement après la guerre, pratiquement passée sous silence.

Le monde entier se trouve knock-out après une guerre terrifiante qui a fait cinquante millions de morts, dont dix-sept millions de Soviéques et neuf millions d'Allemands. Le malheur juif, même aux yeux des survivants des camps,

n'apparaît alors que comme l'un des malheurs de cette période de fer et de sang.

Les organisations juives de par le monde n'ont pas encore pris la mesure de l'extraordinaire levier qu'elles détiennent et de l'usage qui pourra en être fait.

Cette situation va considérablement évoluer par la suite, car la diaspora - l'ensemble des juifs dispersés dans le monde - va devoir soutenir l'État d'Israël, en butte à l'hostilité du monde arabe. La guerre des Six Jours[16], en juin 1967, constitue à cet égard un puissant révélateur, à la fois pour la diaspora et le reste du monde. La communauté juive mondiale considérera que lors de ce conflit avec les pays arabes, Israël aurait bel et bien pu disparaître. Devant cette menace, les juifs dans leur ensemble vont redoubler de solidarité et de vigilance.

Cependant, pour que l'État hébreu vive et se développe, les efforts de la diaspora ne suffisent pas. Il faut aussi que les puissances occidentales, qui ont permis sa naissance parce qu'elles se sentaient coupables, continuent également à le soutenir. Il est donc vital pour Israël que le sentiment général de culpabilité qui a abouti à sa création ne faiblisse pas, car il est en grande

partie le garant de sa survie. Ce sentiment sera par conséquent entretenu sans relâche.

C'est à partir de ce moment-là, et dans ce contexte particulier, que la shoah va prendre au fil des années une importance nouvelle et monter régulièrement en puissance. Son évocation et sa commémoration vont s'amplifier de plus en plus, à mesure que l'on s'éloignera de l'événement proprement dit.

La shoah va finir par devenir la pièce maîtresse de la stratégie de soutien des organisations juives à Israël. Pour des raisons évidentes, elle va cesser d'être l'affaire des seuls juifs pour devenir celle de toute l'humanité. De toute une humanité coupable de la shoah, et ayant contracté à ce titre une dette inexpiable à l'égard des juifs.

Dans ces conditions, il est clair que toute contestation ou même toute comparaison avec d'autres épisodes sanglants de l'histoire de l'humanité, qui pourtant n'en manque pas, ne sont pas tolérables car elles portent atteinte au caractère unique et même « sacrificiel » que la shoah doit obligatoirement revêtir.

Quitte à prendre l'une ou l'autre liberté avec la vérité comme le démontre l’exemple ci-après.

Le nombre des victimes d'Auschwitz

En mars 1970, *Le Droit de Vivre* dénonce *« une odieuse imposture » : « Selon Varsovie, il n'y avait pas de Juifs à Auschwitz ! »*. Les autorités polonaises sont accusées de vouloir « récupérer » Auschwitz pour en faire un drame exclusivement polonais et en évacuer la spécificité juive. Trois ans plus tôt, en avril 1967, un monument dédié à la mémoire des victimes avait été inauguré. Il portait - et il portera jusqu'en avril 1990 - une plaque sur laquelle on pouvait lire : *« Ici, de 1940 à 1945, 4 millions d'hommes, de femmes et d'enfants ont été torturés et assassinés par les meurtriers hitlériens ».*

La plaque ne faisait pas expressément mention de victimes juives, mais, précise *Le Droit de Vivre : « Ce jour-là, 200 000 personnes s'étaient rassemblées, venues de quinze pays d'Europe, d'Israël et des États-Unis pour témoigner de leur fidélité à la mémoire des suppliciés et de tous ceux qui avaient été exterminés dans les divers camps de la mort. Sur les quatre millions d'êtres humains tués à Auschwitz, des documents irréfutables reconnaissent que plus de trois millions étaient juifs ».*

Or cet article est daté de mars 1970 et à cette date, les historiens occidentaux savent pertinem-

ment que ces chiffres sont faux. En 1961, déjà, Raul Hilberg, dans son *Bilan de la destruction des juifs d'Europe*, estimait à 5,1 millions le nombre total des victimes juives de la shoah, dont 1 million pour Auschwitz.

L'estimation la plus récente et la plus fouillée du nombre des victimes du camp nazi est celle de Franciszek Piper, directeur du département d'histoire du musée d'Auschwitz. Elle date de 1994, confirmée en 1998, et donne le chiffre d'un minimum de 1,1 million et d'un maximum de 1,5 million de personnes tuées à Auschwitz, dont 90 % de juifs.

À ce niveau d'horreur, est-il besoin d'en rajouter ?

Depuis 1995, une nouvelle plaque est apposée dans le camp d'extermination, sur laquelle on peut lire cette fois : *« Que ce lieu où les nazis ont assassiné un million et demi d'hommes, de femmes et d'enfants, en majorité des Juifs de divers pays d'Europe, soit à jamais pour l'humanité un cri de désespoir et un avertissement ».*

Le devoir de mémoire, sans cesse recommencé

Pour remplir le rôle spécifique qui lui est assigné, la shoah doit demeurer hors d'atteinte de toute évaluation critique, échapper à toute recherche contradictoire. De la même façon, toute contestation, toute critique à l'égard d'Israël, menacent un équilibre soigneusement élaboré et doivent être étouffées dans l'œuf.

En 1975 paraît un livre d'Israël Shahak, professeur à l'université hébraïque de Jérusalem intitulé *Le racisme de l'État d'Israël* qui dénonce les tortures, les destructions de villages, la répression, etc. qui seraient perpétrées par l'armée israélienne à l'encontre des palestiniens.

Le livre, paru aux éditions Guy Authier dans la collection *Vérités* dirigée par Michel Rachline, déclenche le scandale que l'on peut imaginer, et la LICRA en particulier, se déchaîne.

Sous le titre *« Un peu de pudeur, MX… »*, le *DDV* parle d'un livre *« infâme »*, rempli de *« contre-vérités insensées »* et poursuit : *« Pour nous, le scandale n'a pas été d'entendre vanter sur les ondes les mérites de l'auteur car nous sommes suffisamment tolérants pour écouter des commentaires qui ne nous plaisent pas. Le scandale se situe au niveau du personnage qui apportait sa caution*

à ce livre. En mémoire de son père qui fut un militant actif et exemplaire de la LICA et un résistant de la première heure nous tairons son nom.

S'il se reconnaît dans ces lignes qu'il sache que nous le méprisons d'autant plus qu'il n'a pas la décence de se rappeler que son père que nous continuons, nous, à aimer, a vécu en homme de bien et respecté de tous pour ses convictions antiracistes et son attachement à Israël ».

On peut admirer dans cette réaction l'esprit parfaitement sectaire d'une association qui n'admet, malgré ses dires, aucune opinion divergente et qui considère apparemment que les convictions du père doivent se transmettre telles quelles au fils comme un dépôt sacré.

Pour lever un suspense insoutenable, précisons que *M. X..*, autrement dit *« le personnage qui apportait sa caution à ce livre »*, était justement Michel Rachline, éditeur et écrivain, fils de Lazare Rachline, dit Lucien Rachet soutien de la première heure de la LICA.

Michel Rachline, qui se qualifie de « juif libre » encourra les foudres de la LICRA en bien d’autres occasions.

En 1981, un Rassemblement mondial des survivants juifs de l'holocauste auquel le *DDV*

donne un très large écho, est organisé en Israël, ses objectifs sont parfaitement clairs : *« Au-delà des émouvantes retrouvailles qui ne manqueront pas de se produire entre ces hommes, ces femmes qui ont traversé ensemble les pires épreuves que la barbarie humaine ait jamais imaginées, la portée historique de cet ultime témoignage est immense. Il entend rappeler au monde la signification de l'Holocauste et réaffirmer que celui-ci ne devra être ni oublié, ni falsifié ».*

Le Rassemblement réunit pour la première - et la dernière fois - douze mille anciens déportés, pour moitié vivant en Israël et pour moitié venant de vingt-trois pays.

Pour donner une idée de l'importance de l'événement, disons que la délégation française comptait à elle seule plus de trois cents participants, dont René Sirat, grand rabbin de France, Simone Veil, Serge Klarsfeld, Georges Wellers

C'était, numériquement, la plus importante après les Israéliens et les Américains venus, à 3 200 !

De son côté, la LICRA ne fait pas mystère de cette culpabilité qu'il faut entretenir sans relâche. Elle l'exprime à plusieurs reprises et notamment en février 1985 à 1'occasion du 40e anniversaire de la

libération du camp d'Auschwitz : *« …Il faut en dégager les leçons, mettre en lumière le martyrologe juif et la passivité du monde libre ; il faut rappeler au monde civilisé la dette encourue envers le peuple juif et dénoncer tous ceux qui, à nouveau, suscitent et alimentent la haine raciste et antisémite »*

L'affaire Kurt Waldheim

Au milieu des années 80 se situe une affaire emblématique de la puissance du Congrès Juif Mondial (CMJ) et de sa capacité à peser sur la politique, même européenne. Cette affaire trouve, elle aussi, sa place dans la stratégie visant à maintenir la shoah au cœur des préoccupations des Européens et à contrecarrer le révisionnisme. C'est d'ailleurs le président du CMJ depuis 1981, le milliardaire américain Edgar Bronfman, qui l'affirmera sans complexe dans son autobiographie *The making of a Jew*, qui paraîtra en 1996. Et qui se félicitera de la formidable publicité faite ainsi au CMJ.

Kurt Waldheim est ministre des affaires étrangères d'Autriche de 1968 à 1970, puis secrétaire général des Nations Unies de 1972 à 1981(17). C'est donc un homme politique d'envergure qui se présente à la présidence de son pays, l'Autri-

che, en 1986. C'est à ce moment-là qu'éclate l'affaire qui va dorénavant le poursuivre sans relâche. Elle démarre en Autriche où les socialistes, qui occupaient la présidence autrichienne presque sans discontinuer depuis la fin de la guerre, s'inquiètent. Kurt Waldheim est un concurrent redoutable. Une campagne à base de rumeurs sur son supposé passé nazi démarre. Mais elle ne rencontre aucun écho en Autriche Il faut faire plus et mieux, et orchestrer la campagne depuis l'étranger. Le CJM va prendre les choses en mains. Cette fois-ci, c'est une incroyable campagne de haine et de contre-vérités qui déferle, sur la base d'une photo représentant Kurt Waldheim en uniforme de la Wehrmacht[18] sur l'aérodrome de Podgorica au Monténégro, en compagnie d'un général SS et d'un commandant italien. Le *New York Times* prend la tête des opérations médiatiques. Tout sera tenté pour effrayer les Autrichiens et les inciter à renoncer à voter pour Waldheim.

Mais Beate Klarsfeld aura beau mener camppagne contre lui en Autriche, c'est l'effet inverse qui se produit. Loin de se laisser intimider, les Autrichiens élisent Waldheim avec un score excellent. La « militante exemplaire » de la LICRA

ira, le jour de l'investiture du nouveau président, déployer une banderole portant ces mots: « Non au président criminel de guerre », Sous le titre L'honneur perdu de l'Autriche », le *DDV* consacre une page entière à l'élection de Kurt Waldheim et donne la parole à « un juif de Vienne, M Léon Zelman, rescapé d'Auschwitz, jusque-là chargé des relations extérieures de la communauté juive, qui résume le drame.. « Nous n'en avons pas encore fini avec Hitler. Il nous extermine pour la deuxième fois. Il a tenté de nous éliminer physiquement, et il veut désormais nous faire disparaître moralement ».

Cette victoire ne marque cependant pas la fin des ennuis de Waldheim, mais bien plutôt leur commencement. Prétendant détenir des preuves, qui ne seront jamais divulguées, le CJM obtient dès l'année suivante des autorités américaines que le président autrichien soit inscrit sur la liste des personnes indésirables aux États-Unis, ce qui équivaut a un verdict de culpabilité. Du coup, pour ne pas indiposer les Américains – ou le CJM – il est mis en quarantaine à peu près partout. Parmi les rares responsables qui auront le courage de le recevoir officiellement, malgré les pressions et les critiques virulentes, figurent le pape Jean-Paul II et le chancelier allemand Helmut Kohl.

Kurt Waldheim terminera son mandat en 1992 dans l'isolement et presque le déshonneur.

Le 27 avril 2001, les dossiers de la CIA sur les présumés criminels de guerre nazis seront rendus publics. Le dossier constitué sur Kurt Waldheim en 1972 lorsqu'il devint Secrétaire Général des Nations Unies ne contenait aucun élément défavorable.

En fait, au-delà du cas Waldheim, c'était l'Autriche entière qui était coupable, et qu'il fallait mettre en quarantaine, car elle avait le grand tort de n'avoir jamais fait repentance, elle. Contrairement à l'Allemagne.

Les élections d'avril 2000 seront l'occasion de faire resurgir une nouvelle fois cette culpabilité. Cette année-là, coup de tonnerre ! Les électeurs autrichiens font entrer « l'extrême droite » de Jörg Haider au gouvernement. C'est aussitôt le délire dans les rangs fournis des bien-pensants de tous bords, et comme entre les deux tours de l'élection présidentielle française de 2002, un nombre incalculable de sottises et de contre-vérités seront proférées. Sans compter les insultes qui accableront les Autrichiens.

Sous la plume de Philippe Benassaya, on pourra lire dans le *DDV* ces propos condescen-

dants : *« Ce petit pays, reliquat d'un empire englouti dans lequel cohabitaient des dizaines de nationalités, ne se fait pas à l'idée de ne plus compter dans le concert des nations, comme on disait autrefois. Il est certain que de passer de Sissi à Haider... le choc est rude. En outre, et c'est là le plus grave, l'Autriche est passée entre les gouttes du devoir et du travail de mémoire. Comment oublier l'affaire Waldheim ? Incontestablement, ce petit pays n'a pas procédé à un véritable examen de son passé, de son histoire, de sa mémoire. Il devrait prendre exemple sur son grand voisin allemand...»*

Le président de la LICRA, Patrick Gaubert, adressera au Parlement européen ainsi qu'aux présidents des pays membres de l'Union européenne un courrier les incitant à la plus grande fermeté à l'égard d'un pays aussi coupable : *« Le devoir de l'Europe entière doit être de mettre l'Autriche en dehors de l'Europe ».*

Mais revenons aux débuts de l'affaire Waldheim. Il est clair qu'elle constitue également un avertissement de nature à faire réfléchir les autres dirigeants des pays européens. Qui ne brilleront, comme à l'accoutumée, ni par leur solidarité ni par leur courage... C'est qu'ils ne tiennent pas à se retrouver, eux aussi, d’une manière ou d’une

autre, sur la sellette, comme leur collègue autrichien.

Mieux vaut donc relayer le message correct. Jacques Chirac, alors premier ministre, se rend en Israël en novembre 1987 et déclare devant la Knesset :

« La passivité dont a fait preuve l'occident voici près d'un demi-siècle justifie qu'aujourd'hui nous soyons attentifs et résolus à tuer dans le germe les signes, quels qu'ils soient, où qu'ils soient, de la violence, du racisme, de l'antisémitisme. La mémoire si douloureuse d'Israël est devenue la nôtre ».

L'année suivante, en 1988, l'organisation d'un grand événement permettra de stimuler à nouveau une mémoire qu'il ne faut surtout pas laisser faiblir, car elle est source d'influence, pour ne pas dire de pouvoir. Le magnat de la presse britannique Robert Maxwell, lui-même né dans une famille juive de Tchécoslovaquie, fait organiser à Oxford, par son épouse, Elizabeth Maxwell, un gigantesque Colloque intitulé *« Se souvenir pour l'avenir ».*

Cinq cents universitaires de haut niveau – historiens, juristes, théologiens, psychologues, etc.- de vingt-quatre pays, se réuniront pour débattre d'un sujet unique : la shoah. L'ambition avouée

est *« d'ouvrir les voies pour que la shoah reste pour le monde un sujet perpétuel d'enseignement et de réflexion ».*

Le colloque va permettre l'élaboration d'une nouvelle image de la shoah qui sera imposée au monde entier: désormais, l'accent sera mis sur son caractère absolument unique dans l'histoire de l'humanité et, par conséquent, sur son « mystère ».

L'un des participants, français et membre de la LICRA, ira jusqu'à dire : *« La shoah est un événement historique, mais elle n'est pas à la portée des historiens ».*

À l'occasion de ce colloque, le *DDV* consacrera d'ailleurs une page entière aux différentes écoles d'historiens face à la shoah : il y a les *intentionnalistes*, qui considèrent que l'extermination des juifs était programmée dès la publication de *Mein Kampf* en 1924 ; les *fonctionnalistes*, « extrêmement dangereux » aux yeux du *DDV*, qui considèrent que les nazis ont fini par exterminer les juifs parce qu'ils n'arrivaient pas à s’en débarrasser autrement ; les *relativistes*, enfin, qui considèrent que la shoah peut être comparée à d’autres événements.

Aux yeux de la LICRA en tout cas, le problème ne se pose pas : la shoah est un événe-

ment unique et incomparable. Qui confère par là-même aux juifs un statut à part. D'ailleurs Elie Wiesel, membre d'honneur de la LICRA, l'affirme sans détours dans un de ses livres : *« Tout en nous est différent ».*

Les participants au colloque vont recenser également tous les moyens d'entretenir la transmission, car, de gré ou de force, personne n'a le droit d'oublier.

Comme le dit si bien le *DDV*, *« Quarante-trois ans après la fin de la deuxième guerre mondiale, l'humanité n'en a pas fini d'interroger les cendres qui ont ravagé son âme ».*

Au fil des ans, le message se renforce sans équivoque : les occidentaux, peu ou prou, sont particulièrement responsables de la shoah – qui est présentée comme l'expression inouïe et incompréhensible d'une haine pathologique et irrationnelle à l'égard des juifs - soit pour l'avoir perpétrée eux-mêmes, soit pour avoir laissé faire. Ils ont donc une dette éternelle à l'égard de tous les survivants, qu'ils vivent en Israël ou hors d'Israël. Cette dette imprescriptible leur impose des devoirs particuliers : d'une part, ils doivent soutenir Israël, et d'autre part, ils doivent relayer à l'intérieur de leurs propres frontières, l'action des

organisations dites antiracistes. En d'autres termes, ils ont 1'obligation morale d'infléchir leurs politiques dans le sens souhaité par ces mêmes organisations. Faute de quoi ils courent l'énorme risque d'être traités de racistes, de fascistes, et cloués au pilori comme Kurt Waldheim.

Délégitimant à l'avance toute critique à l'encontre d'Israël ou même des juifs en général, la shoah finit par constituer un formidable instrument de pouvoir politique.

Il ne fait pas bon contester le caractère unique de la shoah. Alfred Grosser, professeur à l'Institut des Sciences Politiques de Paris, d'origine juive allemande, écrit en 1990 un essai, *Le crime et la mémoire*, qui déplaît fortement à la LICRA. Il y démontre que la souffrance est hélas universelle, que l'histoire des tragédies humaines est particulièrement bien fournie, et qu'en un mot comme en cent, la shoah n'a pas constitué la seule horreur perpétrée par des humains à l'encontre de leurs semblables.

Le *DDV* sera très sévère pour *« l'universitaire donnant depuis sa chaire une leçon de mémoire à l'humanité »*

Plus les années passeront et plus le devoir de mémoire se fera insistant et même envahissant.

Auschwitz va finir par devenir le symbole même de la shoah. Les commémorations prendront de plus en plus d'ampleur, jusqu'à culminer en janvier 2005 pour le 60e anniversaire de la libération du camp, en un déluge de manifestations diverses et un matraquage télévisuel assez impressionnant.

Ces commémorations vont s'efforcer également d'accorder une place de plus en plus grande à la résistance juive pendant la guerre afin de gommer l'image négative d'êtres passifs s'étant laissés conduire à la mort sans broncher, qui avait prévalu jusque-là.

Dès le départ, la LICRA soutient inconditionnellement Israël. Certes, elle refuse d'être qualifiée d'association sioniste, car elle tient à sa posture apolitique. Il n'en demeure pas moins que toute critique à l'égard d'Israël est immédiatement taxée d'antisionisme, lui-même assimilé par elle à de l'antisémitisme pur et simple.

Ce soutien inconditionnel à Israël va être à l'origine d'une fracture à l'intérieur du camp de la gauche en France, car une partie notable de celle-ci défendra la cause palestinienne, ce qui sera considéré par la LICRA comme un acte d'hostilité envers Israël. Et même d'antisémi-

tisme. La fracture se dessine dès 1967 et ne cessera de s'élargir par la suite.

Une pleine page du *Droit de Vivre*, titrée « *Quand la gauche n'est plus la gauche* » est consacrée en février 1970 aux « fathomanes », ou défenseurs des palestiniens. Elle est intéressante en ce que, sous la plume de Roger Ikor, elle donne la définition suivante du fascisme tant exécré :

« Jusqu'à nouvel ordre, le fascisme, c'est le mélange d'un vrai nationalisme avec un faux socialisme, sous la dictature d'un parti unique esclave d'un homme divinisé, quant à son esprit, si j'ose dire, il se ramène à la passion guerrière, au militarisme, à l'intolérance, au fanatisme et au mépris de l'homme. La gauche - eh bien ! c'est le contraire, point pour point ».

La gauche serait le contraire, point pour point ? Voire. Cette description du fascisme est pourtant le portait robot, hurlant de vérité, du régime communiste dès ses débuts.

Gauche dénaturée, gauche dévoyée, les épithètes ne vont pas manquer sous la plume des chroniqueurs du *DDV*. La guerre du Kippour, en octobre 1973, marque un cran supplémentaire dans l'escalade : *« Comment ose-t-on appeler hommes de gauche ceux qui pensent que s'attaquer à des innocents est légitime mais que se défendre*

contre ceux qui préparent des meurtres est un crime, ceux qui confondent agression et légitime défense. Et aussi ceux qui maudissent l'argent et suivent les cyniques qui ne crachent pas sur les dollars de Khadafi, ou s'alignent sur les gouvernants français qui pensent qu'un bidon de pétrole vaut bien la peau d'un Israélien ».

Les États-Unis soutenant massivement Israël, et l'URSS les pays arabes, l'ombre portée des deux super-grands ne participe pas, on s'en doute, à l'apaisement des esprits.

La LICRA
et la politique proche-orientale de la France

Le conflit permanent au Proche Orient ne va pas manquer d'avoir des répercussions importantes dans notre pays, et les relations que la LICRA entretiendra au fil des années avec le pouvoir politique français vont être étroitement tributaires de la politique menée à l'égard d'Israël et des pays arabes. Autant dire que ce sera loin d'être un long fleuve tranquille.

Contre le général De Gaulle

Nous sommes loin de l'époque de la Résistance et de la France Libre. La guerre des Six Jours vient d'avoir lieu, et en novembre 1967, lors d'une conférence de presse, le général De Gaulle qualifie les juifs de *« peuple d'élite, sûr de lui dominateur et conquérant »*.

Curieusement, alors que ces propos sont Plutôt flatteurs, et que dans l'esprit du Général, ils devaient sans doute l'être, ils suscitent une

condamnation virulente. C'est qu'Israël ne doit pas quitter son statut de victime, qui lui accorde une place tout à fait à part dans le concert des nations. La LICA somme tous les membres de l'Assemblée nationale, par courrier, de prendre position sur cette déclaration et annonce que leurs réponses figureront dans le *DDV*. Bien évidemment, la gauche se déchaîne tout particulièrement. Rares sont ceux qui, comme Pierre Clostermann, député de Seine-et-Oise, auront le courage de dire : *« Le combat du général De Gaulle pour la libération de l'homme et la dignité humaine est trop évident pour que ce genre de calomnie mérite réponse (...) Il serait excellent de suggérer aux israélites de nationalité française de s'abstenir de manifestations à l'égard de la politique menée par la France au Moyen-Orient ».*

Ce n'est là que le début d'un conflit qui va s'étendre et s'envenimer avec l'embargo « de la honte» décrété par le Général en janvier 1969 sur les armes et avions à destination d'Israël. Le ton à l'égard du pouvoir devient virulent. On peut lire en février dans *Le Droit de Vivre* : *« Qu'il se soit agi de "la France de Dunkerque à Tamanrasset" ou "d'Israël notre ami, notre allié": le Machiavel du Faubourg Saint-Honoré a toujours menti à tout le monde. Il a*

menti aux Français d'Algérie et à ceux de la métropole. Il a menti à ses partenaires de la Communauté européenne. Il a menti à ses interlocuteurs anglais et allemands. Il a trahi la confiance du peuple israélien ».
Le conflit va culminer avec la crise du référendum sur la régionalisation et la réforme du Sénat, qui se solde, le 27 avril 1969, par un *non* des Français. Se considérant désavoué, le chef de l'État démissionne immédiatement de ses fonctions, situation demeurée inédite dans les annales de la République.

Armand Bérard, chef de la délégation française à l'ONU, accuse publiquement *« les milieux pro-israéliens en France d'avoir répandu des sommes importantes pour amener la défaite du général De Gaulle ».* Une accusation publique totalement impensable aujourd'hui !

Le Droit de Vivre s'indigne sur une page entière titrée *« Armand Bérard ou le scandale de “l'or juif” »,* qui dresse un portrait peu flatteur du diplomate, c'est le moins que l'on puisse dire, et qui demande sa mise à la retraite immédiate.

Contre Georges Pompidou

Alain Poher, grand ami de la LICA - il recevra en 1979 la médaille d'or du B'nai B'rith[(19)] pour

son action en faveur d'Israël - est candidat à la présidence de la République.

Mais c'est Georges Pompidou qui est élu en juin 1969. Avec lui, les relations ne s'arrangeront pas, bien au contraire. Sa politique jugée pro-arabe lui attire à plusieurs reprises les foudres de la LICA qui appelle sans relâche à *« la défense de la petite nation menacée de génocide ».*

« Israël ne sera pas un nouveau Biafra », titre le *DDV* en février 1970. Georges Pompidou est accusé d'armer les ennemis d'Israël. Le mois suivant, ce sera *« Israël ne sera pas l'enjeu d'un nouveau Munich ! »*. La LICA appelle les Parisiens à manifester en masse leur solidarité avec Israël.

Elle menace : *« Le président de la République ne saurait ignorer que le peuple de ce pays se dresserait tout entier contre lui, que les pavés des villes se soulèveraient si, ayant conclu un sordide marché avec les colonels de Lybie, il livrait encore les courageux citoyens d'Israël au poignard des assassins massés à leurs portes ».*

Nous sommes en 1970 et le souvenir des pavés est encore frais.

L'antisionisme devient *« le cheval de Troie des néo-nazis »*, qu'ils soient de gauche ou de droite. Dès cette période, antisionisme et antisémitisme

ne font plus qu'un. Antisémitisme et fascisme ne font qu'un, eux aussi. Donc antisionisme et fascisme ne feront qu'un désormais. De quoi donner le tournis.

En octobre 1973, c'est la guerre du Kippour - offensive égyptienne et syrienne contre Israël - qui débouche sur un choc pétrolier mondial. Les pays producteurs de pétrole profitent en effet de ce conflit pour imposer une hausse des prix sans précédent et se servent de cet argument massif dans leur conflit avec Israël. La LICA n'a pas de mot assez durs à l'égard du gouvernement français et de son attitude « aberrante », « équivoque » et « partisane ». Manifestations et meetings aux cris de *« Israël vivra »* sont organisés.

Le président de la LICA, Jean Pierre-Bloch, se rend dans l'État hébreu et fait à son retour cette déclaration : *« Retour de ce voyage éclair en Israël, je tiens à dire combien nous avons admiré encore une fois la politique hardie, constructive et fidèle à l'idéal démocratique de nos amis de l'État d'Israël.*

Ces plaines arides, ces monts grillés, Israël les a connus et les connaît encore, mais il sait comment les vaincre, les transformer en terres fertiles et donner à ses habitants la joie de vivre. Cet exemple, il le propose au monde.

Au plan des événements, les Israéliens estiment que la guerre du Kippour est une “affaire Dreyfus” à l'échelle mondiale ». Victimes, toujours.

Contre Valéry Giscard d'Estaing

Le septennat de Giscard ne verra aucune amélioration dans les relations avec la LICA, et dès novembre 1974, le *DDV* titre : *« Israël livré aux assassins ».* La France vient en effet de reconnaître officiellement l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP). L’article se termine par une menace à peine voilée : *« La conscience universelle ne permettra pas ce nouveau génocide. On a vu les réactions provoquées en France par la politique aberrante de notre gouvernement. C'est une armée innombrable qui, le cas échéant, se mobiliserait aux côtés d’Israël pour défendre son droit à la vie ».*

Afin d'appuyer sa démonstration, la LICA organise un gigantesque meeting le 5 décembre 1974 à Paris *« pour faire comprendre au gouvernement et au monde que la France populaire (est) décidée à ne pas permettre de sacrifier le peuple d’Israël aux intérêts des pétroliers arabes ».*

On peut lire dans *Le Droit de Vivre* de ce même mois de décembre 1974 des phrases qui dramatisent fortement la situation des juifs de

France : « *À la suite des déclarations de Yasser Arafat, le représentant français lui a serré chaleureusement la main : comment les juifs français se sentiraient-ils à l'aise sous un gouvernement dont le représentant vient d'applaudir les propos négateurs sur l'État d'Israël ? On touche ici du doigt la précarité de la situation des juifs de la diaspora.*

En période normale la plus grande partie de la population française repousse l'antisémitisme, souvent avec horreur, mais qu'adviendrait-il en des temps troublés sous des instances politiques à ce point pro-arabes ? »

Pourtant, le soutien de la LICA à l'immigration de populations arabes en France, qui débute justement en ces années, est, durant ce même temps, total. Pour quelle raison ?

François Mitterrand, alors premier secrétaire du parti socialiste et membre du comité d'honneur de la LICA, séjourne en Israël en 1976 et accorde à son retour une longue interview au *DDV* dans laquelle il affirme : « *Israël doit vivre et disposer des moyens d'assurer son existence* ».

En constatant le soutien permanent de la LICRA[(20)] à l'État d'Israël, on pourrait être tenté d'en conclure qu'elle adopte une position sioniste, ce qui du reste n'aurait rien de bien sur-

prenant. Mais c'est là une interprétation qu'elle récuse fermement.

Un article paru en décembre 1979 dans le *DDV* et intitulé *« Pourquoi “Non à Yasser Arafat à Paris” »*, nous apprend en effet ceci : *« Contrairement à l'interprétation donnée par plusieurs lecteurs, le titre du Droit de Vivre de novembre.. “Arafat à Paris? Non” n'est pas et ne peut pas être considéré comme une prise de position sioniste de la LICRA ».*

La LICRA développe ses arguments dans ce sens et parvient à transmuer le politique en humanitaire : *« En s'opposant résolument à la présence en France du chef de file de l'organisation palestinienne, la LICRA fait œuvre humanitaire. Elle repousse énergiquement tout règlement, même négocié, qui mettrait tôt ou tard en péril la vie des rescapés des chambres à gaz, des orphelins des déportés juif morts dans les camps de concentration nazis qui ont trouvé refuge en Israël ».*

Toute la fin du septennat Giscard est dominée par le conflit israélo-palestinien. Lors d'un voyage dans les Emirats, le chef de l'État aggrave considérablement son cas en parlant « d'autodétermination du peuple palestinien », ce qui achève de le brouiller avec les organisations juives de France.

Un grand meeting de protestation a lieu en mars 1980, qui permet à l'opposition de gauche - nous sommes à un an des présidentielles - d'exprimer tout le bien qu'elle pense d'Israël et tout le mal qu'elle pense de la politique de Giscard :

L'article du *DDV* relatant le meeting se termine sur une menace parfaitement claire : *« Il faudra que très bientôt quelque chose change dans la politique étrangère de la France. Sinon, cette foule, soucieuse ou pas de constituer un lobby, sera appelée, comme l'a dit le président Pierre-Bloch, à « aller à la pêche à la ligne un certain dimanche de 1981 ».*

Est-ce pour le dissuader d'aller à la pêche à la ligne ? Toujours est-il que le 8 janvier 1981, le président de la LICRA, Jean Pierre-Bloch, est élevé à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur au palais de l'Elysée, par Valéry Giscard d'Estaing, président de la République.

Enfin la gauche au pouvoir !

La LICRA se réjouit sans mélange de l'élection de François Mitterrand en 1981. Pour la première fois, *Le Droit de Vivre* adresse ses plus chaleureuses félicitations au nouvel élu de la nation et, lui rappelant sa qualité de membre de

son comité d'honneur, lui recommande derechef de donner sa pleine efficacité à la loi condamnant le boycott arabe contre Israël, et de refuser de livrer du matériel de guerre aux pays arabes du champ de bataille.

Mais la lune de miel ne va pas durer très longtemps - dans ce domaine du moins - car dès l'année suivante, la LICRA recommence à se plaindre de la poursuite de la politique toujours jugée pro-arabe de la France. *Le Droit de Vivre* s'en fait l'écho en des termes certes mesurés, dès le mois de mai 1982 : *« C'est avec regret que nous constatons qu'au niveau diplomatique, la France observe une politique de continuité exemplaire, consistant à encaisser des coups racistes sans broncher afin, semble-t-il de ne pas nuire à de soi-disant bonnes relations internationales ».*

Jamais, au long des décennies suivantes, la LICRA ne va cesser de soutenir Israël, envers et contre tout. En juin 2002, son président, Patrick Gaubert, réaffirme de la manière la plus claire : *« Je tiens à le répéter ici, une fois de plus, la LICRA, fidèle à ses engagements historiques est de manière indéfectible aux côtés d'Israël seul État de la planète dont l'existence est toujours remise en question, par des guerres successives, par le terro-*

risme aveugle... (...) La détresse des Palestiniens est instrumentalisée par des dirigeants arabes sans scrupules, plus soucieux de leurs comptes en banque que du bien de leurs peuples.

Bien sûr les Palestiniens doivent pouvoir décider de leur destin, dans un pays souverain et démocratique à l'image d'Israël dont ils se revendiquent comme un miroir de souffrance. Nous soutenons ce droit, mais pas au détriment du droit imprescriptible et plurimillénaire des juifs à vivre en paix dans leur pays ».

La France est spécialement coupable

Oui, notre pays a participé à la shoah par l'intermédiaire du régime de Vichy et il va en payer le prix, en terme de culpabilité toujours renouvelée. La LICRA, qui ne cessera tout au long des années de rappeler la dette imprescriptible de la France à l'égard de sa population juive, va tirer l'essentiel de son pouvoir de ce sentiment de mauvaise conscience diffus dans le pays, mais présent surtout dans sa classe politique.

Elle veillera donc avec la plus scrupuleuse vigilance à ce que le nœud coulant placé autour de cette période complexe de notre histoire ne se relâche jamais, mais au contraire se resserre de plus en plus. Se plaçant elle-même, du fait de plus en plus. Se plaçant elle-même, du fait de son ancienneté et de ses liens avec la Résistance, dans une situation d'arbitre moral incontesté, elle va définitivement et totalement diaboliser le régime de Vichy. Qu'elle va aussi, au mépris de toute vérité historique, systématiquement associer a la « droite ». Cela lui permettra de disqua-

lifier d'avance cette dernière et de la mettre à la merci de la gauche, qui lui dictera sa conduite et ses choix.

Entretenir sans relâche la culpabilité est une façon de se mettre à l'abri de futures mauvaises surprises, toujours possibles. Il n'en demeure pas moins que la meilleure assurance, aux yeux de la LICRA, est encore de voir son camp politique naturel, la gauche, arriver au pouvoir. Car la gauche est internationaliste, comme elle l'est elle-même, et extirper les racines, les identités, les appartenances, est l'essence même de son combat.

La LICRA, gauche « morale », va donc s'allier tout naturellement à la gauche politique et autres forces dites de progrès pour mener de concert, au nom de l'antiracisme et des droits de l'homme, l'offensive en faveur d'une immigration massive, considérée à juste titre comme le meilleur moyen de diluer une identité et une cohésion « nationales » jugées menaçantes à divers titres. Envers ceux qui s'y opposeraient, l'argument est tout prêt et imparable : ils sont forcément racistes, nostalgiques de Vichy, pire peut-être. En réalité, l'objectif est que la France se transforme en profondeur. Que sa population - et partant son électorat - se modifient dans un

sens favorable à la gauche. Qu'elle devienne plurielle, de gré ou de force.

Dans ce jeu de rôles, chacun des partenaires saura fort bien utiliser les points forts et les spécificités de l'autre. La LICRA offrira la caution morale inattaquable, les partis et responsables politiques sauront, le moment venu, adopter les mesures favorables à l'objectif poursuivi.

Mais pour que la dimension « morale » produise son plein effet paralysant, il était nécessaire que le débat se déplace. Les questions sensibles seront donc extraites du champ politique, qui a le tort de permettre l'expression d'opinions divergentes, et introduites dans une sphère qui n'admet, elle, aucune contradiction : celle de la défense obligatoire et inconditionnelle des droits de l'homme.

Opération présentant le très grand avantage de délégitimer par avance toute velléité de débat.

Afin de verrouiller définitivement toute opposition, ce déplacement du champ politique vers le champ moral va logiquement s'accompagner de l’installation d'un arsenal juridique antiraciste extrêmement dissuasif, que la LICRA s'emploiera à inspirer et à imposer dès les années 1970.

Il suffira désormais d'un rien pour se faire traiter de raciste, et la définition qui en sera imposée

- en gros, est raciste celui ou celle qui, pour défendre son identité, s'oppose à l'immigration massive de populations arabo-musulmanes et à l'implantation de l'islam en France - n'aura plus aucun rapport avec celle du petit Larousse.

Enfin, le Front national, lorsqu'il apparaîtra réellement sur la scène politique, en 1983, sous le premier septennat de François Mitterrand, sera largement instrumentalisé par la gauche, qui saura s'en servir comme repoussoir absolu et réussira à stériliser tous les suffrages qui se porteront sur lui en interdisant tout rapprochement avec la droite classique, au nom de l'antiracisme. Et de la démocratie.

L'influence de la LICRA va pleinement s'exercer dans ces différents domaines, fortement liés. Tous convergent, malgré les habillages moraux et humanitaires dont ils sont revêtus, vers un unique objectif commun aux différents partenaires : la conquête, puis la conservation du pouvoir. Ou tout au moins d'une très forte influence.

Avant de les passer en revue, il est utile de se pencher sur la personnalité de l'homme qui va diriger la LICRA d'une main de fer durant ces années d'intenses pressions et de transformations capitales pour notre pays.

Jean Pierre-Bloch, second président de la LICRA de 1968 à 1993

L'histoire de la LICRA durant les années qui nous occupent prioritairement se confond avec celle de son président, Jean Pierre-Bloch, qui restera à sa tête durant une très longue période : de 1968 à 1993. Un président quasiment inamovible dont les rancunes, pour ne pas dire les haines, plongeant leurs racines dans les années de guerre et même d'avant-guerre, ont marqué très fortement la Ligue.

Jean Pierre-Bloch succède en 1968 à Bernard Lecache, lui même président de la LICA pendant quarante ans. Une continuité, comme on l'a vu, tout à fait remarquable : ils sont tous les deux journalistes, tous les deux de gauche, tous les deux indéboulonnables.

Né en 1905, Jean Pierre-Bloch adhère tout jeune au parti socialiste et entre comme journaliste au *Populaire* créé par Léon Blum.

Il entame très tôt une carrière politique qui sera couronnée de succès dans les années d'avant-guerre, mais qui sera nettement moins heureuse après la guerre.

Il est élu pour la première fois conseiller général SFIO de l'Aisne en 1934, puis maire adjoint de

Laon en 1935 et député Front populaire de l'Aisne en 1936. Il sera le plus jeune député du Front populaire, et figurera dès cette époque parmi les instances dirigeantes de la LICA.

Pendant la guerre, il est arrêté, s'évade et rejoint Londres, où il est affecté à l'état-major particulier du général De Gaulle.

Lui aussi, comme Bernard Lecache, se retrouve à Alger en 1943, en tant que délégué général à l'Intérieur du Comité d'Alger. Il se signale notamment par son zèle d'épurateur des pétainistes et exige la condamnation à mort de Pierre Pucheu, ministre de l'Intérieur de Vichy, à qui pourtant la vie sauve avait été garantie. Violemment anticommuniste, Pierre Pucheu sera fusillé en mars 1944 à Alger, première victime du premier procès de l'épuration.

Ce zèle s'était déjà manifesté l'année précédente lors d'une démarche pour le moins étonnante. Cinq parlementaires réfugiés à Londres, dont Pierre-Bloch, avaient écrit au président américain Roosevelt à la suite du débarquement anglo-saxon en Afrique du nord en novembre 1942, pour réclamer, déjà, une épuration, au motif que : *« L'opinion française ne comprendrait point que les complices et les serviteurs de l'ennemi*

puissent continuer à exercer une autorité quelconque dans les territoires libérés ».

De retour en France en 1944, il est réélu député et fait partie des jurés à la Haute Cour devant laquelle comparaîtra Philippe Pétain. Il vote la mort.

À partir de 1946, il est installé, par la grâce de trois ministres socialistes[(21)], sous la présidence socialiste de Vincent Auriol[(22)], dans un formidable fromage dont il saura largement profiter, avant de s'en faire expulser : la présidence de la SNEP, ou Société Nationale des Entreprises de Presse.

Il avait, dans un premier temps, été rapporteur de la loi Defferre sur la presse, qui venait de charger la SNEP de liquider tous les biens de presse saisis ou confisqués aux pétainistes, ou présumés tels.

Rapporteur de cette loi, il en deviendra le grand bénéficiaire, car la SNEP se retrouvait à la tête d'un véritable trésor de guerre : 165 immeubles, 286 imprimeries, la liquidation de 482 journaux et agences, sur lesquels cet homme de gauche aura désormais la haute main.

Dès lors, la SNEP va mener grand train, son président s'octroyant un traitement passant de

1 300 000 francs de l'époque en 1946 à 2 645 370 francs en 1952, puis à 4 134 542 francs en 1953. Sans compter les frais et indemnités divers, naturellement.

La gestion de la SNEP était un scandale public dès 1947, mais il faudra attendre encore plusieurs années avant qu'une enquête sur la gestion de Pierre-Bloch ne soit officiellement diligentée. Le résultat en sera accablant, mais afin d'éviter un scandale plus grand encore, Jean Pierre-Bloch et son équipe se verront simplement limogés, avec de très substantielles indemnités, en 1953.

Débarqué de la SNEP, il tente de se refaire une santé politique, mais en vain. Il sera dès lors constamment battu. Il reste bien évidemment socialiste et, en cette qualité, participe à des réunions de campagnes électorales. Le « virus de la politique » dont il parlait lui-même dans ses *Mémoires* ne l'a certes pas quitté. Mais la LICA n'est-elle pas officiellement apolitique ? Il envoie donc en mai 1974 - pendant la campagne des présidentielles - un démenti au *Monde*, qui a rapporté une intervention de Jean Pierre-Bloch, président de la LICA, faite au cours d'une réunion électorale. Il tient à préciser que c'est

exclusivement en tant qu'adhérent du Parti socialiste qu'il a pris la parole. La nuance est effectivement importante...

N'étant plus élu politique, son influence va s'exercer désormais à travers d'autres canaux, et notamment par le biais d'un certain nombre de présidences : celle de la LICRA en tout premier lieu, mais aussi celle du B'nai B'rith France, de 1974 à 1981, sans oublier celle de la Commission nationale consultative des Droits de l'Homme, de 1986 à 1989.

Il écrira par ailleurs un certain nombre de livres consacrés à ses souvenirs politiques.

Il collectionnera aussi les médailles, dont celle du Soviet Suprême.

Décoré en janvier 1981 de la Légion d'Honneur au grade de grand officier par Valéry Giscard d'Estaing, il le sera une nouvelle fois en avril 1993. François Mitterrand l'élèvera à la dignité de grand-croix de la Légion d'Honneur, manière élégante de saluer son départ de la présidence de la Ligue, en 1993, à 88 ans.

Ne se résignant décidément pas à partir pour de bon, il sera encore élu à ce moment-là par acclamations président d'honneur de la LICRA de France et président de la fédération internatio-

nale de la LICRA. Ce « départ » ne l'empêchera pas, en outre, de conserver pendant quelque temps encore la direction du *DDV* et d'en signer des éditoriaux.

Sa dernière apparition publique sera pour le procès Papon, où il est témoin à charge.

Il meurt en 1999, à l'âge de 94 ans.

Soucieuse sans doute d'éviter à l'avenir une telle constance dans la continuité, la LICRA s'empresse de modifier la règle du jeu au départ de Jean Pierre-Bloch. Caché au milieu des nouveaux statuts, on peut lire cet article : *« Le président est élu pour deux ans. Son mandat est renouvelable successivement deux fois »*. Dorénavant, ce sera six ans maximum.

Son successeur, Pierre Aidenbaum, ne faillira pas à la règle. Certes, il n'est pas journaliste comme ses deux prédécesseurs, mais bien de gauche lui aussi.

Et fortement engagé dans la vie politique, quoique *Le Droit de Vivre* se soit toujours montré plutôt discret sur la question.

Précisons donc que le président de la LICRA « apolitique » se trouve être de 1993 à 1999 Pierre Aidenbaum, socialiste, conseiller de Paris et conseiller régional d'Ile de France. Il devient

également maire socialiste du IIIe arrondissement de Paris en 1995.

C'est Patrick Gaubert qui lui succède en 1999. Dentiste de formation, il est également ancien chargé de mission de Charles Pasqua de 1993 à 1995. Depuis 2004, il est député européen UMP d'Île-de-France. Oui, UMP, et non pas, pour une fois, « de gauche ». Mais y a-t-il désormais la moindre différence ?

Vichy ou les « heures les plus sombres » de notre histoire

La communauté juive de France compte à l'heure actuelle environ 600 000 personnes, ce qui en fait la première d'Europe occidentale. Elle s'est considérablement accrue lors des événements d'Algérie, dans les années 1960, en raison de l'arrivée massive des juifs d'Afrique du nord, dont peu ont alors choisi d'émigrer vers Israël.

En 1940, la population juive vivant en France s'élevait à environ 330 000 personnes, dont 190 000 Français et 140 000 étrangers qui, en provenance essentiellement de l'est, s'étaient réfugiés dans notre pays entre 1930 et 1939.

400 000 juifs vivaient par ailleurs en Afrique du nord dans la mouvance française.

Sur ce total de 730 000 personnes, 75 000 Juifs vivant en France furent déportés: 20 000 Français et 55 000 étrangers.

Une haine implacable

À la Libération, Jean Pierre-Bloch, futur deuxième président de la LICRA, sera, en tant que député, l'un des 27 jurés au procès du maréchal Pétain et se dira toujours fier d'avoir voté sa condamnation.

Dès ce moment, la LICRA va poursuivre les responsables du régime de Vichy d'une haine implacable qui culminera des décennies plus tard en un certain nombre de procès tardifs, mais retentissants.

Elle s'opposera toujours- avec la dernière énergie à toute tentative de réhabilitation du Maréchal et imposera sa propre lecture de cette période.

Jamais ne sera pris en compte le fait que Philippe Pétain, âgé de quatre-vingt quatre ans au début de l'Occupation, ne pouvait guère prendre la mesure des totalitarismes intrinsèquement pervers et inédits qui se levaient, à l'est comme à l'ouest. Et l'on feindra d'oublier que les pleins pouvoirs votés à Pétain en 1940 le furent aussi par l'Assemblée nationale du Front populaire, soit par une large majorité de socialistes et de radicaux.

D'ailleurs, Philippe Pétain, justement en raison de son grand âge le mettant à l'abri des ambitions

personnelles à long terme, inspirait confiance non seulement à la droite mais aussi à la gauche. Dès 1935, le radical de gauche Pierre Cot réclame pour la France, *un sauveur*. De qui peut-il bien s'agir ? : « *Cet homme, il faut que nul ne puisse le soupçonner de vouloir faire une action personnelle. Il faut qu'un des traits dominants de son caractère soit le loyalisme. L'homme existe : c'est Pétain. ... Avec lui, aucun trouble à craindre. Un mot aux Anciens Combattants et l'ordre est assuré et le calme renaît. … Certains trouveront mon idée étrange ou dangereuse, je pense être approuvé par tous ceux qui ont vu cette chose étonnante... le regard du maréchal Pétain*[(23)] ».

En 1977, toute une page du *DDV* intitulée « *Un dossier pour l'Histoire* » est consacrée au dernier livre de Jean Pierre-Bloch, *Le temps d'y penser encore*, dans lequel le président de la LICA revient sur ses années de guerre. Divers épisodes de sa résistance avec son épouse Gaby sont relatés. Mais les voilà arrêtés, et le *DDV* nous apprend ceci : « *Arrêtés à Marseille, incarcérés à Périgueux, ils y Souffriront toutes les brimades qu'un régime sadique et faible réservait à ses ennemis. Gaby Pierre-Bloch obtient cependant sa liberté provisoire.. elle est mère de trois enfants. Et tandis que son mari part pour camp de Mauzac, aidée de Lucien Rachet, ancien*

de la LICA, elle organisera pour Jean Pierre-Bloch et onze de ses compagnons une évasion qui demeure un classique du genre ».

Libérée car mère de trois enfants et relâchée dans la nature pour préparer une évasion, on ne peut s'empêcher de se demander si pareille mansuétude, étonnante de la part d'un « *régime sadique et faible* », se serait exercée en Union soviétique...

Quoi qu'il en soit, aujourd'hui encore, il est quasiment impossible d'aborder sereinement le régime de Vichy, sujet qui demeure totalement passionnel et diabolisé.

Dans l'entreprise manichéenne de relecture de l'histoire, il faut que Vichy reste éternellement stigmatisé et assimilé au nazisme. Relativiser ses actes, tenter de leur fournir une explication acceptable, les replacer dans le contexte difficile de l'époque, reviendrait à mettre le doigt dans un engrenage redoutable. À « banaliser ».

Il faut aussi que le régime de Vichy soit synonyme de droite et d'extrême droite. Peu importe que cette filiation établie d'emblée soit une contre-vérité historique. Et que nombre de gens de gauche, comme Pierre Laval, Jacques Doriot ou Marcel Déat, aient été collaborateurs et antisémites.

On mesurera cette hargne au procès au long cours qui fut intenté au *Monde* par deux associations d'anciens résistants proches de la LICRA. Tout commence en 1984, par un placard publicitaire publié par le quotidien et intitulé *« Français, vous avez la mémoire courte »*. Ce texte demande la révision du procès Pétain, la réhabilitation du Maréchal et le transfert de ses cendres à Douaumont. Il se termine par un appel à la réconciliation nationale.

Plainte est déposée contre les auteurs du texte et contre le quotidien. Les prévenus sont relaxés en 1986. Mais les associations ne se tiennent pas pour battues. Elles font appel et perdent une seconde fois. L'affaire va en Cour de cassation qui casse l'arrêt de la Cour d'appel en 1988 et le renvoie devant la même chambre de la Cour d'appel. Cette fois, en 1990 - soit six ans après les faits - le verdict est enfin conforme aux souhaits des associations : la même Cour d'appel qui avait une première fois relaxé les prévenus, dont André Laurens, ancien directeur du Monde, et Me Jacques Isorni, avocat du maréchal Pétain, les condamne cette fois pour *« panégyrique sans nuance et sans restriction de la politique de collaboration »*.

La population française ne savait rien

La loi d'octobre 1940 relative au statut des juifs est votée alors même que l'exode vient de jeter neuf millions de Français sur les routes : toute une population en détresse dont l'unique souci est alors de survivre dans un environnement hostile.

Une population qui ne pouvait rien connaître des camps d'extermination, qui n'existaient pas en 1940. Ils ne commencent à fonctionner qu'en 1942 et constituent un secret bien gardé. À telle enseigne que jamais les lignes de chemin de fer qui menaient les déportés vers l'est ne furent sabotées. Aucun des 74 convois(24) de juifs qui quittèrent la France - pour une destination gardée strictement secrète - ne subit la moindre tentative dans ce sens, ni de la part de la résistance communiste juive ou non juive, ni de la part de la résistance gaulliste. Et ce, alors même que les cheminots multipliaient les actes de sabotage durant l'été 1944.

Simone Veil elle-même confirmera cette ignorance totale de la population, en déclarant en février 1985 : *« J'avais seize ans et demi lorsque j'ai été déportée de Drancy à Auschwitz avec ma famille. Après deux jours et demi de voyage en*

train, je suis arrivée à Auschwitz-Birkenau. C'était le 15 avril 1944. On nous a poussés hors des wagons, de nuit, sous la lumière d'immenses projecteurs. Sur le quai, on nous a crié en allemand de nous mettre par files de cinq. Cela a été très vite. Puis hommes et femmes ont été séparés (…) Nous ne croyions pas alors aux histoires de chambres à gaz. Pour nous, il ne pouvait s'agir que d'un effroyable mensonge ».

Un autre membre éminent de la LICRA, Georges Wellers, scientifique et historien, dira la même chose en d'autres termes à son interlocuteur, dans les pages du *DDV* : *« Oh bien sûr quand j'étais à Drancy et que j'attendais le départ, car nous devions partir, je savais bien que nous n'allions pas vers une partie de plaisir, je savais bien qu'on nous mettrait peut-être, disions-nous, à construire des bâtiments, ou peut-être à cultiver des terres gelées, dans des conditions terribles, mais jamais, jamais, jamais, nous n'aurions pu imaginer concevoir le mécanisme qui était celui d'Auschwitz... » Je lui ai dit: « Vraiment, vous... » « Oui, nous l'ignorions ».*

Bien des années plus tard, le président de la LICRA, Jean Pierre-Bloch publiera un livre de souvenirs intitulé *Londres, capitale de la France*

libre. Évadé, il avait en effet rejoint le général De Gaulle dans la capitale anglaise. Dans ce livre, il relate ses retrouvailles avec sa femme Gaby à Londres le 17 juin 1943, en ces termes : « (...) *Je la regardais comme si je la voyais pour la première fois mais l'une des premières questions que je lui posai après ces étreintes sans fin fut :*

- Où sont mes enfants ?

- Ils sont en Auvergne, sous un faux nom, à l'abri, tranquilles.

- Et ma mère ?

- Elle vit à Bergerac, elle n'est pas du tout inquiétée. Tout le monde est aux petits soins pour elle. Dès qu'il y a un danger, elle est prévenue par le gendarme Paterno, celui-là même qui a participé à ton évasion. Si tu parles à la radio, dès la fin de l'émission, quelqu'un vient lui dire qu'il t'a entendu. Et l'épicier Boyer qui a caché nos officiers anglais en 41 lui donne tout ce qu'elle veut sans ticket. Ta mère est tranquille, elle n'est aucunement menacée, et tout le monde sait qu'elle est la mère de Pierre-Bloch.

Me voilà rassuré. J'étais un homme heureux. Un éclair de soleil depuis si longtemps ! »

Ce passage, qui illustre une véritable solidarité de la part de la population française, de surcroît parfaitement consciente, donne quand même un éclairage

étonnant à une période et à une population dénoncées par la suite dans les termes que l'on sait.

Georges Pompidou sera sévèrement condamné par la LICRA lorsqu'il accordera, en 1971, sa grâce à l'ancien chef milicien Paul Touvier, en déclarant : *« Le moment n'est-il pas venu de jeter le voile, d'oublier ces temps où les Français ne s'aimaient pas, s'entredéchiraient et même s'entretuaient, et je ne dis pas ça, même s'il y a ici des esprits forts, par calcul politique, je le dis par respect de la France ».*

Malgré les vives pressions, Georges Pompidou refusera de céder et de revenir sur la grâce accordée.

La repentance de Jacques Chirac

La LICRA a toujours considéré que la France avait occulté le martyre juif et n'avait pas manifesté une repentance suffisante. Elle fera tout ce qui est en son pouvoir pour rompre ce qu'elle appelle « la loi du silence » et pour que les plus hautes autorités de l'État finissent par reconnaître officiellement la faute de la France dans la déportation des juifs.

Rendant compte, en 1992, des cérémonies marquant le 50e anniversaire de la rafle du

Vel' d'Hiv - qui eut lieu les 16 et 17 juillet 1942 - le *DDV* écrit : *« Ce refus de reconnaissance persiste. N'entend-on pas aujourd'hui des voix - y compris dans des milieux que l'on ne pourrait soupçonner d'antisémitisme - insinuer que décidément, ces juifs cherchent encore, à la faveur d'une reconnaissance officielle des crimes de Vichy à bénéficier de dédommagements financiers, de réparation matérielle de l'État français, soupçon qui transparaissait déjà lors de l'affaire des fichiers juifs retrouvés ».*

Malgré sa proximité avec la LICRA, et bien qu'étant membre de son comité d'honneur, François Mitterrand refusera toujours de se livrer à cette repentance.

Lors de ce 50e anniversaire précisément, en juillet 1992, il rappellera que la République française ne peut être tenue pour responsable des crimes du régime de Vichy.

Il instaure cependant en 1993, conformément au souhait pressant formulé par la Ligue, une *Journée nationale de commémoration des persécutions racistes et antisémites de Vichy*, qui est fixée au 16 juillet, date anniversaire de la rafle du Vel' d'Hiv.

C'est cette même année que la LICRA finit également par obtenir un succès qui lui tient à cœur. Depuis 1987, le chef de l'État faisait

déposer régulièrement tous les 11 novembre une gerbe de fleurs sur la tombe du maréchal Pétain à l'île d'Yeu, honorant par ce geste le héros de la guerre 1914-1918[(25)]. Un geste considéré comme tout à fait choquant et déplacé par la LICRA, qui ne cessera de s'en plaindre. En 1993, sous les pressions incessantes, François Mitterrand finit par y renoncer.

Les relations ambiguës de François Mitterrand avec le régime de Vichy - il existe une photo de lui avec le Maréchal, il a reçu la francisque en août 1943, il restera l'ami de René Bousquet - n'ont curieusement jamais conduit à un ostracisme à son égard de la part de la LICRA. Jamais il ne sera diabolisé, comme d'autres le seront, et en particulier comme le sera Jean-Marie Le Pen, qui n'a pourtant jamais eu le moindre lien avec Vichy, étant né en 1928. Reste qu'il s'agit là de faits gênants, mais comme il est président de la République, socialiste, et - cerise sur le gâteau - membre de la LICRA. . . il sera amnistié.

Jean Pierre-Bloch parviendra même à fournir à ces relations compromettantes une explication aussi ingénieuse qu'invérifiable. Dans son livre *De Gaulle ou le temps des méprises*, il relate la première rencontre entre le général De Gaulle et

François Mitterrand, à Alger, au début de 1944, rencontre qui se termine aigrement.

Il poursuit : *« A partir de ce moment-là, l'entourage de De Gaulle se chargea de faire la publicité de Mitterrand. Quand on parlait de lui, on le présentait comme un vichyste mal repenti, un Camelot du roi décoré de la francisque. C'étaient là des calomnies intéressées. C'est sur notre ordre que François Mitterrand était resté dans les services de prisonniers de Vichy. Lorsqu'il avait été proposé pour la francisque, nous avions été parfaitement tenus au courant. Nous lui avions conseillé d'accepter cette "distinction" pour ne pas se dévoiler. La calomnie sert toujours ; vingt-cinq ans plus tard, on ressortira les mêmes arguments au cours de la campagne présidentielle. Les services gaullistes ont de la suite dans les idées »*.

Sauf que cette version est des plus contestables. Mitterrand fut bel et bien de ces « résistants pétainistes » proche avant-guerre de l'Action Française et de la Cagoule, une association secrète dirigée par Eugène Deloncle. François Mitterrand sera du reste embauché après la guerre par un des responsables de la Cagoule, le patron de l'Oréal, Eugène Schueller.

Ce vif souhait de la LICRA de voir reconnue la responsabilité du pays, c'est finalement Jacques

Chirac qui va l'exaucer, à peine élu, en juillet 1995. Le 16 juillet de cette année-là, lors de la commémoration de la rafle du Vel' d'Hiv, le nouveau président de la République fait pour la première fois ce que tous ses prédécesseurs avaient refusé de faire : il reconnaît la responsabilité de l'État français et la « faute collective» commise contre les juifs.

Il déclare notamment : *« Oui, la folie criminelle de l'occupant a été, chacun le sait, secondée par des Français, secondée par l'État français (...) Nous conservons à l'égard (des déportés juifs de France) une dette imprescriptible ».*

Cet acte est qualifié par la LICRA de « tournant historique » : *« En reconnaissant publiquement, pour la première fois, la responsabilité de l'Etat français dans la déportation des juifs pendant la seconde guerre mondiale, Jacques Chirac a enfin rétabli la vérité historique pour laquelle la LICRA se bat depuis toujours.*

Par ses propos sur le devoir de “transmettre la mémoire” et de ne “rien occulter des heures sombres de notre histoire” le chef de l'État conforte en outre le travail quotidien opéré en milieu scolaire, dans toute la France, par les sections de la LICRA qui voient là l'une des meilleures méthodes de prévenir le racisme et l'intolérance ».

Ce faisant, Jacques Chirac accomplissait la promesse faite durant la campagne électorale. Pressenti lui aussi d'accomplir le cas échéant le même geste, Édouard Balladur, comme François Mitterrand auparavant, s'y était refusé.

Dans la foulée, en 1997, l'Église de France va faire, elle aussi, repentance.

Le 3 octobre 1997, au mémorial du camp d'internement de Drancy, l'évêque de Saint-Denis, Mgr Olivier de Berranger, présente une « *déclaration de repentance* » sur l'attitude de l'Église sous Vichy. Il déclare notamment :

« Devant l'ampleur du drame et le caractère inouï du crime, trop de pasteurs de l'Église ont, par leur silence, offensé l'Église elle-même et sa mission.

Aujourd'hui, nous confessons que ce silence fut une faute. Nous reconnaissons aussi que l'Église en France a alors failli à sa mission d'éducatrice des consciences et qu'ainsi elle porte avec le peuple chrétien la responsabilité de n'avoir pas porté secours dès les premiers instants quand la protestation et la protection étaient possibles et nécessaires, même si, par la suite, il y eut d'innombrables actes de courage ».

Une polémique s'installera autour de cette repentance.

Les procès

Si la détestation à l'égard du régime de Vichy a été virulente dès la fin de la guerre, ce n'est curieusement qu'à partir du début des années 1970, soit plus de vingt-cinq ans après les faits, que la LICA va commencer à traquer sans répit ceux qu'elle nomme les criminels nazis, mais qui sont essentiellement des responsables, à des degrés divers, du régime lié au maréchal Pétain.

En fait, à travers ces procès et bien au-delà des individus, il s'agit de juger - et de condamner - toute une époque, tout un pays, et même, dans le cas de l'affaire Touvier, l'Église de France.

A propos de cette même affaire Touvier, le *DDV* assène : *« La France avait cinquante ans pour faire toute la lumière sur la période sombre de Vichy et se réapproprier son histoire. Elle a manqué à ce devoir de vérité.*

Il ne restait plus que les prétoires pour faire œuvre de mémoire et de pédagogie, par dessus l'épaule d'un Paul Touvier ».

On va arriver ainsi à des procès se déroulant quarante, voire cinquante ans après les faits, le manichéisme de leur traitement croissant en proportion de leur éloignement dans le temps.

Sous prétexte de juger la Collaboration, les mesures prises par le gouvernement de Vichy, l'administration de Vichy, on va obliger les Français, de gré ou de force, à remettre la shoah au cœur de leurs préoccupations, et surtout, on ravivera de la sorte un sentiment de culpabilité - dont bénéficie Israël - qui pourrait s'émousser à la longue.

Séances d'auto-flagellation collective, fortement relayées et dramatisées par les médias, ces procès au caractère politique et médiatique marqué n'auront plus qu'un lointain rapport avec la justice.

Les époux Klarsfeld, qualifiés par la LICRA de « militants exemplaires », s'en feront une spécialité. Elle, Beate Klarsfeld, *conscience d'un pays inconscient* [il s'agit de l'Allemagne, ndla] , selon les termes du *DDV*, débusquera partout dans le monde les criminels à grand renfort de publicité. Lui, Serge Klarsfeld, avocat, assurera la partie « procès ». Les deux enfants du couple, tous deux avocats, ne tarderont pas à rejoindre le combat familial.

Des pages entières seront désormais consacrées dans le *DDV* aux exploits de ces débusqueurs d'un genre nouveau, et cette chasse va durer des années.

L'affaire Klaus Barbie

En septembre 1971, le *DDV* titre : *« Voici comment la LICA a déclenché l'affaire Klaus Barbie »*. En juin de cette année-là, le procureur de Munich décide d'arrêter les poursuites contre l'ancien chef de la gestapo de Lyon, caché en Amérique du sud, et de classer l'affaire. La nouvelle à peine connue, les époux Klarsfeld déclenchent une intense campagne de lobbying auprès de la presse allemande, mais surtout française. Le *DDV* décrit du reste très précisément les étapes de cette campagne, qu'il est intéressant de suivre car elle sera bien souvent répétée par la suite : *« Beate* [Mme Klarsfeld, ndla] *se rend au siège parisien du Progrès de Lyon.*

Le 28 juillet, le Progrès publie un long article sur la question. La LICA locale demande aux Lyonnais « épris de justice » d'écrire une lettre de protestation au procureur général.

Les jours suivants, le quotidien se fait l'écho de toutes les démarches des diverses associations.

Puis toute la presse nationale, ainsi que l'AFP et l'ORTF, emboîtent le pas au Progrès.

Le *DDV* poursuit : *« Dimanche 15 août, Philippe Bernert, journaliste de L'Aurore, prépare, avec les Klarsfeld qui l'ont alerté, un article sur la mort de Jean Moulin torturé par Barbie (...) Le 17 août, le spécialiste des questions allemandes du* Monde *reçoit à son tour le dossier Barbie des mains des Klarsfeld. L'après-midi l'affaire Barbie est réellement déclenchée si l'on tient compte de l'importance du* Monde *dans les milieux politiques »*.

Le moins que l'on puisse dire, à la lecture de ces démarches, c'est que la LICA est remarquablement introduite auprès de la presse, tant régionale que nationale.

Le problème, c'est qu'il faut un élément nouveau pour rouvrir le dossier. La LICA se met immédiatement en quête de cet élément. Un témoin est opportunément retrouvé, Me Raymond Geismann, directeur régional de l'Union des juifs de France pendant l'occupation allemande, qui fournit un certain nombre de documents impliquant Barbie dans des opérations de déportation.

Le président de la LICA, accompagné de Beate Klarsfeld, se rend à Munich pour remettre les pièces accusatrices au procureur allemand

« À leur descente d'avion, nos amis étaient chaleureusement accueillis par des délégations de la B'nai B'rith », indique le *DDV*.

Ils n'ont pas fait le voyage pour rien, le dossier est rouvert sur le champ.

Jean Pierre-Bloch annonce dans la foulée avoir *« demandé une audience au ministre français des affaires étrangères, Maurice Schumann, pour lui rendre compte de sa mission et l'inviter à tout mettre en œuvre pour que le parlement allemand ratifie dans les plus brefs délais la convention germano-française sur la poursuite des criminels de guerre »*.

La LICA obtient ensuite du gouvernement français qu'il demande l'extradition de Klaus Barbie, réfugié en Bolivie, extradition qui ne deviendra effective que douze ans plus tard, en 1983, à la faveur d'un changement de régime dans ce pays. Barbie a alors soixante-dix ans.

La LICRA ne cache pas que le procès de Klaus Barbie doit être l'occasion de faire rendre justice à la communauté juive de France, par l'État français. A la veille de l'ouverture du procès, en 1987, Un sondage est réalisé, que la Ligue commente en ces termes : *« Ce procès aura valeur pédagogique, historique pour les Français, particulièrement pour le quart d'entre eux qui ont répondu, dans ce*

même sondage, qu'il ne fallait pas faire ce procès. Mais aussi pour tous ceux qui connaissent mal la "shoah", le massacre des juifs par les nazis. 14 % seulement des personnes interrogées ont pu dire que Klaus Barbie était "un tueur de juif" dont il a organisé la déportation et 22 % seulement ont pu dire qu'il était jugé pour la déportation et le génocide des juifs. C'est donc une grande leçon d'histoire au pays qui sera donnée à Lyon ».

Mais avant d'arriver à son terme, la procédure avait été longue et mouvementée et fait surgir quelques cadavres des placards. L'avocat de Klaus Barbie, M[e] Jacques Vergès, avait notamment fait des déclarations qualifiées d'« ignominieuses » à propos de Jean Moulin.

Ce qui avait conduit le président de la LICRA, dans une *Lettre ouverte* adressée en décembre 1983 au procureur général et au bâtonnier de la Cour d'appel de Paris, à demander en toute simplicité... sa radiation de l'Ordre des Avocats. Après s'être étonné qu'il ait pu même y accéder : *« Comment se peut-il qu'on ait pu en arriver là et qu'un M. Vergès dont tout le monde sait qu'il dissimule une tranche de huit années de sa vie (où dit-il "il s'est aguerri" !) ait pu, dans ces conditions, être seulement admis au Barreau ? »*

La procédure avait également été marquée par la décision de la Cour de cassation, à la fin de 1985, d'élargir la notion de crime contre l'humanité et d'inclure certains crimes de guerre - notamment ceux liés à la Résistance - dans le procès Barbie, qui ne sera donc pas poursuivi uniquement pour ses crimes contre les juifs.

Cette décision est qualifiée de regrettable par M[e] Serge Klarsfeld, qui représente soixante-dix parties civiles dans le procès, car, selon lui, *« en introduisant les adversaires actifs* [les résistants, ndla] *d'un pareil pouvoir (nazi) parmi les victimes éventuelles de crimes contre l'humanité* [les juifs, ndla] , *les magistrats de la Cour de cassation ont affaibli la protection des innocents telle que l'ont envisagée les rédacteurs de la charte de Nuremberg ».*

M[e] Vergès, quant à lui, réagira en ces termes : *« Le corpus juridique bâti depuis quarante ans par les juristes sionistes à la suite de la jurisprudence de Nuremberg équivalait à ne considérer comme crimes contre l'humanité que ceux dirigés contre les juifs... ».*

Le *DDV* qui rapporte ces propos, conclut : *« Une belle démonstration par Vergès que l'antisionisme est la nouvelle forme d'antisémitisme ».*

Cette décision de la Cour de cassation d'étendre la notion de crimes contre l’humanité à certains

crimes de guerre est importante et fera naître une vive polémique à la LICRA. En février 1986, Le *Droit de Vivre* publie à ce sujet une libre opinion de Georges Wellers, dont il est bien précisé qu'il est membre du Comité directeur de la LICRA et dont on sent qu'il reflète l'opinion des dirigeants de la Ligue dans leur ensemble. Il est indigné par cette décision, qu'il qualifie d'aberrante, car elle ouvre la voie à la redoutable « banalisation » : *« Comment, dans ces conditions, la Cour de cassation a[-t-elle] pu mélanger les victimes des crimes de deux catégories de nature profondément différente, les uns pratiqués avec plus ou moins de brutalité depuis que l'humanité pratique les guerres, et les autres sans précédent, à peine croyables et qui risquent dans l'avenir d'ouvrir une voie épouvantable si on les banalise ! Or, en France, la Cour de cassation les a banalisés. Pour le bien de l'humanité tout doit être fait, désormais, pour que cette décision ne soit pas contagieuse ».*

Klaus Barbie est condamné à la réclusion à perpétuité en 1987 pour crimes contre l'humanité. Il meurt en prison en septembre 1991.

L'affaire Paul Touvier

En novembre 1971, Georges Pompidou accorde sa grâce à Paul Touvier, responsable de la mi-

lice de Lyon, qualifié par le *DDV* de *« répugnante bête de proie qui, ayant abattu ses innocentes victimes, s'est enrichie de leurs dépouilles »*.

Il est vrai que le président Pompidou, que la fin de la guerre *« avait trouvé préparant une version critique de Britannicus »*, selon le mot perfide de Jean Pierre-Bloch, n'aurait de surcroît pas eu *« de sensibilité particulière au dossier des collaborateurs et des miliciens »*. Une manière délicate d'indiquer qu'il a refusé de faire preuve à leur égard de la haine voulue.

La LICA se scandalise de cette grâce et menace : *« C'est donc ce silence que M. Pompidou doit rompre sous peine de voir le scandale s'établir, déborder, se répandre jusqu'à l'éclabousser en même temps que gronderait la colère de tous ceux qui furent à la pointe du combat anti-nazi et qui, déjà, de Paris comme des hameaux les plus reculés du pays, élèvent la voix et réclament bonne et prompte justice. Pour eux. Pour leurs morts »*.

Mais nous sommes en 1971. Georges Pompidou ne cédera pas et maintiendra sa grâce.

La LICA ne s'avoue pas vaincue et, de campagne de pétitions en manifestations et témoignages divers, parvient à rassembler les éléments d'une accusation de « crimes contre l'humanité »

à l'encontre de Paul Touvier, qui fait finalement l'objet d'un mandat d'arrêt en 1981. L'année de l'arrivée au pouvoir de François Mitterrand.

Il ne sera cependant arrêté et inculpé qu'en 1989. Il est alors âgé de soixante-quatorze ans.

Son procès se déroule à Lyon et, coup de théâtre !... débouche sur un non-lieu en 1992 !

Sous le titre *« Les nouveaux révisionnistes »*, le *DDV* s'étouffe d'indignation et accuse les juges-historiens de réécrire l'histoire de Vichy.

N'ont-ils pas osé dire qu'*« on n'arrivera jamais, dans la France de Vichy, à la proclamation officielle que le juif est l'ennemi de l'État, comme ce fut le cas en Allemagne »*, ou que *« aucun des discours du maréchal Pétain ne contient de propos antisémites » ?*

Le magistrat ayant ordonné le non-lieu, Jean-Pierre Henne, publie en 1995 un livre intitulé *Un étrange combat, dans lequel il indique : « Exemple peut-être sans précédent d'acharnement judiciaire, cette affaire prend place a l'évidence dans une stratégie destinée à rendre la France collectivement responsable du terrible destin des juifs pendant la seconde guerre mondiale »*.

Mais l'affaire n'est évidemment pas terminée. La LICRA dépose immédiatement un recours

devant la Cour de cassation afin d'obtenir l'annulation du non-lieu qui, selon ses dires, *« constitue une insulte à la mémoire des nombreuses victimes du milicien Paul Touvier ».*

L'arrêt sera partiellement cassé. Dix des onze chefs d'accusation tombent pour de bon, mais reste le onzième, l'affaire de Rillieux-la-Pape : Touvier avait effectivement fait fusiller sept personnes au lieu des cent, puis des trente exigées par les Allemands en représailles à l'assassinat, par un groupe de résistants, de Philippe Henriot, secrétaire d'État à l'Information et à la Propagande du gouvernement de Vichy.

Paul Touvier est renvoyé en Cour d'assises pour crime contre l'humanité. Il est à ce moment-là - nous sommes en 1994 - le premier Français passible d'une telle accusation. C'est donc par excellence un procès « aux vertus pédagogiques ».

Le *DDV* rapporte en ces termes la plaidoirie de l'un des avocats de la LICRA, chargé de conclure au procès : *« Me Quentin se présente. Il est catholique. Il a été élevé par les frères maristes. Il s'honore d'être l'un des conseils de la LICRA qui s'appelait, en 1927, la Ligue contre les pogroms. Pour illustrer les ravages de l'antisémitisme, il se*

rapproche des jurés, raconte sa jeunesse et sa rencontre avec une jeune fille qu'il aime. Tous deux évoquent leur avenir et elle, timide, comme effrayée d'une impossibilité : "Mais... je suis juive":

Sa future belle-mère, revenue du camp d'extermination d'Auschwitz, lui dira un jour avoir durant plusieurs semaines déshabillé les enfants avant qu'ils ne soient dirigés vers les chambres à gaz. "Je comprends qu'elle n'ait pas eu la force de prendre notre petite fille dans ses bras durant plus d'un an": conclut Me Quentin ».

Patrick Quentin, secrétaire général de la LICRA, et Philippe Bataille, tous deux avocats de la LICRA au procès Touvier, rédigeront une plaquette sur cette affaire, qui sera largement diffusée dans les établissements scolaires par l'intermédiaire des inspecteurs d'académie et des enseignants.

Blanchi une première fois en 1992 pour onze chefs d'accusation, Paul Touvier est cette fois condamné à la réclusion criminelle à perpétuité pour un seul de ces chefs.

Satisfaite du verdict, - *« Touvier est le premier Français à être condamné pour crime contre l'humanité. C'est la reconnaissance de la complicité de Vichy avec les nazis »*, - la LICRA demande

immédiatement que Maurice Papon soit lui aussi enfin déféré devant ses juges : *« Au nom de l'impérieux besoin de justice des victimes et au nom de la mémoire et de l'honneur de la France, la LICRA l'exige ».*

La LICRA l'exige.

La finalité de ces procès à répétition apparaît clairement à la lecture de l'éditorial du *Droit de Vivre* de mai 1994 : *« La mémoire a des droits imprescriptibles, Il ne fallait pas que les sept fusillés de Rillieux-la-Pape soient tués une seconde fois, comme il ne faut pas effacer de la mémoire collective les 75 000 juifs de France déportés et exterminés et les six millions de juifs européens anéantis ».*

Paul Touvier meurt en prison deux années plus tard. Lors de ses obsèques, l'abbé Philippe Laguérie aura ces mots : « (...) *De soulagement aussi, car nous pensons que le sort de Paul Touvier est plus enviable entre les mains d'un Dieu qui pardonne et qui pour cela nous a envoyé son propre fils, qu'entre les mains des hommes qui ne pardonnent jamais quand leur intérêt reste en jeu, même cinquante ans après (…) Quand Paul Touvier réduit de trente à sept les victimes nazies de Rilleux, il nous semble qu'il n'est pas immoral de parler des vingt-trois qui lui doivent la vie ;*

comme il n'est pas immoral de parler des quarante-deux prisonniers qu'il fait libérer du 21 au 24 août 1944 pour que l'horreur nazie n'ait plus ce vivier humain à ses crimes ».

L'affaire Louis Darquier de Pellepoix

Louis Darquier de Pellepoix, ancien commissaire général aux questions juives du gouvernement de Pétain, est condamné à mort par contumace en 1947 pour « intelligence avec une puissance étrangère ». Il se réfugie en Espagne. C'est là qu'il accorde, en 1978, un entretien à un journaliste de *l'Express*. Il nie le génocide des juifs et déclare que les chambres à gaz n'ont servi à détruire que les poux. Parlant de la rafle du Vel' d'Hiv, il charge René Bousquet : *« C'est lui qui a tout fait »*, ce qui déclenchera la plainte de Serge Klarsfeld. L'interview provoque le scandale que l'on peut imaginer.

Il est intéressant de noter que la LICA, en principe simple association, s'est, selon ses propres termes, *« immédiatement adressée au gouvernement espagnol pour demander l'extradition du criminel de guerre français réfugié en Espagne depuis la fin de la dernière guerre ».* Cette extradition ne pourra pas être obtenue, car Darquier de Pellepoix n'a

justement pas été condamné comme criminel de guerre. Il finira ses jours en Espagne en 1980.

La LICA menace par ailleurs *L'Express*, qui appartient alors à Jimmy Goldsmith, de poursuites judiciaires, à moins qu'il ne publie, dans ses prochains numéros, les deux types de documents qu'elle lui décrit avec précision en ces termes :

- *le premier de nature historique pour répondre fondamentalement à la tentative de falsification de l'histoire des nazis et de leurs collaborateurs présents et passés.*

- *le second pour dénoncer par une enquête journalistique approfondie la tentative de banalisation du nazisme et des racistes qui se manifeste dans divers domaines.*

Nous sommes en 1978. C'est l'époque du feuilleton américain *Holocauste* que la télévision française a dans un premier temps refusé d'acheter, au grand dam de la LICA, au motif que les français étaient suffisamment et amplement informés sur ce sujet et qu'il n'était pas utile d'en rajouter. Une époque décidément difficile à imaginer aujourd'hui.

La LICA profite de l'« affaire Darquier » pour réitérer sa demande auprès des responsables de la télévision et du ministre de la communication,

Jean-Philippe Lecat, et annonce : *« À défaut d'une réponse positive dans un délai convenable, la LICA se fera un devoir de prendre l'initiative de la projection de ce film dans une salle parisienne pour répondre à la propagande ».*

Le chroniqueur du *DDV* renchérit : *« Il n'en reste pas moins que, après Darquier, la télévision française se voit dans l'obligation impérieuse de projeter le film Holocauste. Puisqu'on a de nouveau ouvert la plaie, il faut aller jusqu'au bout. Il s'agit, pour la télévision française, de pure conscience professionnelle. Ne pas projeter Holocauste, c'est couvrir Darquier ».*

Pour ne pas « couvrir Darquier », on projettera donc *Holocauste*. *Le Droit de vivre* peut ainsi annoncer dès janvier 1979 : *« Holocauste sera programmé sur Antenne 2 grâce à l'action de la LICA »*. Il poursuit : *« Nous pouvons considérer que la projection en France sur une chaîne télévisée de Holocauste est une grande victoire remportée par la LICA, qui était intervenue auprès des pouvoirs publics et des directeurs de télévision, qui avait usé de tout son poids et de toute son influence pour que la France devienne le trentième acheteur des droits de reproduction du film ».*

Mission accomplie.

L'affaire Maurice Papon

Elle sera particulièrement emblématique pour la LICRA qui déclarera : « *L'événement majeur permis par ce procès est la condamnation par une Cour d'assises d'un ancien ministre de la V*[e] *Répu blique* ».

Ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde de juin 1942 à août 1944, chargé des questions de police et des affaires juives, Maurice Papon poursuit après la guerre une carrière brillante, devenant préfet de police, député RPR, puis ministre du budget de Valéry Giscard d'Estaing de 1978 à 1981.

L'affaire éclate en mai 1981, entre les deux tours de l'élection présidentielle. Maurice Papon, âgé de soixante-dix ans, est brusquement accusé de complicité dans la déportation de 1 690 juifs de Bordeaux entre 1942 et 1944.

Il est curieux de noter que ses homologues de Toulouse, Montpellier et Marseille, par exemple, ne seront pas poursuivis, alors que de chacune de ces villes partiront pourtant en moyenne 6 000 à 8 000 déportés, soit nettement plus que de la Gironde.

S'il est inculpé dès 1981, ce n'est pourtant qu'au terme de dix-sept années de batailles juri-

diques que son procès s'ouvrira enfin en 1997, dans un climat de lynchage médiatique intense.

Maurice Papon avait demandé dès 1981 la constitution d'un jury d'honneur composé de résistants, dont fit notamment partie le R.P. Michel Riquet, membre de la LICRA. Le jury d'honneur parvint à une conclusion modérée, reconnaissant la qualité de résistant de Maurice Papon à partir de 1943, mais considérant qu'il aurait dû démissionner de ses fonctions en 1942. Le R.P. Riquet réagira en 1986 à une présentation faite par *Le Droit de Vivre* des conclusions du jury d'honneur, présentation qu'il juge « manipulatrice ». Il adresse donc au journal une lettre qu'il conclut en ces termes : *« On peut avoir une idée différente au sujet de la démission que M. Maurice Papon aurait dû donner, mais il est certainement contraire à toute objectivité comme à toute équité de le poursuivre pour des crimes contre l'humanité qu'il n'a jamais commis ».*

À la fin de 1991, pendant l'instruction, et dans le but d'alourdir encore le dossier Papon, la LICRA publie un communiqué rappelant sa responsabilité dans les événements de la nuit tragique du 17 octobre 1961 à Paris, pendant la guerre d'Algérie : *« Souvenons-nous : le 17 octobre*

1961, il y a trente ans, sur directives du préfet Maurice Papon, des milliers d'Algériens furent pourchassés dans les rues de Paris, matraqués, abattus comme du gibier; noyés dans la Seine ou arrêtés et torturés dans les commissariats. (...) Cet épisode sinistre de notre proche histoire, comparable à bien des égards à la Nuit de cristal en Allemagne nazie ou à la rafle du Vel' d'Hiv, n'a laissé aucune trace dans la mémoire officielle... »

Si cet épisode est effectivement peu glorieux, il faut considérer qu'il s'est déroulé dans un contexte très particulier : 22 policiers français étaient tombés au cours des mois précédents sous les balles du FLN, qui multipliait les attentats en France. Les syndicats policiers avait réclamé davantage de fermeté au préfet de police, Maurice Papon, qui avait donc décrété, le 5 octobre 1961, le couvre-feu pour les travailleurs algériens. C'est pour protester contre ce couvre-feu que le FLN organisera une manifestation massive, que le général De Gaulle donnera l'ordre au préfet de police d'interdire et de disperser par tous les moyens. Ce qui fut fait. Quant au nombre de morts c'est par dizaines qu'on les comptera, et certainement pas par centaines ou par milliers, comme la LICRA voudra le faire croire.

En 1997 arrive enfin l'heure tant attendue de ce procès qualifié d'historique. Les avocats de la LICRA, qui le préparaient depuis des années, sont présents comme parties civiles. L'accent est mis cette fois sur le « crime de bureau », celui du haut-fonctionnaire qui ne prend pas lui-même part aux actes, mais qui donne les ordres et signe les papiers.

À l'issue de six mois de procès, Maurice Papon est condamné en 1998 à 10 ans de réclusion pour complicité de crimes contre l'humanité.

Il est libéré pour raison de santé en 2002, une décision que la LICRA juge « navrante » : *« Nous avons toujours dit qu'il devait rester en prison car il a commis des crimes impardonnables. Sa détention était plus douce que le sort de ceux qui ont subi ses décisions à Bordeaux et n'ont pas eu comme lui la chance même de rester en prison ».*

En Israël, le responsable du centre Simon Wiesenthal qualifie cette libération de *« décision éminemment regrettable ».*

L'affaire René Bousquet

René Bousquet, plus jeune préfet de France en 1940, est secrétaire général de la police de Vichy d'avril 1942 à décembre 1943. Il est condamné

en 1949 à cinq ans d'indignité nationale, condamnation qui sera aussitôt annulée pour « faits de résistance ».

Contrairement à Maurice Papon, il disparaît ensuite de la scène publique, se consacrant aux affaires, ce qui ne l'empêchera pas d'être un ami intime de François Mitterrand, qui déclarera à son propos : *« Ce n'était pas un vichyssois fanatique, comme on l'a présenté... c'était un homme d'une carrure exceptionnelle. Je l'ai trouvé plutôt sympathique, direct, presque brutal. Je le voyais avec plaisir. Il n'avait rien à voir avec ce qu'on a pu dire de lui ».*

François Mitterrand éprouvait d'ailleurs un plaisir pervers à demander à ses amis socialistes, à l'issue de l'un ou l'autre déjeuner auquel Bousquet avait été convié : *« Savez-vous avec qui vous avez déjeuné ? Savez-vous qui est Bousquet ? ».*

Après quasi cinquante ans d'indifférence, lui aussi se voit brusquement poursuivi en 1990, à l'âge de quatre-vingt ans, pour crimes contre 1'humanité. Il est accusé d'avoir aidé à la déportation de juifs, notamment lors de la rafle du Vel' d'Hiv.

Pour pouvoir le poursuivre pour crimes contre l'humanité, il fallait trouver un fait nouveau. En

cherchant bien, les avocats de la LICRA, Mes Klarsfeld et Libman, finiront par trouver que fin août 1942, René Bousquet avait fait annuler plusieurs dispositions réglementaires mettant à l'abri des rafles certaines catégories d'enfants juifs en fonction de leur âge.

Mais l'instruction traîne en longueur, et la LICRA s'impatiente. Le 15 novembre 1990, elle appelle à manifester devant le Palais de Justice de Paris et devant tous les Palais de Justice des grandes villes de France : *« À l'heure où certains nient ou contestent la réalité du génocide et de la solution finale il est important que le procès de René Bousquet ait lieu, non pas seulement pour punir, mais aussi pour rappeler à l'opinion publique le rôle criminel de la collaboration du gouvernement de Pétain »*.

Mais il n'y aura pas de procès. René Bousquet est assassiné en 1993 par un déséquilibré, ce que la LICRA commente en ces termes : *« C'est la consternation, non parce que Bousquet est mort, mais parce que ce meurtre a empêché que le procès qui commençait à se profiler ait lieu »*.

Serge Klarsfeld ajoutera en guise d'épitaphe : *« L'affaire elle-même a été un formidable levier pédagogique. Ne regrettons rien. Si ce n'est un procès qui*

aurait été une grande victoire pour la société française. De cela, c'est vrai, nous serons privés ».

*

* *

Un souci d'équité et de justice, s'agissant de crimes contre l'humanité, aurait pu conduire la LICRA ou d'autres organisations défendant les droits de l'homme, à dénoncer pareillement les criminels de guerre ayant opéré dans le camp communiste et à faire pression pour qu'ils connaissent, eux aussi, un châtiment exemplaire. Ils sont au moins aussi nombreux que de l'autre côté. Sans remonter jusqu'à la dernière guerre mondiale, les bourreaux du peuple cambodgien[(26)], par exemple, non seulement n'ont fait l'objet d'aucun jugement, mais plusieurs ex-dirigeants khmers rouges ont-ils été reconnus et légitimés par la communauté internationale. Certes, les crimes communistes n'ont pas été commis par « racisme » mais pour d'autres raisons follement idéologiques. En sont-ils moins terrifiants et plus excusables pour autant ?

Quoi qu'il en soit, la dimension internationale dont se targue la LICRA lui aurait permis d’exercer une pression, au moins médiatique. On a vu en d'autres circonstances que son efficacité

pouvait être décisive. Il faut reconnaître que rien de tel ne s'est produit.

Ce devoir de mémoire, qui touche pourtant des dizaines de millions de victimes du communisme en général, reste encore à accomplir.

En France, ces procès à répétition qui interviennent des décennies après les faits et s'acharnent contre des vieillards, répondent en réalité à bien d'autres nécessités que le souci de justice ou le devoir de mémoire.

Ils sont là tout d'abord pour rappeler à l'opinion publique la dette de la France à l'égard des juifs, et donc d'Israël.

Mais ils doivent également opposer un démenti éclatant aux assertions des révisionnistes, qui se font de plus en plus insistants.

La LICRA et les révisionnistes

Après la seconde guerre mondiale, un danger nouveau et gravissime vient menacer un équilibre vital à la fois pour Israël et la diaspora : d'anciens déportés, des universitaires, ou même des historiens, s'interrogent sur certains aspects de la shoah et remettent en question la vérité officielle issue en 1945-1946 des délibérations du Tribunal de Nuremberg.

Cette vérité officielle concerne essentiellement le nombre des victimes juives, que le Tribunal chiffrera à six millions, chiffre sacralisé depuis lors.

Tout ce qui entoure le Tribunal militaire de Nuremberg est d'ailleurs à ce point sacralisé qu'il s'est trouvé une loi en France, votée en 1990, pour criminaliser tout questionnement et tout doute sur les méthodes et les conclusions du Tribunal.

pourtant, lors de son installation, un certain nombre d'objections furent soulevées.

Le Tribunal militaire de Nuremberg

Ce Tribunal, constitué par les puissances victorieuses - États-Unis, Angleterre, URSS et France - siégea d'octobre 1945 à octobre 1946 pour juger les criminels de guerre nazis.

Nahum Goldmann, qui fut, après la guerre, président à la fois du Congrès Juif Mondial (CJM) et de l'Organisation sioniste internationale, écrit dans ses mémoires, *The Jewish Paradox*, que seuls les efforts redoublés du CJM réussirent à convaincre les Alliés de convoquer ce Tribunal dont la tenue fut loin de faire l'unanimité.

Un certain nombre de voix de juristes et d'historiens se firent entendre aux États-Unis mêmes pour mettre en doute sa validité.

Le sénateur américain Robert A. Taft, considéré comme la conscience morale du Parti républicain, émit publiquement ce jugement sur le Tribunal de Nuremberg le 5 octobre 1946 : *« Le jugement du vaincu par le vainqueur ne peut être impartial quelles que soient les formes juridiques mises en œuvre. (...) Tout ce procès se résume à la soif de vengeance, et la vengeance est rarement le synonyme de justice. La pendaison de onze hommes condamnés sera une tache sur la conscience améri-*

caine que nous allons longtemps regretter. À Nuremberg, nous avons accepté le principe soviétique qu'un procès sert les intérêts politiques du gouvernement et non l'idéal de justice. Cette conception est très éloignée de l'idée anglo-saxonne du droit qui est notre héritage. En travestissant la politique avec les oripeaux du formalisme judiciaire, nous avons discrédité l'idée même de justice en Europe pour les années à venir ».

Cette participation soviétique au procès, avec le soutien des États-Unis, conduisit d'ailleurs le diplomate et historien américain George F. Kennan à condamner tout le processus de Nuremberg comme une « horreur » et une « farce ».

Le Tribunal introduisit dans le domaine du droit international la notion de crimes contre l'humanité, ce qui constitue un progrès réel, à condition bien évidemment que tous les crimes contre l'humanité, sans exception, soient pris en compte.

Son article 6 définissait ainsi ces crimes : « *L'assassinat, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation et tout autre acte inhumain commis contre toutes populations civiles, avant ou pendant la guerre, ou bien les persécutions pour des motif politiques, raciaux ou religieux lorsque ces*

actes ou persécutions, qu'ils aient constitué ou non une violation interne du pays où ils ont été perpétrés, ont été commis à la suite de tout crime rentrant dans la compétence du Tribunal ou en liaison avec ce crime ».

Il est clair que cette définition aurait pu s'appliquer également aux puissances juges et parties au Tribunal. Et en tout premier lieu à l'URSS qui siégeait au Tribunal en qualité de procureur, alors que les victimes de Staline se comptaient déjà à cette époque par dizaines de millions et que, six ans auparavant, la France et l'Angleterre avaient voté son expulsion de la Société des Nations pour avoir agressé sans motif la Finlande.

Ou aux États-Unis, dont le président, Truman, n'avait pas hésité à envoyer deux bombes atomiques, les 6 et 9 août 1945, sur les civils vivant à Hiroshima et Nagasaki.

Ou à l'Angleterre qui avait rasé des villes allemandes, notamment Dresde, dont le bombardement au phosphore, sans aucune raison stratégique, du 13 au 15 février 1945, fit périr dans les flammes des dizaines de milliers de personnes.

Il est intéressant de noter que les modalités du Tribunal de Nuremberg avaient été préalablement fixées par les *Accords de Londres*, qui

avaient également défini les chefs d'inculpation nazis.

Or ces *Accords* avaient été signés le 8 août 1945, soit très exactement entre les deux séries de bombardements sur Hiroshima et sur Nagasaki... Sans apparemment de troubles de conscience de la part des vainqueurs.

Mais le Tribunal de Nuremberg n'avait à juger que des crimes allemands, et l'article 6 ne s'appliquait exclusivement qu'à eux.

Les preuves requises par le Tribunal faisaient l'objet de trois articles ainsi libellés :

Article 19 : le Tribunal ne sera pas lié par les règles techniques relatives à l'administration des preuves. Il adoptera et appliquera autant que possible une procédure rapide et non formaliste et admettra tout moyen qu'il estimera avoir une valeur probante

Article 20 : le Tribunal pourra exiger d'être informé du caractère de tout moyen de preuve avant qu'il ne soit présenté, afin de pouvoir statuer sur sa pertinence

Article 21 : le Tribunal n'exigera pas que soit rapportée la preuve de faits de notoriété publique, mais les tiendra pour acquis. Il considérera également comme preuves authentiques les documents et

rapports officiels des gouvernements des Nations unies, y compris ceux dressés par les commissions établies dans les divers pays alliés pour les enquêtes sur les crimes de guerre, ainsi que les procès-verbaux des audiences et les décisions des tribunaux militaires ou autres tribunaux de l'une quelconque des Nations unies.

En vertu de quoi l'exécution massive, en mai 1940, de 4123 officiers polonais à Katyn, une forêt près de Smolensk en Russie, fut attribuée sans sourciller par le Tribunal de Nuremberg à l'« envahisseur fasciste » et ce, sur la foi du document soviétique URSS-54.

Il faudra attendre 1990 pour que les autorités russes finissent par reconnaître officiellement ce qui était parfaitement connu dès la fin de la guerre par les occidentaux, à savoir que la tuerie de Katyn avait en réalité été perpétrée par le NKVD, la police secrète stalinienne, dans le but de décapiter l'intelligentsia polonaise.

Malgré ces évidents problèmes liés aux preuves et aux témoignages plus ou moins fiables, et pollués de surcroît par des impératifs idéologiques et politiques, il est totalement interdit, aujourd'hui plus que jamais, de contester de quelque manière que ce soit les conclusions du Tribunal de Nuremberg.

Pourtant, des années plus tard, en janvier 1996, le *DDV* publiera sous le titre « Le TPI », un article annonçant la création du Tribunal Pénal International en ces termes assez étonnants :

« Deux résolutions de l'ONU, 808 du 22 février 1993 et 827 du 25 mai 1993, adoptées à l'unanimité, ont créé le Tribunal Pénal International pour les crimes commis sur le territoire de l'ex-Yougoslavie et défini son domaine d'intervention. Le conseil de sécurité a rendu ce TPI obligatoire. La France y a joué un rôle déterminant sur les plans diplomatique et juridique. La création de ce TPI est un événement en droit international car il rompt avec les expériences précédentes : ce n'est ni un "tribunal de vainqueurs" comme ceux de Nuremberg et de Tokyo, ni un tribunal de victimes. Il a été conçu pour être impartial et indépendant et possède une assise juridique solide ».

Ainsi donc, selon les propres termes du *DDV*, le Tribunal de Nuremberg n'aurait été qu'un *tribunal de vainqueurs*, ni impartial, ni indépendant et ne possédant pas d'assise juridique solide ?

Affirmation pour le moins étrange venant de la LICRA...

Qui sont les révisionnistes?

Sous le terme générique de révisionnisme se cachent en réalité des notions très diverses, allant de la négation pure et simple du génocide nazi aux querelles sur les méthodes d'extermination et le nombre des victimes, voire sur la définition même du terme génocide.

Et les révisionnistes ne sont pas tous « d'extrême droite », tant s'en faut.

Le premier d'entre eux, chronologiquement, est d'ailleurs un ancien militant successivement communiste, puis socialiste et pacifiste, Paul Rassinier. C'est en tant que résistant qu'il est arrêté en 1943 et déporté à Buchenwald et à Dora, deux camps nazis qui présentaient la particularité d'avoir une véritable « direction parallèle » aux mains des communistes, principalement allemands. Les SS leur avaient délégué un certain nombre de fonctions dont ils usèrent à leur gré.

Paul Rassinier fait paraître en 1950 *Le mensonge d'Ulysse*, dans lequel il conteste l'existence des chambres à gaz - qui, de fait, n'existaient pas dans les deux camps où il avait été détenu - et donne libre cours à sa haine des communistes.

Ce livre marque le début d'une guerre sans merci de la LICRA contre les « faussaires de

l'histoire », qu'elle accuse de vouloir effacer la shoah de la mémoire de l'humanité. Ou de la banaliser, ce qui revient au même.

La shoah est et doit rester le pire crime qui se soit jamais produit sous la voûte des cieux. Rien ne lui est comparable, rien ne peut ni ne doit lui être comparé.

Mais le danger est grand, car Paul Rassinier ne va pas rester un cas isolé. D'autres auteurs, de plus en plus nombreux, vont suivre, y compris à l'étranger. En Allemagne, Thies Christophersen publie *Le mensonge d'Auschwitz*, et en Angleterre, c'est David Irving qui publie en 1977 *La guerre d'Hitler*.

David Irving dira plus tard : *« En 1977, j'ai été l'objet de pressions pour inclure dix pages de contre-vérités à propos de ce qui est appelé “holocauste”: J'ai refusé. En conséquence, des contrats ont été annulés avec* le Sunday Times, le Reader's Digest *et des éditeurs américains ».*

En France, l'un des plus célèbres révisionnistes est Robert Faurisson, universitaire lyonnais, qualifié de *« chef de file des détracteurs de l'histoire ».* Il publie en 1978 une étude, *Recherches sur la genèse de la légende des chambres à gaz.*

La LICA l'assigne en justice en 1979 pour falsification de la vérité historique et indique

subtilement à la justice quelle « marche à suivre » lui donnerait satisfaction :

« Si le tribunal admet que “l'historien” a manqué de prudence et de sérieux dans ses assertions, qu'il n'a pas fait preuve d'honnêteté intellectuelle et de rigueur dans ses recherches, que ses conclusions historiques sont fausses parce qu'il a interprété des textes ou des témoignages et que, par voie de conséquence, il a travesti la vérité pour tromper l'opinion, M. Faurisson sera disqualifié et la mémoire des victimes des nazis sera respectée ».

Mais le châtiment judiciaire éventuel ne suffit pas à la LICA. Sans attendre le jugement du tribunal, le président Pierre-Bloch écrit au ministre de l'Éducation nationale pour l'inviter à *« interdire à M. Faurisson d'utiliser sa qualité de maître de conférence et le nom de l'Université de Lyon 2 pour exposer ses thèses, objet de poursuites judiciaires, et à suspendre les enseignements de M. Faurisson qui sont en relation avec ces mêmes poursuites, et ce aussi longtemps que la justice n'aura pas statué ».*

En mars 1981, à la veille d'un procès dont l'issue ne semble faire aucun doute pour la LICRA, le *DDV* justifie son action en ces termes :

« En faisant comparaître en justice M. Faurisson, la LICRA ne porte pas atteinte à la liberté

d'expression. Elle la responsabilise, ce qui est tout autre chose. Le tribunal ne sera pas invité à baîllonner la voix ou à interdire les études de l'accusé, mais à constater que M. Faurisson n'a pas dit ni écrit toute la vérité, rien que la vérité sur les camps d'extermination nazis, les chambres à gaz et l'ampleur du génocide. (...) Condamné, il ne le sera pas au détriment de la liberté d'expression mais au bénéfice de la vérité qu'il a volontairement malmenée pour nuire à la mémoire des victimes du national-socialisme et du même coup, tenter de réhabiliter les criminels de guerre nazis ».

La LICRA ne se trompait pas. Robert Faurisson est condamné en juillet 1981 à une forte amende en dommages et intérêts.

De l'autre côté de l'échiquier politique, les révisionnistes se sont regroupés autour des éditions d'extrême gauche *La Vieille Taupe*, autre bête noire de la LICRA. Considérant que Roger Faurisson a droit à la liberté d'expression, Jean-Gabriel Cohn-Bendit, frère de « Dany le rouge », fait paraître en 1981 un ouvrage collectif *Intolérable intolérance*, qui nie les chambres à gaz et les déportations.

Il est évident que les témoignages, y compris ceux des survivants, ne sont pas obligatoirement

fiables. Même de bonne foi, des erreurs peuvent survenir, s'agissant d'un sujet aussi passionnel et sensible. Et les risques d'erreurs augmentent lorsque les faits remontent à plusieurs décennies. Les exemples suivants en offrent l'illustration.

Le difficile problème des témoins

Le *DDV* consacre en 1985 une page entière au film de Claude Lanzmann, *Shoah*, qui vient de sortir et qui dure neuf heures trente minutes. Un film qualifié de « projet d'intérêt national » par l'État d'Israël, qui a participé à son financement.

Le cinéaste raconte dans cette interview la difficulté qu'il a eue à retrouver des témoins et la manière dont il les a dirigés, ce que le *DDV* rapporte en ces termes :

« Lanzmann les a poussés, forcés à revivre l'horreur, avec pour seule attestation du vrai, les mimiques du visage, lorsqu'ils racontaient. Ces événements sont d'une telle magnitude qu'ils créent leur propre mythologie fondatrice. À quel moment le mythe intervient-il ? Lanzmann donne pour exemple un épisode du film où les paysans polonais racontent la routine des navettes des camions à gaz qui défilent chaque jour. La routine se brise à partir d'un événement inouï : un accident : le camion

à gaz se renverse, les portes s'ouvrent et les juifs, à demi asphyxiés, tombent sur la route.

Il y a eu un seul témoin qui l'a raconté aux autres, et tous l'ont raconté comme s'ils en avaient été les vrais témoins : légende et aussi vérité. C'est tout cela qui a permis au film de vivre au présent ».

Le film *Shoah* sera également diffusé en Pologne, et à ce propos, Claude Lanzmann déclare au *DDV* : *« Pour en revenir aux dirigeants polonais, ils ont été infâmes en envoyant des journalistes interroger certains paysans qui sont dans mon film pour leur faire dire que c'est moi, Lanzmann, qui leur avait mis des idées antisémites dans la tête mais qu'ils n'étaient pas le moins du monde de cet avis. En somme, je les aurais payés pour qu'ils disent ce qu'ils ont dit. Extraordinaire! C'est une attitude qui les condamne eux-mêmes ».*

Pourtant, André Glucksmann avait déclaré lors d'une projection du film à Dijon, et ces propos sont quand même assez étonnants : *« La force de ce film est de montrer non ce qui s'est passé - il s'en garde bien - mais la possibilité de ce qui s'est passé ».*

On pourra mesurer une nouvelle fois l'ambiguïté qui s'attache aux témoignages en 1993. *Le Droit de Vivre* annonce la publication, aux éditions du CNRS, d'un ouvrage du pharmacien Jean-

Claude Pressac[27] sur *Les crématoires d'Auschwitz*, ouvrage qui déclenche une polémique. Pour certains, en effet, cette enquête « *apporte une preuve irréfutable de l'existence des chambres à gaz et fours crématoires* ». Pour d'autres, poursuit le *DDV*, « *dont Claude Lanzmann, le danger de cette enquête technique est de fragiliser les nombreux témoignages de survivants qui ont tout dit en la matière et dont la parole n'a pas à être soumise à un quelconque doute, y compris scientifique* ».

L'affaire Demjanjuk

Cette affaire, non pas française mais israélo-américaine, prouve elle aussi à quel point les témoignages peuvent se fourvoyer. Elle trouve son épilogue en 1993. L'accusé, John Demjanjuk, condamné une première fois à mort, sera finalement déclaré innocent des crimes dont on l'accusait, car il y eut tout bonnement erreur sur la personne.

Le *DDV* relate en ces termes plutôt curieux son acquittement : « *Après l'acquittement par la Cour suprême israélienne de John Demjanjuk, dit Ivan le terrible, bourreau du camp d'extermination nazi de Treblinka, Elie Wiesel déclarait qu'il y a « pour la première fois conflit entre justice et*

mémoire. Je ne doute pas de la sincérité des juges en Israël je respecte leur souveraineté, mais quand je songe aux six survivants de Treblinka, qui ont mis leur mémoire, leur vie, leur expérience sur la balance, j'ai mal pour eux et avec eux ».

En d'autres termes, pour ne pas faire de peine aux survivants de Treblinka, il aurait mieux valu condamner un innocent et ne pas faire tant d'histoires ?

Car c'est là tout l'extraordinaire de ce cas, sur lequel le *DDV* est fort peu loquace, bien qu'il persiste dans son article à qualifier John Demjanjuk de bourreau du camp de Treblinka, qu'il n'a jamais été.

Ukrainien émigré aux États-Unis en 1952, John Demjanjuk est accusé au début des années 1980 par 1'OSI[(28)] d'être Ivan le terrible, bourreau de Treblinka, et ce, sur la foi de témoignages. Malgré ses dénégations, on lui retire sa citoyenneté américaine, et il est extradé vers Israël en 1986. Là, il est déclaré coupable et condamné à mort en 1988.

Les condamnations à mort en Israël sont obligatoirement soumises à la Cour suprême. C'est ce qui le sauve, car durant cette procédure, l'URSS s'effondre. L'avocat de Demjanjuk aura

accès à des archives judiciaires auparavant inaccessibles et y découvre la preuve irréfutable qu'Ivan le terrible avait été un autre Ukrainien, du nom d'Ivan Marchenko, disparu en Yougoslavie en 1944. Cet avocat, Yoram Sheftel, sera d'ailleurs traîné dans la boue et manquera d'être aveuglé par un jet d'acide lancé par un ancien déporté d'Auschwitz.

Il faudra cependant attendre 1993 pour que Demjanjuk soit définitivement acquitté et puisse enfin rentrer aux États-Unis, où il sera accueilli de très mauvais gré. Après treize années de poursuites dont sept années dans une prison de très haute sécurité en Israël !

Nouvellement créé au début de l'affaire, l'OSI, qui tenait essentiellement, pour des raisons de crédibilité et de financement, à ce que le procès ait lieu et à ce que l'accusé soit condamné, fut fortement suspecté d'avoir retenu volontairement, bien avant sa condamnation, des éléments prouvant son innocence.

Roger Garaudy et l'abbé Pierre

Les procès à répétition ne suffisent cependant pas à endiguer le flot des parutions révisionnistes. Face aux offensives répétées de ces der-

niers et à la fragilité évidente de certains témoignages, il faut imposer le silence coûte que coûte. Frapper plus fort et rendre le sujet shoah définitivement tabou. Ce sera le rôle assigné à la loi Fabius-Gayssot, votée en 1990.
Cette loi n'empêchera pourtant pas l'ancien communiste Roger Garaudy de publier en 1995 un ouvrage retentissant, *Les mythes fondateurs de la politique israélienne.*

Il s'agit là d'un nouvel épisode particulièrement marquant de l'histoire du révisionnisme. Dès la parution du livre, tout l'establishment unanime se déchaîne contre lui. C'est qu'il a enfreint le tabou suprême : non seulement il remet en cause un certain nombre de vérités officielles concernant la shoah, qu'il replace dans le contexte meurtrier de l'époque, mais il se montre également très critique envers la politique d'Israël à l'égard des Palestiniens.

Le scandale est d'autant plus grand que Roger Garaudy se voit soutenu par... l'abbé Pierre, qui devient ainsi, à son corps défendant, le plus illustre des révisionnistes.

Qu'est donc venu faire l'abbé Pierre dans cette galère ? Son crime est d’avoir accordé sa caution morale au livre de son ami « de quarante ans »

et, devant le lynchage médiatique, d'avoir persisté et signé.

Naïveté ou provocation? Dans un courrier de soutien à Garaudy, l'abbé Pierre écrit : *« Il est tout à fait normal que nous ayons été portés à des exagérations après la guerre. J'étais encore à Auschwitz il y a six mois, là où l'on avait inscrit sur une plaque qu'il y avait eu quatre millions de morts. Puisqu'on est revenu aujourd'hui au chiffre d'un million, c'est que le chiffre de quatre millions était exagéré ».*

Il est des comptabilités dangereuses : L'abbé Pierre ne va pas tarder à s'en rendre compte.

Sommé par les institutions religieuses, politiques et morales du pays de se rétracter, il réaffirme au contraire son soutien à Roger Garaudy aussi longtemps que *« les erreurs contenues dans son livre ne lui auront pas été démontrées »* et propose de convoquer un colloque d'historiens avec les révisionnistes !

Une proposition qui se verra repoussée avec indignation : *« Le jour où l'on accepte un de ces messieurs dans un débat public à la télévision ou dans un colloque d'historiens, ils ont gagné la partie, ils sont considérés comme une école. Il faut le leur refuser impitoyablement »*, dira Pierre

Vidal-Naquet, historien fortement engagé dans la défense des droits de l'homme.

Autrement dit, il ne faut discuter qu'entre gens du même avis.

Tout comme Roger Garaudy, l'abbé Pierre est désavoué par l'establishment unanime et, suprême punition, se voit exclu du comité d'honneur de la LICRA !

Mais il ne sera pas, curieusement, poursuivi en justice comme bien d'autres.

D'ailleurs, loin de faire repentance, il ne tarde pas à aggraver son cas. Dans une interview à Libération, il déclare : *« C'est un terrain sur lequel un organisme comme la LICRA déclare d'une manière absolument dogmatique qu'il s'agit d'un sujet sacré et que toute recherche historique (….) n'est pas nécessaire. Ils n'acceptent absolument pas le dialogue, contrairement à Garaudy. Ils considèrent que le débat est clos. Qu'oser le rouvrir n'est pas possible. Par exemple sur la question des chambres à gaz, il est vraisemblable que la totalité de celles projetées par les nazis n'ont pas été construites... mais mes amis de la LICRA me disent qu'avancer de telles affirmations, c'est contester la shoah. Ce n'est pas sérieux ».*

Séjournant après ces péripéties en Italie, il confie à la presse : *« L'Église de France est ensuite*

intervenue pour me faire taire sous la pression de la presse inspirée par un lobby sioniste international »

Un lobby sioniste international, mais où va-t-il chercher tout ça ?

Le dernier épisode en date de la lutte de la LICRA contre les révisionnistes sera la mise en cause de Bruno Gollnisch, député européen FN, après que *« sans nier les chambres à gaz homicides », il ait déclaré en octobre 2004 qu'il fallait laisser les historiens en discuter et que « cette discussion devait être libre ».*

À cette occasion, Patrick Gaubert, président de la LICRA et lui aussi député européen, fulminera : *« Personne ne dit que c'est inacceptable, je trouve abject ce silence de tout le monde... La classe politique et les députés au Parlement européen sont en dessous de tout. (...) Ce qu'il a dit est pire que ce qu'avait dit Jean-Marie Le Pen et au Parlement européen cette fois, ni le Parti Populaire Européen, ni les Verts, ni les socialistes n'ont bougé ».*

Les noms de rue

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, ce sujet n'est nullement anecdotique. Nous sommes là dans le domaine du symbole, qui revêt une grande importance, la LICRA le sait parfaitement bien.

Le nom donné à une rue est un nom qui passe à la postérité. Et certains noms ne doivent justement pas passer à la postérité.

La Ligue a donc toujours porté une grande attention a cette question, et nous verrons que le rejet absolu de Vichy a également trouvé à se manifester dans ce domaine.

En avril 1972, Deauville décide d'inaugurer, dans un nouveau quartier, une *rue du Maréchal Pétain.*

Émotion à la LICA, qui laisse poindre la menace : *« Nous nous refusons encore à croire que M. d'Ornano, maire de la "plage fleurie" se prêterait à cette triste comédie au risque de provoquer de graves incidents et de compromettre sa saison ».*

La LICA n'aura pas à mettre sa menace à exécution, car heureusement, trois numéros plus tard, le *DDV* annonce que la campagne qu'elle a déclenchée a porté ses fruits et que la municipalité a renoncé à son projet.

Par contre, en novembre de la même année, le *DDV* s'interroge: *« À quand une rue Vincent Auriol ? »*. Il faut dire que la mémoire de Vincent Auriol, ancien président de la République[29], socialiste et membre d'honneur de la LICA, est spécialement chérie.

Ce sera chose faite dès 1975. Daniel Benassaya, conseiller de Paris et membre du comité central de la LICA, fait adopter par le conseil municipal le *Boulevard Vincent Auriol, dans le XIIIe arrondissement*.

Avant les municipales de 1977, la LICA demande aux candidats des engagements sur de futures rues Bernard Lecache et Jules Isaac à Paris. Jacques Chirac devient maire de la capitale, et la *rue Bernard Lecache* est inaugurée dès octobre 1979. Il y aura par la suite bien d'autres rues ou squares Bernard Lecache en France, spécialement dans les municipalités socialistes.

À partir de 1992, l'intérêt porté aux noms de rues devient conflictuel. Il ne s'agit plus seule-

ment d'empêcher certaines créations inopportunes, ou d'en réclamer d'autres, opportunes celles-là. La LICRA veut à présent débaptiser des lieux publics portant des noms non politiquement corrects.

Comme celui d'Alexis Carrel, médecin et biologiste français, prix Nobel de médecine en 1912, dont François Mitterrand disait encore en juin 1992 : *« Ce fut un des esprits les plus clairvoyants depuis un siècle et demi »*. Le nom de ce grand savant, précurseur des greffes d'organes, ayant fait l'essentiel de sa carrière aux États-Unis, va tout à coup faire couler beaucoup d'encre.

Dans son ouvrage le plus célèbre, paru en 1935, *L'homme, cet inconnu*, Alexis Carrel prônait une certaine forme d'eugénisme, ou sélection biologique, théorie alors très en vogue dans les pays anglo-saxons et en Europe du nord[(30)]. Sur cette base, on va faire de lui carrément le théoricien des chambres à gaz et déchaîner une cabale devant laquelle presque toutes les villes de France s'inclineront.

Pourtant, durant ces mêmes années 30, en URSS, Maxime Gorki, l'un des fondateurs de la LICRA en 1927, proposait, lui, des expérimentations eugéniques sur *« les ennemis de classe »* du

régime, qualifiés d'*« êtres de type inférieur, dégénérés physiquement et moralement »*.

Et en France même, en 1937, sous le Front populaire, était édité un timbre-poste représentant une mère portant son enfant avec le slogan :
« Pour sauver la race ».

Pour faire monter la pression, un livre est publié en 1992 par Lucien Bonnafé et Patrick Tort : *L'homme cet inconnu ? Alexis Carrel, Jean-Marie Le Pen et les chambres à gaz*. Les auteurs ne craignent apparemment ni les amalgames, ni les raccourcis. Mais il est vrai, précise le *DDV*, que c'est *« pour briser le silence sur cette question et donner à comprendre (...) Avec cet ouvrage, il s'agit de cultiver la mémoire des "faits" afin que reste en éveil permanent la conscience humaine »*.

Dans ces conditions, il n'y a évidemment rien à dire...

La campagne d'intimidation menée par la LICRA débute à Lyon, dont la faculté de médecine Alexis Carrel est contrainte, sous la pression, de changer de nom.

En 1993, c'est au tour de Strasbourg de faire passer à la trappe sa rue Alexis Carrel.
Mais là, il faut dire que la municipalité socialiste, trop heureuse de complaire à la

LICRA, a pris les devants. Dorénavant, à la place, on trouve la rue Heidi Hautval, médecin psychiatre d'origine alsacienne, déportée à Auschwitz pour avoir pris la défense d'une famille juive. C'est le *DDV* qui nous l'apprend.

La campagne nationale anti-Alexis Carrel se poursuit sur tout le territoire. Des villes se soumettent immédiatement, comme Limoges ou Lyon. Suivront Dunkerque, Tours. En 1994, pas moins de vingt villes françaises auront retiré ce nom honni de la circulation.

Mais à Paris, la LICRA rencontre de la résistance. Réclamant en 1994 que la rue Alexis Carrel, dans le xve arrondissement, soit débaptisée, elle se heurte, à son grand étonnement et à sa grande fureur, à un refus ainsi motivé :

« Il ne lui apparaît pas [à la commission de dénomination des voies, ndla] *opportun de débaptiser toutes les voies qui portent les noms de ceux qui, se fondant sur un raisonnement scientifique et sur la présomption d'une amélioration indéfinie de l'espèce humaine, ont vu dans l'eugénisme, en pleine vague de l'idéologie du progrès, une suite logique de la sélection darwinienne, sans pressentir les conséquences dramatiques de l'application radicale de leur thèse ».*

Bien évidemment, la LICRA ne désarme pas et fait monter la pression. Une manifestation va solennellement se livrer à un simulacre de « dé-baptême » de la rue.

Malgré les pressions, le maire de Paris, Jean Tibéri, n'a toujours pas cédé en 1997. C'est le maire suivant, le socialiste Bertrand Delanoë, grand ami de la LICRA, qui lui donne enfin satisfaction. Ce sera même une de ses premières décisions, puisqu'en date du 10 avril 2001, à peine élu, il annonce que la rue Alexis Carrel sera rebaptisée... *rue Jean Pierre-Bloch*, du nom de l'ancien président de la LICRA ! Coup double !

La nouvelle rue est inaugurée en grande pompe en mars 2003 devant un parterre de personnalités. Bertrand Delanoë déclare à cette occasion : *« Nous vivons ce moment avec d'autant plus d'émotion qu'il traduit aussi la fin d'un outrage. Cette rue s'appelait Alexis Carrel. Alors nous revient à l'esprit le combat pour refuser le nom indigne qui rime avec eugénisme. Ensemble, avec la LICRA, la Ligue des Droits de l'Homme, le MRAP nous avons lutté pendant toutes ces années pour dénoncer l'inacceptable.*

Comment notre ville a-t-elle pu accueillir si longtemps sur ses murs ce scientifique antisémite, ce

promoteur d'une "aristocratie biologique" alors même que chaque semaine, résonnent devant des écoles parisiennes, les noms de jeunes juifs, frappés au cœur de leur enfance, partis pour un voyage sans espoir de retour ?

Aujourd'hui, réunis rue Jean Pierre-Bloch, nous tournons cette page funeste pour en écrire une autre, placée sous le signe de l'honneur, du courage et de la droiture ».

Mais il reste encore une poche de résistance : Compiègne. Le sénateur-maire UMP de Compiègne, Philippe Marini, refuse longtemps de débaptiser sa rue Alexis Carrel et crée une commission à cet effet, espérant noyer le poisson. C'est mal connaître la LICRA et ses méthodes :
Acte 1 : *on dramatise à outrance : « C'est une ignominie à la limite du révisionnisme ! Je* [Patrick Gaubert, président de la LICRA, ndla] *l'ai dit au sénateur et je vais la dénoncer sur un plan moral et philosophique. Alexis Carrel n'est pas jugeable car il a déjà été jugé. Cette commission n'a pas lieu d'être ».*
Acte 2 : on va se plaindre en haut lieu : *« La LICRA a officiellement demandé l'arbitrage de son président d'honneur, Jacques Chirac, dans son combat pour débaptiser la rue Alexis Carrel à cornpiègne. De même, le président de l'UMP*

Alain Juppé, lui aussi membre du comité d'honneur, a été contacté il y a un peu plus de huit jours », indique le *DDV* de mars 2003.

Sans parler bien sûr de la campagne de presse, venimeuse à souhait, qui accompagne toutes ces péripéties.

Philippe Marini finit par céder, lui aussi, en septembre 2003 et par débaptiser cette fatidique rue Alexis Carrel. Mais, afin d'avoir quand même le dernier mot, il crée dans la foulée une *Allée de l'ambulance du docteur Carrel*.

La LICRA fulmine et emploie les grands mots : *« Personne n'a le droit de toucher à la République. Or à Compiègne, elle a été touchée ».*

Compiègne est désormais pour la LICRA la « capitale nationale des crypto-pétainistes ».

En tout cas, toute la France, qui peut-être l'ignorait, sait à présent qui était Alexis Carrel.

Il y aura aussi la *rue Pierre-Drieu la Rochelle* à Saint-Cyprien, dans les Pyrénées orientales, qui sera promptement débaptisée en 1992 après une campagne de la LICRA. Ce *« collaborateur connu pour ses écrits antisémites »* sera désormais remplacé par une valeur sûre, Jean Moulin.

Exit également la pourtant modeste *Impasse Maurras*, à Sainte-Maxime dans le Var, après un

courrier courroucé de la LICRA au maire de la ville.

La LICRA se mobilisera aussi en 1992 contre le projet d'une *rue François-Coty* à Montbazon, écrivant au maire de la ville pour dénoncer de façon très détaillée tout le parcours délictueux du parfumeur, qui fut aussi un homme politique « d'extrême droite » avant-guerre. Dans son courrier, la LICRA n'oubliera pas de fournir cette ultime information : « La Nouvelle République *du 12 mai 1990 précisait que lors de ses obsèques en 1934, son cercueil était entouré d'hommes qui faisaient le salut fasciste »*.

L'affaire de la *Mort aux juifs* n'a, pour une fois, rien à voir avec Vichy, mais est assez cocasse : il s'agit ou, plutôt, s'agissait d'un lieu-dit dans le Loiret, appelé ainsi depuis la nuit des temps. La LICA, prévenue par un acquéreur de résidence secondaire, s'en émeut dès 1977. Le conseil municipal juge cependant inutile de changer la dénomination du hameau.

Mais en 1992, les temps ont changé, la LICRA s'est considérablement renforcée, et elle n'a pas oublié. Elle demande à nouveau le changement de

Ce nom qui *« représente une insulte aux victimes du nazisme »*, pour poursuivre, sans rire : *« J'ai* [le

président local de la LICRA, ndla] *alerté les instances nationales afin qu'on envisage que l'affaire aille en Conseil d'État. Il faut que la grande Histoire balaye la petite histoire locale* ».

Dieu merci, l'affaire n'ira pas en Conseil d'État. En 1993, la mairie, finalement vaincue, elle aussi, transforme sa *Mort aux juifs* en *Route de Louzouer*, nettement moins conflictuelle.

Vous avez dit racisme ?

Chalom Aleikhem, écrivain yiddish du début du XXe siècle, met en scène dans un de ses livres un personnage qui veut se rendre en France et qui est mis en garde par ses amis : *« Attention, vous risquez gros. Là-bas, on a arrêté un capitaine juif et la moitié de la France est contre lui »*. La réponse de l'écrivain par le biais de son personnage est la suivante : *« Je veux sans plus attendre aller dans ce pays où un juif peut être capitaine et où il n'a que la moitié des gens contre lui ! »*.

Cette petite histoire est rapportée dans *Le Droit de Vivre* de mai 1985.

La France est-elle un pays raciste et antisémite ? On pourrait très facilement le croire à la lecture du *DDV*, année après année.

Pourtant, en octobre 1978, le *DDV* annonce le décès du professeur Bernard Halpern en des termes qui semblent prouver - même si tel n’était pas le but de l'article - que malgré son antisémisme et son racisme supposé et perpé-

tuellement dénoncés, la France était, et reste encore, un refuge et un lieu permettant de vivre normalement. Bien mieux, en tout cas, que dans le paradis communiste :

« Notre ami, le professeur Bernard Halpern est mort. Il nous avait fait l'honneur de présider un de nos derniers dîners de la LICA.

Né le 2 novembre 1904 en Russie, toute sa vie fut jalonnée d'épreuves, de miracles et de triomphes. Dans sa jeunesse en Ukraine, il connut la misère et les persécutions.

Par miracle, il échappe à la déportation après la révolution soviétique et se retrouve en France où, doué de dons exceptionnels, il réussit à faire sa médecine en gagnant sa vie comme garçon de laboratoire.

Directeur de recherches en 1948, il obtient en 1961 la chaire de médecine expérimentale au Collège de France et en 1964, il est responsable du service d'immuno-allergies de l'hôpital Broussais et membre de l'Académie des Sciences.

Commandeur de la Légion d'Honneur, le professeur Halpern a été l'un des maîtres de l'allergologie ».

Dans sa sécheresse, cette chronique nécrologique est cependant très révélatrice du parcours

que peut réussir un juif ukrainien misérable réfugié dans un pays qui n'a pas à rougir de l'accueil qu'il réserve aux étrangers, malgré ce qu'on essaie de lui faire croire.

Tout au long de son existence, la LICRA ne va pourtant pas cesser de se plaindre d'une montée constante, d'après elle, de ces fléaux en France, entretenant de la sorte un climat qui offre de nombreux avantages, dont celui de se placer elle-même au centre de l'intérêt ainsi suscité, de réclamer à cor et à cris l'arsenal juridique antiraciste que l'on connaît. Et d'interdire toute critique à l'égard d'Israël, peuplé par définition de victimes du racisme.

En mai 1969, déjà, Le *Droit de Vivre* titre : « *Contre la montée du racisme, la vraie démocratie reste le meilleur des remparts - si le pogrom n'est pas à la porte, les excès de la politique commandent la vigilance* ».

Pour lutter contre le racisme, il faut prendre exemple, une fois encore, sur la Révolution française, car, indique le chroniqueur : « *C'est la Révolution française qui a mis le racisme hors la loi, qui a déclaré d'utilité publique cette lutte contre le racisme tellement toujours à recommencer que nous ne nous voyons pas aujourd'hui dispensés,*

bien au contraire, de la poursuivre. Dussé-je me faire traiter de “passéisme”: je tiens que cette révolution doit être encore pour nous, politiquement, la loi et les prophètes ».

L’année 1971 est consacrée par l'ONU à la lutte contre la discrimination sous toutes ses formes. Vaste programme !

La LICA y participe en organisant à Paris en novembre, en collaboration avec l'UNESCO, une manifestation à haut niveau qui verra deux cents personnalités appartenant au monde politique et diplomatique, au Barreau, aux lettres et aux sciences, à la haute finance, au commerce et à l'industrie, décider d'intensifier la lutte antiraciste.

Pourtant, ni le racisme, ni l'antisémitisme ne semblent vraiment à l'ordre du jour dans la France de 1971. Cette année-là paraît le *Guide juif de France.* Préfacé par René Cassin, c'est un ouvrage officiel très complet sur les divers aspects de la vie juive dans notre pays, et même dans le monde.

Le *Guide* consacre justement un chapitre intitulé *« Mutations dans la psychologie du juif »* à l'absence de problèmes de cet ordre en France :

« D'autre part, dans la société française actuelle, le juif peut s'accepter comme juif et cela est pour

lui un fait intégré dans l'existence normale d'un homme normal s'admettant différent et semblable (…) Il ne s'agit pas d'un phénomène mineur ou de cas isolés, mais d'un changement radical dans les attitudes.

Si, avant guerre, on avait demandé à cent juifs pris au hasard :“Êtes-vous juif ?”: on aurait sans doute obtenu plus de deux tiers de réponses embarrassées ou de “non-réponses”.

Une enquête sur les étudiants juifs à Paris donne plus de 90% de “oui”: étonnés que la question se pose, sans qu'il y ait de différence sensible entre filles et garçons, “européens” ou ”nord-africains” » [c'est-à-dire askhénazes ou sépharades, ndla].

En 1975, Jean Pierre-Bloch dénonce la *« recrudescence du racisme »*, à l'issue d'un entretien avec le ministre de l'Intérieur de l'époque, Michel Poniatowski.

En 1978, la dramatisation monte d'un cran. En février, sous l'énorme titre de sa première page, *« VAINCRE L'ANTISÉMITISME à n'importe quel prix pour éviter le pire »*, le *DDV* dénonce le regain d'antisémitisme qu'il aperçoit à 1’œuvre en France, et menace :

« Est-ce que l'antisémitisme auquel nous assistons va persister ? (...) La LICA devra-t-elle se faire

justice elle-même comme des militants la rendaient avant la dernière guerre en rendant les coups que leur donnaient les ligues fascistes ? Pour les antiracistes, la question est simple : ou les pouvoirs publics réagissent rapidement et efficacement à la vague antisémite qui n'est pas étrangère à l'impunité dont les criminels de guerre nazis ont bénéficié et à la mansuétude qui s'est manifestée à l'égard des collaborateurs ou bien la LICA demandera à ses militants de répondre comme il convient à ceux qui n'ont pas compris que les temps ont changé et que le crime ne paie plus ».

Quelques mois plus tard, sous le titre *« Néo-nazisme et antisémitisme »*, on peut lire dans le *DDV* ces propos très virulents :

« On assiste actuellement au développement d'un plan concerté du néo-nazisme international, tendant à recréer un climat de haine raciale dont l'aboutissement serait la mise en condition de l'opinion pour instaurer un système politique s'inspirant des thèses du national-socialisme ».

Pas moins ! Et le journal poursuit en ces termes :

« On constate une recrudescence de l'antisémitisme avec son cortège d'attentats, de graffitis, de profanations et de menaces de mort. On se trouve

aujourd'hui plongé dans une atmosphère raciste aussi dangereuse que celle que la France a connue au moment de l'affaire Dreyfus avec la “Ligue antisémitique” et à l'époque des ligues factieuses des années 32 à 39, sans parler de la période de l'occupation allemande ».

Le *DDV* conclut une nouvelle fois par des menaces : *« S'il devait y avoir défaillance de la part des autorités, la LICA ferait appel à ses militants et aux démocrates pour qu'ils se constituent en groupes d'autodéfense. Cela rappellera des souvenirs aux anciens qui se sont battus avant la guerre contre les ligues fascistes ».*

Pourtant, en mai de cette même année (1978) *Le Droit de Vivre* annonce avec beaucoup de satisfaction : *« Avec l'élection à la présidence de l'Assemblée nationale de Jacques Chaban-Delmas, député-maire de Bordeaux et président d'honneur de la fédération girondine, la LICA est particulièrement bien représentée au Parlement, car au Palais du Luxembourg, le président du Sénat, Alain Poher, est également un membre actif de la Ligue ».*

La LICA peut donc difficilement se plaindre de manquer d'interlocuteurs et d'appuis à haut niveau.

Cette obsession du racisme omniprésent va se nicher dans les endroits les plus inattendus : en 1979, c'est au tour de la biscuiterie Lu-Brun d'être clouée au pilori. Elle commercialise en effet un gâteau enrobé de cacao nommé *« Papou »*, accompagné du slogan *« Papou, c’est bon des deux côtés »*.

Un slogan pourtant bien anodin. Pas pour *Le Droit de Vivre*, qui commente aigrement : *« La formule nous paraît de fort mauvais goût. Elle recèle un danger de racisme évident surtout si l'on sait que cette publicité s'adresse aux enfants »*.

La LICRA crée « SOS racisme » en octobre 1982. Ce nom, qui sera repris plus tard par d'autres antiracistes, est en réalité une création de la Ligue qui espère ainsi toucher un maximum de jeunes, cibles prioritaires de cette nouvelle structure présentée en ces termes : *« SOS racisme est né de la volonté d'un groupe de jeunes, copains de milieux et de couleurs différents, de ne pas rester sans réagir face à la vague montante du racisme qui n'épargne plus la jeunesse elle-même.*

C'est à l'opinion publique, à tous et à chacun, et plus particulièrement aux autres jeunes que nous voulons nous adresser, en dépassant le nombre de ceux qui sont déjà mobilisés ».

C'est que la gauche vient d'arriver au pouvoir et qu'il s'agit à présent de mettre les bouchées doubles pour enrôler les jeunes sous la bannière de l'antiracisme en exploitant à fond, à la fois leur générosité naturelle et leur vaste ignorance de l'histoire.

La grande force de SOS racisme sera sa permanence juridique hebdomadaire et gratuite. On y guide ceux qui souhaitent engager une action judiciaire et on y délivre également d'autres conseils, *« particulièrement en ce qui concerne les cartes de séjour ou de travail des immigrés ».*

L’avocate responsable de SOS racisme pourra affirmer : *« La LICRA a ainsi mis en place un véritable arsenal extrêmement efficace pour une répression rapide des délits racistes ».*

Jamais la pression ne se relâche. En 1991, le président de la LICRA lance, à l'ouverture de la convention nationale : *« Aujourd'hui, nous avons le droit*
d'être inquiets. J'ai l'impression d'être en 1934 ou 38. On me dit que j'exagère, comme on me le disait alors ».

En novembre 1992, lors d'un meeting organisé pour commémorer la Nuit de cristal, on peut entendre : *« L'Europe du fascisme progresse. Nous sommes en 1938. Hitler avait commencé par*

faire matraquer les journalistes, comme viennent de le faire les hommes de main de Le Pen. Les hommes qui entourent Le Pen sont des nazis ».

En décembre 1992 : *« Dans pratiquement tous les pays d'Europe, la démocratie est menacée par la montée en puissance du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie. Jamais la haine de l'autre n'a été aussi forte et l'intolérance raciale aussi implacable ».*

Ailleurs, on parle de *« L'Europe qui s'embrase et laisse craindre un déferlement raciste ».*

Vrai ou faux, cela donne en tout cas à la LICRA l'occasion d'organiser en février 1993, avec ses associés habituels, une manifestation monstre à Paris « contre le racisme ». Cette manifestation sera très largement relayée en province.

La date n'a pas été choisie au hasard, car rien n'est laissé au hasard, à la LICRA : ce sera le 6 février, date anniversaire de la *« tentative de coup d'État anti-républicain fomenté par l'extrême droite française le 6 février 1934 ».*

La *tentative de coup d'État* est relatée en ces termes par *Le Droit de Vivre*: *« Une manifestation de ligues d'anciens combattants, Croix de feu et Camelots du Roi réunis place de la Concorde pour protester contre le parlementarisme, avait*

tourné au drame : le service d'ordre, débordé, avait tiré sur la foule, faisant seize morts et une centaine de blessés (...) Cet événement, ressenti comme le signe d'une grave menace fasciste, a été considéré comme le ferment du Front populaire ».

C'est là une vision pour le moins réductrice de l'événement, survenu dans la foulée de l'affaire Stavisky(31) et de l'énorme escroquerie montée grâce aux relations parlementaires du financier véreux, dans un contexte de crise économique aiguë, suite au krach de 1929. La manifestation du 6 février a dégénéré, c'est vrai, mais les manifestants débordaient très largement les rangs de la droite ou de l'extrême droite. L'Union nationale des combattants et la Fédération des contribuables y participaient, et *l'Humanité* avait annoncé le matin même une manifestation à part sur le même thème.

Cette journée du 6 février 1934 sera en tout cas le prétexte à la réconciliation des communistes et des autres partis de gauche, brouillés depuis la scission de Tours en 1920. Le 12 février, lors d'un défilé, ils s'unissent face à l'ennemi commun : le « fascisme ».

Mais revenons à la manifestation unitaire du 6 février 1993. Insistant dans son compte-rendu

sur la forte mobilisation de la province, le *DDV* signale que la Fédération de Bordeaux a, pour se rendre à Paris, *« obtenu de sa mairie une rame de TGV empruntée par quelque 800 Bordelais ».*

Il faut reconnaître que rares sont les associations qui jouissent de la part des pouvoirs publics - et à fortiori dans un pays autant suspecté de racisme - de pareils privilèges...

En 2001, sous le titre *« Sondage inquiétant »*, le *DDV* s'alarme :

« Le sondage de la Commission nationale consultative des Droits de l'Homme recense 60% de Français estimant qu'il y a trop de personnes d'origine étrangère. Le sondage appuie les conclusions du rapport annuel qui constate un durcissement des opinions à l'égard des questions liées à l'immigration. On remarque également que le nombre de violences racistes et antisémites a augmenté de façon importante ».

Le *DDV* conclut, avec une logique imparable : *« La lutte contre le racisme est donc plus que jamais une priorité ».*

*

* *

Une pluie de décorations

Chaque numéro du *Droit de Vivre* comporte depuis l'origine un *Carnet* où sont annoncées,

outre les naissances, mariages, décès, etc, toutes les distinctions et décorations attribuées aux membres de la LICRA. Elles s'accompagnent à chaque fois des chaudes félicitations du journal. Tout au long des années, alors qu'à en croire les pages principales du *DDV*, racisme et anti-sémitisme sévissaient en France, une véritable pluie de décorations s'est pourtant abattue sur les membres de la LICRA : Légion d'Honneur à tous les grades, Palmes académiques, Ordre des Arts et des Lettres, Mérite national, etc, on trouve dans ce Carnet un catalogue complet de toutes les distinctions imaginées par l'État français pour honorer ses membres les plus éminents. Distinctions dont il n'a jamais été avare envers la LICRA, c'est le moins que l'on puisse dire. Les membres de la famille du président Pierre-Bloch n'étant bien sûr pas oubliés. Ainsi, sa femme Gaby et son fils Jean-Pierre auront droit, eux aussi, à leur Légion d'honneur.

N’est-ce pas extraordinaire, dans un pays aussi raciste ?

L’arsenal des législations antiracistes se met en place

« Il s'agit de voter pour les antiracistes, de ne voter et faire voter que pour eux. Il s'agit de voter et faire voter contre tous les autres ! »

Tel est le mot d'ordre de la LICA apolitique aux électeurs lors des législatives de 1967.

À peine élus, tous les députés reçoivent un questionnaire leur demandant notamment : *« Croyez-vous que les lois actuelles soient suffisantes pour endiguer la résurgence du racisme et de l'antisémitisme dans notre pays ? »*

Nous sommes en 1967, et que les Français aient à cette époque d'autres préoccupations qu'un supposé racisme ou antisémitisme importe peu !

L'essentiel n'est pas là. L’essentiel est de contribuer à créer un climat dont l'exploitation permettra de tracer le chemin du pouvoir pour la gauche, même si cet objectif apparaît encore lointain.

Pour y parvenir, il faudra travailler les esprits et arriver à accoucher, au forceps s'il le faut, d'une France nouvelle. Une France qui ne pourra cependant être vraiment nouvelle que si sa population subit des modifications sensibles.

L’immigration de peuplement, essentiellement afro-maghrébine, sera donc à partir de ce moment-là systématiquement soutenue et encouragée.

Il était inévitable que cette pression immigrationniste rencontre des oppositions. Notamment de la part de la droite, par nature plus soucieuse d'identité et de cohésion nationales[(32)]. Ou du moins, dont on s'attendrait à ce qu'elle le soit.

Dès le départ, ces oppositions vont donc être délégitimées et même criminalisées. Toutes les questions sensibles vont sortir du champ politique, trop dangereux car il autorise le débat, pour entrer dans la sphère morale, forteresse à peu près inexpugnable, dont la LICRA se fera gardienne vigilante.

Seront désormais stigmatisés sous le vocable de *racistes* tous les opposants à ce qui deviendra très vite la pensée unique. Faute d'applaudir sans réserve à la multiculturalité obligatoire et au métis-

sage[(33)] - nouvel horizon radieux offert aux masses - on sera lynché et exclu de la vie publique.

Pour punir et dissuader les esprits forts, rien de plus efficace qu'un arsenal juridique renforcé.

Celui de la France va vite devenir, en matière d'antiracisme, l'un des plus répressifs qui soient au monde.

Il ouvrira toutes grandes à la LICRA les portes du combat judiciaire, et très vite, dans la foulée, politique.

La loi antiraciste de 1972

1972 est une année faste pour la LICA et la première année noire pour la liberté de pensée et d'expression en France, car cette loi va offrir à la Ligue un levier extrêmement puissant dont elle se servira sans relâche au cours des décennies suivantes.

Cette législation antiraciste, la LICA la réclamait depuis l'origine. Elle avait déjà obtenu en avril 1939 la promulgation du décret-loi Marchandeau, qui punissait les injures et diffamations racistes. Cependant, seules les personnes directement visées par les faits avaient la possibilité de déclencher l'action publique. Les associations en tant que telles ne le pouvaient pas.

La LICA souhaitait beaucoup mieux. Elle va l'obtenir grâce à la ténacité de deux membres de son comité central, les sénateurs Gaston Monnerville, radical de gauche, et Pierre Giraud, socialiste, qui présenteront, défendront et feront voter la loi antiraciste. L'action de Gaston Monnerville, en particulier, membre de la première heure de la LICA, et président du Sénat de 1948 à 1968, sera décisive en la matière.

Dans ses *Mémoires*, Jean Pierre-Bloch notera : « *Juillet 1972 marque une date inoubliable dans l'histoire du combat antiraciste mené par la LICA. Le projet de loi réprimant le racisme est voté à l'unanimité par le parlement français. La nouvelle loi réclamée par la LICA depuis sa création, et dont j'avais élaboré le texte avec Gaston Monnerville, avant la dernière guerre, alors que nous siégions tous les deux à la chambre des députés...* ».

C'est donc assez improprement que la loi de 1972 est appelée loi Pléven, du nom du garde des sceaux de l'époque. Le gouvernement ne souhaitait pas cette loi, considérant que la législation française était suffisante et que la Constitution assurait correctement l'égalité des droits et des devoirs de tous les citoyens. Il existait déjà de toute manière la loi de juillet

1881, qui réglementait la liberté d'expression dans la presse et en sanctionnait les abus. Le gouvernement ne prendra donc pas l'initiative de la loi, mais il laissera faire.

Il est vrai que l'année précédente, en 1971, il y avait eu l'affaire de la grâce accordée par Georges Pompidou au milicien Paul Touvier, grâce qui avait déchaîné les foudres de la LICA. Un rééquilibrage s'imposait-il ?

La loi de 1972 crée un délit nouveau, celui de provocation au racisme : *« Ceux qui, par l'un des moyens énumérés à l'article 23 (discours, cris, menaces, écrits, imprimés, affiches ou autres) auront provoqué à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance, ou de leur non-appartenance à une ethnie, une race ou une religion déterminée, seront punis d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 2 000 à 300 000 FF ou à l'une de ces deux peines seulement »*.

La loi autorise par ailleurs les organisations antiracistes ayant plus de cinq ans d'existence - ce qui est le cas de la LICA, évidemment - à se porter partie civile. Elles pourront désormais prendre l'initiative des poursuites.

La LICA reconnaît modestement à son congrès de décembre 1972 : *« Le vote de cette loi consacre l'aboutissement de quarante-cinq années de lutte conduite à cette fin par l'organisation, ses militants, ses amis politiques et ses juristes ».*

Juristes au premier rang desquels figure, il convient de le noter, Gérard Rosenthal, ancien avocat de Léon Trotski.

Lors de ce même congrès, Gaston Monnerville, sénateur et rapporteur de la loi songe déjà à l'avenir : *« La loi nouvelle est une arme puissante dans nos mains, nous devons veiller à en faire bon usage afin que soit respectée la personne humaine. Nous devons également user de notre influence pour qu'elle devienne la loi du monde car elle a le mérite de favoriser la coopération internationale ».*

Grâce à cette loi, la LICA peut désormais poursuivre tous ceux qu’elle désigne comme racistes. Elle jouit du privilège exhorbitant de déclarer qui est raciste et qui ne l'est pas. Qui est antisémite et qui ne l'est pas. Elle peut distribuer à sa guise les bons et les mauvais points.

La liberté d’expression des opposants à l'immigration massive qui démarre à peu près à ce moment-là, va se trouver considérablement restreinte dans la bonne vieille tradition des métho-

des de la gauche qui consistent à exclure et à diaboliser l'adversaire au lieu de débattre avec lui.

Cette loi marque véritablement une nouvelle étape dans la montée en puissance de la Ligue, qui ne se privera pas désormais d'user et d'abuser de son nouveau droit de se porter partie civile. Sous le titre *« Conseil juridique »*, elle annonce dès octobre 1972 : *« Tous les adhérents et amis de la LICA qui ont éprouvé un acte relevant de la discrimination raciale seront heureux d'apprendre que, renouant avec une vieille tradition, la LICA assurera désormais une permanence juridique (...) Les conseils de nos juristes seront donnés tous les samedis après-midi de 14h à 16h dans nos bureaux, 40 rue de Paradis à Paris 10 ».*

D'innombrables procès vont suivre au fil des années. Il vaudra mieux désormais éviter d'émettre la moindre critique, même sur le mode humoristique.

Cela va aller très loin et finir par instaurer un véritable filtre idéologique auquel les journalistes en tout premier lieu seront priés de se soumettre. En témoigne un procès-type qui se déroule à Marseille en 1976 et que *Le Droit de Vivre* relate sous le titre : *« L'incitation à la haine raciale, même involontaire est condamnable ».*

Cette fois, la LICA poursuit en justice des journalistes « *dont on connaissait les sentiments antiracistes, mais qui, dans une envolée littéraire, avaient écrit un article qui pouvait inciter à la haine raciale* ». Un article, soit dit en passant, sur la vie pittoresque du port de Marseille et sur la cuisine locale. « *Pour éviter aux journalistes le désagrément d'être accusés d'incitation à la haine raciale* », poursuit *Le Droit de Vivre*, « *la LICA a déposé une plainte permettant aux parties en présence de s'expliquer et ainsi de dissiper toute équivoque sur l'interprétation de l'article afin que celui-ci n'apporte pas d'eau au moulin des racistes.*

Les plaidoiries de nos avocats firent donc modé-rées mais sans tendresse à l'égard des accusés dont les écrits ont dépassé la pensée ».

Si cet exemple n'est pas une illustration par-faite de la police de la pensée que dénoncera plus tard l'historienne Annie Kriegel, il y ressem-ble très fortement. Il montre en tout cas quelle méthode est employée pour imposer la pensée unique. Des procès, encore des procès, toujours des procès. Le moyen le plus sûr pour intimider et faire plier.

Le problème, c'est qu'aux yeux de la LICA, les « racistes » ne sont généralement pas suffisam-

ment condamnés. En tout cas, pas à la hauteur de l'immensité de leur forfait.

C'est pourquoi le *DDV* lance sur une page entière, en 1978, *« Un appel à la conscience des juges chargés de condamner des actes racistes »*.

Car enfin, leur responsabilité est lourde : condamner légèrement, ou pire, relaxer des actes racistes, c'est se rendre coupable de complicité dans la montée du racisme et de l'intolérance. Telle est du moins l'opinion de la LICA qui, partant d'une récente agression contre un Algérien, met clairement en garde la justice :

« Souhaitons que le tribunal de Toulouse par le jugement qu'il prononcera désarmera les racistes qui, dépassant le stade de la menace et des injures, passent maintenant à l'offensive meurtrière sachant qu'ils ne risquent pas de graves peines s'ils se réfèrent à la clémence scandaleuse de certains tribunaux appelés à juger d'affaires similaires (...)

Le tribunal de cette ville porte aujourd'hui une lourde responsabilité : celle de condamner les trois racistes inculpés à des peines exemplaires ou de leur trouver des circonstances atténuantes. Selon le choix qu'ils feront, leur jugement sera dissuasif ou il sera un encouragement à renouveler de tels actes barbares ».

En 1979, lors de son congrès, la LICRA se plaint comme à l'accoutumée du climat d'antisémitisme régnant en France et avertit : *« Contre ce renouveau de l'antisémitisme, l'État dispose d'une législation appropriée. La LICRA exige qu'il en soit fait une application rigoureuse et que dans ce but une action plus efficace soit obtenue des services de police et de répression. La LICRA sera partie prenante devant les tribunaux et, s'il le faut, dans la rue pour que soit brisée dans l'œuf toute tentative de discrimination raciale »*.

Elle tiendra largement parole.

La Ligue fait preuve d'une extraordinaire pugnacité dans les procès qu'elle intente : lorsqu'elle se voit déboutée une première fois, puis une seconde fois en appel, elle n'hésite pas à se tourner vers la Cour de cassation. Même lorsque l'affaire est, somme toute, mineure. C'est le cas à Dijon en 1983. Elle poursuit Pierre Jaboulet-Verchère, directeur de *Beaune-Information* pour incitation à la haine raciale en raison d'un tract *« Je suis un arabe heureux »* vantant les « avantages dont bénéficieraient les maghrébins en France. Le tribunal correctionnel relaxe le prévenu. Espérant un « jugement plus éclairé » en appel, la LICRA perd cependant une seconde

fois. Qu'à cela ne tienne. *« Après avoir pris conseil auprès de ses avocats, la LICRA de la Côte d'Or a résolu de se tourner vers la Cour de cassation pour que l'affaire dont elle avait saisi la justice soit rejugée »*, indique *Le Droit de Vivre* en septembre 1983.

En 1985, le *DDV* se félicite en ces termes : *« Poursuivi par la LICRA à Marseille - Le seul élu du Front national condamné pour racisme »*. Quelques heures après sa victoire aux cantonales de Marseille, l'unique conseiller général du FN, avocat de son état, est en effet condamné pour incitation à la haine raciale. Son crime est d'avoir écrit dans un tract : *« Le centre ville ne peut plus supporter le trop grand nombre de nord-africains. Certains quartiers de notre cité sont, aux dires mêmes de la police, invivables pour les Français, le seuil de tolérance étant très largement dépassé »*.

Un procès exemplaire du racisme, commente un journal local.

La LICRA parvient même à faire condamner des expressions, telles que : *internationale juive*, condamnée à Rouen et à Paris, ou *parti cosmopolite*, condamné à Paris.

À Paris, le terme d'*internationale juive* sera considéré comme une provocation raciste, et

non comme une diffamation raciste. Le tribunal estimera que la provocation est caractérisée lorsque *« le texte. incriminé tend à inciter le public à la discrimination, à la haine ou à la violence envers une personne ou un groupe de personnes déterminé »*, mais que la diffamation réclame quant à elle *« l'imputation ou l'allégation d'un fait précis et déterminé, susceptible de faire l'objet d'une preuve et d'un débat contradictoire ».*

Arrêtons-nous un instant sur un colloque que la LICRA organise en juillet 1992 pour fêter les 20 ans de la loi de 1972, sur le thème : *« Les journalistes et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme »*. Les journalistes étant considérés comme des partenaires à part entière de la lutte antiraciste, sauf ceux de la presse dite d'extrême droite, est-il besoin de le préciser ?

La LICRA le précise elle-même de toute façon, dès l'ouverture du colloque, et balise en ces termes les territoires respectifs :

« Mais à la vérité, il n'existe pas d'antagonisme entre les médias et les associations de lutte contre le racisme, À l'exception bien sûr de ses marges, je pense ici à la presse d'extrême droite. Au nom d'une éthique à caractère universel, les uns s'emploient à informer et les autres à assister les victi-

mes, à faire cesser les discours d'exclusion et de violence. Ensemble, ils débusquent, ils dénoncent auprès de l'opinion et des pouvoirs publics, non sans risques, non sans bavures, non sans courage »

Paul Amar, journaliste à FR 3, anime durant le colloque une table ronde sur La liberté et la responsabilité des médias. Il y évoque ses débuts en ces termes :

« Il y a vingt et un ans, lors de mes premiers pas dans ce très beau métier...j'abordais les années 70 avec l'enthousiasme d'un jeune journaliste prêt à couvrir les guerres en Asie du sud-est, l'affaire du Watergate, la conquête pour le pouvoir en France, les relations difficiles entre le parti communiste et le parti socialiste, entre Giscard et Chirac. Il n'était jamais question de racisme, en tout cas pas dans le cadre de mon métier. J'abordais les années 80 avec l'intérêt que pouvait porter un journaliste moins jeune à l'arrivée de la gauche au pouvoir. Allait-elle réussir ? Comment allaient se comporter les communistes ? Que devenait Giscard, etc ?

Du racisme, il n'en était toujours pas question, jusqu'au moment où un certain Jean-Marie Le Pen est apparu ou plutôt réapparu ».

La citation est un peu longue, mais elle permet d'apprendre, de la bouche même d'un

journaliste de télévision qui se qualifie lui-même de témoin de son temps, une chose stupéfiante : selon lui, il n'y avait pas de racisme en France dans les années 70 et 80.

Pour quelle raison une loi antiraciste était-elle donc si nécessaire en 1972 ?

À ce colloque décidément très instructif, une angoissante question se pose : doit-on donner la parole aux pestiférés de l'extrême droite ? Évidemment, s'ils en profitaient pour se ridiculiser, on pourrait la leur laisser, mais l'ennui, c'est qu'ils arrivent à convaincre. Donc, danger. Démocratie, liberté d'expression ? Pas quand il s'agit de ces ennemis du genre humain. On pourra donc entendre ce petit florilège très évocateur des contradictions qui en découlent :

Paul Amar : *« Je veux bien être, comme journaliste, le spectateur des années qui passent pour en rendre compte de la manière la plus fidèle qui soit, la plus honnête qui soit, mais lorsqu’il s'agit de réhabiliter les années passées, années de haine, d'intolérance et de racisme, je choisis d’être un “spectateur engagé” pour reprendre le mot de Raymond Aron ».*

Yvan Levaï : *« L'enfer est pavé de bonnes intentions... Je me disais alors : il faut montrer au*

public que Faurisson est un petit bonhomme, un nihiliste, certainement pas un universitaire. On entendra sa voix et il sera démasqué. Je me suis trompé. On ne montre pas l'ignoble. Il faut faire le tri. Du reste, toute l'information est triée, hiérarchisée. Il y a des choses qui ne se disent ni ne se montrent ».

Daniel Bilalian : *« Plus on les fait parler et plus on a de chance d'éviter que leur propagande prenne corps sur la société française. Le tort de certains est de les sacraliser en les empêchant de parler. Plus ils parlent et plus ils s'enfoncent. Il ne faut pas être fasciné par ces gens comme la victime par le serpent. Qu'ils déblatèrent ».*

La loi de janvier 1985

Sous le titre *« Une nouvelle arme contre les crimes racistes »*, le *DDV* se félicite en ces termes du vote de cette loi : *« Le gouvernement et le parlement ont donc satisfait une demande que la LICRA formulait depuis de nombreuses années, particulièrement au cours de rencontres avec le garde des sceaux et avec le président de la commission des lois de l'Assemblée nationale ».*

Il n'est pas inutile de préciser que le garde des sceaux en question est alors - la gauche est dans

l'intervalle enfin arrivée au pouvoir - le socialiste Robert Badinter, par ailleurs membre éminent de la LICRA, dont il avait été l'avocat durant de nombreuses années.

La loi de 1985 étend le champ d'application de la loi de 1972, puisqu'elle permet désormais aux associations de se porter partie civile également en cas de meurtre, de coups et blessures et de destructions racistes. Jusqu'à cette date, en vertu de la loi de 1972, elles ne pouvaient le faire que dans les cas d'infractions moins graves.

La loi antirévisionniste Fabius-Gayssot du 13 juillet 1990

Il s'agit là d'une date-clé dans l'histoire de la dictature de la pensée unique en France, car elle légalise pour la première fois le délit d'opinion.

Il convient de rappeler que la première loi antirévisionniste avait été votée par l'État d'Israël en 1986. À l'initiative de Laurent Fabius, alors député socialiste et membre du comité d'honneur de la LICRA, une première proposition de loi similaire est présentée à l'Assemblée nationale en 1988. Mais ce n'est que le 13 juillet 1990 qu'elle sera finalement votée et portera officiellement le nom de Jean-Claude Gayssot,

député communiste chargé de la présenter à nouveau.

Entre-temps, Laurent Fabius était devenu président de l'Assemblée nationale, et en cette qualité, avait apporté un fort soutien à la loi.

Il est juste de dire que ce projet de loi, qui traînait depuis plusieurs années, avait rencontré des obstacles et fait l'objet de vives oppositions.

C'est dans le cadre de ces oppositions que s'inscrit le célèbre article de l'historienne Annie Kriegel paru dans *Le Figaro* du 3 avril 1990 sous le titre *« Le leurre de l'antisémitisme ».* Juive elle-même et ancienne communiste, Annie Kriegel écrivait :

« Les effets pervers de cette pratique de l'interdit sont éclatants. En confiant au pouvoir judiciaire la tâche détestable de paraître traquer le délit d'opinion et d'expression, en espérant de la concurrence entre organisations "antiracistes" une obsessionnelle chasse aux sorcières qui présente les mêmes excès que n'importe quelle chasse de cette nature, en s'abritant derrière des institutions juives inquiètes pour légitimer une insupportable police juive de la pensée - par exemple dans un cas navrant récent où on a suspendu un professeur d'université coupable d'avoir laissé s'exprimer un jeune collègue qui

exposait des énormités (comme si l'université, depuis vingt ans, n'avait entendu que des propos équilibrés et raisonnables) - Michel Rocard devrait s'interroger en conscience s'il ne se prête pas à une assez répugnante instrumentalisation des concepts de racisme et d'antisémitisme en vue d'objectifs peu avouables ».

Mais sur ces entrefaites survient le 9 mai 1990 un événement qui aura pour effet de balayer tous les obstacles et d'accélérer très notablement le vote de la loi : le cimetière juif de Carpentras est profané.

« L'acte le plus barbare que la France ait connu depuis les affres de l'occupation allemande a eu lieu dans la ville qui renferme l'une des plus vieilles communautés juives d'Europe. Profanations, exhumations et sévices corporels sont les effroyables réalités de cette tragédie humaine (...) Les mots ne seront jamais assez forts pour décrire l'horreur de Carpentras.... » peut-on lire, entre autres, dans le *DDV.*

Le retentissement médiatique de cet événement est gigantesque. Les coupables sont bien sûr désignés d'avance, et le ministre de l'Intérieur de l'époque, Pierre Joxe, n'hésite pas à déclarer : *« Il n'y a pas besoin d'enquête policière pour savoir qui sont les criminels, coupables de*

cette abomination raciste ». Il faudra pourtant six ans d'enquête pour arrêter finalement quatre jeunes skinheads.

La LICRA est en première ligne pour exploiter au maximum le climat créé par la profanation de Carpentras. Elle parvient d'ailleurs pour l'occasion à faire diffuser sur toutes les chaînes de télévision le film d'Alain Resnais datant de 1955, « *Nuit et Brouillard*[(34)] ».

Cette intense exploitation médiatique aura en tout cas pour effet de paralyser toutes les velléités de résistance à la loi, qui est publiée au Journal Officiel du 14 juillet 1990.

La loi Fabius-Gayssot crée une infraction nouvelle : celle de contestation des crimes contre l'humanité commis pendant la seconde guerre mondiale par les Allemands. En d'autres termes, il est dorénavant défendu à tout historien, ou à quiconque, de remettre en cause de quelque façon que ce soit les conclusions du Tribunal de Nuremberg.

Cette loi couvre donc un champ très précis et comme telle, ressemble comme deux gouttes d'eau à une loi de circonstance.

Elle vise directement les révisionnistes qui, tels Robert Faurisson, Jean Plantin, Henri Roques et

bien d'autres, contestent tout ou partie de la vérité officielle relative aux crimes hitlériens issue des conclusions du Tribunal militaire international de Nuremberg, en 1946.

La nouvelle loi y fait du reste explicitement référence. À la suite de l'article 24 de la loi de juillet 1881 sur la liberté de la presse, elle insère un article 24bis ainsi libellé : « *Seront punis des peines prévues par le sixième alinéa de l'article 24 ceux qui auront contesté, par un des moyens énoncés à l'article 23 l'existence d'un ou plusieurs crimes contre l'humanité tels qu'ils sont définis par l'article 6 du statut du Tribunal militaire international annexé à l'accord de Londres du 8 août 1945 et qui ont été commis soit par les membres d'une organisation déclarée criminelle en application de l'article 9 dudit statut soit par une personne reconnue coupable de tels crimes par une juridiction française ou internationale* ».

On a vu que cet article 6 ne faisait référence qu'aux seuls crimes commis par les nazis et ne prenait en compte aucun autre crime contre l'humanité.

La loi Gayssot - le nom d'un communiste, quel symbole ! - introduit donc, dans un pays qui fut celui de la liberté de penser, le délit

d'opinion.. Dorénavant, et comme aux plus beaux jours du communisme triomphant, seule la vérité officielle a le droit de s'exprimer et a force de loi.

Un tel dispositif conduit inévitablement à se poser la question : toute autre vérité serait-elle à ce point dangereuse qu'il faille la protéger par un arsenal répressif aussi dissuasif ?

Cette loi intellectuellement inacceptable suscite un certain malaise, y compris chez les magistrats.

Dès 1992, la 17e chambre du tribunal correctionnel de Paris, ayant à juger Robert Faurisson, énonce curieusement ceci : *« Des critiques peuvent à juste titre être développées, concernant l'organisation la structure et le fonctionnement du Tribunal militaire international de Nuremberg, tant sur le plan juridique qu'historique ou philosophique.*

En revanche, l'article 24bis de la loi du 29 juilet 1881 rend délictueuse toute contestation même inscrite dans un discours logique et cohérent, dès lors qu'elle conduit à contester, en les niant en des termes de mépris envers les victimes l'existence d'un crime contre l'humanité ayant entraîné des condamnations de ce chef par le Tribunal militaire

international de Nuremberg. Tel est le cas en l’espèce ... »
Et la 17[e] chambre condamne Robert Faurisson.

La loi Lellouche du 10 décembre 2002

Le *DDV* titre : *« Loi Lellouche .. les appels de la LICRA entendus ».*

En 2002, les actes antisémites se multiplient en France. Ils ne sont pas le fait, hélas, de l'extrême droite, mais de certains éléments de l'immigration arabo-musulmane. Pour essayer de les endiguer, un nouvel étage sera ajouté au dispositif antiraciste.

La loi Lellouche ne crée pas cette fois une nouvelle incrimination, mais aggrave davantage encore les sanctions pénales pour les crimes racistes, antisémites et xénophobes.
Elle double carrément les sanctions prévues pour un délit si ce dernier est commis avec une intention raciste. Qui devra. apprécier cette intention ? Le juge. La dérive s'accélère. Nous ne sommes plus dans le droit objectif, mais dans la justice morale, par définition subjective. À tout prix, le Bien doit terrasser le Mal, comme Saint-Georges a terrassé le dragon.

*

* *

Ces diverses étapes, où l'on retrouve systématiquement la LICRA à l'œuvre, et le plus souvent au premier rang, ont doté la France d'un arsenal de première force pour empêcher toute pensée et toute expression déviantes. Ne sont plus autorisées que les opinions conformes à la ligne décidée par ceux qui mènent le pays.

Un totalitarisme de la pensée qui, pour être moins sanglant que le totalitarisme bolchevique, n'en est pas moins extrêmement pesant.

En fait, cette avalanche de dispositifs répressifs et cette escalade dans les lois constituent aussi et surtout, pour le système au pouvoir, un formidable aveu d'échec. Faute de pouvoir remédier aux conséquences d'un mal - l'absence de toute maîtrise de l'immigration - dont il est totalement responsable, il ne sait que tenter de faire taire par tous les moyens ceux qui le dénoncent.

Pour assurer le suivi des lois qu'elle a suscitées, la LICRA entretient des contacts étroits avec la justice, les institutions politiques et la presse.

L'exemple de l'Alsace est particulièrement significatif à cet égard.

Tous complices - le cas de l'Alsace

La LICRA Bas-Rhin fait preuve de beaucoup d'esprit d'initiative dans ces contacts et sait user de tous les leviers possibles pour réduire les opposants au silence.

Le fait que son président, l'avocat Raphaël Nisand, soit un élu socialiste, n'est que pure coïncidence, et seuls des esprits malveillants pourraient contester le parfait apolitisme de cette association humanitaire.

Toujours est-il qu'en 2001, on peut lire dans le *DDV* ces propos pour le moins curieux:

« Le président départemental de la LICRA Strasbourg, Raphaël Nisand, s'est étonné de ne pas avoir encore vu de condamnation en matière de discriminations dans la région, suite au lancement du numéro gratuit 114 permettant à des victimes ou à des témoins de signaler ce qu'ils estiment être une discrimination.

Le secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin a tenté de calmer la légitime impatience de certains en affirmant « être face à un problème qui demande du temps et de la volonté ».

Quelle hâte de voir tomber des têtes ! On songe à l'anecdote que rapporte Soljenitsyne dans son livre retraçant la saga des juifs et des Russes de

1800 à nos jours, intitulé *Deux siècles ensemble* : en 1929, un dénommé Silberman se plaint dans *l'Hebdomadaire de la Justice* soviétique de ce que trop peu d'affaires liées à l'antisémitisme aient été jugées par les tribunaux de Moscou au cours de l'année écoulée. Il n'y en a eu que 34 ! Soit tout de même un procès tous les dix jours pour antisémitisme, rien qu'à Moscou.

Nous restons exactement dans le même registre.

S'agissant toujours de l'Alsace, les dessous d'une collaboration très étroite avaient déjà été révélés en ces termes en décembre 1997 : *« Les rencontres bimensuelles avec le Procureur de la République perdurent dans un très bon climat, qui permettent de faire régulièrement le point sur les affaires de racisme ».*

En avril 2003, on obtient des précisions supplémentaires qui ne manquent pas d'intérêt :

« La LICRA Bas-Rhin rencontre le Procureur de la République de Strasbourg tous les mois depuis 1996 afin d'échanger les informations et les points de vue sur les dossiers judiciaires et sur les questions d'ordre public. Depuis quelques années le Parquet de Strasbourg nous avise d'ailleurs systématiquement lorsqu'il y a une procédure de racisme de

façon à ce que nous puissions nous constituer partie civile ».

Il existe des raisons financières à une telle sollicitude auprès du Procureur : il faut savoir que si la LICRA entreprend elle-même une procédure qui se conclut par la relaxe, elle se voit condamnée aux dépens.

Si par contre la LICRA obtient du Procureur que ce soit lui qui enclenche la procédure et qu'elle-même se constitue partie civile, elle ne risque aucun débours en cas d'échec. Et engrange de substantiels dommages-intérêts en cas de condamnation.

En d'autres termes, à défaut de gagner à tous les coups, elle ne perd jamais.

Si les relations de la LICRA Bas-Rhin avec le Parquet sont idylliques, elles sont tout aussi excellentes avec la presse locale. Le responsable local de la Ligue *« souligne qu'il écrit systématiquement à l'AFP et aux Dernières Nouvelles d'Alsace qui prennent le relais de manière excellente ».*

Encore plus fort : c'est carrément dans les locaux du Conseil Régional d'Alsace que la LICRA locale se réunit en juin 2005. *Les Dernières Nouvelles d'Alsace* en rendent compte très abondamment et très complaisamment sous le

titre : *« La LICRA se pose en partenaire privilégié du Conseil Régional ».*

« Vous êtes le président exemplaire d'une région exemplaire » dira Raphaël Nisand à Adrien Zeller, président de la région Alsace. Quel adoubement ! Et quel aveu !

Inutile de préciser que cette manière de procéder est présentée comme un magnifique exemple à suivre dans toutes les régions de France.

Vive l'immigration massive !

Les juifs aux premiers rangs pour la défense des droits de l'homme

En 1988, le président de la LICRA rappelle le combat inlassable de l'abbé Grégoire en faveur des juifs de France pendant la Révolution de 1789. Car c'est la Révolution française, dans la foulée de sa *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, qui va faire d'eux pour la première fois des citoyens à part entière. À partir de ce moment-là - septembre 1791 - les juifs se sont toujours trouvés *« au premier rang pour la défense des droits de l'homme »*, déclare Jean Pierre-Bloch, qui poursuit en ces termes : *« Dans cette Europe jadis meurtrie, où la barbarie nazie a cédé au comble de l'horreur et du mépris de l'homme, les juifs demeurent des témoins pour rappeler que l'émancipation et l'intégration - certes réussies en ce qui les concerne - sont des conquêtes éphémères lorsque les droits de de l'homme sont niés, violés. Les juifs de France et d'Europe sont là pour le rappeler inlassablement »*.

Il est pourtant cocasse de rappeler les propos de l'abbé Grégoire concernant les juifs, parus en 1787 dans son *Essai sur la régénération physique, morale et politique des juifs*. Après avoir rappelé que le Talmud est un *“cloaque où sont accumulés les délires de l'esprit humain”*, il affirme que *« tout peuple placé dans les mêmes circonstances que les Hébreux, et vexé par la misère qui nécessite presque des crimes, leur deviendra semblable (...) Il était méprisé, il est devenu méprisable, à sa place, peut-être eussions-nous été pires. Les juifs ont produit les effets, vous aviez posé les causes.. quels sont les coupables ? »*.

Curieuse façon a priori de défendre ses protégés. En réalité l'abbé Grégoire méconnaît totalement la nature du judaïsme. Prêtre catholique, il vise par son action l'assimilation des juifs, pour ne pas dire leur conversion : *« L'entière liberté religieuse accordée aux juifs sera un grand pas en avant pour les réformer, et j'ose le dire, pour les convertir »*, dira-t-il avec quelque naïveté. C'est dans cette optique qu'il demande, et obtient dans une indifférence quasi générale, cette fameuse émancipation.

Reconnaissante malgré tout, la LICRA obtiendra en 1989, à l'occasion du bicentenaire de la

Révolution, le transfert au Panthéon des cendres de l'abbé, ainsi qu'un timbre à son effigie.

Deux ans plus tard, en octobre 1991, un colloque célèbre le 200e anniversaire de l'émancipation des juifs de France. C'est à nouveau l'occasion de rappeler le lien étroit existant entre les juifs et les droits de l'homme. Robert Badinter, alors président du Conseil constitutionnel - et membre de la LICRA - réaffirme dans ses propos de conclusion qu'en raison même des circonstances de cette émancipation, les juifs sont appelés à exercer une responsabilité particulière dans la défense de ces droits : « (...) *Et cela veut dire, mes amis, ne l'oubliez jamais, que si nous juifs nous sommes fondés à nous réclamer des droits de l'homme, les droits de l'homme sont fondés toujours et partout à exiger des juifs leurs services.*

Et qu'entre tous les déserteurs, celui d'entre les juifs qui déserterait la cause des droits de l'homme trahirait et les hommes et les siens ».

Les juifs se considérant comme des sentinelles avancées en matière de droits de l'homme, il n'y a rien de surprenant à ce qu'un Français président de l'Alliance israélite universelle de 1943 à 1976, membre actif de la LICRA, René Cassin,

soit en grande partie à l'origine de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, qui sera adoptée en décembre 1948 par les Nations Unies.

Personne ne songerait à nier que la défense des droits de l'homme est dans son principe nécessaire et qu'elle constitue un réel progrès. Encore faut-il s'entendre sur la définition de ces droits et sur l'usage politique qui en sera fait.

En 1998, à l'occasion du cinquantenaire de la *Déclaration universelle*, la LICRA aura l'occasion d'en préciser son interprétation, qui est particulièrement extensive.

Voire révolutionnaire : *« Au lendemain de la shoah, elle fùt et reste aujourd'hui l'acte fondateur d'un nouvel ordre international dont les piliers, selon l'expression de René Cassin, sont les droits de l'homme. Tous les droits, pour tous les hommes : cette déclaration qui engage tous les États de la planète et tous les êtres humains est donc universelle et indivisible. Ses destinataires sont les victimes, quels que soient le lieu ou les conditions de leur persécution, quelle que soit la nature de celle ci, civile et politique, économique, sociale et culturelle. La LICRA y demeure fidèle et vigilante, aux côtés : de toutes les victimes, pas seulement celles qui souffrent du racisme et de la xénophobie »*.

Tous les droits pour tous les hommes. On perçoit immédiatement les conséquences d'une pareille définition, notamment en matière d'immigra-
tion. En vertu de ce droit imprescriptible, chacun pourrait donc s'installer où bon lui semble et y revendiquer l'égalité absolue des droits avec les nationaux ? Et ceux qui s'y opposeraient, société ou individus, seraient immédiatement accusés de racisme?

Il est intéressant de noter qu'au nom de la fraternité universelle, c'est principalement l'Europe - et plus particulièrement la France, *patrie des droits de l'homme* - qui est sommée d'accueillir des populations immigrées de plus en plus nombreuses.

En fait, ce qui était conçu à l'origine pour être une base universelle, une reconnaissance des droits essentiels liés à la qualité d'être humain, va vite se trouver détourné et devenir un instrument de promotion systématique des minorités. Sous couvert de défense des droits de l'homme, va se développer un vrai terrorisme intellectuel défendant les revendications les plus pernicieuses et les plus outrées.

Alors même que les droits les plus élémentaires et les plus vitaux - en particulier ceux des

femmes et des enfants - sont allègrement bafoués sur une bonne partie de la planète, la LICRA va se faire le censeur vigilant des droits de l'homme *en France*. Au nom de ce généreux principe, argument moral donc inattaquable, elle va soutenir l'immigration, essentiellement maghrébine et africaine, dès les années 1970.

À partir de cette période, les articles dans ce sens vont être extrêmement nombreux dans les pages du *DDV*. Il sera rarissime qu'un autre type d'immigration, celle en provenance des pays asiatiques par exemple, soit évoquée. Très curieusement, elle ne semble nullement intéresser la LICRA.

Frères ennemis au Proche Orient, mais frères en Europe

Il apparaît clairement à la lecture des *DDV* que juifs et arabes sont fondamentalement considérés comme frères. On y évoque à plusieurs reprises leur origine commune, les uns et les autres étant des sémites, c'est-à-dire des descendants de Sem, fils de Noé. Selon la tradition biblique, les arabes se seraient ensuite détachés à partir d'Ismaël, fils d'Abraham, et les juifs à partir d'Israël (autre nom de Jacob), petit-fils d'Abraham.

Ces considérations bibliques établies, et avant de développer le thème proprement dit de l'immigration, il faut prendre en compte deux aspects qui lui sont étroitement liés et qui permettent de mieux comprendre les actions et réactions de la LICRA :

- Il existe une double vision du monde arabo-musulman, selon qu'il est considéré sous l'angle des rapports avec l'État d'Israël, ou sous l'angle de l'immigration vers l'Europe, et par voie de conséquence, il existe un double discours adapté à ces deux cas de figure.

- L'assimilation, celle des juifs comme celle des arabes, est toujours condamnée en termes très virulents. Ce qui amènera la LICRA dans un premier temps à défendre bec et ongles le droit à la différence. Avant de se rendre compte de ses effets pervers, ce qui la conduira à infléchir quelque peu son discours.

Une double vision du monde arabo-musulman et un double discours

La version « lune de miel »

C'est la version destinée à faire accepter la poussée migratoire massive en direction, notamment, de la France et de sa communauté juive.

Elle nous apprend, à travers les pages du *DDV*, que juifs et arabes ont généralement cohabité pacifiquement. Et qu'en tout état de cause, la situation des juifs a toujours été bien moins cruelle dans les pays arabes qu'en occident. Pas d'holocauste, peu de pogroms antijuifs dans le monde musulman. Rien à voir avec ce qui se passait dans cette Europe foncièrement hostile.

André Chouraqui, Français juif né en Algérie, installé ensuite en Israël où il devient maire-adjoint de Jérusalem, illustre parfaitement cette vision des choses dans ces propos tenus en avril 1969 et rapportés par *Le Droit de Vivre* : *« La division est moins profonde qu'il y paraît. Nos deux peuples sont frères nos langues sont jumelles, nos histoires, depuis la Bible, sont parallèles. Nous avons une même vocation… que notre Dieu, celui d'Abraham devienne le Dieu des nations.*

En fait, depuis trois mille ans nous avons vécu en symbiose : Hérode, le roi des juifs, était iduméen, c'est-à-dire arabe. Mahomet a pris son inspiration dans l'héritage biblique. Pendant tout le Moyen Âge, les juifs ont vécu généralement en paix au milieu des arabes. Les pogroms eux-mêmes y étaient moins graves que les incidents entre tribus arabes. L'histoire des juifs dans ces pays ressemble à

une idylle par rapport à ce qu'ils ont connu en occident, depuis les bûchers jusqu'aux fours crématoires ».

Outre cette communauté de destin fréquemment soulignée, la LICRA insiste également sur le fait qu'en protégeant les droits des immigrés, elle protége en même temps ceux de la communauté juive. Elle le fait à plusieurs reprises, dans le but assez évident de justifier cette pression immigrationniste auprès de certains de ses propres adhérents qui pourraient s'en étonner. *Le Droit de Vivre* déclare ainsi en mai 1974 sous la plume de Jean Pierre-Bloch : *« S'il* [le racisme, ndla] *s'en prend aujourd'hui aux arabes, aux nord-africains, aux travailleurs étrangers, il peut désigner demain d'autres victimes. Nul ne saurait se flatter d'être à l'abri de ses ravages ».* L'année suivante, en juin 1975, sous le titre *« Arabes et juifs... un même combat antiraciste »*, on peut lire *: « Aujourd'hui les originaires d'Afrique du nord en sont les principales victimes. Demain cette haine pourrait se retourner au gré des circonstances ou des événements politiques contre n'importe qui, gens de couleur, gitans, arméniens ou juifs. C'est pourquoi tous, doivent marquer leur solidarité avec ceux qui subissent les conséquences des préjugés raciaux.*

Certes, entre juifs et musulmans de sérieux différends se sont élevés à la suite du conflit israélo-arabe. Le déferlement du racisme n'en devrait pas moins provoquer la constitution d'un front commun de défense ».

Au début du septennat de Giscard, en 1976, un décret officialise la religion musulmane en France. Un temps d'antenne à la radio et à la télévision est désormais réservé à l'islam.

Il est intéressant de noter que cette décision intervient au moment même où l'Algérie nationalise les écoles privées, notamment catholiques, et chasse sans états d'âme les religieux qui y enseignaient .

La LICA réclamait cette reconnaissance officielle de l'islam en France depuis trois ans et elle s'en félicite en ces termes :

« Nous sommes heureux et fiers de penser que la LICA n'est pas étrangère à ce décret. En effet, depuis des mois, son président œuvrait auprès des pouvoirs publics pour obtenir pour tous les musulmans vivant sur notre sol des droits égaux pour leur religion ».

Le Droit de Vivre indique - nous sommes en 1976 - le chiffre de *« plus de deux millions de musulman en France »*, ce qui en fait déjà à cette

époque, par le nombre, la deuxième religion présente sur notre sol, et se prononce pour le respect, en particulier de la part des employeurs, des grandes fêtes islamiques, allant jusqu'à préciser : « *Espérons que les communautés musulmanes pourront dorénavant donner à ces fêtes tout l'éclat qu'elles méritent, car bien souvent elles étaient éclipsées par les fastes du Noël chrétien et leurs enfants finissaient par ne plus les connaître* ».

Pourtant, déjà à cette époque-là, la LICA sait parfaitement à quoi s'en tenir sur un certain nombre de réalités concernant l'islam.

Et ceci nous amène tout droit à :

La version « lune de fiel»

Sous le titre « *La laïcité dans les États arabes* », le *DDV* fait, en avril 1975, le tour des constitutions des pays arabes pour conclure qu'il n'existe pas de laïcité dans ces pays, car elle est incompatible avec la doctrine traditionnelle de l'islam « *qui confond largement l'État et la religion musulmane mais accorde aux minoritaires un régime de tolérance. Cette tolérance n'est jamais que relative. Elle dépend des circonstances. Le sort des noirs catholiques du Soudan massacrés par leurs concitoyens musulmans de Khartoum, celui des Kurdes*

d’Irak, la législation d'exception qui frappe les juifs dans plusieurs pays arabes et notamment en Irak témoignent des caractères que peut parfois revêtir cette « tolérance ». L’article rappelle enfin les propos tenus par un professeur libanais lors d'une conférence en 1969 : *« Foncièrement théocratique, l'islam est organiquement réfractaire à tout système politique ayant pour but la séparation de la religion et de l'État et donc à toute conception de laïcité dans le sens que l'on donne à ce mot en Europe »* .

Voilà qui est clair. Il est vrai que le but de cette enquête est de démontrer que face à ces pays obscurantistes, Israël est, lui, laïque et démocratique. Et qu'il est donc exclu d'envisager, comme Yasser Arafat l'avait fait, la création d'un État où juifs et palestiniens vivraient côte à côte.

Pour *Le Droit de Vivre*, il règne plus de liberté en Israël que dans aucun autre pays arabe, et dans ce cas : *« Pourquoi donc les citoyens d’Israël abandonneraient-ils leur liberté, qui est effective, en échange d'une liberté qui leur est promise par un État qui n'existe pas, et par des hommes qui n'ont prouvé aucune disposition particulière en vue de sauvegarder la liberté des juifs ? ».*

En 1978, le *DDV* fait la critique d'un nouveau titre de *l'Encyclopédie du monde actuel* - une collection éditée par le *Livre de Poche* - consacré aux Arabes.

D'emblée il indique, le contraire serait surprenant, que le conflit israélo-arabe n'est pas présenté avec l'objectivité nécessaire et qu'il s'inspire souvent des thèses de l'extrémisme arabe. Sa critique se poursuit en ces termes :

« Si l'on montre les arabes, il faut les montrer tels qu'ils sont. On ne peut omettre d'analyser leur tentative d'asservissement du monde industrialisé par le chantage pétrolier. On doit montrer l'anachronisme et la cruauté de leurs systèmes sociaux : la législation barbare qui prévaut encore en Libye et en Arabie ; la conduite inhumaine qu'ils ont eue en 1967 comme en 1973, quand de nombreux prisonniers israéliens ont été torturés et assassinés en Syrie et en Egypte. On doit montrer le fanatisme religieux qui a conduit, notamment pendant les dix-neuf années d'occupation transjordanienne de Jérusalem, à la destruction de nombreux lieux saints juifs et à leur profanation systématique ».

En 1979, sous le titre « Des femmes et des mœurs », le *DDV* nous apprend que : *« Comme chacun sait, maintenant, avec l'arrivée au pouvoir*

en Iran de la religion islamique, les femmes musulmanes ne sont pas à la noce.

Obligation leur est faite de porter le voile, de se soumettre à la seule volonté de leur époux, de se consacrer uniquement et exclusivement à la tenue de leur maison et aux besoins de leurs enfants.

Là où l'islam dirige les États, l'émancipation de la femme est devenue impossible ».

En 1980, c'est la critique du livre Le dhimmi -*Profil de l'opprimé en Orient et en Afrique du nord depuis la conquête arabe*, ouvrage écrit par l'historienne Bat Ye'or - pseudonyme de Giselle Littman - qui fournit une fois de plus l'occasion au *DDV* de mettre les choses au point :

« *L'un des mythes les plus tenaces colportés au sujet de l'islam et dont la propagande des pays arabes se sert abondamment, est celui de la tolérance dont auraient joui les non musulmans, notamment les juifs, en terres arabes (...)*

Basé sur des textes arabes et des témoignages d'époque, il [le livre, ndla] *établit ce qu'a été véritablement la relation de vainqueur à vaincu que les musulmans ont imposée à tous les peuples ayant vécu, en quasi-esclaves, dans les pays qu'il ont conquis par les armes, et aux individus qui n'ont pas embrassé l'islam. La loi réglant ces rela-*

tions, le djihad, doit, selon l'islam, durer jusqu'au jour du jugement dernier ! ».

Le *DDV* poursuit en ces termes :

« La prétention d'Israël à l'égalité est réellement ressentie par les arabes comme une révolte d'esclaves qu'il faut mater sous peine de voir une brèche irréparable infligée à l'édifice de l'islam. L'actuelle flambée d'intégrisme musulman s'explique bien aussi à la lumière du statut du dhimmi. Elle est la simple manifestation d'une tradition qui a quinze siècles de durée et qui ne pouvait s'épanouir librement à l'époque où les arabes ne jouissaient pas de l'indépendance politique. Elle ressurgit évidemment après la décolonisation et à la faveur du pouvoir dont les arabes jouissent dans l'arène internationale, depuis l'acquisition de leur richesse pétro-dollardière.

L'islam n'a pas pénétré dans la modernité, aux temps modernes. Avec le khomeinisme, le khaddafisme et son président séoudien, il continue à se mouvoir en plein Moyen Âge ».

Il est tout de même extraordinaire de lire en 1980 une pareille description de l'islam que, bien qu'elle le dépeigne parfaitement rétrograde et réfractaire à la laïcité, la LICRA s'emploie cependant à promouvoir inlassablement en

France. Et que les Français sont invités à accueillir avec empressement, sous peine d'être traités de racistes.

En 1985, le *DDV* consacre un dossier à l'esclavage et titre : *« Le cheptel humain : l'esclavage existe encore en pays musulmans »*. Le dossier n'est pas tendre pour les pays arabes, détaillant certaines pratiques sévissant en Arabie Saoudite, terre sainte de l'islam : *« Aujourd'hui encore, des Africains sont incités à faire le pèlerinage à La Mecque où, après avoir été vendus dans le souk El Abd, désocialisés et dépersonnalisés, ils passeront le reste de leurs jours comme esclaves. Lord Maugham a rapporté avoir rencontré un cheik parti pour La Mecque avec six enfants, revenu seul après les avoir tous vendus. Il s'en était servi comme de travelers'checks humains. De telles pratiques n'appartiendraient pas au passé »*.

Durant ces mêmes années, le *DDV* va également publier à plusieurs reprises des articles dénonçant la détérioration des conditions de vie des juifs dans les pays arabes, qui s'est accentuée après la guerre des Six Jours. Le journal n'hésitera pas à parler d'épuration ethnique, qu'il illustre par ces chiffres : sur les 900 000 juifs qui vivaient dans les pays arabes avant la création de l'État

d'Israël, il n'en resterait plus qu'environ 50 000. Tous les autres ont émigré - essentiellement vers Israël - soit de leur plein gré, soit contraints et forcés. Et beaucoup ont vu leurs biens confisqués. Ces articles visent essentiellement à faire contre-poids à l'accusation adressée à Israël d'avoir chassé des centaines de milliers de palestiniens. Le *DDV* estime qu'il s'est agi dans les deux cas de transferts de populations qui finalement s'équilibrent.

*

* *

Vingt ans plus tard, une immigration musulmane massive s'est installée en France, avec la bénédiction et l'appui de la LICRA. Seulement, voilà : elle s'accompagne de plus en plus d'actes antisémites dont l'origine ne peut plus être pudiquement dissimulée.

Mais qui ne sont pas, hélas, le fait de l'extrême droite.

Alors - mais uniquement parce qu'un climat d'antisémitisme s'est installé - certaines manifestations de l'islam en France vont quand même faire l'objet de critiques de la part de la LICRA. On pourra lire en décembre 2003, dans le *DDV*, Une tribune instructive portant le titre *« Pour un Vatican II de l'islam »*, qui s'interroge en ces

termes : *« Peut-on critiquer l'islam? Vaste et dérangeante question... Comment y répondre sans tomber dans un vulgaire racisme troupier et sans être taxé de xénophobie par une certaine intel-ligentsia française qui interdit tout débat au nom de la pensée unique ? »*.

Qui interdit tout débat au nom de la pensée unique ! Voilà donc les arroseurs arrosés qui se plaignent d'une pensée unique qu'ils ont très largement contribué à imposer au pays, mais qui commence apparemment à leur échapper. D'où leur trouble.

Mais revenons aux débuts de l'immigration massive. Ces étrangers, largement incités au fil des années à s'installer dans notre pays, ont-ils au moins été priés de s'assimiler au plus vite à nos mœurs et coutumes et invités à se fondre dans le paysage ? Surtout pas. La LICRA va défendre avec acharnement leur droit de continuer à vivre chez nous selon leurs propres coutumes et considérera qu'il appartient au pays hôte - en l'occurrence, la France - de s'y adapter.

Assimilation ou droit à la différence ?

L'assimilation est régulièrement présentée dans les pages du *DDV* comme le drame suprême du

juif. Car l'assimilation, c'est à terme la disparition de l'identité juive.

La philosophe Simone Weil, d'origine juive mais convertie au christianisme, morte en 1943, avait eu des mots très durs à l'égard de sa communauté d'origine : *« Les juifs, cette poignée de déracinés, a causé le déracinement de tout le globe terrestre...la malédiction d'Israël pèse sur la chrétienté... ».*

Le *DDV*, qui rapporte ces propos en commentant un ouvrage paru en 1978 sous la plume de Paul Giniewski, membre de la LICA, ouvrage intitulé *Simone Weil ou la haine de soi*, considère qu'il s'agit d'un *« cas-limite, tragique par son intensité, des méfaits de l'assimilation des juifs à leurs milieux ».*

Il en profite pour faire la leçon : *« Les minoritaires qui veulent se fondre dans les majorités, les majorités qui veulent imposer la totalité de leur héritage culturel pourront la méditer. Enseigner « nos ancêtres les gaulois » aux malgaches, comme aux juifs des bords de la Seine, est la même erreur et engendre des maux équivalents ».*

On sent poindre dans ces propos une irritation marquée à l'égard d'une France centralisatrice et voulant imposer son modèle.

Nous sommes en 1978. Le combat que la LICA mènera désormais en faveur du droit à la différence pour les immigrés, est aussi, et peut-être surtout, une façon de revendiquer une reconnaissance plus affirmée de sa propre histoire et identité. Et de casser à la fois un schéma assimilateur jugé arrogant et une identité « nationale » trop homogène, perçue en tant que telle comme une menace. À ses yeux, tout ce qui soude une communauté, dont elle pourrait se sentir exclue, doit être combattu.

On peut lire d'ailleurs, toujours en 1978, dans le *DDV*, ces lignes dénuées de toute ambiguité : *« L'assimilé, le raciste honteux sont des victimes d'une mauvaise démocratie. Toute société qui requiert ou pousse à l'assimilation est une société raciste. La laïcité démocratique, c'est la cœxistence de toutes les minorités dans l'égalité et la fraternité. Ce n'est pas l'abolition des différences et des originalités ethniques ».*

Ce thème du refus de l'assimilation revient dans un livre paru en 1979 sous la plume d'André Harris et Alain de Sédouy, *Juifs et Français.* L'heure est - tout au moins aux yeux de la LICRA - au désenchantement et même à l'angoisse des juifs de France en raison de la poli-

tique étrangère du pays, jugée pro-arabe. Le *DDV* commente abondamment le livre tout en regrettant que ses auteurs n'aient pas dénoncé plus explicitement la responsabilité profonde de la France dans cette situation, et déplore : *« À l'époque des auto-déterminations et de la décolonisation, la France, une certaine France, veut assimiler les juifs, c'est-à-dire les détruire spirituellement et culturellement. C'est un anachronisme. Annie Kriegel résume bien cette situation : "Pas d'antisémitisme, mais pas de culture juive ! et pas de réalité juive ! plus de juifs ! c'est la solution finale sans souffrances, finalement, proposée par l'assimilation républicaine et par l'assimilation socialiste" : La France est centralisatrice, nivelatrice, elle veut fondre dans un moule unique ceux qui la composent et en cours d'opération, les détruit (...)*

Et ceux qui demandent aux juifs de s'assimiler, les exhortent à s'assimiler à eux, c'est-à-dire à un particularisme politique ou philosophique, à un intérêt momentané à les servir. Mais dans la France d'aujourd'hui, qui est en train de perdre son âme à cause du pétrole, c'est aux juifs de France que tous les Français devraient s'assimiler ».

La dernière phrase de ce passage éclairant est singulièrement révélatrice et lourde de menaces.

Toujours en 1979, le chancelier autrichien socialiste Bruno Kreisky publie un essai intitulé *L'Autriche entre l'Est et l'Ouest*. Le moins que l'on puisse dire, c'est que cet ouvrage déplaît fortement au *DDV*, qui se livre à une critique féroce de la partie consacrée au sionisme. Là encore, c'est la volonté d'assimilation qui est pointée du doigt : *« Il est inutile de chercher à prescrire à autrui ce qu'il devrait être. Il est sans intérêt de reprocher au juif Kreisky de se vouloir parfaitement assimilé et de réussir le tour de force, quand il brosse le tableau des maux qui ont accablé l'Autriche après l'Anschluss de 1938, de ne pas même mentionner le pogrom sanglant qui s'abattit sur les juifs. Et qui, s'expatriant alors de son pays, commente : "Je n'ai jamais considéré que mon émigration avait été la conséquence de mes origines juives. D'autres origines sociales ne m'auraient pas empêché d'être pareillement poursuivi" ».*

S'exprimant sur l'État d'Israël, Bruno Kreisky enfonce le clou. Commentaire du *DDV* :

« Quant à l'État d'Israël on est obligé de constater avec regret, s'agissant du chef d'un gouvernement européen en exercice, qu'à part deux ou trois compliments de circonstance, il est jugé à l'arabe. On est même choqué qu'un chef de gouvernement

ait cru pouvoir s’exprimer aussi crûment sur un sujet où sa fonction aurait appelé plus de réserve. Par exemple :

« Le sionisme a un intérêt évident à ce que les juifs vivant en dehors d’Israël continuent d'être soumis à des persécutions ».

« À mon avis, le sionisme de stricte observance représente un racisme ».

Le *DDV* en tirera le même type de conclusion que dans le cas de la philosophe Simone Weil. Toute critique à l'égard d'Israël ou des juifs en général est considérée, lorsqu'elle émane d'un non-juif, comme de l'antisémitisme, et lors-qu'elle émane d'un juif, comme le signe d'une quasi-maladie mentale appelée « haine de soi » :

« Pourtant, son acharnement à se distancer des juifs et d’Israël la coloration passionnée donnée à l'articulation de ses thèmes indiquent que nous sommes aussi - peut-être surtout - en présence d'un cas-limite de juif poussé à la haine de soi par 1’outrance dans l'assimilation ».

Ce thème du refus de l'assimilation ne doit pas être sous-estimé. Il court tel un fil conduc-teur à travers toute l'action de la LICRA.

Sous le titre *« Vichy et les juifs »*, le *DDV* rend compte très abondamment, en juin 1981, du

livre de l'historien américain Robert Paxton sur Vichy. Ce sera une nouvelle occasion de flétrir l'assimilation, jusqu'à en faire une forme de fascisme :

« Est-ce à la décharge de Vichy qu'on a évoqué ce terrain fétide sur lequel Vichy a germé ? Nullement. Simplement, les idéologues de Vichy ont été aussi coupables, en 1940, que le sont les idéologues continuant, en 1981, à prôner des formes "d'unité nationale" du même acabit. L'exigence contemporaine de l'assimilation est aussi dangereuse et répréhensible que celle qui a conduit au malheur il y a plus de quarante ans.

Pour faire barrage à l'exigence fasciste de l'assimilation et de l'homogénéité nationale, il faut pratiquer la différence et le pluralisme. Ce sont des droits et des richesses. Ce sont les seules barrières efficaces contre un retour du nazisme et de son avatar français…Vichy ».

On touche là, exprimé de façon parfaitement claire, le ressort fondamental de toute l'action de la LICRA.

À constater l'aversion de la Ligue pour toute exigence d'assimilation, et même pour toute homogénéité nationale, il n'y a pas lieu de s'étonner de son combat acharné pour que les

minorités aient le droit de conserver leurs particularités, leurs mœurs et puissent éduquer leurs enfants comme ils l'auraient fait dans leur pays d'origine.

Loin d'être encouragés à s'assimiler au plus tôt à la société française, les étrangers vont donc au contraire être incités à vivre chez nous dans leur propre contexte culturel.

En 1985, en plein angélisme, on pourra lire dans le *DDV* cette définition de l'antiraciste : *« Etre antiraciste, ce n'est pas demander à l'autre de devenir soi-même, c'est l'accepter comme il est, c'est s'enrichir à son contact, c'est aller vers lui ».*

Le Droit de Vivre va ouvrir toutes grandes ses colonnes à ceux qui abondent dans son sens. Ainsi le généticien et homme de gauche Albert Jacquart est-il invité en mars 1985 à développer ses thèses sur une page entière, sous le titre *« Albert]acquart fait un éloge de la différence ». Les sous-titres sont éloquents: « Pas de races humaines », « Tous des métis », « Maladie infantile ».* Ce dernier point concerne le racisme, bien sûr.

Albert Jacquart aura ces mots empreints d'amabilité à l'égard des militants du Front national : *« Lors d'une émission de télévision à laquelle j'ai participé, on avait donné la parole à*

quelques individus ouvertement racistes dont certains du Front national. Je l'ai regretté car normalement quand on fait une émission sur une maladie on ne donne pas la parole aux microbes Or, on avait bien donné la parole aux microbes ! »,

Curieuse, cette allusion aux microbes. Exactement du même genre qu'une citation de l'écrivain Louis Ferdinand Céline, que le *DDV* reproduit dans le même numéro, deux pages plus loin : *« Deux qui sortent par la porte, 36 000 qui rentrent par la fenêtre. Et les demi-juifs ? Pourquoi pas les demi-microbes? ».*

Mais Céline est antisémite, tout le monde le sait, tandis qu'Albert Jacquart parle des microbes réputés racistes. Et ça, c'est permis. Et même recommandé.

Le sacro-saint droit à la différence sera donc le credo de la LICRA. Du moins au début de sa croisade. Car elle va finir par en découvrir les effets pervers. Si l'islam et la religion juive ont de lointaines racines communes, leur implication dans la vie publique et leur traduction dans la vie privée sont néanmoins fort différentes.

Le droit à la différence mène tout droit au communautarisme - à la fois repli et affirmation agressive de son identité, lourds tous deux de

conflits potentiels - dont la LICRA va finir par comprendre les dangers. Ne serait-ce que sous l'angle d'un différentiel démographique qui lui est déjà défavorable à la base et qui ne pourra que se creuser encore à son détriment.

Des années plus tard, en 2003, Patrick Gaubert, président de la LICRA, écrira à Jacques Chirac pour se plaindre. Cette fois, il n'est plus question d'accepter l'étranger « comme il est », ou de « s'enrichir à son contact ».

On entend à présent un autre son de cloche : *« La règle de vie commune si particulière à la société française, qui en fait un modèle regardé, doit être respectée par tous. Une infime minorité, parmi les derniers entrés dans la citoyenneté française, ne peut imposer une autre règle de vie incompatible avec les valeurs que le monde éclairé nous envie. Continuer de laisser faire serait désastreux ».*

*

*   *

Mais revenons à nouveau aux débuts de la poussée migratoire. La défense agressive du droit à la différence ne tardera pas à provoquer les tensions qu'il était facile de prévoir, car la cohabitation des Français de souche avec une forte population arabo-musulmane encouragée à

conserver des mœurs et des coutumes fondamentalement différentes, deviendra de plus en plus conflictuelle au fil des années.

La LICRA ne remettra pourtant nullement en cause la pertinence de la poursuite de l'immigration, mais elle en tirera une conclusion sans appel : les Français sont racistes.

Elle mettra donc les bouchées doubles pour combattre le racisme.

Les gouvernements successifs tenteront bien, au fil de la dégradation de la situation, de mettre en place certaines limitations à l'immigration. Ces tentatives seront surveillées avec beaucoup de vigilance et de suspicion par la LICRA qui, la plupart du temps, y mettra tous les freins dont elle disposera et jouera à fond sa partition d'association morale défendant *les droits de l'homme.*

Avec ses alliés, et ses nombreux relais médiatiques, elle saura judicieusement faire monter la pression et influencer fortement, dans le sens qu'elle souhaite, les décisions prises au niveau politique. Car la « droite » sera toujours terrorisée à la seule idée de paraître raciste, et assimilée à Vichy - l'horreur suprême ! - ce dont la LICRA saura jouer avec un art consommé.

De 1969 à 1974 - Georges Pompidou

Sous le titre *« L'exploitation de l'homme par l'homme - le drame des travailleurs étrangers en France »*, le *DDV* indique en mai 1970 le chiffre de plus de trois millions de travailleurs immigrés.

En juin de cette année-là, des affrontements violents opposent des membres des communautés juive et musulmane à Belleville, faisant de nombreux blessés. Le *DDV* titre : *« Travailleurs musulmans et juifs, prenez garde aux provocateurs ! »* et accuse les communistes d'avoir provoqué les incidents.

Dès juin 1973, il est question d'un *« climat malsain »* dû aux répercussions en France du conflit israélo-arabe. Sont visées à ce moment-là les organisations gauchistes qui organisent des manifestations pro-palestiniennes où l'on peut entendre, déjà, « Mort aux juifs ! ». Le *DDV* déplore le climat d'insécurité qui règne dans les lycées et universités pour les jeunes juifs partisans d'Israël, traités par les gauchistes de *« fascistes de la clique impérialiste »*.

La LICA réclame et obtient en juin 1973 la création d’un intergroupe parlementaire antiraciste pour s'occuper du sort des travailleurs étrangers.

Fin 1973, les attaques contre le gouvernement à propos de l'immigration se font plus violentes. Sous le titre *« Trop d'expulsions arbitraires »*, le *DDV* accuse : *« Depuis plusieurs mois le gouvernement emboîte le pas aux xénophobes dont les campagnes contre les étrangers se font de plus en plus violentes »*.

De 1974 à 1981 - Valéry Giscard d'Estaing

Le candidat naturel de la LICRA, François Mitterrand, n'est pas élu. Il s'est pourtant allié sans états d'âme aux communistes – imagine-t-on les cris d'orfraie de la gauche si la droite s'était alliée au FN ? - pour proposer aux Français un Programme commun de gouvernement.

Mais à ce moment-là, le sillon n'est pas encore suffisamment creusé et les temps ne sont pas murs.

Sous la plume de Jean Pierre-Bloch, on peut lire ce que la LICA attend du nouveau président : *« En prenant en charge les destinées de la France, M. Valéry Giscard d'Estaing s'est créé des obligations dont l'une des moindres n'est pas la réconciliation de tous, y compris celle des Français avec les millions d'hommes et de femmes d'origines diverses. Nord-Africains, Sénégalais ou Portugais, gitans ou apatri-*

des contribuent à l'enrichissement matériel et intellectuel de notre pays, terre d'élection des opprimés qui ne se nourrissent pas seulement de pain mais aussi de liberté, d'égalité et de fraternité ».

Elle sera entendue. Un secrétaire d'État aux travailleurs immigrés, dont la création avait été réclamée par la Ligue, est installé. Dans une interview au *DDV*, son titulaire, Paul Dijoud, est interrogé sur un supposé racisme des Français. Sa réponse est intéressante, car elle donne des chiffres : *« Notre rôle est donc de faire comprendre aux Français que ces quatre millions d'étrangers dont 1 800 000 travailleurs, qui vivent en France, sont indispensables ».*

Nous sommes en 1974 et le chiffre officiel est déja de 4 millions d'étrangers. Trois ans plus tard, en octobre 1977, la LICA apportera quelques précisions : *« Le nombre* [d'étrangers qui résident France, ndla] *est évalué à 4 205 000 personnes, dont 2 000 000 d'actifs sur lesquels on compte 100 000 chômeurs environ ».*

La LICA applaudit bien évidemment aux mesures de regroupement familial décidées par le gouvernement Chirac en 1976, tout en en dénonçant « les limitations ». Cette décision historique et calamiteuse, prise par « humanisme »,

change radicalement la nature de l'immigration, qui devient ainsi, conformément aux plus chers souhaits de la gauche, une immigration de peuplement. Mais que ne ferait pas la droite pour ne surtout pas être assimilée à Vichy ! Des années plus tard, Giscard regrettera cependant d'avoir laissé la bride sur le cou à Jacques Chirac, son premier ministre, à propos de cette mesure extrêmement lourde de conséquences.

Mesure dont nous « fêtons » cette année, dans la discrétion la plus totale, le 30e anniversaire. Il serait pourtant intéressant de demander quelques comptes à son principal instigateur...

En 1978, face à la crise économique et à l'augmentation du chômage, le gouvernement décide quand même de réglementer plus sévèrement le séjour des étrangers et de réduire progressivement le nombre des immigrés, notamment par la réforme des cartes de travail. Cette nouvelle réglementation est jugée *« intolérable »* par la LICA, qui s'en explique en ces termes : *« Elle est intolérable parce qu'elle rompt avec la tradition française d'hospitalité.*

Parce qu'elle légalise des pouvoirs administratif discrétionnaires. Parce qu'elle augmente l'insécurité des étrangers déjà traumatisés par le racisme, les discriminations de toutes sortes (...) La LICA, devant

cette situation, a alerté ses parlementaires de l'opposition et de la majorité, les invitant à amender le projet et à défaut, à s'y opposer ».

Elle organise la même année un forum au Sénat sur les *« Droits de séjour et d'asile »*. Une bonne occasion de rappeler qu'en France, *« le droit d'asile était sacré et que seul le gouvernement de Vichy l'avait violé dans des conditions abominables ».*

Nous sommes en mars 1980 - l'échéance présidentielle s'approchant, le ton se fait plus dramatique.

« Pour défendre les droits des immigrés, NON *aux sévices, aux tortures racistes, à la répression des travailleurs clandestins, au fichier informatisé pour les étrangers »*, titre le *DDV*, qui enchaîne : *« ... À moins de prendre des mesures sévères pour désamorcer le courant xénophobe et raciste grandissant, notre pays est parvenu à la limite au-delà de laquelle l'irrémédiable pourrait se produire entre une fraction de la communauté française et une grande partie de la population étrangère ».*

La perspective d'informatiser les cartes des résidents étrangers suscite tout particulièrement l'ire de la LICRA, qui rappelle le fichier de recensement des juifs établi par Vichy, pour conclure très clairement : *« Pour nous-mêmes demain, nous*

devons donc nous opposer aujourd'hui à l'établissement de ce fichier pour les étrangers car rien ne nous garantit qu'une telle disposition ne puisse servir, dans l'avenir, de sombres desseins qui nous feraient regretter notre indifférence présente. À l'égard des immigrés et de nous-mêmes ».

Là encore, il est clair que la défense systématique des étrangers est également considérée comme un moyen de se protéger soi-même.

Juste avant l'élection présidentielle, une fois n'est pas coutume, le torchon brûle sévèrement entre la LICRA et le parti communiste à propos de l'affaire du bulldozer de Vitry. La Ligue va jusqu'à porter plainte contre le maire communiste de Vitry, Paul Mercieca, qui avait démoli un foyer de travailleurs maliens.

Dans un éclair de lucidité, d'inspiration il est vrai nettement électorale, le PCF s'en était pris au gouvernement, accusé, malgré ses déclarations lénifiantes, de poursuivre l'immigration, et avait même déclaré : *« ...Cette politique aggrave les problèmes de rapports humains, de charges sociales, de scolarité, de chômage ».*

Du coup, le PCF est accusé de passer avec armes et bagages dans le camp du racisme et de la xénophobie.

En janvier 1981, quelques mois avant l'élection fatidique, la pression s'intensifie. Le *DDV* publie un dossier alarmiste intitulé « *Racisme, antisémitisme, xénophobie, respect des droits de l'homme... le bilan 1980 reste négatif* ». *On peut y lire : « Les murs se couvrent de graffitis appelant à la haine ou au meurtre. Des lettres ou des coups de téléphone de menaces pleuvent, sous le sceau de l'anonymat. Des cimetières sont profanés. Des édifices religieux sont souillés ».*

Le dossier est illustré de photos qui, indique le journal, « *témoignent de l'action et des réactions de la LICRA qui s'est toujours placée en tête de la riposte, de la protestation et de la protection des victimes, dès lors qu'il s'agissait, en France comme ailleurs, de défendre le droit à la différence, le respect de la personne humaine et les conditions d'existence des travailleurs immigrés et des minorités ethniques* ».

De 1981 à 1988 - François Mitterrand/1

Cette fois, ça y est ! L'Union de la gauche – socialistes, radicaux et communistes réunis sans états d'âme ni problèmes métaphysiques – l'a enfin emporté !

Cette victoire historique plonge la LICRA dans l'euphorie. Le *DDV* titre en gros caractères

sur sa couverture de juin 1981 : *« Première victoire pour les travailleurs immigrés : arrêt des expulsions des jeunes étrangers nés en France, liberté de regroupement des familles. Un septennat antiraciste ? ».*

Pour la première fois dans les pages du *DDV*, sous la plume de son président, la LICRA *« adresse ses félicitations les plus vives au nouveau président de la République, élu au suffrage universel*

La LICRA le fait avec d'autant plus de respect et d'amitié, du fait de l'appartenance de M. François Mitterrand à son comité d'honneur.

Point de rencontre de tous les courants démocratiques, la LICRA souhaite que l'action des pouvoirs publics se dirige, avec célérité, vers le châtiment exemplaire des actes de racisme et d'antisémitisme, qu'une politique humaine envers les travailleurs immigrés, et notamment ceux de la deuxième génération, soit instaurée et qu'un meilleur équilibre de la diplomatie au Proche Orient s'établisse ».

Voilà la feuille de route générale que la LICRA assigne sans équivoque, dès le départ, au nouvel élu de la nation. Au cas où il lui resterait encore quelques interrogations, ce même éditorial lui précise que la LICRA s'attend à le voir, dans les meilleurs délais :

« - compléter la loi de 1972 en étendant son champ d'action aux crimes racistes, en faisant de l'injure ou de la diffamation raciste non-publique, un délit ;

- protéger les travailleurs immigrés et leurs enfants contre l'arbitraire ;

- dissoudre les groupuscules "fascistes et nazis" ».

Si François Mitterrand est le plus illustre membre de la LICRA au pouvoir, il n'est pas le seul. Dès juin 1981, *Le Droit de Vivre* dresse avec fierté la liste des membres du gouvernement également membres de la Ligue : le premier ministre, Pierre Mauroy, Gaston Defferre, ministre de l'Intérieur, Charles Hernu, ministre de la Défense, André Delelis, ministre du Commerce, Louis Mexendeau, ministre des PTT, Joseph Franceschi, secrétaire d'État aux personnes âgées. Ils seront très vite rejoints par Robert Badinter, ministre de la Justice.

Officiellement, à cette date, 4,5 millions d'étrangers résident en France. Les chiffres deviendront de plus en plus évasifs par la suite.

L'un des premiers gestes du nouveau ministre de l'Intérieur, Gaston Defferre, est de suspendre les expulsions de jeunes délinquants étrangers. En effet, aussi surprenant que cela paraisse

aujourd'hui, le précédent ministre de l'Intérieur du gouvernement Barre, Christian Bonnet, avait commencé à expulser les « jeunes » étrangers coupables de délits, même nés ou élevés en France, qui étaient renvoyés dans le pays d'origine de leurs parents. Une mesure jugée « impitoyable » que la LICRA avait vivement condamnée.

Avec cette décision de Christian Bonnet, nous sommes loin de la suppression de la « double peine » façon Sarkozy[(35)]. Une décision emblématique que même la gauche n'avait pas osé prendre ! Un exemple, parmi bien d'autres d'ailleurs, du besoin pathétique de la « droite » du système de quêter en toutes circonstances l'approbation de la gauche, et d'en rajouter si nécessaire...

Dès octobre 1981 la loi Defferre relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France remplace donc la loi Bonnet de janvier 1980, qui réprimait l'immigration clandestine selon *« des moyens et des méthodes en contradiction avec la générosité traditionnelle de notre pays »*. La LICRA s'en félicite, mais pour cerner aussitôt que quelques points négatifs ou demeurés flous. Notamment la procédure visant à régler la situation des immigrés clandestins.

En février 1982, la LICRA est reçue par le secrétaire d'État chargé des immigrés, François Autain, afin d'examiner la nouvelle politique d'immigration. Cette rencontre est importante car elle marque le point de départ d'une véritable collaboration. Et d'une montée en puissance de la LICRA dans ce domaine également.

Le Droit de Vivre relate le déroulement de l'entretien sur une page entière.

La Ligue attaque d'emblée de façon claire : *« La LICRA est la plus ancienne et la plus connue des organisations antiracistes. M. le Président de la République fait partie de son comité d'honneur. Nous estimons juste que la LICRA bénéficie de la part des pouvoirs publics de tous les avantages moraux et matériels dus à son influence. Les responsables et les membres de la LICRA souhaitent que, dans la lutte antiraciste menée par le gouvernement, la LICRA soit partie prenante et partie participante ».*

Cette assurance lui sera aussitôt fournie : *« …Vous souhaitez participer à l'action antiraciste du gouvernement. Nous le souhaitons aussi. Je vous indique d'ailleurs qu'en la matière, c'est nous qui sommes demandeurs. Nous pensons que la LICRA, qui est une organisation connue, méritante, aura dans les prochains mois un rôle important à jouer ».*

Question suivante : « La philosophie de la LICRA, c'est le droit à la différence. Pensez-vous qu'elle s'inscrira, à brève ou moyenne échéance dans la réalité de la société française ? »

Réponse du secrétaire d'État... *« Je le crois absolument. La société multiraciale, on arrivera à la faire accepter dans les esprits car elle est déjà une expression de la réalité française... Nous avons beaucoup à gagner à travailler ensemble. Il y a tout à faire encore ».*

S'il est vrai que la LICRA n'a pas ménagé ses efforts pour aider la gauche à prendre le pouvoir, elle n'a pas affaire à des ingrats.

Dès la fin de 1982, pointe une revendication nouvelle : *« L'opinion s'émeut périodiquement du problème de l'octroi aux immigrés des droits politiques et des droits syndicaux. (..) Un fait est certain.. il ne serait pas admissible que du point de vue du droit individuel les étrangers ne bénéficient pas du même sort que celui qui est réservé aux Français ».*

Pierre Giraud, vice-président délégué de la LICRA et député socialiste, qui s'exprime en ces termes, poursuit en Précisant : « Toutes les politiques seront mauvaises, sauf celles qui seront inspirées par l'esprit de la LICRA : tolérance et respect de la différence. (...) L'action de la LICRA est capitale :

elle doit s'exercer auprès de la population immigrée, auprès des citoyens français, auprès des organismes locaux (conseils municipaux, départementaux, régionaux) et auprès des pouvoirs publics ».

Bref, la LICRA doit intervenir partout et en tout lieu.

Mais hélas, les problèmes sont têtus, même avec un gouvernement de gauche et l'angélisme, réel ou apparent, peine à les résoudre.

La LICRA s'interroge donc : *« Une grande campagne audio-visuelle pourrait être aussi le moyen d'ouvrir les yeux aux Français sur le problème de l'immigration et dissiper les préjugés et les peurs qu'éprouvent nombre de nos concitoyens lorsqu'ils sont en présence de travailleurs étrangers ».*

Une campagne audiovisuelle pour régler les problèmes de l'immigration !

Sans oublier le dernier gadget à la mode : *« l'interculturalité, source d'enrichissement mutuel pour les communautés ».* Vingt ans après, on commence a en apprécier pleinement les résultats.

Jacques Chirac et Lionel Jospin sont interrogés tous deux par le *DDV* en décembre 1983. Ce sera l'occasion, pour ces deux proches de la LICRA, d'énoncer un certain nombre de perles, du style :

« En ce qui concerne la France d'aujourd'hui, il est évident qu'elle compte trop de demandeurs d'emploi, y compris dans la population immigrée qui se trouve déjà chez nous, pour pouvoir envisager l'arrivée de nouveaux étrangers, arrivée qu'il convient résolument d'empêcher » (Jacques Chirac).

« Notre politique en ce domaine est tout à fait claire. L'immigration est suspendue : la France n'accueille donc plus de travailleurs immigrés» (Lionel Jospin) …

De l'art de jouer sur les mots et d'endormir les populations...

Cela n'empêche pas la LICRA de souffler sur les braises et de faire monter la pression afin de se placer elle-même en situation d'arbitre. De pousser à l'immigration tout en criant au racisme.

En février 1984, on peut lire sous la plume de Patrick Gaubert, alors responsable de la Ligue pour les Hauts-de-Seine, cette offre de services : *« Actuellement le racisme est un véritable détonateur et devant la carence de la classe politique, la LICRA qui lutte contre les discriminations raciales depuis 1927, est la seule organisation qui soit particulièrement apte et indépendante pour aider à trouver la solution à ces problèmes d'envergure nationale ».*

Commence également à se poser avec de plus en plus d'acuité le problème de la délinquance liée à l'immigration, même s'il s'agit là d'un sujet particulièrement tabou. Le journaliste Ivan Levaï, membre du comité directeur de la LICRA, se plaint en novembre 1984, lors d'un dîner-débat sur le droit à la différence, de ce qu'à cause de Le Pen, le « terreau de l'insécurité » soit devenu un problème politique. Et il cite à titre d'exemple le nombre d'interpellations sur la sécurité à l'Assemblée nationale, qui est passé de 7 en 1976 à 83 en 1982 ! Ivan Levaï y voit d'office l'effet Le Pen, qui n'avait pourtant, en 1982, pas encore opéré sa grande percée. N'aurait-il pas été plus pertinent d'y voir plutôt une montée bien réelle de l'insécurité ? Une insécurité qui ne fera que croître par la suite, alors qu'il était possible de l'endiguer dès ses débuts par une politique de fermeté à l'égard des délinquants.

Un tel refus de voir la réalité en face est assez sidérant. Et l'on mesure à quel point Jean-Marie Le Pen a joué un rôle essentiel pour la gauche. En rejetant tous les problèmes de l'immigration sur lui - problèmes dédaigneusement qualifiés de « fonds de commerce du FN » - elle a surtout évité d’avoir à les affronter et plus encore, à les résoudre.

C'est simple, si Le Pen n'avait pas existé, il aurait fallu l'inventer.

L’alarmisme monte d'un cran en 1985 et la LICRA accuse certains intellectuels de faire sauter les tabous et de transgresser des interdits moraux. On pourrait objecter que c'est justement la raison d'être des intellectuels.

Ailleurs peut-être, mais pas dans ce domaine sacro-saint, et surtout pas en France. C'est que certains - des journalistes, essentiellement - osent s'attaquer à l'antiracisme, qui ferait le lit du racisme ! Le *DDV* les accuse de lancer un nouveau terrorisme : *« Crier au racisme, c'est por--ter atteinte à l'honneur de la France »*, et sous le titre *« Menacés d’être anti-français »*, s'alarme : *« Et c'est ainsi que le tabou raciste pourrait commencer à sauter. Pas seulement dans le discours de la droite, mais aussi dans celui de la gauche, qui ne se voudrait pas moins patriote que la première. Et alors le piège aurait fonctionné et juifs, arabes, immigrés, se trouveraient coupés de la Nation, marginalisés pour être mieux exclus ».*

La palme de l'angélisme revient en 1985 à Bernard Stasi, alors vice-président centriste de l'Assemblée nationale, qui, à l'occasion de la sortie de son livre *L'immigration, une chance pour*

la France, a droit à deux pleines pages dans Le *Droit de Vivre* C’est un tout un collier de perles qu’égrène pour l’occasion ce membre éminent de la LICRA :

À propos de la délinquance : *« J’admets, même si l’on tient compte de ce correctif, qu’il y a une sur-délinquance étrangère en ce qui concerne la drogue .*

Mais cela s’explique très bien pas les conditions de vie difficile des immigrés qui, plus que d’autres, peuvent parfois checher une “fuite”, une consolation, un paradis artificiel, dans le dépaysement qu’ils vivent ».

À propos de la démographie : *« C’est d’abord une chance au point de vue démographique : au cours de ces dernières décennies, la croissance de la population en France a été due pour moitié aux naissances dans les familles étrangères ».*

À propos d’économie, un petit morceau d’anthologie : *« Par ailleurs, il ne faut pas négliger l’atout des jeunes d’origine maghrébine qui, parlant arabe, pourraient nous aider à conquérir certains marchés. Nos relations avec les pays arabes, qui sont certainement appelées à se développer, peuvent être facilités par la présence sur notre territoire de jeunes dynamiques, connaissant l’arabe, pouvant nous aider à manifester notre présence commerciale dans les marchés arabes ».*

À ce stade, il est franchement superflu de faire des commentaires...

Il n'empêche que les années 1984-1985 marquent un tournant. Le Front national commence, logiquement, à enregistrer des succès électoraux et le *DDV*, qui l'ignorait pratiquement jusque-là, va désormais s'y intéresser jusqu'à l'obsession, le diaboliser et l'associer systématiquement à Vichy. Dans un premier temps. Car devant l'insuccès, on passera au niveau d'intimidation supérieur et le Front national sera carrément traité de parti fasciste et néo-nazi.

Avec vingt années de recul, il est extraordinaire de constater dans le texte l'arrogance de certains journalistes donneurs de leçons à partir de leur microcosme parisien. Ainsi, sous le titre *« Banalisation dangereuse du racisme »*, on peut lire dans le *DDV* ces propos d'Ivan Levaï, encore lui : *« Le journaliste que je suis est un témoin. Je constate que l'immigration est l'un des thèmes forts des élections mars 1986. Certains, dans leur logique discriminatoire, voudraient exclure les étrangers. Je viens de déjeuner avec Yves Montand. Faudra-t-il expulser les Italiens de cette génération? Demandera-t-on à Isabelle Adjani, Marie-josé Nat et bien d'autres, de quitter le pays? »*.

En 1986, c'est la première cohabitation, et Jacques Chirac se retrouve premier ministre. Il élargit les compétences de la *Commission consultative des Droits de l'Homme*, dont il confie la présidence à Jean Pierre-Bloch, également président de la LICRA. L'ambition de la Commission est, selon les vœux de son nouveau responsable, *« de devenir une autorité morale indépendante qui renforcera la réputation de la France, patrie des droits de l'homme »*.

Cette même année, une nouvelle loi réglemente les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France. La LICRA y a participé activement et a réussi à faire modifier un certain nombre de dispositions. Mais elle est loin de s'estimer globalement satisfaite. Elle s'oppose en particulier à un autre projet, particulièrement crucial. Celui de la réforme du code de la nationalité.

Le projet de réforme du code de la nationalité

Ce projet - expressément inscrit dans la plateforme RPR-UDF de janvier 1986 – prévoit notamment que l'acquisition de la nationalité devra résulter d'une demande et ne sera donc

plus automatique. Une autre disposition vise à empêcher les « mariages blancs ».

La LICRA monte immédiatement au créneau et publie un communiqué dont le préalable est le suivant : *« La LICRA, ayant pris connaissance du projet de loi portant réforme du code de la nationalité a déploré de ne pas avoir été consultée au préalable, lors de son élaboration, sur le projet.*

Elle considère qu'une réforme du code de la nationalité dans la situation actuelle de montée du racisme et de la xénophobie est inopportune et dangereuse. Elle se tient à la disposition de la commission des lois pour être entendue ».

Un peu plus loin dans ce texte, la LICRA souhaite *« que soient supprimées du projet de loi soumis au parlement toutes causes générales d'exclusion du bénéfice de l'acquisition de la nationalité française fondées sur le défaut "d'assimilation à la communauté française" notamment par une connaissance suffisante selon sa condition de la langue française (...) La LICRA fait en tous cas des réserves au sujet de l'article 6 du projet de loi qui fait de certaines condamnations une cause d'exclusion du bénéfice de l'accession à la nationalité française ».*

Ainsi donc, sur les points importants que constituent la démarche volontaire, le désir réel

d'intégration par la langue, le rejet de certaines catégories de délinquants, la LICRA tâche au maximum de vider le projet de sa substance.
Devant la levée de boucliers, le gouvernement va reculer. La promesse électorale sera jetée aux oubliettes. Le projet de réforme du code de la nationalité, sujet sensible s'il en est, sera enterré et ne réapparaîtra qu'en 1993.

Cette immuable solidarité entre juifs et arabes que défend imperturbablement la LICRA n'est pourtant pas vraiment payée de retour. Déjà à ce moment-là, en 1986, le *DDV* dénonce l'antisémitisme d'une revue publiée en France, *Tribune musulmane*. Dans son 2e numéro, cette revue ose écrire : *« Peuples de France ! observez, écoutez, lisez, analysez lactualité. Vous y verrez mieux les techniques d'infiltration et de manipulation d'une opinion désormais contrôlée à merveille par des lobbies antinationalistes ».*

Le *DDV* en tire la conclusion suivante... *« On ne peut être plus clair.. il s'agit de dresser les Français contre d'autres Français, les juifs, en précisant que ceux-ci agissent dans le sens opposé à l'intérêt de la France ».*

En mai 1988, *Le Droit de Vivre* consacre un autre long article aux tentatives de mobilisation

des immigrés arabes contre les juifs, qui se poursuivent, et rend compte très longuement d'un éditorial intitulé *« Dans le sang et les larmes »*, paru en avril dans l'hebdomadaire algérien *Actualités de l'émigration*. Entre autres amabilités, cet éditorial accuse : *« Israël vote en France comme il vote aux États- Unis. Il y exerce même un vote de première classe, un vote de premier collège. Peut-on dès lors appeler nations libres des pays où la classe politique pour accéder au pouvoir doit accepter le diktat d'un vote qui se dit juif et apparaît nécessaire et incontournable uniquement par les politiciens qui n'ont ni le courage ni la dignité de lui opposer les intérêts nationaux, la souveraineté nationale dont ils se prétendent par ailleurs les porte-paroles ».*

Il est tout de même troublant de constater que malgré la multiplication de faits semblables – qui illustrent une montée certaine de l'antisémitisme arabe, y compris en France - et leur parfaite connaissance par la LICRA, celle-ci continue comme si de rien n'était à favoriser l'entrée dans notre pays d'une population arabo-musulmane toujours plus nombreuse. Et à interdire, sous peine de poursuites judiciaires, toute opposition.

De 1988 à 1995 - François Mitterrand/2

Nouveau pas de deux : au début de 1989, le nouveau ministre de l'Intérieur, Pierre Joxe, annonce un nouveau projet de loi sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France, destiné à abroger les dispositions antérieures prises par le gouvernement de cohabitation, jugées trop répressives.

La LICRA s'en réjouit : *« C'est avec satisfaction que la LICRA prend acte de la volonté conforme à ses vœux, exprimée par le président de la République, de voir réviser les règles d'entrée et de séjour des étrangers en France. La LICRA souhaite en cette année du bicentenaire que soit évité un nouveau replâtrage de mesures dépassées et de circonstance, au profit d'une réelle codification de l'immigration conforme aux droits de l'homme. En particulier, la LICRA insiste pour que le contentieux de l'immigration soit confié dans son entier aux juges judiciaires ».*

Plutôt qu'à la police, réputée moins conciliante.

D'ailleurs, il n'y a vraiment pas urgence, à ses yeux, à limiter l'immigration : à la fin de 1989, la LICRA annonce des chiffres précis relatifs au nombre d'étrangers en France - des chiffres tirés

des statistiques officielles, naturellement - et en tire un diagnostic définitif : *« Néanmoins, avec un flux de près de 100 000 immigrés par an, la France n'est ni “envahie ”, ni menacée. Elle est en mesure de les accueillir, de les aider par une politique intelligente d’intégration »*.

En 1990, le gouvernement prend trois décrets autorisant les Renseignements Généraux et la Justice à constituer des fichiers informatisés comportant certaines données sur « les origines raciales ou les opinions politiques, philosophiques ou religieuses ou les appartenances syndicales ». La Commission Informatique et Libertés ainsi que le Conseil d'État ont donné leur aval à ces décrets, dont l'objectif principal est de lutter contre le terrorisme.

Mais la tempête se déchaîne immédiatement. Considérant que *« les droits fondamentaux proclamés par les Pères de notre République sont bafoués »*, la LICRA et les autres associations antiracistes donnent aussitôt de la voix. Avec un plein succès, car les deux décrets relatifs aux Renseignements Généraux sont prestement retirés.

Reste celui sur la Justice. La LICRA exige également son retrait en s'arrogeant le droit de décider de son inutilité :

« Le décret du 2 février 1990, toujours en vigueur, menace la liberté des personnes. Il autorise en effet toutes les juridictions de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif à faire apparaître de telles données.

Les informations requises par cette disposition ne sont pas utiles au fonctionnement de ces juridictions et ouvrent la porte à toutes les dérives. La démocratie ne doit pas aller à reculons, mais se développer dans la transparence et la garantie des libertés ».

Arrive l'époque des petites phrases. Nous sommes en 1991, les législatives approchent. Les Français s'exaspèrent de plus en plus, et les hommes politiques essaient de récupérer (déjà !) l'électorat de Jean-Marie Le Pen. Jacques Chirac parle des odeurs nauséabondes et des bruits générés par les immigrés dans les immeubles à cohabitation difficile, Valéry Giscard d'Estaing parle d'invasion et de rétablissement du droit du sang pour l'attribution de la nationalité française.

François Mitterrand, du haut de son Olympe, s’offre le luxe de jouer les pères nobles en dénonçant « des querelles qui ne grandissent personne ». Le président de la LICRA, quant à lui, adresse au sénateur Michel Poniatowski une lettre pour le morigéner, dans laquelle il considère

comme *« grave et inadmissible, le parallèle sinon l'amalgame que vous faites entre l'occupation allemande (les lourdes pertes et malheurs qu'elle a entraînés, la perte de notre identité, l'humiliation que nous en avons subie) et « l'occupation » - il est vrai non militaire - de la France par les immigrés, dénoncés comme porteurs du risque du « changement de notre identité sous une pression extérieure ».*

Le projet de réforme du code de la nationalité, sujet toujours aussi sensible, continue à traîner en longueur. Mais il réapparaît en 1993 à la faveur de la seconde cohabitation.

Quelques jours avant sa présentation à l'Assemblée nationale, la LICRA *« réaffirme avec force son opposition à toute remise en cause du principe républicain du droit du sol. Pour elle, un enfant né en France doit pouvoir acquérir la nationalité française automatiquement, sans formalité.*

Elle demande le retrait pur et simple du projet qui remet ce droit en cause ».

Elle n'obtient pas satisfaction, car le projet est finalement adopté. Sous le titre : *« Code de la nationalité : une réforme inutile et dangereuse »*, la LICRA n'aura pas de mots assez durs pour dénoncer cette réforme *« déséquilibrée, adoptée dans un contexte de suspicion ».*

Cette seconde cohabitation est marquée par le souci du gouvernement Balladur - Charles Pasqua est ministre de l'Intérieur - de s'attaquer plus fermement au problème de l'immigration, qui empoisonne de plus en plus la vie politique. Édouard Balladur en est parfaitement conscient, qui déclare au journal *Le Monde : « Chacun sait qu'une très grande majorité des Français pensent qu'il faut adapter nos règles à une situation nouvelle caractérisée par l'ampleur des mouvements de population (...) Vous ne pouvez pas nier qu'il y a dans notre société une inquiétude très grande ».*

Outre la réforme du code de la nationalité, sont mis sur la sellette les contrôles d'identité, la délinquance des jeunes, le droit d'asile.

En réponse à une campagne de Charles Pasqua sur le thème de la délinquance et de l'immigration, la LICRA s'évertue à rejeter systématiquement tous ses arguments, pour conclure : *« D'une manière générale, mettre en évidence ces statistiques de la délinquance, en ce moment, c'est jeter une fois encore la suspicion sur l'ensemble des immigrés et exacerber les réflexes sécuritaires et de peur de la population, et par là-même accroître la xénophobie ambiante ».*

En d'autres termes, pour ne pas accroître la *xénophobie ambiante*, il faut pratiquer la politi--

que de l'autruche, s'enfouir la tête dans le sable pour ne rien voir, et surtout pas ces statistiques politiquement très incorrectes.

De même, la Ligue condamne avec la plus grande fermeté le projet de loi sur les contrôles d'identité. Elle lance *« un appel à tous les parlementaires pour qu'ils s'opposent à ce texte qu'elle considère comme un recul du droit de la personne et qui porte atteinte aux libertés fondamentales ».*

Toutes ces mesures, que l'on appellera les lois Pasqua, vont être systématiquement rejetées par la LICRA, qui n'admet pas en réalité, bien qu'elle s'en défende, le moindre contrôle du flux migratoire, et considère que ce n'est jamais le bon moment de prendre des dispositions répressives. Elle va condamner également les centres de rétention administrative et les *« conditions particulièrement inhumaines de détention faites aux étrangers et plus particulièrement au dépôt de Paris ».* Elle annonce qu'elle interviendra judiciairement pour que soient condamnées *« ces pratiques inqualifiables ».*

Le Conseil constitutionnel, présidé par Robert Badinter, ancien garde des sceaux, et membre de la LICRA, est appelé à la rescousse et relève, à propos des lois Pasqua, un certain nombre d'« atteintes excessives » aux droits fondamen-

taux. Il censure toute une série d'articles, relatifs notamment à l'interdiction du territoire pour les étrangers expulsés, au délai imposé pour faire venir en France un nouveau conjoint, à la lutte contre les mariages blancs.

Charles Pasqua déclarera que le Conseil constitutionnel empêche le gouvernement d'appliquer sa politique, particulièrement en matière de droit d'asile.

Pourtant, les banlieues dites sensibles ont un ministre à l'écoute, membre lui aussi de la LICRA, qui plus est : Simone Veil, dont on a oublié aujourd'hui qu'elle fut, et d'ailleurs une pléthore d'autres avant et après elle, ministre de la Ville.

Pour quels résultats ? Ce n'est pourtant pas faute de crédits, car des sommes colossales ont été déboursées à cet effet par le contribuable.

Mais, s'il n'y a effectivement pas de résultats, ce n'est pas de la faute des immigrés. C'est de la faute des Français, décidément toujours aussi racistes.

C'est en tout cas ce que *Le Droit de Vivre* affirme explicitement en 1993 : *« Cette intégration est en marche. De multiples signes l'indiquent : la réaction anti-drogue du quartier des Biscottes, dans*

la banlieue de Lille, la liesse de Marseille unie dans la célébration de la victoire de l'O.M ; la promotion scolaire et sociale des jeunes filles ; l'aide à la scolarité des plus jeunes dans les cités, etc.

Mais cette intégration, très souvent acquise avec plus de difficultés que pour les précédentes vagues d'immigration, est fragile. Si la majorité des immigrés ont d'ores et déjà donné la preuve de leur volonté de s'intégrer, il n'est pas certain que la majorité des Français y soient prêts, fasse l'effort d'accueil des immigrés et facilite leur intégration. C'est à cette tâche qu'il faut à présent s'atteler ».

La réforme du droit d'asile

En 1993, elle entraîne de nouvelles récriminations. Un paragraphe de la nouvelle loi reconnaît à la France le droit souverain d'accorder le droit d'asile à qui elle veut. Il s'agit là d'un recul pour la LICRA, qui s'indigne de ce que *« ce droit de demander le secours et le refuge de la France n'est plus absolu et inaliénable. De plus, le droit d'asile universellement reconnu et codifié par la convention de Genève est désormais lié en France aux problèmes de l'immigration et du contrôle des flux en un amalgame qui lui fait perdre, dans les pratiques, son caractere sacré ».*

En 1993 et 1994, elle organise donc avec ses associés habituels des manifestations monstres à Paris et dans toute la France pour exiger le retrait des lois Pasqua. Cinq thèmes sont choisis : contre les exclusions et la régression sociale - pour l'abrogation des lois Pasqua-Balladur - pour la défense du droit d'asile - pour l'égalité des droits - pour le droit de vote des immigrés. Associations, partis et syndicats défilent sous les banderoles proclamant : *« Non aux boucs émissaires »*, *« Halte aux expulsions »*, *« Pasqua, l'apartheid on n'en veut pas »*, *« Nous sommes tous des immigrés »*.

Faute d'avoir pu faire prévaloir totalement son point de vue, la LICRA a au moins su indiquer les limites à ne pas dépasser.

Elle mène dès lors une guerre de tranchées et s'oppose autant qu'elle le peut à la mise en application des lois. Un exemple éclairant : début 1994, deux jeunes Algériens sont expulsés « en urgence absolue » vers l'Algérie par le ministre de l'Intérieur, à la suite de leur interpellation à 1'issue d'une manifestation. Une intense campagne médiatique est aussitôt déclenchée et le TGI de Lyon ordonne leur retour. Charles Pasqua dénonce à ce propos *« une tentation de*

la part de certains juges de créer une jurisprudence contraire à la loi ».

Le *DDV* de mai 1994, ne cachant pas sa sympathie pour les magistrats, commente l'affaire sous le titre éloquent de : *« Mise au pas de Pasqua ».*

Au moment même où, en France, la LICRA ne cesse de soutenir autant qu'elle le peut l'immigration arabo-musulmane et dénonce inlassablement toute tentative d'endiguer le flot, le conflit entre Israël et les pays arabes - et le terrorisme qui en découle - atteint des proportions assez gigantesques. *Le Droit de Vivre* relate en septembre 1994, sous le titre *« Carnage antisémite à Buenos Aires »*, l'attentat contre l'immeuble de l'association juive AMIA. Cet attentat, revendiqué par le groupe intégriste pro-iranien *Jihad islamique* se solde par le bilan énorme de 100 morts et 200 blessés !

Un attentat que le premier ministre israélien Yitzhak Rabin qualifie de *« pire perpétré contre la communauté juive depuis la deuxième guerre mondiale ».*

Le même groupe avait déjà à son actif l'attentat de mars 1992 contre l'ambassade d'Israël toujours à Buenos Aires, qui avait fait alors 30 morts et 200 blessés.

À côté de ce type d'actions, l'antisémitisme français fait quand même pâle figure. Il n’empêche que c'est lui qui est dénoncé à longueur de colonnes.

Depuis 1995, Jacques Chirac

Jacques Chirac élu - on est loin de l'enthousiasme de 1981 - la LICRA exprime immédiatement le souhait que le nouveau président de la République *« respecte les engagements qu'il a pris auprès de nous pour mettre un terme à ces agissements ».*

Quels engagements ? Quels agissements ? Sur ce second point, au moins, on est vite renseignés : les agissements du Front national, bien sûr, et comme on ne prête qu'aux riches, ses « ramifications avec des groupes d'extrême droite fascisants ».

D’ailleurs, la LICRA poursuit en précisant qu’elle *« rappellera prochainement ses positions au président de la République et au gouvernement ». À bon entendeur...*

La Ligue poursuit sa lutte opiniâtre contre toutes les mesures de fermeté visant à tenter de maîtriser l'immigration. Après Pasqua, il s'agit à présent de dire non aux lois Debré et Toubon,

sous les slogans « *Non aux lois racistes* » ou « *Non au racisme et à l'intolérance* ».

Lorsqu'est rendu public en avril 1996 le rapport parlementaire Phillibert-Sauvégo, qui propose au contraire de durcir les lois Pasqua, la LICRA dénonce carrément « *des mesures extrémistes, une escalade de mesures qui constituent des atteintes graves aux libertés* ».

Là encore, devant la levée de boucliers, le premier ministre, Alain Juppé, se hâte de faire machine arrière, déclarant que le dossier de l'immigration « *n'est pas clos* » et que « *nous prendrons les dispositions législatives ou réglementaires qui s'imposent le moment venu* ».

Un test grandeur nature va permettre, dès l'été suivant, de mesurer le degré de fermeté du pouvoir à l'égard des problèmes d'immigration, L'affaire des immigrés clandestins, improprement mais judicieusement baptisés « sans-papiers[36] », installés dans l'église Saint-Bernard à Paris, tient la France en haleine durant tout l'été 1996. Ils en seront finalement expulsés à la fin du mois d'août, après bien des atermoiements, expulsion que la LICRA juge inadmissible.

À propos de ce type d'occupation, qui, vue le succès médiatique, se renouvellera bien souvent,

on peut d'ailleurs se poser la question : pourquoi cela se passe-t-il toujours dans une église ? Pourquoi pas, pour changer, dans une mosquée ? Ou dans une synagogue ?

À l'automne de la même année, le ministre de l'Intérieur, Jean-Louis Debré, présente à nouveau un projet de loi sur l'immigration. Tout comme les précédents, ce projet est clairement condamné par la Ligue, qui n'y voit qu'un moyen d'accentuer *« la logique de politique restrictive et répressive de l'immigration mise en place »*.

Elle prend donc au printemps 1997 la tête des manifestations contre la loi Debré. On inaugure à cette occasion le terme qui fera florès par la suite, de *mobilisation citoyenne.* Tout ce qui est antiraciste devient à présent citoyen. Comme le mot *raciste* - et certains autres, d'ailleurs – le mot *citoyen* prend un nouveau sens, qui n'est plus celui du dictionnaire. Il est désormais investi d'une charge morale. Cette appropriation[(37)] est bien sûr un moyen supplémentaire d'exclure « les autres », les *racistes*, ceux qui, forcément, ne peuvent pas être des citoyens nouvelle version. Une façon de les pousser un peu - plus dans les poubelles de l'histoire chères à Trotski.

Un certain nombre d'intellectuels et de gens du spectacle se croient autorisés à appeler à la désobéissance civique, c'est-à-dire au refus pour les hébergeants de signaler à la mairie le départ de leurs invités étrangers, comme la nouvelle loi le prescrit.

Ils bénéficient évidemment d'un très large écho médiatique.

Lors de la première manifestation, le 22 février, la LICRA *« dénonce avec fermeté les dérives dangereuses dans lesquelles le projet de loi Debré entraîne notre pays. Sans discernement, en créant l'amalgame, au nom d'une politique de l'immigration, certes nécessaire, ces mesures repressives tendent à nier le fondement même de notre État de droit en bafouant les principes fondamentaux de la République et en permettant à l'extrême droite la justification de son discours raciste et xénophobe.*

La LICRA condamne une politique qui porte atteinte à la liberté et à la dignité des étrangers vivant en France mais également des Français qui les accueillent et les soutiennent (...) La LICRA appelle tous ses adhérents et ses sympathisants à se mobiliser pour faire barrage à ce projet de loi ».

Autrement dit, il faut une politique de l'immigration, mais sans répression...

Il est intéressant de noter que la Ligue considère que ces mesures *« justifient le discours de l'extrême droite »*. En d'autres termes, serait-il possible que l'extrême droite puisse en fin de compte avoir raison ? Ce qui signifierait en clair que les associations antiracistes pourraient avoir tort ? Il s'agirait là d'une catastrophe absolue qu'il convient de masquer à tout prix en éliminant l'extrême droite. Ce qui est de toute façon plus simple que d'éliminer le problème qu'elle dénonce.

Avant que *« l'irréparable »*, selon ses propres termes, ne soit commis, la LICRA en appelle au président de la République, Jacques Chirac, afin qu'il décrète un moratoire de six mois pour que *« la sérénité revienne »*.

La mobilisation *« spontanément placée sous le signe du civisme et du sursaut citoyen »*, se poursuit en province, notamment à Strasbourg, où le Parlement européen se permet d'inviter le gouvernement français à retirer le projet de loi Debré.

Face à ce tir de barrage, le ministre de l'Intérieur fait finalement machine arrière, lui aussi, et déclare : *« Il est hors de question d'envisager, en France, une immigration zéro (...) Notre pays a besoin, pour son développement culturel pour son développement*

économique et social, de cet apport d'étrangers. Il faut donc continuer à les accueillir en France ».

La loi est cependant votée avec de nombreux amendements et le Conseil constitutionnel, toujours présidé par un socialiste, mais cette fois par Roland Dumas, à nouveau appelé à la rescousse, en censure plusieurs dispositions.

La gauche revient au pouvoir en 1997, à la faveur de la dissolution de l'Assemblée nationale prononcée par Jacques Chirac. La LICRA rappelle immédiatement au parti socialiste, et en particulier à Lionel Jospin, ses promesses de campagne : en premier lieu, la suppression des lois Pasqua et Debré. Elle souhaite également la reprise du projet de loi visant à réprimer la propagation des idées racistes, ou projet Toubon, et déclare sans ambages : *« La LICRA a souhaité que ces modifications législatives importantes puissent être menées rapidement et que les projets de loi soient déposés sur le bureau des Assemblées dès l'automne »*.

Le nouveau gouvernement n'abrogera cependant pas les lois honnies, qu'en son for intérieur, il sait nécessaires. Elles seront cependant largement amenagées.

La LICRA n'est pas vraiment satisfaite, mais néanmoins, faute de mieux, *« acueille favorable-*

ment certaines avancées dans les avant-projets de loi du garde des sceaux et du ministre de l'Inté-ieur ».

Un sujet scabreux, la préférence nationale :

En 1932, le Cartel des gauches remportait les élections législatives et, à la demande de la CGT, faisait voter une loi protégeant la main d'œuvre nationale. La préférence nationale est donc bel et bien une loi de gauche, qui sera abrogée en 1981 par François Mitterrand.

Elle constitue l'une des revendications principales du Front national et, à ce titre, est bien évidemment rejetée par la LICRA, pour qui *« inscrire la préférence nationale dans les discours politiques, c'est y inscrire le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et la violence ».*

Rappelons au passage que dans pratiquement tous les pays du monde existe un traitement différencié entre nationaux et résidents étrangers, ce que l'on nomme chez nous préférence nationale. Dans pratiquement tous les pays du monde, sauf en France depuis 1981.

Édouard Balladur ose transgresser ce tabou en juin 1998. Lors d'une émission de radio, il plaide pour la constitution d'une commission de ré-

flexion sur la préférence nationale ouverte au FN et pose la question suivante : *« Est-il normal ou anormal légitime ou contraire aux principes républicains traditionnels, de réserver certaines prestations aux nationaux et de les refuser - pour une durée d'ailleurs à déterminer - aux résidents étrangers ? ».*

Il est aussitôt fermement condamné par toute la gauche, et par la LICRA. À ses yeux, Édouard Balladur est entré dans le clan des hommes politiques de droite prêts à pactiser avec le parti de Jean-Marie Le Pen. Le danger est grand, car d'autres pourraient lui emboîter le pas. Le discours se fait donc mélodramatique :

« C'est une faute grave qui met en cause les valeurs fondamentales de notre République. Aucun démocrate digne de ce nom ne peut transiger sur cette notion sans remettre en cause le mot "égalité" que l'on retrouve sur le fronton des 36 000 communes de France. S'inscrire dans cette démarche, c'est porter un mauvais coup à nos valeurs républicaines ».

Apparemment, certains membres de la communauté juive commencent quand même à s'inquiéter de la tournure des événements. Ils seront immédiatement condamnés sans ambiguïté par la Ligue.

En juillet 1998, sous le titre *« Pour l'interdiction d'une association »*, le *DDV* révèle que : *« La LICRA, représentée par M*[e] *Jean-Serge Lorach, a demandé l'interdiction, pour trouble à l'ordre public, d'une association dénommée “Comité National des Juifs Français” dont les statuts précisent que son but est de “mettre en garde l'opinion publique et plus particulièrement nos coreligionnaires, contre l'extrême péril que constitue l'invasion du territoire national par une marée musulmane qu'encadrent des intégristes fanatiques qui soutiennent le terrorisme, méprisent les lois et se refusent à respecter la neutralité politique qui s'impose à tout étranger dans un pays qui l'accueille” ».*

Le président de ce Comité, Jean-Charles Bloch, avait déclaré dans un communiqué :

« Avec la meilleure volonté intellectuelle et la plus grande souplesse d'esprit dont je suis capable, je narrive pas à établir une relation entre le massacre délibéré par les nazis de populations juives de l'Europe occupée et le refus de voir s'installer aujourd'hui en France une marée maghrébine prolifique et difficilement assimilable qui va, à court terme, bouleverser tous les équilibres de la nation (...) Pour besoins de la cause - gauchisme favorable à l’immigration massive - on met dans le même

panier des israélites, français depuis des générations, qui sont parfois professeurs d'universités ou grands industriels et qui sont relativement peu nombreux, avec les millions d'immigrés attirés par les avantages matériels qu'ils trouvent en France ».

Au cours des années suivantes, la LICRA ne cessera à aucun moment de manifester son acharnement, principalement judiciaire, à l'en-contre de tous ceux qui remettent en question les dogmes qu'elle impose, notamment en matière d'immigration. Elle mène un combat acharné contre le Front national et réussit à établir un cordon sanitaire autour de ce parti, dont les sympathisants sont exclus sans ménagement de la vie publique et traités en pestiférés.

L’effet dissuasif est remarquable. Le courage n'étant pas la vertu première du personnel politique de notre pays, pratiquement tous obéissent au diktat sans broncher et même adhèrent à la Ligue, s'assurant ainsi la paix. Du moins tant qu'ils restent sur les rails.

Une certaine inquiétude, puis une vraie préoccupation, vont quand même finir par percer à la LICRA. L’islamisme radical prend de l'ampleur - comme il n'était pas difficile de le prévoir – et face à ce phénomène, qui s'accompagne de

manifestations d'antisémitisme, le discours de la Ligue commence à évoluer. Mais n'est-il pas trop tard ?

Apparemment pas, puisque le *DDV* de décembre 2002 se félicite encore de ce que le président de la LICRA, Patrick Gaubert, soit un « ami de vingt ans » de Nicolas Sarkozy et qu'il l'ait à ce titre convaincu d'assouplir sa position sur la double peine. Et qu'il serve par ailleurs *« d'interface entre le ministère et les coordinations de sans-papiers ».*

Un antisémitisme politiquement très incorrect

Il n'en demeure pas moins qu'à partir de l'an 2000, la LICRA s'alarme de plus en plus d'une véritable recrudescence des actes antisémites.

Il ne s'agit plus cette fois d'un « climat » qu'elle a l'habitude de dénoncer, mais de faits bien réels, fréquents, et qui commencent à toucher tout particulièrement les établissements de l'Éducation nationale.

Et comble de malheur : ils ne sont pas imputables à l'extrême droite. Il faut se rendre à une évidence des plus désagréables : il s'agit d'un antisémitisme arabo-musulman qui provient en

droite ligne des quartiers peuplés d'immigrés. Ceux-là même que la LICRA défendait avec tant de sollicitude.

Cette fois, finies l'indulgence et la solidarité inébranlables !

À partir de ce moment-là, dans les pages du *DDV*, le combat contre l'antisémitisme prend à nouveau résolument le pas sur le combat anti-raciste. Car cette fois, c'est sérieux :

« Oui, l'antisémitisme est le pire des racismes ! (...) Il n'y a pas d'excuses à l'antisémitisme. Les antisémites ne sont pas des voyous comme osent le dire les dirigeants du MRAP ! Ce sont des barbares ! Des ennemis de l'humanité ! ».

Ailleurs, on peut lire : *« Aujourd'hui, les politiques ne réagissent pas afin, disent-ils, de ne pas envenimer les relations entre juifs et arabes (...) On n'ose pas désigner clairement les petits délinquants des banlieues de crainte de les stigmatiser et ils bénéficient en grande partie de l'indulgence des pouvoirs publics en raison de leur situation sociale supposée ».* Ou encore, en mars 2003 : *« On assiste, en effet, dans certaines banlieues et pas seulement là, de la part de certains individus manipulés et faibles - et n'ayons pas peur des mots si l'on veut éradiquer ce mal - d'origine maghrébine, à des*

« ratonnades antijuives » d'un autre siècle motivées par le désir de faire corps avec le peuple palestinien « ployant sous le joug de l'armée israélienne ».

Des voyous ! des barbares ! d'origine maghrébine ! Exactement les mêmes propos qui conduisaient peu de temps auparavant - et qui conduient toujours d'ailleurs - les « racistes » tout droit en correctionnelle à l'instigation de cette même LICRA.

Dans la tribune déjà citée, *« Pour un Vatican II de l'islam »*, on trouve cette phrase ô combien révélatrice : *« La République ne peut tolérer que sur son sol une poignée de fous de dieu, ou de désœuvrés sous l'emprise de prédicateurs enflammés, commettent des actes anti-juifs sous le prétexte fallacieux de protester contre la politique de Sharon ».*

Des actes anti-juifs ! Tout le problème est là.

Du coup, la France est accusée de revivre *« les heures les plus sombres de son histoire, de l'affaire Dreyfus à l'antisémitisme d'État sous l'Occupation ».*

On est bien loin de l'époque où, en mai 1982, le *DDV* publiait une très longue *« Lettre ouverte à un lecteur antiraciste...mais »*, en réponse à un lecteur qui se plaignalt justement, entre autres, de la délinquance des « jeunes ».

Le *DDV* lui répondait alors doctement : *« Si aujourd'hui conscience a été prise d'une situation devenue explosive, il faudra des années pour remédier à un état de choses déplorable sur tous les plans et sortir de l'engrenage violences-répression, répression-. violences, là où il faut apporter de la compréhension, du cœur, de la patience et...du travail ».*

Lorsque la violence n'était pas antisémite, mais dirigée simplement contre les Français dits de souche, il convenait d'y répondre par la compréhension, le cœur et la patience... Ce temps-là est révolu.

Alors qu'autrefois il était strictement défendu de s'attaquer aux « jeunes » des banlieues, éternelles victimes de la société, voilà que le langage change du tout au tout.

En février 2002, dans une tribune libre, le *DDV* fait l'éloge du Royaume-Uni, qui ne recense aucun acte antisémite malgré une forte population musulmane. Et pour quelle raison ? : *« Mais* [parce que] *la fermeté des convictions et la lutte implacable contre les sauvageons ont davantage payé que la frilosité coupable de nos responsables politiques et technocrates de ministères plus soucieux de se ménager les casseurs – campagne électorale oblige - et d'éviter d'improbables jacque-*

ries banlieusardes. Le courage malheureusement, n'est plus l'apanage de la République ».

Un comble, alors que lorsque des voix s'élevaient pour demander la fermeté, elles se trouvaient immédiatement réduites au silence !

L’éloge du Royaume-Uni est du reste largement revu à la baisse dès l'année suivante. Dans un article sur la résurgence de l'antisémitisme en Europe, *Le Droit de Vivre* se plaint en juin 2003 : « *En Grande- Bretagne, il y a eu une augmentation de plus de 75 % d'incidents antisémites* ».

Au cours de cette même année 2003, c'est une responsable locale de la LICRA qui adresse ses doléances au *DDV* : « *Je n'ai pas peur du risque, nos enfants sont adultes mais c'est tout de même amer. Plus de cinquante ans après la deuxième guerre mondiale, n'ayant pas connu la plus grande partie de ma famille, gazée par les nazis, d'entendre à nouveau, comme lorsque j’étais toute petite, des insultes antisémites... et même des menaces d'anéantissement, proférees quelquefois par ceux-là mêmes pour qui je mène un combat contre la discrimination à l'emploi au logement, contre le “délit de faciès”...*

Malgré mes blessures, je continue mon combat j’entends beaucoup de découragement autour de moi ».

En mai 2003, le Centre Simon Wiesenthal et l'UNESCO organisent une Conférence internationale sur la résurgence de l'antisémitisme, dont *Le Droit de Vivre* se fait largement l'écho. Sous le titre *« L'évolution de l'antisémitisme dans la société française »*, le journal cite notamment l'un des intervenants à la Conférence :

« M Sammy Ghozlan a une lecture très intéressante de l'évolution de l'antisémitisme en France. Pour lui, dans les années soixante la communauté arabe était calme, composée essentiellement de travailleurs et de harkis. Le premier tournant eut lieu avec la guerre des Six Jours où des collectifs se sont mis en place pour soutenir la cause palestinienne.

Tout a véritablement basculé en 2000, avec la deuxième intifada. Les actes antisémites se sont multipliés : synagogues incendiées, gens agressés, enfants battus, etc. ».

Pour intéressante qu'elle soit, cette lecture est néanmoins très incomplète.

Elle fait totalement l'impasse sur un fait primordial qui s'est produit entre les années 60 et l'an 2000 et qui est essentiel à la compréhension de la situation actuelle. Car enfin, elle oublie de préciser que si les événements au Proche Orient ont pu avoir une telle répercussion en France,

c'est uniquement en raison de l'arrivée massive sur notre territoire, durant toute cette période, d'une très forte population arabo-musulmane.

Et qui s'est installée avec le soutien total et très actif de la LICRA !

La vérité, c'est qu'une trop forte pression migratoire a été imposée à un pays qui n’était pas capable de l'encadrer, de la gérer, et surtout de la digérer, car elle était trop massive et trop étrangère pour cela. Le résultat, on le voit aujourd'hui : la multiplication des banlieues dites sensibles, nouveaux ghettos qui sont autant de bombes à retardement commençant à exploser et laissant augurer un avenir plus sombre encore.

Pendant plusieurs décennies, la LICRA a favorisé autant qu'elle l'a pu cette immigration et a traité de racistes ceux qui s'y opposaient.

Ne récolte-t-elle pas aujourd’hui ce qu’elle a abondamment semé ?

La mise hors circuit du Front national :

une fatwa implacable... et intéressée

Jusqu'en 1983, la LICRA se préoccupe assez peu du Front national.

Jean-Marie Le Pen n'est pas encore l'ennemi public numéro un que l'on inventera un peu plus tard dans le but de stériliser toute une branche de la droite et de la mutiler irrémédiablement.

On le retrouve même dans le très officiel *Guide juif de France* paru en 1971. Deux pages de publicité particulièrement élogieuses y sont en effet consacrées à la promotion d'un album de trois disques, *Histoire d'Israël*, qualifié d'*« Histoire sonore du peuple juif et de la renaissance de L'État d'Israël »*, édité par la SERF, société d'éditions phonographiques créée par Jean-Marie Le Pen en 1963. Les commentaires cités par le guide Sont flatteurs : *« Un digne hommage rendu par la France à Israël... » (Nouvelle Revue de Lausanne), « Un travail honnête, impartial. On ne pouvait faire mieux et nous avons le devoir d'en*

féliciter M. Le Pen et ses collaborateurs » (L'information d'Israël).

Or, dans sa collection *« Hommes et Faits du XX*[e] *siècle »*, la SERF avait déjà publié en 1963 *« Philippe Pétain, Maréchal de France »*, et en 1965, *« Le III*[e] *Reich, voix et chants de la révolution allemande ».*

Ce dernier album avait d'ailleurs valu des poursuites judiciaires à Le Pen, intentées par des associations de résistants et déportés, en raison du commentaire suivant figurant sur la pochette du disque : *« La montée vers le pouvoir d'Adolf Hitler et du parti national-socialiste fut caractérisée par un puissant mouvement de masse, somme toute populaire et démocratique, puisqu'il triompha à la suite de consultations électorales régulières, circonstances généralement oubliées ».*

Le Pen va finalement perdre son procès, et dans son numéro de février 1972, le *DDV* pourra se réjouir sous le titre : *« Après trois ans de procédure - Le Pen condamné pour apologie de crimes de guerre ».*

Le président du Front national se présente à l'élection présidentielle de 1974. Cette candidature déchaîne les sarcasmes du *DDV* qui, sous le titre *« Jean-Marie Le Pen, candidat de choc »*,

ironise : *« Notre vieil adversaire Jean-Marie Le Pen a décidé de travailler dans l'humour. Abandonné, tour à tour, par ses différents supporters, Pierre Poujade, Jean-Louis Tixier-Vignancourt, les animateurs d'Ordre Nouveau, tous ses candidats blackboulés aux élections de 1973, condamné pour la diffusion par disques de chants et de discours hitlériens, le fondateur du Front national supporte mal le silence qui s'épaissit autour de sa tumultueuse personne. Il croit avoir trouvé une occasion de refaire surface à l'occasion de l'élection présidentielle où il se présente comme candidat de la « droite populaire et sociale ». On peut lui assurer, dès à présent, un gros succès... de rire ».*

De fait, Le Pen fera un score de 0,74 %. À ce stade, il ne présente encore aucun danger. Ni surtout, aucun Intéret.

La LICRA surveille par contre très étroitement les « groupuscules d'extrême droite », comme Ordre Nouveau, dont elle demande, et obtient en 1973, la dissolution.

Ou comme le GRECE (Groupe d'Études et de Recherches sur la Civilisation Européenne), créé en 1968 et considéré comme le plus dangereux de tous, car composé d'intellectuels. Le *DDV* lui consacre en 1979, sous le titre *« Les*

pseudo-scientifiques du GRECE à la conquête du Pouvoir culturel », une étude très détaillée :

« Ce dossier qui a valeur de document, montre comment ce groupe de recherches et d'études place ses théoriciens à des postes névralgiques d'où ils peuvent agir sur l'opinion, l'orienter et l'intoxiquer ». Des paroles d'orfèvre.

C'est l'époque, 1977-1979, où une certaine liberté règne encore dans la presse et où des membres du GRECE collaborent au *Figaro Magazine* de Louis Pauwels. La Ligue s'en indigne et, surtout, s'en inquiète, car elle sait bien - le marxiste italien Antonio Gramsci l'a clairement démontré - que la prise du pouvoir culturel constitue le préalable à la prise du pouvoir politique.

Mais ce qui est chaudement recommandé à la gauche est strictement défendu à la droite.

Le 3 octobre 1980, l'attentat visant la synagogue de la rue Copernic fait quatre morts. Il est immédiatement considéré. comme *« la conséquence de la passivité gouvernementale, de la complicité de certains policiers et de la faiblesse de la justice à l'égard des groupuscules d'extrême droite nazie encouragés par l'impunité »*. On le voit, les coupables sont désignés d'office sans hésitation :

l'extrême droite forcément, forcément nazie. Et la LICRA, parlant de vengeance, ne recule pas devant les menaces précises : *« La machine à rendre la justice doit se mettre en marche sans délai si l'on veut éviter que la colère des antinazis se transforme en vengeance devant l'incurie des pouvoirs publics ».*

En réalité, une enquête difficile débouchera sur les véritables coupables: des terroristes liés au groupe palestinien Abou Nidal.

Durant ces années, si le *DDV* parle bien de temps à autre de Jean-Marie Le Pen, en des termes évidemment peu flatteurs, et volontiers moqueurs, il ne considère cependant pas encore que le FN présente un intérêt électoral. C'est *« l'inquiétante leçon de Dreux »*, en 1983, qui change la donne. Avec 17,6 % des suffrages exprimés[(38)], le FN fait une percée décisive. À partir de ce moment-là, il va être instrumentalisé par la gauche, qui va subtilement s'employer à le diaboliser tout en lui permettant de s'exprimer et d'entrer à l'Assemblée nationale. En tout cas, il ne laissera plus indifférent.

En mars 1984, Le Pen est invité à l'émission politique de grande écoute *L'heure de vérité*. S'il est invité, c'est à François Mitterrand qu'il le

doit. Le chef de l'État est intervenu personnellement pour que le Front national ait lui aussi accès à la radio et à la télévision. Est-ce réel1ement le souci de démocratie qui le guide ? N'est-ce pas plutôt celui de renforcer le FN en affaiblissant d'autant la droite parlementaire, tout en diabolisant ce mouvement, rendant ainsi impossible tout front commun de la droite ? Une stratégie tout à fait cohérente avec la cynique intelligence politique de Mitterrand.

L'analyse politique que tire la LICRA de cette émission décisive va en tout cas servir de fil conducteur à toute son action future à l'égard du Front national.

Le constat d'abord : *« L'émergence d'une extrême droite organisée, structurée, disposant de moyens financiers importants, d'une audience grandissante, a singulièrement perturbé le train-train quotidien auquel nous étions habitués. L'apparition à la télévision à une heure de grande écoute de M. Le Pen, reçu comme un chef de parti à l'égal de MM Chirac ou Jospin dénote un changement important à l'égard d'un courant de pensée jusqu'à présent marginal et quasi-clandestin, mais dont on vient de découvrir que les suffrages qu'il rassemblait sont d'autant plus intéressants qu'ils provenaient aussi*

bien de la droite que de la gauche et qu'au niveau local ou national ils pouvaient faire et défaire des majorités dans un sens ou dans l'autre ».

Bigre. Faire et défaire des majorités dans un sens ou dans l'autre, voilà qui devient sérieux et exige des mesures. En cas d'entente du FN avec la droite, c'en est fini de la gauche au pouvoir. Il faut à tout prix empêcher cela.

Les mesures à prendre d'urgence sont clairement esquissées dès la fin de l'analyse : *« Mais notre rôle est d'arracher le masque de vertu dont M. Le Pen s'est couvert pour banaliser l'extrême droite dont il est devenu le porte-parole tout comme il revient à la LICRA de mettre en, garde les Français contre la tentation de succomber au charme populiste d'un homme qui a appris à flatter les faibles, les aigris et les déçus pour assouvir ses ambitions politiques. Même si elles doivent troubler la paix civile pour imposer un régime discriminatoire ».*

Mettre en garde les Français, c'est bien joli mais pas vraiment fiable. De quoi les Français ne sont-ils pas capables ? Il est plus sûr de faire pression sur les partis politiques de droite qui seraient tentés par des accords avec un parti qui doit à tout prix devenir tabou.

La LICRA - et la gauche dans son ensemble - vont donc s'employer à faire le nécessaire pour interdire définitivement tout rapprochement. Cette tâche sera poursuivie sans relâche et avec plein succès.

La manœuvre est assez limpide et reçoit bien sûr l'assentiment de François Mitterrand. Diviser pour régner, c'est vieux comme le monde. Mitterrand joue d'ailleurs à cet égard un jeu des plus troubles. Outre l'accès aux médias, il permet au FN d'entrer à l'Assemblée nationale en 1986. Cette année-là, à l'occasion des législatives, il change le mode de scrutin. Sous prétexte de démocratie, il introduit la proportionnelle, espérant empêcher ainsi la droite de l'emporter. La manœuvre ratera de peu, mais elle ratera, car la droite gagne quand même. Mais de justesse. Et 35 députés FN sont élus. Autant de sièges perdus pour la droite.

Il s'agit là d'un événement inouï, resté sans exemple dans un pays comme la France ! 35 élus du Front national à l'Assemblée[(39)] ! En 1986 ! On pourrait donc s'attendre de la part de la LICRA à des protestations véhémentes, à une indignation à la hauteur d'un événement aussi extraordinaire et révoltant, de son point de vue, naturellement. Eh bien, pas du tout. Le *DDV* se

contente d'un petit titre, en page 7 de son numéro d'avril 1986 : *« Le Pen et l'extrême droite font leur entrée officielle sur la scène politique »*. Difficile de faire plus soft.

C'est que François Mitterrand a agi pour la bonne cause : introduire une épine de taille dans le pied de la droite pour l'affaiblir durablement[(40)]. Et ce, au grand bénéfice de la gauche. D'ailleurs, l'expérience ne se renouvellera pas, c'est désormais inutile. Le but est atteint. Le FN est à présent solidement implanté dans le paysage politique, et ses suffrages, parfaitement stérilisés par la diabolisation, ne peuvent plus servir à rien ni à personne. Dès son arrivée au pouvoir, le gouvernement Chirac de cohabitation revient immédiatement au mode de scrutin antérieur - il l'avait annoncé durant la campagne des législatives - ce qui fermera à nouveau et définitivement cette fois les portes de l'Assemblée nationale au FN. Toujours au nom, cela va sans dire, de la démocratie.

Mais revenons à 1984, date charnière. En juin, le FN fait un carton aux élections européennes, obtenant 10,9 % de voix et dix élus. pour la première fois, un groupe dit d'« extrême droite » peut se constituer au Parlement euro-

péen. Le *DDV* rapporte la réaction du député européen socialiste Jean-Pierre Cot, qui qualifie ce regroupement de *« groupe néo-fasciste »* qui cherche à *« ressusciter les thèmes sur lesquels les régimes odieux de Hitler et Mussolini ont été établis »*. Rien que ça.

Il n'est pas inintéressant de rappeler que Jean-Pierre Cot est le fils de Pierre Cot, ancien ministre radical (et ancien admirateur de Pétain, comme nous l'avons vu), qui avait produit en 1944, après un voyage d'études à Moscou, un rapport chantant les louanges de Staline et du modèle soviétique. Un « stalinien-progressiste », qui s'illustrera d'ailleurs une nouvelle fois lors du procès Kravtchenko[(41)], au lendemain de la seconde guerre mondiale. À son décès en juillet 1977, la LICA rappellera qu'il était membre de son comité d'honneur.

Qu'est-il au juste officiellement reproché à Le Pen ? Principalement de diriger un parti national, donc forcément « raciste », et de s'opposer à l'immigration massive qui est imposée au pays. Pour la LICRA en tout cas, aucun doute n'est permis : nationalisme égale racisme. Egale anti-sémitisme. Egale régime de Vichy. L’amalgame est immédiat. Il est évident que dans ce contexte,

le mot de racisme prend un sens tout particulier et ne correspond plus à sa définition normale. Quant à ce qui est reproché officieusement au Front national, c'est de constituer une menace pour la gauche au pouvoir en cas d'entente avec la droite. Entente qu'il faut empêcher par tous les moyens, la diabolisation étant le plus efficace. Aux yeux de la gauche, il y a en effet un réel danger au milieu des années 80 de voir la droite s'allier, au moins ponctuellement, au FN. Après tout, les socialistes ont-ils craint de s'allier aux communistes pour accéder au pouvoir ? La gauche de la gauche ne fait-elle pas tout naturellement partie de la gauche ? Oui, mais en face, ce n'est pas pareil. La droite de la droite doit être exclue par la droite. Ainsi en a décidé la LICRA.

Un certain nombre d'hommes politiques de droite, tels Michel Poniatowski, député européen, ou Jean-Claude Gaudin, alors président du groupe UDF à l'Assemblée, ne font pas mystère de ce souhait de rapprochement, estimant que leurs vrais adversaires sont les socialo-communistes. Michel Poniatowski déclare ainsi à *Paris-Match* : *« S'il faut les* [socialo-communistes, ndla] *battre avec Le Pen, nous les battrons avec lui, qui est moins dangereux qu’eux pour la démocratie ».*

Jacques Chirac lui-même, à cette époque-là, se montre circonspect et se contente de déclarer. *« Il ne faut pas que la France se libère du sectarisme et de l'intolérance des socialistes pour retomber dans une autre forme d'intolérance et de sectarisme ».*

Simone Veil, alors député européen, est chargée de monter au créneau et de dénoncer haut et fort l'idée même d'une telle alliance. Elle est vite relayée par Laurent Fabius, alors premier ministre et membre de la LICRA : *« À tous ceux qui voudraient mettre les horloges de la France à l'heure de la haine, nous opposerons une réponse déterminée : sous ce gouvernement, l'intolérance et le racisme ne passeront pas ».*

Toute l'intelligentsia de gauche est mise à contribution, même la veuve de Pierre Mendès-France. Interrogée par Jean-Pierre Elkabach sur Europe n°l, Marie-Claire Mendès-France[42] y va elle aussi de son couplet alarmiste : *« Nous revivons actuellement la période de 1938. Prenons garde, sinon nous reverrons le fascisme. Nous verrons Le Pen réveiller la France du racisme et de l'antisémitisme ».*

Tous les ingrédients de la diabolisation sont là : dramatisation à outrance, comparaison avec

les « heures les plus sombres » de notre histoire - argument magique s'il en est - et surtout, glissement du politique vers le moral.

À partir de cette date, Jean-Marie Le Pen ne sera plus considéré comme un adversaire politique parmi d'autres, avec lequel on débat et dont on réfute les arguments. Il est devenu à lui tout seul l'archétype du raciste, l'ennemi du genre humain, celui avec lequel on ne débat pas et qu'on a le droit et le devoir d'insulter et de diaboliser à tour de bras. Le tout en exploitant à fond, avec un art consommé, une vieille culpabilité née du régime de Vichy, auquel il n'est pourtant aucunement lié, contrairement à François Mitterrand.

Magistral tour de passe-passe qui perdure aujourd'hui.

D'ailleurs, à partir de cette période, le clivage droite/gauche va peu à peu s'estomper pour faire place au clivage racistes/antiracistes. Cela fonctionnera si bien qu'à l'heure actuelle, même les Français les plus éloignés de la politique sentent confusément que « droite » et « gauche » n’ont plus aucune signification, le pouvoir étant confisqué par un système composé d'hommes et de femmes parfaitement interchangeables, prati-

quant la même politique et obéissant servilement aux mêmes mots d'ordre. Et d'aucuns font mine de s'étonner du niveau qu'atteint l'abstention...

Ce nouveau dogme convient parfaitement à la gauche, qui l'a imposé. Car cette évacuation de la politique au profit de la morale la favorise, bien évidemment. François Mitterrand l'a fort bien compris, qui déclare en mai 1985 dans un discours devant la Ligue des Droits de l'Homme : *« La ligne de partage n'est plus entre la droite et la gauche, mais entre tous ceux qui veulent faire prévaloir partout et en tout lieu les droits de tous les hommes quelles que soient leur couleur, leur religion, et les autres ».*

En attendant, s'agissant de ses liens avec le parti tabou, c'est la zizanie dans les rangs de la droite - qui a encore quelque existence à ce moment-là - entre les pour, les contre, les peut-être.

Le tout sous les yeux goguenards de la gauche, qui fait la morale. Au nom de la défense de la démocratie et des droits de l'homme. Du beau travail, vraiment !

Le *DDV* enfonce le clou, toujours en 1985 : *« Non, la voix d'un raciste n'a pas le même poids que celle d'un antiraciste... Les racistes - hommes politiques ou simples citoyens - doivent rester là où*

l'Histoire les a mis, au fond des égouts ou rasant nuitamment les murs. Malheureusement, aujourd'hui... leurs groins pointent au grand jour. La démocratie leur offre une tribune à partir de laquelle ils feront des adeptes pour épurer l'armée, la police, la magistrature, limiter le droit de grève, renvoyer les immigrés, chasser les métis afin d'établir un ordre nouveau dictatorial dont l'objectif le plus pressant sera d'écraser la démocratie, celle justement qui leur fit la courte-échelle ».

Le programme attribué généreusement à Le Pen par la LICRA ressemble étonnamment, en plus soft, à celui que le camarade Trotski fit réellement subir à ses compatriotes, et qu'il aurait bien voulu exporter.

Et la terminologie employée rappelle les plus belles heures du communisme triomphant.

À partir de ce moment-là, ce sera la curée, et la pression, jamais relâchées.

À aucun moment, la diabolisation ne faiblira désormais. Il serait fastidieux d'énumérer tous les diktats du genre :

« Tous les membres de la LICRA qui se réclameront du Front national ou feront alliance avec le Front national se verront systématiquement exclus de notre association ».

On pourrait croire cet avertissement superfétatoire, mais ce serait oublier que la Ligue, officiellement apolitique, compte un très grand nombre d'élus en son sein. Des élus majoritairement de gauche bien sûr, mais aussi de droite. se situant « au-dessus » des partis politiques, elle se doit d'occuper le maximum de terrain.

Les responsables politiques qui reçoivent le FN dans leur ville sont publiquement dénoncés, et des manifestations de protestation sont organisées. Le maire de Toulon est le premier à en faire les frais. Au début de 1985, il reçoit Jean-Marie Le Pen dans sa ville, à la veille des élections cantonales. Indignation de la LICRA : *« Faite au nom de la démocratie, cette visite et cet accueil constituent en réalité un danger pour ladite démocratie. C'est une véritable honte pour Toulon et sa région ! ».*

Elle organise derechef une manifestation au cours de laquelle son président local énonce : *« Nous savons que le maire de Toulon est un ami de la communauté juive mais nous n'acceptons pas qu'il reçoive en même temps un homme comme Jean-Marie Le Pen et nous lui demandons des comptes ».*

En décembre de la même année, c'est au tour du maire de Clichy d'être sur la sellette. Il aurait prêté une salle au FN. La LICRA, rapporte le

DDV, « s'est adressée au maire de Clichy pour avoir des explications sur une étonnante affaire (...) La LICRA lui a indiqué qu'elle ne pourrait accepter que la municipalité donne un marche-pied au parti de M. Le Pen qui dans sa mouvance draine toute une fange raciste, antisémite et xénophobe ».

Et le maire de Clichy se dépêche de donner satisfaction à la Ligue[(43)].

Parfois, la LICRA fait chou blanc. Ainsi, en 1990, elle intervient « fermement » selon ses propres dires, auprès du député-maire d'Angoulême, Georges Chavanes, afin qu'il refuse une salle au Front national. Refus du maire, qui déclare à la presse : *« J'estime ne pas avoir de leçon à recevoir de la LICRA dont je suis membre. Etre démocrate, c'est d'abord pour moi autoriser l'expression des autres ».*

Mais c'est là une belle exception qui mérite d'être relevée et saluée.

Le *DDV* de décembre 1985 fait état d'un Sondage *« inquiétant »* : 78 % des sondés estiment que les immigrés sont racistes envers les Français, 66 % que les immigrés ne sont pas une chance pour la France, 68 % que si rien n'est fait pour limiter le nombre d'étrangers, la France risque de perdre son identité nationale, 65%

pensent que les immigrés sont un facteur de délinquance, 56% estiment qu’il y aura des difficultés à intégrer les « beurs ».

En 1985, il apparaît donc déjà clairement que les Français commencent à souffrir et à s’inquiéter des conséquences de l’immigration. Vingt ans plus tard, peut-on dire qu’ils ont eu tort dans leur jugement d’alors ?

Mais la conclusion du *DDV* est tout autre : les Français deviennent de plus en plus racistes. Il faut donc intensifier la lutte contre le racisme et son expression électorale aux yeux de la LICRA, le Front national.

En janvier 1986, Jean-Marie Le Pen est invité à participer à une émission politique de la télévision suisse, le *Défi*. D'autres responsables politiques français, dont Valéry Giscard d'Estaing et Georges Marchais, ont déjà participé à cette émission dans ce même pays. Mais, sur la pression de divers groupements de gauche, le conseiller d’État suisse chargé de la justice, le socialiste Bernard Ziegler, exhume une vieille loi de 1948 jamais utilisée jusque-là pour empêcher le président du FN de s'exprimer sur le sol helvétique. L’émission aura lieu quand même, en duplex depuis la France, et fera un tabac : les

opinions favorables à Le Pen passent de 14% avant le débat à 31 % après !

Le *DDV* déplorera bien entendu ce succès, et sous le titre *« Le boycott de la LICRA »,* fera savoir à ses lecteurs : *« La section suisse de la LICRA, ordinairement très discrète car préférant le travail de coulisses (parlementaire notamment) s'est ouvertement affichée lors de « l'affaire Le Pen ». En appelant au boycott de l'émission. Plus encore : la LICRA recommandait à ses amis d'allumer une bougie qui, posée à la fenêtre, devait brûler pendant l'émission ».*

Apolitisme ou culot ?

On peut lire les lignes suivantes en première page du *DDV* de février 1986 :

« Dans la campagne électorale de mars 1986 pour les élections législatives et régionales, la LICRA a adopté une attitude de neutralité absolue. Elle n'a pris part à aucune réunion électorale, n'a apporté son soutien à aucun parti, à aucune liste, à aucun candidat (...) Et cela non pas parce que la LICRA se désintéresserait de la vie publique du pays... Mais parce qu'elle est, par tradition, apolitique ; c'est son honneur et sa force ».

Ce petit intermède vertueusement posé, on arrive dans le vif du sujet : le questionnaire

détaillé que l'association apolitique a soumis aux six principales formations politiques « républicaines » avant les élections, à savoir : RPR, UDF, Parti radical, MRG, PS, PC. Le *DDV* ajoute avec un rien de coquetterie : *« Toutes nous ont répondu, ce qui démontre la place importante que notre organisation occupe dans la vie publique du pays ».*

Bien évidemment, les questions posées, dont les réponses s'étalent sur plusieurs pages, n'ont rien, mais vraiment rien à voir, avec la politique :

1re question : Quelle position adoptez-vous à l'égard des thèses et du Parti national de Jean-Marie Le Pen, particulièrement en ce qui concerne d'éventuelles alliances durant et après les élections de mars 1986 ?

2e question : La communauté juive de France s'inquiète du terrorisme antisémite. Quelles mesures préconisez-vous pour lutter contre le terrorisme qui se manifeste sous couvert d'antisionisme ?

3e question : Quelles sont vos principales propositions sur l'immigration : place des immigrés dans le pays, droits politiques et sociaux ? Sont-ils facteurs de délinquance et d'insécurité ?

4e question : Quelles dispositions envisagez-vous de prendre : pour améliorer l'appareil lé-

gislatif réprimant la haine raciale ? pour une meil1eure éducation civique contre le racisme et l'antisémitisme ?

S'y ajoutent un certain nombre d'autres questions concernant la politique internationale, au Proche Orient notamment.

Question non posée, mais brûlante : existe-t-il un vote juif ? Dans ce même numéro, le *DDV* l'évoque sous le titre : « *Vote juif de défense des droits de l'homme* ». Il cite Jean Kahn, vice-président du Conseil Représentatif des Institutions juives de France (CRIF), qui constate que oui, il existe bien « *une sensibilité vigilante... particulière qui fait que l'électeur juif est par le conditionnement de l'histoire un électeur avec un supplément d'âme* ». Et qui poursuit : « *La sensibilité juive est davantage qu'un projecteur égoïste braqué sur les seuls événements de la vie juive. Nous aimons à rappeler ce que dit Hillel l'Ancien : « Si je ne suis pas pour moi, qui le sera ? Et si je ne suis pas pour moi, qui suis-je ?* ».

« *Justement*, ajoute le *DDV*, *une devise que les militants de la LICRA appliquent depuis soixante ans* » .

Ce même scénario du questionnaire adressé aux formations politiques - une pratique qui remonte

aux premiers temps de la Ligue - se reproduit lors de chaque consultation électorale, quelle qu'elle soit. Des mois avant le jour J, numéro après numéro, on peut lire les mêmes appels :
« *En cette veille de scrutin électoral, chaque citoyen, chaque homme politique attaché à la démocratie, quelles que soient ses opinions politiques, religieuse ou philosophique, se doit de prendre conscience que le Front national est porteur de tous les dangers et que toute alliance avec lui est un coup porté à la démocratie et aux droits de l'homme* »…

Ou encore : « *Chacun vote bien entendu en conscience pour ses choix politiques, mais nul ne peut faire le lit de l'extrême droite dont la LICRA connaît bien la véritable nature, elle qui a traversé des périodes historiques au cours desquelles le chant des sirènes de l'extrême droite a plongé le pays dans des heures noires* ».

Le mot d'ordre part de Paris, mais toutes les fédérations régionales s'y mettent de bon cœur et font pression sur les élus locaux. Les exemples surabondent. Ainsi, en mai 1992, le *DDV* rapporte que « *La fédération des Yvelines a adressé une lettre aux candidats aux régionales leur demandant s'ils accepteraient ou refuseraient "toute alliance, accord, désistement avec ou au profit du Front national"* ».

« Nous ne voulons pas intervenir dans le débat politique », explique le plus sérieusement du monde M[e] Philippe Bataille, avocat au Barreau de Versailles et président de la fédération LICRA des Yvelines, *« mais nous voulons être la conscience, la bonne ou la mauvaise, des hommes politiques. Pour cela, nous allons commencer par interpeller tous les candidats aux prochaines élections afin qu'ils précisent publiquement - leurs réponses seront diffusées dans la presse - les attitudes qu'ils entendront prendre avec le Front national »*.

Voilà ce qu'entend la LICRA par *« ne pas intervenir dans le débat politique »*. Et il y en a des pages entières. Car ce scénario se reproduit dans toutes les régions de France.

En février 1987, Jean-Marie Le Pen réussit un joli coup : il rencontre à New-York vingt des plus importants dirigeants de la communauté juive américaine. Ces derniers justifient leur invitation en déclarant qu'il *« est important d'écouter ses points de vue »* et que d'ailleurs, le FN soutient Israel et milite en faveur de la fermeture du bureau de l'OLP en France. La LICRA dénonce ce qu'elle considère comme un scandale.

En 1987, il est également question d'une invitation de Jean-Marie Le Pen en Israël.

Mais ce voyage ne se fera pas, certaines organisations, et notamment la Ligue, craignant essentiellement qu'un tel rapprochement ne donne à Le Pen une crédibilité lui permettant de faire exploser le cordon sanitaire qu'elles se sont échinées à mettre en place et qu'elles entretiennent sans relâche.

Cette même année - 1987 - Jacques Chirac réaffirme devant le CRIF qu'il ne contractera jamais d'alliance ni à titre personnel, ni en tant que responsable d'un mouvement politique avec tel ou tel parti d'extrême droite. Par la même occasion, il souligne que *« l'ouverture aux autres est en soit une richesse ».*

Ce qui ne l'empêche pas de perdre les présidentielles l'année suivante.

Tout le monde a en mémoire le séisme du 21 avril 2002, mais qui se souvient encore dans ce pays qui a la mémoire courte, du tremblement de terre du 24 avril 1988, et du score inattendu - 14 % - du FN au premier tour des présidentielles ? Inattendu Pour la droite peut-être, mais l'était-ce vraiment pour la gauche ? En tout cas, Barre éjecté, Chirac battu, c'est François Mitterrand qui se fait réélire.

Pendant la campagne présidentielle, en février 1988, l'association apolitique avait organisé un

meeting électoral à Lyon sur le thème *« Rôle du racisme dans la campagne électorale »*. Parmi les invités figurait Charles Fiterman pour le parti communiste.

Aucun représentant du Front national n'était présent, bien entendu, au motif qu'*« on na pas invité un parti qui tient un discours raciste et antisémite »*. Sur un sujet pareil, il aurait pourtant été utile au débat...

Il est intéressant de souligner que la LICRA est alors en pleine brouille avec l'Union soviétique, accusée de persécuter les juifs vivant sur son territoire et de mener une politique antisémite. Trois ans auparavant, en 1985, l'écrivain Alain Finkielkraut, membre de la LICRA, avait d'ailleurs été expulsé d'URSS, où il s'était rendu pour rencontrer des « refuzniks », citoyens juifs russes empêchés d'émigrer. À son retour, dans une longue interview, il avait déclaré sans ambages au *DDV* : *« L'URSS est le pays de l'esclavage et du servage »*. Pas moins.

Malgré ces faits, qu'elle dénonce par ailleurs, la LICRA n'hésite cependant pas à inviter à son meeting électoral le représentant d'un parti communiste qui n'a jamais totalement rompu ses liens avec Moscou...

Toujours en 1988, à la veille des élections législatives, la Ligue lance à nouveau solennellement l'appel suivant : *« La LICRA, forte de la diversité politique et spirituelle de ses dirigeants et de ses membres, forte de son apolitisme puisqu'elle s'est toujours interdit de donner des consignes de vote, peut aujourd'hui faire entendre sa voix pour adjurer les hommes politiques qui entrent en lice dans la campagne législative et tous les démocrates du pays de ne contracter aucune alliance avec le Front national, de ne se laisser tenter par aucune compromission ou complaisance envers des thèses de l'extrême droite qui sont le déshonneur de la France, pays des droits de l'homme ».*

Elle adresse personnellement à 3 600 candidats aux législatives une lettre leur demandant de ne réaliser aucune alliance avec le FN et annonce clairement : *« Ceux qui traiteront avec le Front national seront dénoncés par nous ».*

Ce ne sont pas des menaces en l'air.

Aperçoit-elle des velléités d'entente avec les pestiférés ? C'est aussitôt l'anathème : *« Devant la gravité exceptionnelle de cette démarche, la LICRA, qui s'interdit traditionnellement toute consigne de vote, appelle les électeurs des Bouches-du-Rhône qui d'habitude portent leurs voix sur les*

candidats du RPR et de l'UDF à faire échec à ces candidats.

La LICRA demande aux responsables des partis politiques concernés, qui ont toujours déclaré qu'ils n'accepteraient aucune alliance avec le Front national, de sanctionner ceux qui n'ont pas respecté cet engagement ».

Au lendemain des élections présidentielles et législatives de 1988, la Ligue réunit un comité directeur exceptionnel consacré - il n'est pas difficile de le deviner - au Front national, et invite le journaliste Alain Duhamel à lui faire part de son analyse.

À l'issue de cette réunion, une décision sera prise : *« Cet exposé a été suivi d'un long débat avec les membres du comité directeur, portant principalement sur le rôle militant de la LICRA et son poids moral, et sur la responsabilité de rétablir les tabous autour des thèmes du Front national ».*

La voilà donc, la solution retenue : rétablir les tabous. Le terme rétablir paraît d'ailleurs fort peu adéquat. Ont-ils jamais sauté ? Dans ce contexte, rétablir signifie plutôt renforcer.

La LICRA va donc réactiver pour l'occasion son *Appel commun à la fraternité*, lancé une première fois en 1985 en collaboration avec les

loges maçonniques, la Ligue des Droits de l'Homme, le MRAP et les églises constituées[(44)].

L'objectif de cet appel n'est pas, bien sûr, de s'attaquer au fond du problème, à savoir alléger une pression immigrationniste trop forte et de moins en moins gérable, mais de réprimer, réprimer encore, réprimer toujours les *racistes.*

Pour y parvenir plus efficacement, la LICRA annonce son programme en janvier 1989 : *« Nous proposerons notre collaboration au ministère de la Justice pour assurer une meilleure connaissance des mesures de lutte contre les discriminations. Nous demanderons une publicité accrue des décisions de justice sanctionnant les infractions à caractère raciste. Nous demanderons l'affichage des décisions judiciaires. Nous demanderons que le juge soit autorisé à ordonner l'insertion dans la presse des condamnations de caractère raciste. Nous demanderons au gouvernement de présenter chaque année devant le parlement un bilan de l'application de la loi de 1972. Et nous demanderons au ministre de l'intérieur de faire afficher systématiquement dans tous les commissariats de France la loi de juillet 1972 »*. Ouf !

On se demande ce que deviendrait la LICRA sans Jean-Marie Le Pen. Il est à ce point obses-

sionnellement présent dans toute sa littérature, dans toutes ses actions, il joue si bien son rôle de parfait repoussoir, il constitue à lui seul une telle justification de l'existence de la Ligue antiraciste, qu'on tremble à l'idée qu'il vienne à lui manquer. En tout cas, la stratégie de diabolisation a parfaitement fonctionné. Elle a définitivement mis au pas une « droite » tétanisée à la seule idée de paraître raciste, donc fasciste et d'être dénoncée comme telle par la presse. Jean Daniel, directeur du *Nouvel Observateur*, fera à cet égard une déclaration des plus révélatrices, reproduite dans le *DDV* de septembre 1995. Constatant les succès électoraux du FN malgré la pression des antiracistes, mais voulant quand même consoler ces derniers, il écrit : *« D'autre part, et surtout, ne faut-il pas mettre à l'actif des mouvements antiracistes et même de leur diabolisation du Front national le fait qu'une droite culpabilisée, devenue morale et républicaine en la circonstance, ait rompu avec l'extrême droite ? Sans cette rupture ainsi obtenue, n'aurions-nous pas aujourd'hui des ministres lepénistes dans un gouvernement qui aurait été porté au pouvoir grâce à leurs voix ? »*

Une droite culpabilisée, une rupture *ainsi obtenue*, des ministres lepénistes, donc déterminés

à appliquer une autre politique que celle décidée et imposée par la gauche. Peut-on être plus clair ? Il faut reconnaître quand même, et ce n'est pas le moins troublant, que Jean-Marie Le Pen a prêté la main, volontairement ou non, à cette diabolisation, en fournissant quelques munitions à ses ennemis.

Il avait commencé en 1987 avec les fameuses « chambres à gaz, point de détail de l'Histoire ». Des propos qui lui avaient valu une condamnation confirmée en appel.

Il récidive en 1988 avec le jeu de mots douteux « Durafour-crématoire », qui va provoquer la tempête. C'est le dérapage de trop.

Le *DDV* en fait bien évidemment ses délices et en tire la conséquence : *« Bien plus que la première, cette nouvelle affaire Le Pen devait avoir des répercussions dans la vie politique française, à la veille d'échéances électorales (...) Après le parti socialiste et le parti communiste, les différentes composantes de la droite ont décidé d'isoler complètement et de marginaliser le Front national et Le Pen, enfin devenus non fréquentables pour l'ensemble de la classe politique française ».*

En s'abandonnant à son goût de la provocation, le président du FN a-t-il vraiment rendu

service à son mouvement et à ses idées ? Ou a-t-il décidé délibérément de rendre tout rapprochement avec la droite désormais impossible ?

En 1989, Jean-Marie Le Pen se voit traité publiquement de « fasciste, nazi, raciste » par Jean-Pierre Pierre-Bloch, conseiller de Paris et fils du président de la LICRA. Il porte plainte, mais se voit débouté de sa plainte pour diffamation au motif emberlificoté que : *« On ne saurait, dans le domaine de la polémique, subordonner le bénéfice de la bonne foi à la prudence dans l'expression de la pensée lorsque, comme en l'espèce, les propos incriminés portent sur la doctrine exprimée par le chef d'un parti politique et sur sa conception du rôle de l'État, en particulier à l'égard des étrangers ».*

Le Droit de Vivre qui relate l'affaire, conclut avec beaucoup de satisfaction :

« Un jugement exemplaire qui fera jurisprudence et qui permettra à tout un chacun de dire ce qu'il pense de Le Pen, sans la moindre crainte ».

Sans la moindre crainte. Car on n'est jamais trop prudent lorsque l'on s'attaque à la bête immonde. Il est préférable de procéder anonymement et obliquement.

En témoigne cette information qui avait paru dans le *DDV* en octobre 1985 : *« Par ailleurs, de*

nombreux adhérents de la LICRA qui avaient posé des questions à « L'heure de vérité » se sont inquiétés de constater que leurs nom et adresse avaient été transmis à Jean-Marie Le Pen, sans leur consentement. La LICRA a protesté. La Commission nationale Informatique et Libertés a été saisie »,

Cette hargne et cet acharnement judiciaire systématiques à l'encontre du président du Front national ne font pas forcément l'unanimité dans la communauté juive. Me Bernard Cahen, président du Rassemblement des avocats juifs de France, interviewé par *Actualité juive* à la fin de 1989, déclare : *« La LICRA a tort de vouloir faire condamner Le Pen tous les jours »*, estimant que *« À la longue, les gens vont finir par croire que la Justice est contrôlée par les juifs, alors que c'est loin d'être le cas ».*

Le Droit de Vivre rapporte ces propos sous le titre de *« Stupéfiante déclaration ».*

Il n'empêche que les années suivantes sont marquées par la mobilisation permanente contre un parti présenté comme la réincarnation du national-socialisme et du fascisme réunis et autour duquel tourne toute la vie politique française. C'est également une façon de faire tourner toute la vie politique française autour du racisme

et de l'antiracisme et d'en faire un point de fixation incontournable.

À ce petit jeu, la LICRA excelle, car c'est elle qui dicte les règles du jeu.

Elle annonce en 1992 : *« Le danger d'un Front national arbitre de la vie publique est à nos portes. L'heure est venue pour les partis républicains et leurs représentants de faire front en ne se trompant pas d'ennemi. Les divisions entre gauche et droite sont subalternes comparées à la menace d'un discours démagogique, simplificateur et réducteur sur le chômage, l'immigration, la sécurité ou l'identité française ».*

Cette fois-ci, c'est consommé et officiel: la droite, la gauche, tout cela est définitivement dépassé ! S'installe à la place le système que nous connaissons, qui, quels que soient les acteurs du moment et leur étiquette politique, poursuit à peu de choses près la même politique immigrationniste, donc « antiraciste », et mondialiste.

Le B'nai B'rith, ou « Fils de l'Alliance »

Il s'agit d'une association de solidarité exclusivement juive et tres influente, calquée sur le modèle des organisations maçonniques. Elle a été fondée aux Etats-Unis en 1843, et a large-

ment essaimé depuis lors. Il en existe une branche en France depuis 1932.

Ses liens avec la LICRA sont évidents, puisque ces deux associations humanitaires et philanthropiques ont eu le même président, Jean Pierre-Bloch, à différentes reprises, et notamment de 1974 à 1981.

Début 1992, sous le titre *« L'obsession de Le Pen »*, on peut lire dans le *DDV* : *« Une fois encore, Le Pen accuse "l'internationale maçonnique juive" d'avoir "réussi à faire accepter aux partis de la droite classique un pacte interdisant tout accord avec le FN" ».* Le Pen accuse Jacques Chirac de s'être *« engagé auprès d'une organisation étrangère, les B'nai B'rith, à nous combattre ».*

La conclusion du *DDV* est la suivante : *« Le B'nai B'rith, organisation humanitaire juive en France, est régulièrement prise à partie par les journaux d'extrême droite sur le thème du complot juif. Une obsession classique de l'antisémitisme ».*

Une obsession, peut-être, mais qu'en est-il en réalité ? En tout cas, le *DDV* ne récuse en aucune façon les accusations de Le Pen, qui faisait là allusion au « serment des B'nai B'rith » : un terme plutôt grandiloquent et propre à frapper les imaginations pour désigner en fait un engage-

ment qui remonterait à 1986, au moment de l'entrée historique du groupe des 35 députés Front national à l'Assemblée.

Cet engagement avait d'ailleurs été clairement évoqué par *Le Monde* le 26 mars 1986. Sous le titre « *Inquiétude dans la communauté juive* », le quotidien révélait ceci : « *Enfin, les associations B'nai B'rith "lancent un appel à la vigilance, attirent l'attention des partis de la nouvelle majorité*[(45)] *contre toute tentation de vouloir reprendre les slogans extrémistes sur l'insécurité et les idées xénophobes à l'encontre des immigrés" et "rappellent aux représentants de ces partis leurs engagements pris, au cours des forums du B'nai B'rith, devant la communauté, déclarations reprises après proclamation des résultats du vote, de ne s'allier en aucun cas au Front national"* ».

Si pareil engagement a effectivement été pris par la droite, il prouve en tout cas une bêtise politique manifeste et une étonnante propension au suicide. Non contente de se voir privée d'un certain nombre de députés au bénéfice du FN en raison du changement de scrutin totalement instrumentalisé par François Mitterrand – accesoirement membre d'honneur de la LICRA – elle aurait persévéré dans l'échec et le masochisme en

refusant toute alliance, même limitée, avec ce même Front national ? Victime d'un côté des manœuvres politiques de la gauche, pilotées par Mitterrand et de l'autre, du chantage moral aux droits de l'homme exercé par les antiracistes, elle aurait donc capitulé sur toute la ligne ?

En tout cas, après les élections présidentielles de 1995, la frénésie anti Le Pen tourne à l'obsession et à l'idée fixe. Tous les numéros du *DDV* bruissent de colloques, réunions, réflexions divers et variés où toute l'intelligentsia du pays, tous les experts et spécialistes lepénologues et lepénophobes, sont invités à délivrer qui sa déclaration, qui son analyse.

Avec, en filigrane, une angoissante question : comment faire échec au Front national et aux 15% de « racistes » qui votent pour lui ?

Le racisme, précisément, est décortiqué sous toutes ses coutures, mais personne ne songe un seconde à évoquer le fond du problème, qui explique à lui seul l'essor, puis le maintien du FN : à savoir l'inquiétude que suscite la présence en France d'une population immigrée nombreuse et majoritairement musulmane. Une inquiétude et un rejet que traduit très exactement ce vote.

Le *DDV* rapporte religieusement tous les propos de ces spécialistes, dont certains sont franchement hilarants.

Ainsi, le numéro de novembre 1995 présente l'analyse du psychanalyste Gérard Miller qui, sous le titre « Le Pen et l'innommable », nous apprend que :

« La psychanalyse en témoigne : il y a une part d'innommable en chacun. Le Pen lui donne consistance.

D'où la fascination qu'il exerce, et bien au-delà de ses propres partisans. Il présentifie « La Chose », (« Das Ding », comme l'évoquait Freud) qui est en eux. Quitte à les horrifier.

Puisque précisément - c'est cela l'innommable du monstre inassouvi de chaque ventre - ils ne pensaient pas être là où Le Pen les a précisément trouvés.

Le Pen, comme d'autres déterrent les cadavres, déterre les mots, les signifiants. »

Etc, etc.

Cette même année, la LICRA demande pour la première fois la dissolution du Front national. Sans doute a-t-il suffisamment servi à la gauche, et ses inconvénients sont-ils à présent plus importants que ses avantages.

Elle revient à la charge en décembre 1997 : *« Notre combat prioritaire aujourd'hui, c'est la lutte implacable contre le Front national. Aucune concession, aucune compromissio n'est acceptable envers ce parti fasciste, raciste et antisémite. Il faut véritablement se poser la question de l'existence même dans notre pays d'un parti qui met en danger la démocratie et bafoue les valeurs de la République (...)*

Regardons avec lucidité ce qui se passe déjà dans certaines municipalités[(46)] *où les valeurs de la République sont piétinées, bafouées. « Pas de liberté pour les ennemis de la liberté » comme le disait Saint-Just »*. Nous revoilà à la Révolution française, décidément une source inépuisable d'inspiration.

En 1997, à nouveau, certains responsables de droite souhaiteraient une alliance ou au moins un dialogue avec le Front national. Ces « manœuvres » sont immédiatement dénoncées et condamnées. La LICRA demande à Philippe Seguin, à la veille d'accéder à la présidence du RPR, de clairement réaffirmer son *« refus de toute compromission avec un parti raciste, antisémite et xénophobe »*. Elle réclame, par ailleurs, des sanctions contre tous les responsables politiques qui passeraient des accords avec le FN.

Cette vertueuse indignation n'empêche cependant pas la gauche, aux législatives de 1997 justement, de gagner 47 élus, sur 76 triangulaires, grâce au maintien du *« parti raciste, antisémite et xénophobe ».* Autrement dit, lorsque la gauche utilise à son profit les voix du FN, c'est de la politique. si d'aventure, la droite en fait autant, c'est évidemment du fascisme.

En 1998, aux régionales, la LICRA aura une nouvelle occasion de se déchaîner contre ce qu'elle nomme *« les alliances électorales indignes ».* Pour l'occasion, elle invente un slogan : *« Qui s'allie se salit ».*

Elle gourmande Ambroise Roux, président de l'Association française des entreprises privées, qui a eu le malheur de préconiser des accords avec le Front national, et lui rappelle solennellement ceci : *« En 1932, les représentants du grand patronat allemand ont pris la responsabilité historique de Soutenir le parti national-socialiste, qui, sans ce soutien politique et financier n'aurait sans doute pu accéder au pouvoir ».*

Peut-être, mais sans le soutien des financiers juifs new-yorkais, Trotski et ses camarades auraient-ils pu, eux aussi, accéder au pouvoir en Russie ?

Dommage que personne n'ait songé à lui poser la question.

La Ligue continue imperturbablement à distribuer ses bons et ses mauvais points : *« C'est dans cet esprit que nous avons condamné l'initiative d'Alain Madelin d'accepter à Démocratie Libérale M. Jacques Blanc, élu avec les voix du Front national en Languedoc-Roussillon. Dans le même esprit, nous avons félicité M. Gilles de Robien pour son attitude courageuse et sans ambiguité ».*

Gilles de Robien sera une nouvelle fois chaudement félicité par la LICRA, fin 1998, pour avoir quitté Démocratie Libérale, « qui se compromet avec un parti raciste et antisémite ».

Les années se suivant et se ressemblant, la LICRA inscrira prioritairement, dans son programme de lutte contre le Front national, *« la surveillance et la dénonciation systématique des hommes politiques ayant eu un lien avec le FN ou assimilé »* et, pour faire bonne mesure, *« la création d'un répertoire national des proches du FN ».*

Des esprits malintentionnés pourraient appeler ça un fichier.

En 1999, Patrick Gaubert accède à la presidence de la Ligue. Il annonce immédiatement : *« Grâce à une nouvelle organisation de nouveaux*

moyens de communication et une série d'initiatives juridiques, politiques médiatiques, nous parviendrons, je le sais, à susciter un nouvel élan. Notre adversaire principal, le Front national, ainsi que ses réseaux, ses moyens de communication, ses soutiens de tous ordres, savent déjà comme en témoigne l'effervescence qui se manifeste à travers leurs journaux, que nous disposons désormais d'une détermination farouche pour les combattre. Je vous le dis.. ils ont raison de nous craindre ».

Il n'y avait donc pas eu de détermination farouche jusque-là ?

L'ingérence permanente et la volonté implacable d'exclure systématiquement une partie importante de la population française et de la priver de représentation nationale, au mépris de toute démocratie, ne sont pas nouvelles et se poursuivent sans relâche. Avec peut-être un degré supplémentaire dans la haine, car, hélas, les événements semblent donner raison à ceux qui sonnent le tocsin.

Sûre de son pouvoir, la LICRA se permet donc de plus en plus d'interventions directes. Un exemple parmi bien d'autres : en avril 2000, son président adresse un courrier au président du *Souvenir Français de Grasse* pour lui deman-

der de ne plus dorénavant faire représenter son mouvement lors des cérémonies commémoratives officielles par le colonel Pauvert, qui a commis un crime inexpiable. Il est en effet *« connu pour avoir été candidat à diverses élections locales sous l'étiquette Front national » !*

Arrive le séisme du 21 avril 2002 : Jean-Marie Le Pen propulsé par la volonté du peuple français au deuxième tour de l'élection présidentielle, Lionel Jospin renvoyé à l'île de Ré. Quel choc extraordinaire pour un système qui faisait tranquillement rouler des dés pipés et qui affronte tout à coup une situation inédite et non prévue au programme !

« La LICRA a immédiatement réagi, dès 20h05 le 21 avril par un communiqué appelant à la mobilisation républicaine et citoyenne pour repousser le Front national son programme raciste et xénophobe, catastrophique pour l'avenir de la France.

Nous avions prévu de longue date d'organiser un grand meeting contre l'antisémitisme le 28 avril au Panthéon, pour interpeller sur ce sujet, entre les deux tours, les deux candidats restants.

Sans hésiter, nous avons changé notre mot d'ordre et appelé à un grand rassemblement républicain, contre Le Pen. Nous sommes sortis de notre neutralité

politique historique pour inciter à voter Jacques Chirac, seul candidat républicain en lice », écrira son président dans le *DDV* de juin 2002.

« Nous sommes sortis de notre neutralité politique historique ». Il fallait oser.

Il ajoutera : *« Partout dans mes déplacements, mes interventions publiques ou médiatiques, j'ai affirmé la position de toujours de la LICRA : pas d'alliances, pas d'accords, où que ce soit, avec les candidats de l'extrême droite aux législatives de juin 2002. Le temps des arrangements type Millon, Soisson ou Blanc doit être banni.*

Dans l'hypothèse, plus que probable hélas, de triangulaires, le candidat républicain (de droite ou de gauche) le moins bien placé doit se désister en faveur du candidat républicain (de gauche ou de droite) le mieux placé ».

Au moins, les choses sont claires, et la LICRA a donné des instructions précises. Qui seront scrupuleusement suivies.

À ce fameux meeting du 28 avril 2002 au panthéon, toute la fine fleur de l'antiracisme aura l'occasion d’exprimer son exécration à l’égard d'un parti qui, malgré la diabolisation, a l’outrecuidance de se retrouver au 2e tour de l’élection présidentielle et qui plus est d'en évin-

cer les forces « de progrès ». Bien que largement de gauche et d'extrême gauche, elle se résigne à voter Chirac qui, de toute façon, fait partie de la famille.

Ce qui donnera lieu à bien des déclarations rejouissantes :

« ... Je tiens à dire à tout le monde que le 5 mai, tous ceux qui ne voteront pas, ceux qui voteront blanc, tous ceux qui ne veulent pas voter Jacques Chirac seront des déserteurs » (Patrick Klugsman, président de l'Union des Étudiants Juifs de France).

« Votez tous pour Chirac. Voter Chirac, c'est voter républicain, au moins le débat reste possible. Voter Chirac, c'est voter le pluralisme où la cohabitation reste possible » (Sokeib Bencheikh, mufti de Marseille).

« Mais dimanche prochain, sans hésitation, cest le devoir de toutes et de tous non seulement ceux convaincus qui sont ici, nous devons voter pour le président sortant Jacques Chirac » (Gilles Bernheim, grand rabbin de la synagogue de la Victoire).

« Vous devez voter dimanche, ne pas vous abstenir car si jamais ils accédaient au pouvoir, croyez bien que vous perdriez rapidement vos libertés et que la terreur s'installerait et je ne dis pas cela pour

instiller la crainte et la peur dans vos âmes » Jacques Lanzmann, cinéaste).

« …Mes enfants qui ont 4 et 2 ans peut-être qu'un jour dans une quinzaine d'années ou même avant ils me diront papa qu'est-ce que tu as fait dans cette période-là. Papa qu'est-ce que tu as dit dans cette période-là. Je ne veux pas avoir honte, je ne veux pas baisser les yeux ce jour-là et leur dire que je ne suis pas sorti de la maison, que je n'ai pas quitté mon théâtre et je ne veux pas plus tard pleurer en cachette parce que je n'ai pas eu le courage de dire qu'il fallait voter, qu'il fallait voter Chirac au second tour » (Michel Boujenah, humoriste).

« Nous avons le choix entre deux systèmes qu'on nous propose. Dans la démocratie chacun pourra s'exprimer, manifester sa sensibilité politique. Et de l'autre côté un système autoritaire sorte de Pinochet. Le Pen a parlé dernièrement, vous l'avez entendu, de camps d'internement. Imaginez tout de suite le grand stade de France à Saint-Denis où nous nous trouverons tous comme dans le stade de Santiago » (Marek Halter, écrivain).

« Le 5 mai, au-delà de nos convictions personnelles et de nos différences, nous appelons à voter pour le seul candidat républicain. Il a un nom et nous n'avons à ce sujet aucune pudeur particulière,

il sappelle Jacques Chirac » (Alain Bauer, grand maître du Grand Orient de France).

« Si j'appelle sans réserves en tant qu'homme de gauche à voter Jacques Chirac, c'est parce que contrairement à ce que j'entends, jamais on ne doit faire de renvoi dos à dos entre d'une part ceux qui sont des républicains, des démocrates, et ceux qui sont des dictateurs et c'est aujourd'hui une responsabilité de nous expliquer que tout cela est du pareil au même » (Fodé Sylla, député européen).

« Nous sommes allés avec Fodé Sylla dans les villes gérées par le FN, nous sommes allés à Vitrolles, à Marignane, à Orange, c'est le règne des polices privées, des milices parallèles, c'est le règne des morts suspectes, des manifestants qui se suicident d'une balle dans le dos comme le 1er mai 1995 à Paris, le FN il faut le dire, le répéter, c'est plus de violence, c'est plus d'insécurité, c'est plus de guerre civile et pas moins » (Bernard-Henry Lévy, philosophe).

« Avec ma conscience je poserai un acte dimanche. Je poserai un acte qui dira oui à la France, oui à la république, oui à la démocratie, non au racisme, non à l'antisémitisme, non à la régression morale et sociale et cet acte, mesdames et messieurs, ce sera un bulletin de vote, sur ce bulletin de vote

il y aura écrit le nom de Jacques Chirac » (Bertrand Delanoë, maire de Paris).

« J'entends ça et là des voix s'élever pour dire « il n'y a pas de différence entre la droite et l'extrême droite » et ne pas appeler à voter. D'autres préfèrent inviter à voter blanc pour rejeter Le Pen et Chirac. Je le déclare ici sans ambages, tous ceux-là sont des irresponsables qui font le lit de l'extrême droite. Une abstention, un vote blanc seront autant de coups de poignard qui assassineront la République et plongeront nos enfants dans le désespoir et la désespérance (...)

Pour que chaque mère, chaque père, chaque grand-parent puisse continuer à regarder ses enfants et petits-enfants droit dans les yeux et leur dire je vous aime, dimanche 5 mai par notre vote, BALAYONS LE PEN ! » (Patrick Gaubert, président de la LICRA).

Cet extraordinaire échantillonnage donne un petit aperçu du terrorisme verbal auquel les Français ont été soumis sans une minute de repos pendant quinze jours, entre les deux tours de scrutin.

Un matraquage éhonté et une pression unique dans les annales, que les historiens du futur auront sans doute à cœur de décortiquer.

La LICRA et ses alliés

La LICRA a toujours travaillé en étroite symbiose avec les organisations attelées à la même tâche qu'elle-même. Même si, çà et là, des dissensions ont pu survenir, notamment avec le Parti communiste ou ses satellites, à propos du conflit au Proche Orient ou de la situation des juifs en URSS, tout ce monde de gauche et d'extrême gauche a toujours su le moment venu - pour conquérir le pouvoir et tâcher de le garder - faire front commun contre la droite, et surtout contre les « fachos ».

Les Francs-maçons

Les liens entre la LICRA et la franc-maçonnerie sont indéniablement étroits et anciens puisque les deux premiers présidents de la Ligue, de 1928 à 1993, ont également été Francs-maçons.

Bernard Lecache, président de 1927 à 1968, était membre du *Grand Orient de France*, dont

il fonda la loge *Abbé Grégoire*, du nom de l'émancipateur des juifs en 1791.

Il est. intéressant de rappeler les sujets des conférences[47] qu'il présente en loge dans les années avant-guerre :

Que fait la franc-maçonnerie devant l'antisémitisme hitlérien ? (loge Locarno, 21 avril 1933).

La vérité sur l'hitlérisme. Ses dangers pour la démocratie et la paix (loge Les Zèles Philanthropes, 20 juillet 1933).

La vérité sur l'incendie du Reichstag (loge Locarno, 14 novembre 1933).

La France va-t-elle perdre l'Afrique du nord ? (loge Paris, 12 octobre 1937).

Le racisme derrière les cagoulards (loge La Raison, 1er février 1938).

Le racisme contre la France (loge Garibaldi, 21 décembre 1938).

Le racisme, voilà l'ennemi ! (loge Agni, 27 janvier 1939).

Le racisme contre la république (loge l'Humanité Future, 12 mars 1939.

La franc-maçonnerie et le racisme (loge Locarno, 27 juin 1939).

Ces thèmes mettent en évidence deux points importants : ils sont politiques, ce qui semble

contradictoire avec les finalités spirituelles, voire ésotériques, de la franc-maçonnerie, et ils s'intéressent exclusivement au nazisme. Jamais, au grand jamais, au communisme.
Trois sujets rien que sur Hitler en 1933, année de son accession au pouvoir. C'est pourtant également l'année où Staline et ses sbires organisent la grande famine en Ukraine et condamnent délibérément six millions de personnes à mourir de faim. Une horreur connue en France à l'époque, on l'a vu. On aurait pu s'attendre, de la part du dirigeant d'une association défendant les droits de l'homme, à ce qu'il dénonce hautement ce crime et traite en loge, au moins une fois, le sujet suivant : *Que fait la franc-maçonnerie devant la sauvagerie stalinienne en Ukraine ?* Rien de tel, pourtant.

Quant à Jean Pierre-Bloch, second président de la LICRA, il est tout d'abord membre du *Droit Humain* dès février 1929, puis sera affilié, lui aussi, au *Grand Orient de France* à partir de 1932. Il poursuit une intense activité maçonnique dans ces deux obédiences.

Ses conférences d'avant-guerre[(48)] portent sur les sujets suivants :

Discours sur l'impérialisme religieux. L'Église contre la démocratie (loge Liberté, 5 mars 1929)

Religion et socialisme. Peut-on être chrétien et socialiste ? Attitude des socialistes envers le communisme (loge Vers l'Émancipation, 7 mai 1930),

Comment organiser la paix (loge La Liberté, 5 janvier 1932).

Un coup d'œil sur l'horizon politique. La presse au service du capitalisme (18 juillet 1933).

Le statut des étrangers en France et l'avenir de la France (loge Le Mont Sinaï, 19 juin 1939).

Là encore, des thèmes à dominante politique ou d'inspiration anti-catholique.

Après la guerre, Jean Pierre-Bloch deviendra également président du *B'nai B'rith France* à plusieurs reprises, et notamment de 1974 à 1981.

En 1971, la LICA et l'Unesco, dirigée à l'époque par le Français René Maheu, organisent à Paris une grande manifestation antiraciste. La *Grande Loge de France* y participe, et déclare : *« Son passé, le lourd tribut qu'elle a payé au régime de Vichy sont les garants de l'adhésion sans réserve de la Maçonnerie au combat antiraciste ».*

En avril 1972, le *DDV* fait part d'une grande nouvelle : *« Nous sommes heureux d'annoncer que M. Fred Zeller, Grand Maître du Grand Orient de France, a accepté de siéger au comité d'honneur de la LICA ».*

Ses conférences seront désormais annoncées régulièrement.

L'engagement de Fred Zeller dans les rangs de la gauche la plus déclarée n'est un secret pour personne. Né en 1912, il a dans sa jeunesse milité à la SFIO avec les socialistes révolutionnaires. En 1935, il rencontre Léon Trotski en Norvège et devient son secrétaire.

Jusqu'à la fin de sa vie, il gardera des liens avec la Ligue Communiste Révolutionnaire.

Ce même Fred Zeller avait dit en 1958 : *« L'avenir sera à un grand parti socialiste démocratique moderne qui ouvrira toutes grandes ses portes (...) Ce parti socialiste devra réussir à tout prix la synthèse entre la tradition social-démocrate, dans ce qu'elle a eu de valable, et celle du communisme léniniste en ce qu'elle a eu de positif ».*

Que pensaient à cette époque-là les peuples concernés de l'apport du communisme léniniste ? A t-on jamais posé cette question politiquement incorrecte à Fred Zeller ?

En juin 1973, le *Grand Orient de France* fête son bicentenaire. Le *DDV* y consacre un article en soulignant la similitude des idéaux communs à la LICRA et à la franc-maçonnerie.

Rappelant à cette occasion le combat antiraciste de Fred Zeller, grand maître du *GOF* et membre de la Ligue, le *DDV* souligne : *« C'est donc tout naturellement que de nombreux Francs-maçons sont adhérents de la LICA comme aussi naturellement des ligueurs sont entrés en maçonnerie pour y trouver, sur le plan philosophique, le prolongement de leur action antiraciste ».*

Le *DDV* ose poursuivre : *« La tolérance représente un autre aspect commun du comportement des Francs-maçons et des membres de la Ligue. En effet, la bataille que nous menons passe par le respect des opinions, des croyances et des goûts que chacun d'entre nous peut avoir (...) La maçonnerie comme la LICA se sont toujours élevées contre les mesures qui tendaient à restreindre les libertés fondamentales ».*

Inouï ! La tolérance façon « soviet » consiste apparemment à tolérer exclusivement les gens de son propre camp et à refuser la parole, et même l'existence, aux autres...

En 1977, c'est au tour du nouveau grand maître de la *Grande Loge de France*, également membre de la LICA, de recevoir les félicitations du *DDV*.

L'Appel commun à la fraternité

« Ce fut d'abord comme un sourd murmure, une annonce timide dans quelques journaux et sur les antennes d'une radio. Puis la voix se fit plus forte et se précisa, comme si l'Appel ne pouvait rester tu plus longtemps. Enfin, la veille de la date prévue, comme impatiente, toute la presse (nationale et étrangère), toutes les radios et les télévisions diffusaient et commentaient l'Appel commun à la fraternité ».

En ce 15 novembre 1985, la LICRA frappe un grand coup : pour stopper l'élargissement des fissures apparues, selon elle, dans la conscience nationale, elle organise un Front antiraciste réunissant toutes les autorités spirituelles et morales du pays, à savoir, outre elle-même, le MRAP, la Ligue des Droits de l'Homme, les obédiences maçonniques et les églises constituées. Un Front antiraciste considéré comme *« un événement exceptionnel dans la vie de la nation »*.

Elle est, bien sûr, chaudement félicitée par un certain nombre de politiques, au premier rang desquels l'ancien trotskiste Lionel Jospin qui, en tant que premier secrétaire du parti socialiste, la félicite *« personnellement pour cette initiative historique qui témoigne de la force, de la permanence et de la conception ouverte de votre combat contre le racisme ».*

De quoi s'agit-il en réalité ? De rassembler tous les efforts et d'unir toutes les énergies pour réduire au silence les opposants à l'immigration massive qui provoque les premiers craquements dans la société française et les premiers succès électoraux du Front national.

Va-t-on à ce stade s'interroger sur le bien-fondé de la poursuite de l'immigration ?

Va-t-on se pencher sur les problèmes de cohabitation que connaissent les Français les plus modestes ?

Va-t-on au moins demander aux nouveaux arrivants de s'intégrer à leur nouvelle société ou, du moins, de la respecter, comme le font les immigrés asiatiques notamment, qui, bien que nombreux, ne font jamais parler d'eux et ne revendiquent aucune transformation de leur nouvel environnement ?

Surtout pas. Ce qu'il est urgent de faire, la LICRA et ses associés sont heureusement là pour en informer les Français :

« *Affirmer le respect de l'autre - se solidariser avec les personnes et les minorités victimes de discrimination, leur reconnaître les mêmes droits à la Justice, à la liberté et à l'égalité - vivre ensemble dans la tolérance des différences et l'enrichissement*

mutuel pour une société meilleure de laquelle les immigrés ne sauraient être exclus ».

Nous sommes en plein angélisme et le fameux droit à la différence, sur lequel la LICRA évoluera par la suite, est alors défendu bec et ongles. Il n'y a pas de problème de l'immigration, il n'y a que des racistes. Qu'il faut réduire au silence par tous les moyens.

Dans ce combat, LICRA et franc-maçonnerie sont parfaitement solidaires.

Le MRAP - Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix qui deviendra en 1978 Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

Le MRAP est classé dans la rubrique « alliés », car bien qu'étant fortement opposé à la LICRA sur certains sujets brûlants, comme les retombées du conflit israélo-palestinien ou, autrefois, la situation des juifs en Union soviétique, les deux associations savent fort bien s'entendre quand c'est nécessaire sur le dos de l'extrême droite tant exécrée.

Le MNCR, Mouvement national contre le racisme s'était créé pendant la guerre pour sauver les enfants juifs. Tout naturellement, une fusion entre la LICA et le MNCR, souhaitée par les

militants, a lieu en février 1946 et s'intitule *Alliance antiraciste.* Mais ce nouveau mouvement va avoir une vie éphémère, car les communistes le quittent en juin 1947 pour fonder le MRAP.

Le MRAP est donc d'obédience communiste ce qui n'est pas un problème pour la LICRA, mais il est fortement suspecté d'antisémitisme, ce qui en est un. Malgré cela, les passerelles et les points de convergence vont rester nombreux entre les deux officines antiracistes.

Il y aura cependant des périodes de crise aiguë. Notamment en 1967, après la guerre des Six Jours.

Les hostilités sont déclarées et, en janvier 1968, le *DDV* précise la position de la LICA à l'égard du MRAP : *« Disons nettement, une fois pour toutes, que, de près ni de loin, nous n'avons rien de commun avec le MRAP, à qui nous n'avons cessé de reprocher son attitude pour le moins neutre lors du procès des blouses blanches à Moscou, lors du procès de Prague et de l'exécution de Rudo Slanski, secrétaire du PC, faussement accusé d'avoir trahi son pays en faveur d'Israël lors des campagnes antijuives de Kischko en Ukraine, avec son « Judaïsme sans fard », lors enfin de l'agression commise contre les Israéliens voici quelques mois »*

Les griefs, on le voit, sont extrêmement ciblés.

En 1972, la situation des juifs en Union soviétique et en Syrie se détériorant, le *DDV* fait mine de s'interroger : *« Existerait-il, pour cette organisation, un antisémitisme bon ou mauvais selon le pays où il sévit ? Existerait-il un racisme intolérable et un racisme toléré selon l'endroit où il est perpétré ? ».*

En 1979, sous le titre *« Quelles sont les véritables raisons d'exister du MRAP ? »*, le *DDV* l'accuse d'être sourd, aveugle, muet, amnésique et de mauvaise foi, pour conclure : *« Au moment où le racisme se développe de façon inquiétante, nous estimons très regrettables les attaques incessantes du MRAP contre notre Ligue. Se tromper de cible par les temps qui courent est impardonnable pour une association qui se prétend antiraciste »*.

Mais lorsque le Front national apparaîtra sur la scène politique, les adversaires d'hier mettront leurs querelles en sourdine et joueront de concert la partition attendue.

Cette belle entente vole à nouveau en éclats à partir de l'an 2000. On peut entendre des cris de *« Mort aux juifs »* proférés lors de manifesations de soutien aux palestiniens organisées par le MRAP, les Verts et le parti communiste. Mou-

loud Aounit, secrétaire général du MRAP, met trois jours pour dénoncer ces dérapages antisémites, aux dires de la LICRA, qui porte plainte.

En février 2002, le *DDV* livre un constat accablant « *Il y a désormais un antisémitisme d'extrême gauche incontrôlable, difficilement repérable et virulent* ».

C'est que le conflit au Proche Orient, qui s'envenime et ne laisse pas apparaître de solution, a fait éclater les alliances anciennes et creuse des haines qui s'expriment sans détour : « *Ces gens-là préfèrent faire les yeux doux à des républiques bananières rongées par la corruption dans lesquelles les élections sont escamotées, truquées, arrangées, et soutenir aveuglément la cause palestinienne, non pas par passion, mais par réaction à l'État d'Israël comme c'est cas pour une partie de la presse gauchiste en France* (Le Monde Diplomatique, Télérama)... ».

La LICRA, membre et soutien du Réseau Voltaire .

En 1994, Charles Pasqua, en sa qualité de ministre de l'Intérieur, tente timidement de s'opposer à la déferlante de la pornographie et d’en protéger en particulier les enfants. Mais il s’attaque là à de gros intérêts financiers et à une

puissante nébuleuse d'associations, dont la LICRA fait partie : le Réseau Voltaire. Ces asso-iations et mouvements politiques divers et variés ont en commun d'être de gauche et d'ex-trême gauche, d'être violemment anticatholi-ques, et bien évidemment de lutter comme un seul homme contre la bête immonde.

Issu du *Projet Ornicar*, groupement homosexuel présidé par Thierry Meyssan, le Réseau Voltaire - qui est également soutenu par le Grand Orient de France - veut lutter pour la liberté d'expression et la laïcité, contre l'intégrisme moral et la censure. c'est du moins ce qui est inscrit dans ses statuts. La vérité est qu'il constitue un puissant lobby, financé principalement par la pornographie, et que rien ne doit venir contrecarrer un commerce aussi juteux, dont tous les membres profitent. Pendant des années, et jusqu'à une époque très récente, le trésorier du Réseau sera en effet Michel Sitbon qui se trouve, avec son père Guy, à la tête d'un vérita-le empire de publications et messageries porno-graphiques rapportant gros.

Rien non plus ne doit venir contrecarrer le dynamitage des valeurs morales et traditionnelles qu’à entrepris le Réseau Voltaire sous couvert de défense, une fois de plus, des droits de l'homme,

décidément mis à toutes les sauces, y compris les moins ragoutantes.

C'est pourquoi toutes les associations membres, y compris la LICRA, vont se mobiliser d'un même élan contre Pasqua. Tout ce beau monde crie au retour à l'ordre moral et à la censure, et pétitionne à tour de bras.

Sous le titre : *« Contre la censure »*, le *DDV* annonce en mai 1994 : *« La LICRA a signé une pétition lancée par le Réseau Voltaire et Act Up contre “la restauration de la censure” dans les médias, à la suite de l'entrée en vigueur du nouveau code pénal. L'article contesté est le suivant : “Le fait que soit fabriqué, diffusé par quelque moyen que ce soit et quel qu'en soit le support un message à caractère violent ou pornographique est puni de trois ans d'emprisonnement et de 500 000 FF d'amende lorsque ce message est susceptible d'être vu ou perçu par un mineur” ».*

Comme d'habitude, la droite, complètement tétanisée à la seule idée de paraître « réac » aux yeux de la gauche, va s'aplatir. Les mesures contestées vont vite tomber dans les oubliettes. Tant pis pour les enfants. D'ailleurs, il y a plus urgent à faire : les éduquer contre le racisme.

Ce soutien de la LICRA, pour le moins inopportun, pour ne pas dire nauséabond, n’a pas été

que ponctuel ou épisodique. Membre à part entière du Réseau, la Ligue y était d'ailleurs en très bonne compagnie. Qu'on en juge :

Le Monde publie en date du 26 mai 1996, l'année de la venue du pape Jean-Paul II en France, un article intitulé *« La mobilisation laïque et républicaine des anti-Clovis »*, dans lequel on peut lire :

« Des réunions se tiennent dans la prestigieuse salle du Conseil de l'Ordre, au Grand Orient de France, à Paris. Sans plan de table ni protocole, des membres du parti socialiste, du parti communiste français, de Radical des Verts, retrouvent à l'heure du dîner, des représentants de la Ligue communiste révolutionnaire, de la Fédération anarchiste, du Parti des travailleurs, un Journaliste de Charlie-Hebdo*, et, bien sûr, un chapelet "d'assoces" comme la Ligue des Droits de l'Homme, le MRAP, la LICRA et Ras l'Front. Vendredi 24 mai, pour leur troisième rencontre, à l'initiative du Réseau Voltaire - un collectif de la mouvance franc-maçonne qui "défend les libertés collectives et individuelles" - ils devaient discuter autour d'un texte intitulé "Tous et toutes citoyens, la France c'est nous, Clovis, on s'en fout": de leur engagement dans les manifestations contre la venue du pape en septembre ».*

Hélas, même les plus beaux romans d'amour ont une fin. En février 2005, Michel Sitbon et

ses millions quittent le Réseau Voltaire, accusé de... dérive antisémite !

Il est notamment reproché au Réseau d'être devenu une officine hostile aux États-Unis[(49)] et complaisante envers les intégristes musulmans. Ainsi qu'envers les révisionnistes. Le crime absolu.

Tous membres de la LICRA

La grande habileté de la LICRA sera, dès sa création, de faire en sorte de compter parmi ses membres quasiment toute la classe politique et même, plus généralement, toutes les personnes d'influence. Cela lui permet de se déclarer apolitique sans états d'âme, ses membres se chargeant largement de faire de la politique - et la politique qu'elle souhaite - à sa place.

Se proclamant par ailleurs association morale, il lui est facile et même nécessaire de solliciter également des membres dits de droite. C'est un honneur qu'il est difficile de décliner, car un refus serait suspect et risquerait de vous classer illico dans le camp des racistes. Ou dans celui des ennemis d'Israël. Un risque dont la seule évocation fait frissonner le courageux personnel politique français.

Un homme politique allemand, Helmut Schmidt, va pourtant décliner l'honneur de

devenir membre de la LICRA. Le fait devait être si rare qu'il est relaté en détails et avec quelque dépit, en 1993, dans le *DDV*. L'ancien chancelier allemand, en effet, *« (a) décliné la demande de patronner ou de soutenir une section allemande de la LICRA (...) Conclure dans ces conditions par des souhaits de succès pour les activités de la LICRA, alors que le développement inquiétant de la xénophobie, du racisme et de l'antisémitisme en Allemagne exigeait un engagement significatif ne peut que faire douter de la volonté d'assumer clairement les leçons du passé nazi », assène en conclusion le DDV.*

Si la LICRA compte dans ses rangs, pour la vitrine, des responsables politiques de toutes tendances *républicaines*, ses dirigeants, quant à eux, ont toujours été de gauche. On objectera que ce n'est plus forcément vrai aujourd'hui si l'on se réfère à la seule étiquette politique, son président actuel, Patrick Gaubert, ayant été élu en 2004 député européen d'Île-de-France sous l'étiquette UMP.

C'est vrai, mais la pensée unique et totalitaire étant passée par là, cela n'a plus aucune importance. Il y a belle lurette, comme on l'a vu, que les notions de droite et de gauche se sont diluées

à l'intérieur d'un même système de confiscation du pouvoir. Soigneusement entretenues cependant par les médias, ces notions fallacieuses n'existent plus que pour la façade pseudo-démocratique et pour entretenir l'illusion d'un choix aux yeux d'une opinion publique bien facile à berner jusqu'à présent.

Il serait extraordinairement fastidieux d'énumérer tous les responsables politiques, nationaux et locaux, et toutes les célébrités membres de la LICRA. Citons simplement parmi les plus connus :

Au niveau le plus élevé de la République: les présidents François Mitterrand, membre de son comité d'honneur dès 1974, et Jacques Chirac.

Un bon nombre de premiers ministres : Jacques Chaban-Delmas - Pierre Mauroy - Alain Juppé - Laurent Fabius - Lionel Jospin.

Des présidents du Sénat : Gaston Monnerville (de 1948 à 1968) - Alain Poher.

Et une pléthore de ministres, députés, maires, dont : Charles Hernu - André Malraux - Lucien Neuwirth - Gaston Defferre - Dominique Strauss-Kahn - Georgina Dufoix - Robert Badinter - Jacques Delors - Bernard Kouchner-Jack Lang - Bernard Stasi - Jean Lecanuet - André Santini, qui déclarait en novembre 1986

à propos de la LICRA : *« Elle est ma conscience quotidienne dans mon action de maire à Issy-les-Moulineaux »* - Philippe Seguin - François Léotard - Simone Veil - François Bayrou - Bertrand Delanoë - George Sarre.

Sans oublier les académiciens : Maurice Schumann - Michel Droit - Jean Dutourd - le professeur Leprince-Ringuet - Léopold Sedar Senghor - Alain Decaux - le professeur Georges Charpak - Bertrand Poirot-Delpech - Jacques Soustelle, qui écrira cependant à la LICRA en 1988, avec beaucoup de perspicacité : *« Je suis énervé en voyant le DDV transformé en pamphlet politique au profit de la gauche avec propagande obsessionnelle contre le FN. Et cela au moment où la "guerre des pierres" sert de prétexte à l'antisionisme et à l'antisémitisme qui progressent à pas de géant dans les milieux de gauche grâce aux médias, au moment où les socialistes du Parlement européen invitent officiellement Arafat à Strasbourg ! Il est clair, pour moi, qu'on se trompe d'adversaire ».*

Et sans oublier non plus les journalistes, écrivains, philosophes, publicitaires, personnalités diverses : Jean-Paul Sartre - Maurice Siegel - Jean Ferniot - Nathalie Sarraute - Alain Finkielhaut - Yvan Levaï - Marcel Bleustein- Blanchet

- Bernard-Henri Lévy - Marek Halter - Jacques Attali - Johnny Halliday - Guy Béart - Régine - Roger Hanin - Costa-Gavras - Bertrand Tavernier - Enrico Macias - le professeur Pierre-Gilles de Gennes - Axel Kahn - Gilbert Trigano - Alain Bauer - le professeur François Jacob

Les artistes sont particulièrement chéris par la LICRA, qui a parfaitement compris leur rôle d'identification. Johnny Halliday, *« membre actif et combatif »* de la LICA depuis 1972, écrit cette année-là, pour marquer son adhésion à la Ligue, une chanson intitulée « Le droit de vivre ». Ce phénomène va peu à peu s'amplifier. En mai 1985, le *DDV* s'interroge : *« Et pour que ce "message" passe* [le message antiraciste, ndla], *principalement dans la jeunesse, notre société montre que les "médiateurs" les plus efficaces sont les éducateurs et ces baladins modernes que sont les vedettes de la chanson et du cinéma. Ces derniers se trouvent maintenant en tête de nos cortèges, de nos manifestations, portant le drapeau de l'antiracisme, face aux appareils de photos et aux caméras des médias de masse. Est-ce un bien? Est-ce une erreur ? C'est un fait de société que notre combat ne peut ignorer. ».*

En vertu de ce principe, la LICRA attribue régulièrement son *Prix antiraciste* à des artistes.

Seront ainsi primés : Sheila en 1971, Enrico Macias en 1979, Gilbert Bécaud en 1985, Charles Aznavour en 1987, Michel Fugain en 1995, Pierre Perret en 1998.

La LICRA et les médias

Ses deux premiers présidents, de 1927 à 1993, ayant été journalistes, la LICRA est bien placée pour connaître l'importance cruciale des médias, qui ont toujours fait de sa part l'objet d'une attention sourcilleuse.

Globalement, elle n'a pas eu à s'en plaindre, la presse étant dans son ensemble largement ralliée, pour des raisons diverses, à la cause de l'anti-racisme et du politiquement correct réunis. Ses interventions, on l'a vu, ont été, la plupart du temps, largement et complaisamment relayées.

Elles l'ont été d'autant plus qu'il est difficilement niable que les juifs soient fortement présents dans le monde des médias. Ce phénomène n'est certes pas nouveau. Il est intéressant de constater que le *Guide juif de France* paru en 1971 se livre au petit exercice de *Who's who* ? suivant : il recense avec beaucoup de satisfaction et de précision les juifs français qui se sont illustrés et s'illustrent à l'époque dans les domai-

nes suivants : politique - littérature et sciences humaines - science - arts plastiques - musique - spectacle - sports.
On le voit, l'éventail est large. Pourtant, pas un mot sur les journalistes. Ils sont totalement absents de ce palmarès, ce qui est tout de même curieux.

serait-ce parce qu'il n'y en avait pas, ou au contraire parce que leur nombre aurait étonné, déjà à ce moment-là ?

En 1978, les journalistes Jean Dutourd et Yves Mourousi sont victimes d'agressions revendiquées par une organisation palestinienne. Ils ont eu le tort d'écrire des articles favorables à Israël. À cette occasion, le président Pierre-Bloch prend sa plume des grands jours pour fournir une noble définition de ce métier qu'il connaît bien : « *(...) Il y va du droit pour chaque citoyen de s'exprimer librement et diversement, sans contraintes ni dangers. Il y va aussi du droit d'exercer sa profession de journaliste avec pour seul critère d'informer selon sa propre conscience, d'écrire ou de dire ce qu'on pense sans craindre pour sa vie, parce que ce qu'on aura écrit ou dit pourrait déplaire* ».

Cette définition vertueuse et ces trémolos ne sont bien sûr valables que pour ceux qui défen-

dent Israël ou qui sont favorables à la gauche. Parce que pour les autres...

Si la LICRA fut donc généralement bien servie par la presse, il y eut néanmoins des exceptions et des circonstances qui donnèrent lieu à des démêlés épiques, et même à des procès. Les pages du *DDV* sont ainsi émaillées du récit des interventions de la LICRA auprès des dirigeants de médias ou de maisons d'édition, le plus souvent sur le mode de l'indignation ou de la menace.

Citons quelques interventions plus caractéristiques ou plus mémorables que les autres :

En octobre 1972, la LICRA apprend que Gallimard envisage, à l'occasion de la mort de Lucien Rebatet, de rééditer l'un de ses livres à succès, *Les Décombres*, et réagit en ces termes : « *Il est intéressant de noter que cet ouvrage n'avait jamais été remis en circulation depuis la Libération. Sa réédition serait une provocation que nous ne saurions tolérer* ».

Les quotidiens

En avril 1974, *L'Est républicain* informe ses lecteurs qu'une *troupe* de gitans a envahi Saint-Dié, qu'ils campent aux abords de la cité et qu'ils *s'y comportent comme d'habitude.*

Dans le feu de la nouvelle loi antiraciste votée deux ans auparavant, la LICRA considère qu'il y a là volonté de nuire à un groupe social et incitation à la haine raciale, et indique qu'elle a saisi sa commission juridique pour d'éventuelles suites à donner.

C'est le *Parisien libéré* qui détient la palme des interventions. Qualifié de *feuille libérée de tout scrupule*, tout, selon le *DDV*, lui est bon pour *« expectorer un racisme viscéral »*. Un exemple parmi d'autres : en octobre 1973, le Parisien libéré écrit à propos de Marcel Dassault, alors député de la majorité : *« M. Marcel Dassault produisait avant la guerre des avions sous le nom de Marcel Bloch... notamment la cellule du bimoteur Bloch 210 que la faiblesse de son moteur fit baptiser “cercueil volant” durant la guerre de 1939-40 ».*

Commentaire du *Droit de Vivre* : *« Le Parisien libéré comme on le voit n'est pas encore libéré des légendes pétainistes et miliciennes selon lesquelles la défaite de 40 avait pour auteurs les communistes, les juifs et les Francs-maçons ».*

Mais Le *Monde* lui-même n'est pas à l'abri et se voit assez souvent mis en cause, bien que sur le mode mineur. Ce sera le cas en juin 1980 à propos d'un article paru sous le titre *« Double*

nationalité, double allégeance », qualifié d'article calomniateur sur les juifs français. L'auteur, M. Snoussi, y accuse notamment les juifs de « trahison », de « duplicité », de « mainmise sur les mass média ». Il fera naturellement l'objet d'une vive riposte de Jean Pierre-Bloch dans les colonnes du *DDV* sous le titre *« Pourquoi ? »*.

Qualifié de *grossière provocation*, cet article ne fait pourtant pas l'objet de poursuites judiciaires.

Ce fait est d'autant plus étonnant que quelques mois plus tard, en décembre 1980, la LICRA se félicite de la condamnation du *Figaro Magazine* qu'elle a poursuivi pour provocation à la haine raciale. Le critique gastronomique du magazine, Robert Courtine, avait en effet suscité l'ire de la Ligue en raison d'un article sur la cuisine chinoise intitulé : *« Chinois : l'appétit à la baguette »*, dans lequel il était question de *« l'invasion des petits hommes jaunes »* et de leur *« prolifération bacillaire »*. Il est vrai qu'aux yeux de la Ligue, Robert courtine, en sa qualité d'ancien Camelot du Roi, avait un passé quelque peu chargé...

Revenons au journal *Le Monde*. Nous sommes en janvier 1981, donc en pleine période électorale. La LICRA ne cesse de se plaindre du climat antisémite et des attentats *facho-racistes*.

C'est dans ce contexte que *Le Monde* publie deux articles intitulés « *Lettre à mes amis juifs* » - qui laisserait entendre, selon la LICRA, que les juifs sont eux-mêmes responsables du racisme dont ils se plaignent - et « *Les pires racistes* ».

La Ligue réagit par une *Lettre ouverte au Monde*. Elle accuse les auteurs des articles de reprendre les thèmes traditionnels à l'égard des juifs « *dominateurs, exaspérant les populations, maniaques de la persécution, parfois inspirés par quelque diable sadique ou malin génie masochiste* » et des immigrés « *parasites, envahisseurs, générateurs de chômage* ». Et elle accuse *Le Monde* d'ouvrir ses colonnes « *à une manière de traiter les hommes et les problèmes qui n'est pas toujours agressive mais qui est fondamentalement raciste et discriminatoire et qui veut insidieusement s'imposer de plus en plus en France, dans une période favorable aux pires déviations* ».

Elle termine sa diatribe en attirant solennellement « *l'attention de cette rédaction sur sa lourde responsabilité face au développement complexe du processus raciste dans notre pays* ». Aucune plainte n'est cependant déposée.

D'ailleurs, l'auteur de la *Lettre à mes amis juifs*, l'écrivain catholique Jean-Marie Paupert, fait une

semi-repentance qui est publiée en avril 1981 par le *DDV*. Dans son droit de réponse, il note cependant ceci : *« J'admets aussi qu'on puisse me reprocher un excessif optimisme... je continue en effet à ne pas croire en la réalité aujourd'hui d'un anti-sémitisme français. Tout au plus, quelques petits nazillons épars sans lien avec l'âme populaire. D'ailleurs, la liste des "43 attentats facho-racistes en 43 jours" figurant en bas de la page qui m'incrimine, pratique un amalgame peu loyal entre des attentats racistes et d'autres qui ne le sont point ».*

D'autres polémiques suivront, dont l'une des plus intéressantes met aux prises le *DDV* et Gilbert Comte au sujet d'un article publié à nouveau dans *Le Monde* en janvier 1982 et intitulé *« Le grand défi de Maxime Rodinson »*.

Vivement pris à partie par le journal de la LICRA, Gilbert Comte riposte dans son droit de réponse :

« Je me suis efforcé de rendre compte du livre de M. Maxime Rodinson en conscience, sans vouloir solliciter ni trahir la pensée de l'auteur... Le sujet [la question juive, ndla] *me « dérange » fort peu et aucune "force magnétique" (!) ne m'y ramène. Henry Bulawko*[(50)] *me conseille, néanmoins, de « m'occuper d'autre chose ». De quel droit ? J'écris*

sur tout sujet de mon choix sans lui demander son autorisation et selon ma seule conscience ».

Il est vrai que Maxime Rodinson, juif spécialiste de l'islam et antisioniste, est un sujet scabreux.

C'est également en 1982 que se situe un épisode mettant aux prises, déjà, l'écrivain Roger Garaudy, le journal *Le Monde* et la LICRA. Le 17 juin 1982, après les massacres du Liban, paraît dans le quotidien alors dirigé par Jacques Fauvet une page entière achetée par les signataires - outre Roger Garaudy, il s'agit du Père Michel Lelong et du pasteur Matthiot - et critiquant l'agression israélienne.

La LICRA leur intente l'habituel procès pour « provocation à la discrimination raciale ». Elle perd. Elle perdra une seconde fois en appel. Qu'à cela ne tienne, elle se pourvoit en cassation. Elle perdra une troisième fois. Dans un silence médiatique assourdissant, car ses échecs ne sont généralement pas relatés par la presse. Ce qui n'est pas le cas de ses succès. Roger Garaudy, en revanche, paiera la note. Il considère qu'à partir de ce moment-là commencera pour lui ce qu'il appelle « l'asphyxie médiatique » ou « la mort littéraire ».

En 1983, la LICRA intente un procès à Libération pour diffamation raciale et provocation à la haine raciale, et le gagne.

Ce procès fait suite à la parution dans le courrier des lecteurs, d'une lettre signée J.P. Kamel, intitulée « *Français, arabe de France et fier de l'être* » parue dans Libération le 31 juillet 1982, en pleine guerre du Liban. La lettre dit notamment ceci : « *Dimanche 18 juillet, Paris se réveille couvert d'affiches blanc et bleu sur les panneaux du groupe Avenir à 1 000 FF par jour et par affiche. Que disent ces affiches? “Liberté pour les juifs d'URSS”. Mon sang me monte à la tête, armé de mes seuls ongles j'arrache, casse et détruit l'une de ces affiches prise en pleine gueule dès le matin. Un peu de pudeur SVP, messieurs les juifs de France (...) L'armée fasciste d'Israël est aujourd'hui aux portes de Beyrouth pour repousser l'ennemi et avoir une “ceinture” de sécurité autour d'Israël (...) Tant qu'il restera un seul palestinien, aucun juif ne sera en sécurité dans ce monde après le massacre de Beyrouth... Nous, les arabes de France, ne resterons pas les bras croisés. Le sang des martyrs réclamera vengeance* ».

Serge July, directeur de *Libération*, reconnaît le dérapage et le caractère antisémite de la lettre. Ce qui ne l'empêche pas d'être condamné.

Le *DDV* consacre un dossier très important à cette affaire et en profite pour rappeler ceci : « *En effet, le journal Libération se fait le porteur depuis de longues années de certains thèmes, de certaines démarches intellectuelles, de certains développements dans lesquels un lecteur averti pourra déceler sans peine le même ferment fétide, celui que l'on retrouve de façon certes exacerbée, extrémiste dans le courrier Kamel, mais porteur du même virus : celui, n'ayons pas peur des mots, de l'antisémitisme le plus viscéral.*

Nous constaterons à travers l'étude de quelques cas exemplaires, que sans ressembler à celui d'autres journaux, passés ou présents, de droite ou d'extrême droite, il existe réellement un antisémitisme façon "Libé": différent certes, mais tout aussi dangereux ».

Sans ressembler, quand même, à d'autres journaux de droite ou d'extrême droite. Ouf, on respire ! *Libération* ayant été racheté en 2004 par Édouard de Rothschild, pareille mésaventure ne devrait plus survenir.

Les films

Scandale en février 1977 : le film *L'ombre des anges* est retiré des écrans parisiens sur intervention de la LICA. Ce film d'un auteur suisse

d'extrême gauche, tiré d'une pièce de théâtre de Fassbinder, met en scène un « juif riche » qui domine et corrompt une ville, mais dont les agissements sont tolérés en raison de la mauvaise conscience des Allemands à l'égard des juifs. Encensé par les intellectuels de gauche, mais qualifié de violemment antisémite par la LICA, le film fait l'objet d'une polémique dans les colonnes du *Monde* entre cinéphiles et intellectuels, d'une part, qui vont jusqu'à taxer l'action de la Ligue de « néo-fasciste », et représentants de la LICA, d'autre part, qui parlent de terrorisme intellectuel. Son président, Jean Pierre-Bloch, fait paraître dans *Le Monde* une lettre où l'on peut lire notamment les phrases suivantes : *« Le mot Juif ne nous fait pas peur. Ce n'est plus l'antisémite qui désigne le juif. C'est maintenant le Juif qui se revendique comme tel et qui désigne qui est antisémite ou provoque l'antisémitisme. L'intellectualisme de certains ne nous fait pas peur non plus. Ceux qui ont souffert dans leur chair de l'antisémitisme ont aussi droit à la liberté d'expression ».*

La télévision

En octobre 1978, la LICA s'oppose avec succès au passage d'Albert Speer sur Antenne 2,

invité à la suite de la publication de ses *Mémoires*.

Elle le revendique sous le titre *« Le nazi Albert Speer interdit de télévision française »* et commente : *« Si la LICA n'était pas intervenue pour faire supprimer cette émission qui mettait en vedette Albert Speer, il est possible que des âmes sensibles aient trouvé l'occasion de s'apitoyer sur le sort de ce personnage dont le rôle néfaste fut suffisamment important pour qu'il soit jugé par le Tribunal international de Nuremberg ».*

Condamné effectivement par le Tribunal de Nuremberg à vingt ans de prison, Albert Speer avait largement purgé sa peine en 1978 ...

Apostrophes et Bernard Pivot vont être, à plusieurs reprises, dans le collimateur de la LICRA. En 1979, il est reproché à l'animateur d'avoir invité dans son émission des *intellectuels de la Collaboration*, en particulier l'écrivain Marcel Jouhandeau[51], ce qui est qualifié d'« indécence ».

En 1984, un article intitulé *« Pivot intoxiqué ? »* laisse entendre que le critique littéraire réécrirait l'histoire à propos des chambres à gaz de Buchenwald, et s'inquiète en ces termes : *« Si un esprit averti comme celui de Bernard Pivot a*

pu se laisser « intoxiquer », qu'en est-il du « lecteur moyen ? ».

Cela vaudra au *DDV* une réponse virulente de Bernard Pivot qui, après avoir qualifié l'article en question d'ignominieux et de calomniateur, conclut :

« Dans ces conditions, me faire passer pour un naïf qui se laisse intoxiquer par “les thèses révisionnistes” relève de l'infamie. À tout autre journal que le vôtre, je demanderais réparation devant les tribunaux ».

Peu après cette séance d'échauffement, c'est l'attaque directe. Une pleine page du *DDV* de mars 1985 titre en caractères gras *« Propos diffamatoires et antisémites à Apostrophes ».* L'article est sous-titré « Réaction de milliers de téléspectateurs ».

Que s'est-il passé le 15 février 1985 ? L'invité d'Apostrophes se nomme ce soir-là Marc-Édouard Nabe et présente son livre *Au régal des vermines.*

Au cours de l'émission, il déclare notamment : *« Les gens de la LICRA se servent des monceaux de cadavres d'Auschwitz pour faire fructifier, sur le fumier, leur fortune ».*

La LICRA se déchaîne sous la plume de Georges-Marc Benamou et parle d'un *« nouvel antisémitisme à visage découvert ».*

En 1995, c'est Philippe Bouvard, déjà épinglé à d'autres reprises, qui fait l'objet d'une poursuite de la LICRA devant les tribunaux pour des propos qualifiés de diffamatoires tenus à l'encontre des arabes lors d'une émission « *Les grosses têtes* ».

Il sera suivi quelques mois plus tard par TF1 et Patrick Sébastien, poursuivis pour propos racistes sous la forme d'une chanson, au cours de l'émission « *Osons* ».

La LICRA justifiera ces actions en ces termes : « *Il faut que ces animateurs soient totalement coupés des réalités du monde et ignorent les angoisses des plus petits pour ne pas comprendre que la plaisanterie, proférée paraît-il au second degré, les atteint précisément au premier degré et ajoute un effroi supplémentaire au sentiment qu'ils ont déjà de leur exclusion matérielle et morale.*

C'est le rôle de la LICRA que de contraindre ces inconséquents à ouvrir les yeux et leur conscience ».

Conclusion

Nous venons de faire la démonstration d'une France « licratisée », ô combien! Dominé par les dogmes immigrationnistes, eux-mêmes protégés par un antiracisme totalement instrumentalisé, le système au pouvoir est englué dans une pensée unique dont il s'est fait complice et dont il ne veut et ne peut plus sortir. Tenter d'en sortir équivaudrait à admettre qu'il a fait fausse route depuis trente ans, qu'il a trompé les Français et piétiné la démocratie en vain. Qu'en définitive il avait tort et que ses adversaires avaient raison.

C'est bel et bien le cas, mais inutile de rêver, jamais le système ne l'admettra. Il est condamné à poursuivre sa fuite en avant, colmatant une brèche ici, épongeant à grands frais les dégâts là. Cachant partout et toujours son crime. Le mot est fort, certes, mais est-il excessif pour désigner la destruction identitaire d'un pays qui était, il y a quelques décennies encore, riche, fier de son histoire et de sa culture. Et homogène ?

Petites ou grandes, cocasses ou éhontées, toutes les interventions, pressions ou mises en demeure dont nous venons de retracer les grandes lignes ont en tout cas puissamment contribué, au fil des années, à façonner la France d'aujourd'hui.

La LICRA peut donc se targuer sans exagération d'avoir atteint son objectif, qui était de transformer notre pays en territoire multiculturel et multiethnique.

Au terme de cette longue marche, menée de concert avec la gauche politique, la LICRA a réussi à diaboliser la droite « nationale », qui représente tout de même 20 % des électeurs, et à obliger la droite dite « républicaine » à s'aligner sur les valeurs et concepts de la gauche. Pour réussir cette opération, elle a imposé l'amalgame Front national égale Vichy égale Collaboration, tout en faisant peser sur toute la droite, et sur la France, l’opprobre et la culpabilité liés à cette période.

Enfin, elle a su magistralement parachever son œuvre en vidant les notions de « droite » et de « gauche » de tout contenu pour imposer à la place le clivage racistes/antiracistes, et en assimilant toute démarche de défense identitaire à du racisme.

Elle a fait tout cela pour permettre aux idées de gauche de s'emparer du pouvoir, et de le conserver, quelle que fût la couleur du gouvernement.

Mais elle l'a fait aussi et peut-être surtout, pour punir un pays coupable d'avoir produit le régime de Vichy. Ce régime exécré ayant revêtu une coloration « nationale », il fallait éradiquer et diaboliser à l'avenir toute référence « nationale ». Par principe et par précaution. Ce qui fut mené à bien avec constance et sans jamais faiblir.

Une action rendue d'autant plus aisée par la forte osmose de la LICRA avec le monde des médias, qui ont joué un rôle décisif dans ce montage. Un rôle d'endoctrinement des masses bien davantage qu'un rôle d'information.

La promotion inlassable de l'islam en France par la LICRA s'inscrit elle aussi dans son obsession anti-identitaire. Pour avoir les coudées franches, elle a inspiré une législation antiraciste extrêmement dissuasive et réussi à exclure de la vie publique le seul parti qui s'opposait réellement à ses objectifs. Les raisons d'une telle sollicitude envers l'islam, pourtant assez mal payée de retour, sont nombreuses et convergent toutes, là aussi, vers le même but : l'affaiblissement d'un

pays jugé coupable, dont il fallait transformer la population pour lui faire perdre sa cohésion et, par conséquent, préparer avec plus d'efficacité l'arrivée des idées de gauche au pouvoir.

On a vu les origines communistes de la LICRA. Or, les points de convergence entre le communisme et l'islam ne manquent pas : tous deux sont fondamentalement internationalistes, et à ce titre combattent ou veulent transcender les nations. Et tous les internationalismes sont par essence destructeurs d'identité nationale.

Communisme et islam sont en outre animés l'un et l'autre d'un prosélytisme sectaire et entretiennent la confusion entre le politique et le religieux. Car le communisme a toujours fonctionné à la manière d'une religion nouvelle destinée à remplacer toutes les autres. Cette confusion est parfaitement incompatible avec le système de valeurs correspondant à la tradition européenne et ne peut entraîner à terme que des conflits.

Enfin, communisme et islam ont un point commun supplémentaire : ils combattent tous deux la démocratie. Même s'ils s'en défendent en s'emparant du terme pour mieux le vider de son contenu.

Le génie de la LICRA aura d'ailleurs été de mener son combat partisan au nom de la « démocratie » et des « droits de l'homme ». Alors même que jamais ces notions n'ont en réalité été autant bafouées en France que durant ces trente dernières années.

Oui, la France a bel et bien été licratisée, c'est-à-dire soumise à un lavage de cerveau et à un chantage permanent aux droits de l'homme. sous couvert d'antiracisme, religion obligatoire de l'homme universel, elle a été sommée d'accueillir sur son sol une population arabo-musulmane massive. Dont une fraction importante fait aujourd'hui partie de la communauté nationale. Du moins par les papiers.

Mais si l'islamisme, comme il était inévitable qu'il le fasse, progresse chaque jour davantage, doit-on pour autant reprocher aux musulmans de pratiquer une religion dont la caractéristique est justement de n'avoir jamais évolué et d'être aujourd'hui encore, dans son essence et son expression, ce qu'elle était à l'origine ? Une religion dont nos « élites » connaissaient parfaitement la nature et les manifestations dans sa zone géopolitique naturelle. Quelle arrogance, quelle illusion d'imaginer que l'islam pût être différent

par la vertu de l'air miraculeux respiré en Europe, de ce qu'il est depuis 1300 ans partout dans le monde !

Si les musulmans sont aujourd'hui installés chez nous en nombre sans cesse grandissant, c'est bien parce que des politiques irresponsables et veules, sous la pression d'associations dites antiracistes, mais en réalité antinationales et anti-identitaires, leur ont ouvert toutes grandes les portes sans même leur demander en contrepartie de faire l'effort de s'adapter à notre société.

Pointer aujourd'hui ces responsabilités premières, en refusant de confondre causes et conséquences, c'est pratiquement courir le risque de tomber sous le coup de la loi. La société de connivence qui nous gouverne a bien verrouillé le débat et mis en place les dispositifs pour se défendre et empêcher toute contestation et toute liberté d'expression, si ce n'est de pensée. Le système entend bien se perpétuer.

L’élection présidentielle de 2007 peut-elle changer quoi que ce soit à une situation qui imposerait un regard totalement inédit et débarrassé de ses œillères antiracistes?

En l'état actuel des choses, il est permis d'en douter. Que l'an prochain, sorte des urnes la « droite » ou la « gauche », ne présentera en réa-

lité qu'un intérêt extrêmement limité pour le pays. Pour ne pas dire nul.

Car pour se faire élire, il faut appartenir à ce système qui n'hésite pas à manipuler les modes de scrutin pour assurer sa totale hégémonie et à faire donner ses orgues de Staline si nécessaire : médias, justice, éducation nationale, etc. Et lorsqu'on appartient à ce système, il est impossible de s'écarter des rails, sauf à risquer l'excommunication, et donc la fin de sa carrière politique.

Les têtes peuvent changer, la politique, elle, ne change jamais réellement.

Pour « délicratiser » notre pays, qui en a pourtant un urgent besoin, pour le faire émerger de cette chape de plomb sous laquelle il étouffe depuis trente ans, il faudrait que soit enfin dynamité le cordon sanitaire - unique en Europe - qui empêche, au nom de la défense de la « démocratie », un parti licite de représenter ses électeurs. Il faudrait que la France parvienne à se libérer de la pensée unique imposée par la gauche et se convertisse enfin au pluralisme politique. Mais un pluralisme et une démocratie réels, et non d'apparence.

Il ne s'agirait pas là d'une réforme, mais bel et bien d'une révolution. Peut-on seulement ima-

giner pareille transformation de notre pays ? Le bourrage de crâne a été si efficace, le rouleau compresseur de la pensée totalitaire, sans cesse relayé par les médias, a si bien pénétré les esprits, qu'on peut en douter.

Pourtant l'histoire démontre que des situations désespérées ont pu être redressées, des combats qui paraissaient perdus ont pu être gagnés par la volonté inflexible et le courage sans faille de quelques résistants.

Aidés, peut-être, par un coup de pouce du destin ?

Notes

(1) En 1897, la population juive de Palestine s'élevait à 55 000 personnes. L'État d'Israël compte à l'heure actuelle environ 5,4 millions de juifs, soit près de 40 % de la population juive mondiale.

(2) La famille Warburg ne manque pas d'intérêt. Jacques Attali écrit en 1985 la biographie d'un de ses membres les plus éminents, le banquier Sir Siegmund G. Warburg (1902-1980). Le *DDV* en parle longuement sous le titre éloquent de : *À la croisée du judaïsme, de l'influence et de l'argent.* Si l'on en croit l'article, Attali *« est fasciné par les liens que Siegmund entretenait avec le pouvoir - il était l'homme de l'influence, notamment sur le premier ministre Harold Wilson appartenant au Labour ».*

(3) Un juif qui se convertissait voyait se lever pour lui toutes les restrictions et limitations qui frappaient ses anciens coréligionnaires.

(4) Une révolution qui se voit, elle aussi, largement contestée à l'heure actuelle.

(5) Non sans que de nombreux témoignages d'indignation ne se manifestent. Notamment celui du général Georges Tabouis, ancien commissaire de la France auprès de l'Ukraine en 1918, qui écrivit : « Dire que Petlura était antisémite ! Quelle sinistre plaisanterie ! ».

(6) Bernard Lecache rencontrera en tout cas la mère de Samuel Schwartzbard, à Odessa en Ukraine, durant cet été 1926. Il relate l'entretien dans son livre, en précisant qu'on lui cachait soigneusement le crime de son fils : *« Le meurtre, la prison, les Assises prochaines, on lui a tout caché. Les lettres - on les lui lit - ne lui apprennent que des mensonges ».*

(7) Paru en 1886, cet ouvrage connut cent-quatorze éditions en un an.

(8) Pierre Laval avait été président du Conseil du 7 juin 1935 au 22 janvier 1936.

(9) Louis Oscar Frossard avait été secrétaire général de la section française de l'Internationale Communiste.

(10) Citée par Ralph Schor dans son ouvrage, *L'antisémitisme en France dans l'entre-deux-guerres.*

(11) Du nom d'Isaac Adolphe Crémieux, créateur de l'Alliance Israélite Universelle en 1863 et ministre français de la Justice en 1869.

(12) Marcel Bleustein-Blanchet crée l'entreprise de publicité Publicis en 1927. En 1938, il crée Régie Presse qui assurera la régie de la publicité des plus gros tirages de la presse française. Sa fille Elisabeth, philosophe, est l'épouse de Robert Badinter, ancien ministre de François Mitterrand.

(13) Jean Pierre-Bloch est président de la LICRA au moment où Marcel Bleustein-Blanchet écrit son livre. Il ne l'était pas encore lors de l'épisode relaté.

(14) Chef du parti radical français et membre du comité d'honneur de la LICA.

(15) Après la guerre, cet antisémitisme d'État ne faiblira d'ailleurs pas. Seule la mort de Staline, en mars 1953, sauvera les juifs soviétiques des terribles persécutions annoncées par le pseudo « complot des blouses blanches », médecins juifs ayant soit-disant tenté d'empoisonner Staline.

(16) À la suite de tensions accrues depuis le début de l'année, Israël attaque « préventivement » l'Égypte le 5 juin 1967. La Jordanie et la Syrie sont également impliquées dans cette guerre-éclair qui permettra à l'État hébreu d'annexer les territoires suivants : Sinaï, Golan, Cisjordanie, Gaza, Jérusalem-est, quadruplant

ainsi sa superficie initiale. L'implantation des colonies, source de conflits permanents, va débuter dans la foulée.

(17) C'est durant son mandat que fut votée la fameuse résolution assimilant le sionisme au racisme et que Yasser Arafat fut invité à venir s'exprimer devant l'ONU.

(18) Né en décembre 1918, Kurt Waldheim était sous-lieutenant d'état-major de la Wehrmacht sans autorité de commandement.

(19) Des mains de Jean Pierre-Bloch, qui présidait alors à la fois la LICA et le B'nai B'rith France.

(20) La LICA modifie son sigle et se transforme en LICRA en 1979.

(21) Félix Gouin, Gaston Defferre et André Philip. Les deux derniers étant membres de la LICA.

(22) Lui aussi membre de la LICA.

(23) Cité dans Histoire de Vichy de François-Georges Dreyfus, p. 206.

(24) Le premier convoi partit de Compiègne le 27 mars 1942, et le dernier de Drancy le 17 août 1944.

(25) Le général De Gaulle fit déposer une gerbe sur la tombe du Maréchal une seule fois, le 10

novembre 1968, pour le 50e anniversaire de la victoire de 1918. Valéry Giscard d'Estaing le fit une fois également, en 1978 pour le 60e anniversaire de l'armistice.

(26) Un génocide qui a fait deux millions de morts entre 1975 et 1979. De retour dans la vie publique cambodgienne, deux des responsables de ce qui a constitué une horreur absolue se sont déclarés *très désolés*. Cela a suffi à leur réintégration. Leur jugement n'est toujours pas à l'ordre du jour.

(27) Qui avait été révisionniste au début des années 80 aux côtés de Robert Faurisson.

(28) Office of Special Investigations, officine américaine chargée de la traque des « nazis cachés », créée en 1979.

(29) De 1947 à 1954. Il fut élu par le Congrès réuni à Versailles, puisque le suffrage universel n'était pas encore instauré pour l'élection présidentielle.

(30) Notamment dans la Suède sociale-démocrate, qui mettra ces théories en application avec zèle.

(31) Serge Alexandre Stavisky, juif d'origine russe, déjà poursuivi dans le cadre de plusieurs affaires, avait monté une vaste escroquerie au

Crédit Municipal, avec la complicité ou la protection d'élus. Il sera retrouvé mort dans des circonstances mystérieuses le 9 janvier 1934. Cette affaire provoquera dans l'opinion un vif mouvement d'antiparlementarisme.

(32) C'est pourtant cette droite qui, en 1976, autorisera pour des motifs « humanistes », sous Giscard président et Chirac premier ministre, le regroupement familial qui marquera véritablement le départ de l'immigration de peuplement. Il est vrai qu'au début les conditions sont très strictes, n'ouvrant pas droit en particulier aux prestations sociales. Ces conditions strictes ne le resteront pas longtemps, comme chacun sait, et le mince ruisseau du début va très vite devenir un torrent incontrôlable.

(33) Un métissage présenté comme une richesse pour les autres. Mais est-il également considéré comme tel par et pour les juifs ?

(34) Il s'agit d'un documentaire de 32 minutes sur l'univers concentrationnaire réalisé en 1955 à la demande du Comité d'Histoire de la Seconde Guerre Mondiale. *Nuit et Brouillard* indique le chiffre de 9 millions de morts dans les camps.

(35) Cette formule de « double peine », propre à émouvoir les foules, s'apparente à la novlangue

politiquement correcte chère à George Orwell. Adoptée en novembre 2003 à l'instigation de Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur, cette disposition interdit l'expulsion hors du pays des délinquants étrangers.

(36) Un des mots « signifiants » de la novlangue politiquement correcte.

(37) Cette appropriation des mots dont le sens est modifié au gré de la nouvelle morale (la novlangue qu'évoque George Orwell) mériterait une analyse linguistique approfondie comme celle réalisée par Victor Klemperer dans son remarquable ouvrage sur la sémantique nazie (LTI - Lingua Tertii Imperii). Tout totalitarisme prend le contrôle des mots, donc de la pensée.

(38) Score réalisé par le candidat du FN, Jean-Pierre Stirbois, lors du premier tour de l'élection municipale partielle de Dreux.

(39) Le socialiste Roland Dumas est d'ailleurs élu en 1986 président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée avec les voix des députés FN. Il les acceptera sans états d'âme.

(40) Pourtant, en 1981, les réseaux RPR ont appelé à voter pour Mitterrand contre Giscard. Philippe Dechartre, ancien ministre du général de Gaulle et de Pompidou, adressera dans ce

sens un courrier parfaitement clair aux militants et sympathisants RPR : *« Je vous appelle sans hésitation à voter François Mitterrand, d'autant plus que le danger communiste est pour longtemps écarté. L'élection de François Mitterrand ne représente donc pas le risque d'un changement de société ou une menace pour nos libertés* ».
Jacques Chirac permettant au RPR de tirer contre « son » camp a donc largement contribué à l'installation des socialo-communistes.
(41) Victor Kravtchenko est le premier haut-fonctionnaire soviétique à passer à l'ouest. Il intente en 1949 un procès pour diffamation à la revue communiste d'Aragon, *Les Lettres françaisses* qui l'avait traîné dans la boue à la suite de la parution de son livre *J'ai choisi la liberté* dans lequel il dénonçait la terreur stalinienne. Il gagnera son procès.
(42) Marie-Claire Mendès-France, décédée en 2004, était la fille de Robert Servan-Schreiber, fondateur du journal *Les Échos*, et de Suzanne Crémieux, sénateur radical du Gard. Elle sera présidente du comité de soutien à Lionel Jospin pour la présidentielle de 1995.
(43) En juin 2003, la LICRA s'étonnera de ce que des organisations réclament l'annulation d'un gala

au profit des soldats israéliens prévu à Levallois-Perret et appellera à cette occasion *« au respect de l'autre »* en déclarant : *« La LICRA, dans un contexte national et international difficile et conflictuel, appelle à un peu plus de retenue, de modération, d'esprit de tolérance et de respect de chacun »...*

(44) À savoir : le Conseil permanent de l'Épiscopat, le Conseil de la fédération protestante, le Comité inter-épiscopal orthodoxe, le Conseil supérieur rabbinique et la Grande Mosquée de Paris.

(45) La majorité « de droite » issue des législatives de 1986, qui composera la première cohabitation, de 1986 à 1988, avec Jacques Chirac comme premier ministre.

(46) Il s'agit des villes de Toulon, Orange et Marignane qui ont porté à leur tête en 1995 des maires appartenant au Front national.

(47) Informations tirées de l'ouvrage de Yann Moncomble, *Les professionnels de l'antiracisme*, paru en 1987.

(48) Informations tirées de l'ouvrage de Yann Moncomble, *Les professionnels de l'antiracisme*.

(49) Le Président du Réseau Voltaire, Thierry Meyssan, avait publié, au lendemain des actes terroristes du 11 septembre 2001 aux États-Unis,

un ouvrage intitulé *L'effroyable imposture*, dans lequel il conteste la version officielle de l'attentat.

(50) Journaliste au *DDV* et président de l'Amicale des anciens déportés juifs de France.

(51) Marcel Jouhandeau n'avait, au demeurant, jamais eu d'engagement politique dans la Collaboration. La LICRA lui reprochait surtout des propos peu amènes à l'égard des juifs dans son *Journal* des années 40.

Bibliographie

Quand Israël meurt... Au pays des pogroms, Bernard Lecache, 1926.
Les Terroristes, Roland Gaucher, 1965.
Ô Jérusalem, Dominique Lapierre et Larry Collins, 1972.
Les Professionnels de l'antiracisme, Yann Moncomble, 1987.
Boris Souvarine - le premier désenchanté du communisme, Jean-Louis Panné, 1993.
Mystères et secrets du B'nai B'rith, Emmanuel Ratier, 1993.
Le livre noir du communisme, ouvrage collectif, 1997.
La face cachée de Nuremberg, Mark Weber, traduction 1998.
L'industrie de l'Holocauste - Réflexions sur l'exploitation de la souffrance des juifs, Norman G. Finkelstein, 2001.
Historiquement correct - pour en finir avec le passé unique, Jean Sévillia, 2003.

Histoire de Vichy, François-Georges Dreyfus, 2004.
L'affaire Waldheim ou le déshonneur de la démocratie, Harold Tittmann, 2004.

Collection « Politiquement incorrect »,
dirigée par Philippe Randa



aux éditions de l'Æncre

Le Guide du collectionneur politiquement incorrect - Francis Bergeron
Profanation - Chard, préface de Philippe Randa
Le Racisme anti-français - Henri de Fersan
Délit et rature - Rolandaël
Martin Heidegger, philosophe incorrect - Jean-Pierre Blanchard
Aux sources du national-populisme - Jean-Pierre Blanchard
Écrits politiquement incorrects - Jean Silve de Ventavon

aux éditions Déterna

La faim justifie les moyens - Jean-Pierre Blanchard, *préface de Philippe Ramla*
Mythes et races - Jean-Pierre Blanchard, *préface de Philippe Gautier*
Les chemins de la victoire - Jacques Bompard
Les nouveaux nationalistes - Christian Bouchet
Les testament d'un Européen - Jean de Brem
Des rêves suffisamment grands - Pierre Descaves, *préface de jean-C/4ude Martinez*
Désacralisée, la France devient folle - Georges Dillinger
La France LICRAtisée - Anne Kling, *préface d'Alain Soral*
Écrits païens - Bruno Favrit
Aux Voleurs! - Konk, *préface de Philippe Randa*
Les Manipulateurs de la culture - Roland Gaucher, *préface de Philippe Randa*
La Torche et le glaive - Jean Mabire
La Gerrnanophobie - Philippe Gautier, *préface de jean-Pierre B/4nchard*
Le Racisme anti-allemand - Philippe GaUtier
Quand grossissent les têtes molles - Pierre Monnier, *préface de Philippe Rilnda*
Les Avenues de la Ve - Béatrice Péreire
***Rivarol*, hebdomadaire d'opposition nationale** - Marc Laudelout (présente)
Le Dilemme. les jeunes face à la vocation du mariage - Marie-Claude Sarrot
Comme une veillée d'armes - Jean-François Touzé

aux éditions Dualpha

Les nouveaux païens - Christian Bouchet
Les Faux Amis de l'Amérique - Patrick Brunot, *préface de Dimitri* O. *Rogosin*
Lettres enfin ouvertes au directeur du Monde - Gilbert Comte
Jacques Chirac ou l'homme en fuite - Gilbert Comte
Carnet d'un Réfractaire - Jean Curutchet, *préface de Philippe Randa*
Banlieues en feu - Gilles Falavigna, *préface de Nicolas Tandler*
Être royaliste - Thiery Jolif (présente)
Diverses droites - Patrick Gofman
Retour au réel - Maxime Laguerre, *préface d'Alain de Bmoist*
Interpellations (Questionnements métapolitiques) - Jacques Marlaud, *préface d'Anne Brassié*
Vers la société multiraciste - Jean-Jacques Matringhem et Philippe Randa (présentent)
Tables d'hôte - Franck Nicolle, avec la collaboration de Wilfried Da Costa Oliveira
Chroniques Barbares 1993-2001 (tome I) - Philippe Randa
Le Bien va mal (Chroniques Barbares - tome II) - Philippe Randa, *préface de Christian Bouchet*
Nous, les *Insurgents !* (Chroniques Barbares - tome III) - Philippe Randa
Quand l'islam frappe à la porte - Jean-Claude Rolinat,
préface d'Olivier Pichon; postface de Christian Bouchet
Génération et évolution humaines - Francis Verdavoine-Bourget
Le Génie du judaïsme - Dominique Zardi, préface de Philippe Randa
L'Algérie des miracles - Dominique Zardi, préface de Jean-Claude Rolinat